


Bibliothèque Nationale du Québec

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

# INVENTAIRE

DES

# PAPIERS DE LERY

CONSERVES AUX

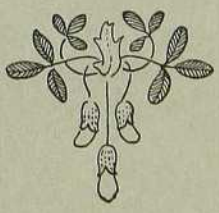
ARCHIVES DE LA PROVINCE

DE QUEBEC

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME TROISIEME



QUEBEC

—

1940

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

# INVENTAIRE

DES

# PAPIERS DE LERY

CONSERVES AUX

ARCHIVES DE LA PROVINCE
DE QUEBEC

OFF
S4A7
R629

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME TROISIEME

QUEBEC
—
1940

# JOURNAUX DE CAMPAGNE DE JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY

---

Journal de la campagne faite par le détachement du Canada sur les Chicachas en février 1740, au nombre de 201 Français et 337 Sauvages de Canada, Illinois, Missouris et 58 Chactas faisant en tout 596 hommes.

Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour* 1922-1923, pp. 157-165.

Journal de la campagne que le Sr de Léry, officier dans les troupes détachées de la marine entretenues en Canada, a faite au Détroit en l'année 1749, par ordre de M. le marquis de la Galissonnière, gouverneur général, dans laquelle il a fait des observations astronomiques et autres, conformément à ses ordres et instructions en date du 26 mai 1749.

Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour* 1926-1927, pp. 334-348.

Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, lieutenant des troupes, 1745-1755 (Visite des postes d'en haut jusqu'à Détroit inclusivement).

Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour* 1927-1928, pp. 355-429.

Journal de la campagne d'hiver, du 13 février au neuf avril 1756, que Gaspard-Joseph Chaussegros de Léry, lieutenant dans les troupes détachées de la marine et à présent capt. et chvr. de St-Louis, a faite en conséquence des ordres de Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour le roi en tout la Nouvelle-France, terres

et pays de la Louisiane (à présent commandeur de l'Ordre Roïal et militaire de St-Louis) aux entrepôts que les Anglais avaient formés pour se faciliter la conquête du Canada, en Grand Portage entre la rivière Chouéguen dite des Onnontagués qui se décharge dans le lac Ontario et la rivière Schenectady qui tombe dans la rivière d'Hudson.

Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour* 1926-1927, pp. 372-394.

Journal du siège du fort de Chouéguen, appartenant aux Anglais, scitué dans l'Amérique Septentrionale par les 43 dégrés, 45 minutes de latitude, pris par les Français le 14 août 1756.

Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour* 1926-1927, pp. 395-405.

Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, capitaine d'une compagnie des troupes, d'un voyage à Carillon où il a commandé un détachement à la poursuite des ennemis dans les montagnes du ouest du Lac Champlain au dessus du Rocher fendu, en octobre 1756.

Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour* 1928-1929, pp. 227-236.

Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, capitaine d'une compagnie des trouppes dettaché de la marine, pour l'été de 1757, qu'il a conduit les travaux des fortifications à la ville de Québec (1757).

Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour* 1928-1929, pp. 236-245.

Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, capitaine d'une compagnie des trouppes du détachement de la marine de ce pays, qu'il a fait aux ordres du ch^e^. de Longueuil, gouverneur des Trois-Rivières, portant des paroles et pre-

sents au pays des nations iroquoises en juillet et aoust 1758. Publié ici.

Journal d'un voyage de Québec à Carillon par J.-G. de Léry, cap^e. des trouppes détaché de la marine servant en Canada en 7bre et 8bre 1758. Publié ici.

Journal du siège de 1759 par Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry. Publié ici.

---

## JOURNAL DE JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY — 1758

---

Journal de Joseph-Gaspard Chaussegros de Léry, Capitaine Dune Compagnie des trouppes du detachement de la marine, du Voyage qu'il a fait aux ordres du Ch^er de Longueüil Gouverneur des Trois-Rivières, Portant des parolles et present aux cinq Nations Iroquoises, en Juillet et Aoust 1758.

Pierre Rigaud Marqüis de Vaudreuil Commandeur de Lordre Royal et militaire de St Loüis Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toutte La nouvelle france terre et pays de la Louisiane.

Nous ordonnons a Mr. de Lery Capitaine dune des Compagnies des Trouppes du dettachement de Lamarine de partir incessamment de cette ville sous les ordres de Mr. de Longeüil Gouverneur des Trois-Rivières et de suivre la destination que Nous luy avons Donné, fait a Montréal le 9 juillet 1758.

Signé Vaudreüil

Pierre Rigaud Marquis de Vaudreüil &ca.

Nous ordonnons, &ca.

Dans le cas que par maladie ou autre accident que Nous ne pouvons prevoir Mr. de Longeüil Gouverneur des Trois-Rivières ne peut remplir la mission que Nous luy avons confié, Nous ordonnons a Mr. de Léry capitaine dune des Compagnies des Trouppes du detachement de Lamarine de prendre le commandement des Canadiens et Sauvages que Nous avons confié a Mr. de Longeüil et Dexecuter tous ce que nous avons prescrit au Gouverneur dans les Instructions que nous luy avons remis./.

Fait a Montréal le 9 Juillet 1758.

Signé Vaudreüil

Par Monseigneur,

Saint Sauveur

Le Marquis de Vaudreuil Cavagnal Gouverneur General et Commandant en Chef du Canada, avoit projeté de faire passer un corps de 1500 hommes, formé de huits piquet des trouppes de terre, Trois des Trouppes dettaché de la marine et de Canadiens, et des Sauvages Commandé par les Capitaines des Ligneris, Legardeur de Courtemanche et Chaussegros de Lery, Le tout aux ordres du Ch^er^ de Levis, Brigadier djnfanterie et DeRigaud de Vaudreuil Gouverneur de Montreal et Du Ch^er^ de Longeül Gouverneur des Trois-Rivières, Un Ingenieur et un officier dartillerie avec deux petites pièces de Campagne pour passer par le fort Bull à fin de faire diversion et empecher Lennemis de venir au fort de Carillon, Le General escrivit au Sr. deLery a Quebec qui ce rendit ensuite a Monteral pour y recevoir ses ordres.

Au moment Du depart ce general fut Informé que le General ABerconbrie etoit sur le point de ce mettre en marche

pour venir attaquer Carillon poste que Nous avons a la Teste du Lac Champlain ce qui luy fit changer de disposition et envoyer en touttes dilligence le Ch^er^. de Levis avec son detachement au Poste de Carillon et tous ce quil put rassembler de monde, et pour ne point negliger La partie de Choueguen qui avoisine les cinq Nations qui luy etoit important de mintenir au moins neutre, il fit partirent le Chevallier de Longeüil gouverneur des Trois-Rivières, et Chaussegros de Lery Cap^t^. dune des Compagnies du detachement de La marine avec 70 Canadiens, des Sauvages de differentes nations le tout en canost decorses pour se rendre au grand Village Donontagué y tenir Conseill, et donner des presents, et Colliers de parolles.

Le Gouverneur me chargea de tenir un Journal, des parolles Reçu et donné. Dont iay remis copie au Marquis de Vaudreuil.

Jus le detaillier du camp &ca.

*Juillet* 1758

Le 10, a Pres midy, partie de Montreal, nous trouvames à la Chine soixante et dix voyageurs choisis Nous traversames au Sault St Louis pour y prendre des Iroquois de ce Village pour joindre a dix des cinq Nations que Nous avions degeas, qui devoit estre joint par dautres, Du Lac des deux Montagnes de St Regis et de Vhouegarsy faisant ensemble cinquante hommes.

Le 11, Nous couchames au Sault St. Louis, Les Sauvages nous dirent La nuit que les Anglais avoit une batterie à Carillon, un ancien chef pris partie avec Nous.

Le 12, Nous fumes degradé par la pluie et vent du sud forcé. Le Chevalier de Longeüil envoyat un courrier a Mont-

réal pour avoir Le detaillies de laffaire de Carillon et Informer le Général que Nous etions degradé au Sault St. Louis.

Le 13, Jeudy, le vent fut aussy fort que la veille a 7 hr. du soir le Ch^er^. de Longeüil reçu une lettre du Marquis de Vaudreüil avec le detaille de laffaire du 8 de ce mois, que les Ennemis avoit abandonné le fort et setois retiré a Lancien fort George; que leurs Général ecrit que Sa Majesté Britannique a déclaré La Capitulation du fort George nul san doutte parce que des Sauvages payen avais tué des Anglois apres que le Col. Jonshon etoit sur une hauteur pandant Laction du 8 a examiner le Combat avec 500 hommes des Cinqs Nations, et quil y avoit Lieu de croire que si les français avoit eut le desavantages ils auroit pris partie contre eux.

A 8 hrs. du soir les Sauvages qui avoit esté a Anneyouttes pour sinformer qui avoit pris un français a St. Regis au mois de Juin dernier, arriverent et Raporterent que cetois Dix Annier et Trois Onneyouttes envoyes par le Col. Jenshon.

Un Onneyouttes etablis au Sault St. Louis demanda a avoir une conference cecrette, qu'ils obtin et qui dura de 9^h^. a 11^h^. il sapellais Tonitaguen, Envoicy La substance.

1° Que Trois chefs onneyouttes qui furent arreté par Ganadahienha Le 25 mars 1756, deux jours avant la destruction du fort Bull, faisant nombre de six qui etoit dans une cabane de Chasse. Etoit tres afectionné pour les français, mais netoit point Les maitre dans leur Villages —

2° Que le Col. Jonsthon avoit fait venir une partie des cinq Nations a son lieu de Campagne sur la Riviere des Mooaki dou il les avoit conduit a Carrillon voir La destruction des français, et devoit, les mener apres à Montreal, quils avoit renvoyer touttes leurs femmes a Leurs Villages.

3° Que le nommé Kohéhé onneyoutte, a qui le M^is^ de Vau-

dreuil avoit donné une commission à son arrivé a son Village, avoit dit quil la jetterois au feux ne voulant plus ecouter sa parolle.

4° Que les Cinq Nations navoit pas escouté les parolles des deux freres Jonquieres, onlatchinon et (blanc) quil preferoit celle de Langlais (Thourinsager) et quil etoit en général tres mal disposé pour les français.

5° Que luy Tonitaguen etoit surpris du voyage que nous entreprenions pour onnontague, quil ne fallais pas ce fier a cette Nation.

6° Quil priais le Ch^er^ de Longeüil de luy procurer une conversation avec le M^q^. de Vaudreüil.

Le Chevalier de Longeüil rendit compte a ce General de ce que luy avoit Dit Tonitagué, et luy donna la lettre qui en contenoit les six articles.

Le 14, a 9^h^. du matin nous partimes et fumes obligé de passer la journée au bout de lisle de Chateauguay par le gros vent et la pluis quil faisoit.

On donnat deux moutons aux Sauvages, car outres les vivres sallé on est souvent, lorsque lon a besoin deux, obligé de leurs en donner de fraiches.

Le 15, le vent fut impetueux au N. O. tres clair qui nous forca de rester au meme endroit que La veille a 6^h^. du soir un Exprest aporta une lettre du General qui marquois au Ch^er^ de Longueuil que de tous ce que luy avoit dit Tonitaguen, il ni avoit que la presence du Col. Johnton, aux combat de Carrillon avec des Cinq Nations de vray mais que ses Sauvages navoit point eut de part au Combat.

Nous sentimes parfaittement pourquoy le Général sexprimais ainssy.

Le 16 a la pointe du jours nous partimes, vent devent nous

couchames au coteaux des Cedres, Ou les Sauvages nous joignirent a lexception de ceux du Lac des deux montagnes.

Le 17, Beautems, un chef amedaille du Lac arrivat il ce nommait Tekarenhonte.

Il fit donner Lepiment a 70 françois aquoy ce montais notre detachem$^{t}$. coucher au portage du coteaux du Lac, il plus le soir.

Le 18, Beautems, coucher a la p$^{te}$. au bodet, dans le Lac des Cedres a 8 heures ½.

Le 19, Couchés au grand Campement a une demy Lieue au dessus du Long Sault a onzes lieues de la P$^{te}$ au bodet.

Les Sauvages arriverent longtems apres nous, nous avions camper a bonne heure pour les attendre, car nos canots etoit bien armée et nous eussion tripplé leurs marche.

Le 20 a 7$^{h}$. nous arrivames a Chanegatsy, ou la soeur Donvatory enneyouttes celuy qui avoit guidé pour lexpedition du fort Bull venoit dy arriver et dit que Kohéhé chef dun village Onneyoutte etoit mal disposé en faveur des françois, on Assuroient que les trois chefs onneyouttes que, Gannidahienha avoit arreté le 25 mars 1756 du village de la montagne, etoit bien intentionne pour nous de meme que tous ces Villages.

Quil y avoit de la jalousie contre le grand Onontagué nommé Kointaguettez chef amedaillies que nous amenions de Montreal a Chonegatsy, que pour avoir des guerrier de ce Village il fallais donner les parolles de la part du Marquis de Vaudreüil.

Labbé Piquet, Pretre du Séminaire de St. Sulpice etoit missionaire a Chouegatsy, ou la Riviere quil avoit dedier a la presentation Mission quil avoit formé de sauvages de touttes les cinq Nations, quil avoit instruit et Baptisé, il avoit la confiance Du marquis de Vaudreüil qui avoit fait faires quatres

Redouttes en bois avec des courtines de pieux, et mis un commandant avec trente soldats qui avoit ordres de ce conferer avec Mr. Piquet qui etoit particulierement chargé des Sauvages.

Ce poste etoit Lentrepost naturelle entre Montreal et Catarahoüis.

Le 21, on prepara les parolles present et esquipement qui devoit estre donné le 22 aux Sauvages de Chouegatsy.

Le 22, Le Ch^er^. de Longeüil donnat les parolles aux Sauvages de la part du Marquis de Vaudreuil, ils furent bien reçu avec promesse que plus de quarrantes guerriers nous suiverois.

Le 23, Pierre Thane8anéguen onneyoutte, resident à Chouegatsy voulu sen aller à son Village primitif parcequil ne sacordoit point avec ceux qui nous suivoit le Ch^er^. de Longeüil me dit de larreter comme de moy meme, ce que ie fit par deux Branches de porcelaine pour luy promettre que ie lenmaineroit au Montreal avec moy.

Nous partimes à midy, les Sauvages promirent de nous joindre à Catarakouis ou fort frontenac La pluie nous obligea de camper après avoir [fait] huit lieue.

Le 24, nous arrivames au fort frontenac, ou nous trouvames Le L^t^. des Bergeres Rigauville avec deux cent canadiens qui devoit sembarquer sur les vaisseaux pour niagara et de la ce rendre en canot a la belle Riviere Onoya, Le Lieu^t^. St. Ours etoit partie quelques jours devant avec 130 hommes pour la meme destination.

Le 25, il tomba de la pluie tous les jours.

Le 26, à 7^h^. depart dune Barque pour Niagara, et arrivé dune qui venoit de ce poste, il plus tous le jours, cepandant elle nenpescha point quarrantes Sauvages de Chouegatsy de nous

joindre dans lequel nombre, il y en avoit onze du village donnontagué, outre sept qui avoit été dettaché pour aller annoncer notre arrivée au Village il avoit put aller au plus ce jours vis [a vis] le bout de la grosse Isle.

Le 27, depart de deux canots voyageurs pour Montréal, le Ch$^{er}$. de Longeuil ecrivit par eux au Général.

On chargea une barque de vivre.

Le 28, il tomba de la pluie par orage les vent au Sud on preparre les vivres pour partirent demain pour la Rivière Choueguen.

Le 29, au matin, on sapersut quil etoit partie la nuit Un Goyogouin et sept autres sauvages de Chouegatsy pour aller disoit on faire des prisonniers vers Scanéktaty echapés ordinaire de ses Nations qui apres avoir reçu Lequipement et les vivres vont ou on ne voudroit point quil fussent.

On ne put embarquer qua onzes heures et demy, et naller quâ une Lieue et demy du fort a Lisle Laforest, ou un Sauvage de Chouegatcy fut attaqué de la petite verolle, nous le fimes partirent tout de suitte pour son village Par labesence de ceux qui le conduisoit, celles des huits allés vers Scannéklatie, et autres deserteurs, leurs nombres restait a.

| | |
|---|---|
| de Chouegatsy | 21 |
| des Cinq Nations | 9 |
| Iroquois de Cataracoüis | 3 |
| Abenakis de Chiguentegouque | 10 |
| Huron de Québec | 1 |
| Iroquoy du Lac de 2 montagnes | 1 |
| Iroquois du Sault St. Louis | 1 |

Le 30, nous partimes a 4$^{h}$. du matin a huit le vent nous força de camper a la pointe de Lest de Lisle aux Chevreüil.

Le soir le Ch$^{er}$. de Longueil fit assembler les Sauvages, et

par un collier de porcelaine de trois milles grains les lias tous a nous, et les engagea desormais a ne faire plus que sa vollonté on leurs fit festin, dun Baril de vin, dun Rolle de tabac et dun mouton.

Il Repondirent qua lavenir il nauroit dautre vollonté que la sienne et quauqun, ne le laisseroit que son voyage ne fut finy.

Les Sauvages tuerent trois Chevreuils dont ils firent part aux français, le vent fut si impetueux dans la nuit, que nos tentes en furent enlevées mon nègre neptune, et celuy du Ch^er^. de Longeuil Gridou eurent grand peur.

Le 31, La pluie cessa le matin mais le vent de S.S.E. continua a une force et nous fumes degradé toutte la journée, ce qui me donna le loisir decrire les No^tes^ cy apres.

1^ere^ Note Il y a deux villages donneyouttes qui font ensemble cent guerriers et a Trois Lieues de distance lun de lautre, celuy dont est le nommé Kanaquahisson, est enclin a prendre le partie de Langlois de même que le nommé Chononehesse qui est comme lautre chef dun meme village.

Chéz Gouarietiez est chef des Kaskarorainees, sisieme nations Iroquoises, qui peuvent estre deux cents guerriers en quatre Villages dont un est a la voix du dernier des onneyouttes.

Les anniez sont trantes guerriers en deux Villages.

Les Onnontagué etais la plus ancienne des six nations cest a son grand village que le feux des affaire est allumé et où ce tienne ordinairement les grands Conseils.

## AOUST

Le 1^er^ a 3^h^. du matin nous partimes de Lisle aux Chevreüil et a trois heures et demy apres midy a trois lieues de Chouaguen

un canost de huit onneyouttes portant pavillon blanc Salua la flame du Gouverneur de trois decharges, que lon leur rendit ils nous inviter a mettre a terre pour escouter ce quils avoient a dirent ce qui fut fait ie fit poser des vedettes a une Distance convenable de notre camp, et une garde de vingt homme, a la teste ses Sauvages dirent.

1° quils sont huit hommes partie de Leurs Villages depuis deux jours, envoyer de nos chefs pour sçavoir les raisons du retardement du passages, de notre pere onnontiaux sur nos terres.

2° et pour Lavertirent quil y a six jours que Langlois est apres a retablir le fort Bull.

3° que Nous ne scavons point le nombre quil sont, appresent mais quil on dit quil y auroit autant de guerrier quaux Lac St. Sacrement.

4° quil y avoit 8 jours le Col. Jonsthon etoit encore a son lieu de Campagne.

Dans ses huit onneyouttes il y en avoit quatres a qui javais parlé en 1756 avant la prise du fort Bull.

Le Ch^er^. de Longeüil, leur repondit ce qui convenait, on leur donna des vivres.

Le 2, a huit heures et demy du matin, Nous entrames dans la Rivière Choueguen et campames sur la pointe ou presquisle a midy deux canost darme dans lesquels il avoit vingt trois onnontagué arriverent, saluerent La flame de Trois decharge qui leur furent rendu par la garde de camp.

Ils dirent au Ch^er^. de Longeüil quils avoit reçu son message et quils venoit le chercher pour aller a leur villages ou il ecouterois la parolle de leurs pere onnontiaux que nous partirions le Landemin matin.

Le Chef Tchinonhiata, (Lenerf), Etoit a la teste de ses

Sauvages quoy quil fut dans le grand deüil ayant perdu sa mere depuis trois jours Le gouverneur, pour Lenrelever la couvrit a la manière accoutumé, par un habillement complet, et trois Branches de porcelaine et un colliers de 1500 grains pour luy essuyer les yeux et mettre son esprit en etat de travailler aux Bonnes affaires.

Sur les discours qui etoit venu a la connaissance du Gouverneur par voix secrete, il parla, a Tchinonhiata, qui luy fit les Reponses porte a Letat des parolles.

Sur ce que Le Ch^er^. de Longeüil avoit appris des mouvements de Lennemis et des despositions de quelques unes des Cinq Nations il fut convenu, que le feu des Bonnes affaires seroit etablis a Choueguen ou ses Sauvages recevroit La parolle donnontiaux.

Le 3, a sept heures du matin, les courriers partirent pour onnontagué a midy sept Goyogoüin et deux Tsonnontouans, venant du Village Goyogoüin, arriverent, il portoit sur leur Canot pavillon blanc et saluere la flame, et le salut leurs furent Rendu par la garde du Camp.

Ce quils dirent au Gouverneur et sa reponce, est sur Letat des parolles remise au Marquis de Vaudreüil, deux partirent pour Goyogouin, les autres resterent pour ecouter la parolle Donnontiau ils parroissoit par les Discours des Sauvages que les Cinq Nations avoit crain que les français, ne profitasse du passage sur leurs terres pour frapper Sur eux, et les punir de quelques manques a Leurs parolles.

Le 4, Le vent fut si violent au S. O. quil eut esté impossible de sortir de la Riviere de Choueguen.

Liroquois du Sault St. Louis donna secretement deux colliers aux cinq Nations, Dont voicy le sujet.

Lannée de Letablissement de la Belle Riviere, le Marquis

duquesne General en Canada, fit donner par les Iroquois du Sault ceux du Lac Algonkuin et Nepisingue, de leurs part aux Cinq Nations un grand collier, pour Leurs dirent destre ferme dans leurs attachement a onnontiaux, decouter sa parolle, que pour eux dommicillier dans ses deux dit Villages etoit ses Enfants, que sil Leurs disoit decouter ceux qui necouteroit pas sa parolle, il tacheroit de le faire, et ses deux colliers donné au jourd'huy est pour leurs renouveller cette parolle.

Ie passé une partie de la nuit avec mitaminince a faires les parolles que Le Gouverneur doit donner demain, apres celles du Général.

Les nommé Nonvarogond onnontague, et ochino, sont extrememement attaché aux Anglois au rapport des autres Sauvages, le premier avoit cy devant vollé le pavillon du Village de Chouegatsy.

Le 5, Le meme vent que la veille souflat avec plus de viollence que le lac Ontario etoit comme une mer.

A deux heures apres midy deux onnontague parure dans un canost sautant le rapide et faisant des cris de nouvelles, il venoit aprendre a Leurs Chef Tchinonyata La mort dun de ses cousins decede a son village hier au soir.

Ses deux hommes dirent les nouvelles inséré aux parolles de ce jour.

A cinq heures apres midy, Un Canost portant pavillon français arrivat, porteur de parolles du Village, elle sont avec les reponses sur Letat Général.

Nos Sauvages Domicillier, et autres navais plus de vivres quoy quil en eusse eut au fort frontenac pour quinze jours Nous en donnions aux cinq nations depuis cinq jours.

Le 6, a Dix heures du matin le grand Conseil commencea, et finy a quatres apres midy, il avoit des Sentinelles avancé

pour prevenir touttes surprises et tous les Canadiens etoit a leurs armes et bien disposé, a ce deffendre, Le Gouverneur et moy avions des habits de soye garny de cartisame en ort qui nous avoit été donné des magasins du Roy pour Rendre Lassemblé plus Imposante.

Les parolles, et Reponses sont porté sur Letat General.

On donnat pour festin aux Cinq Nations du vin en Barille pour boire avec leurs femme a Leurs Villages, des pois, du bled dindes, et de la graisse.

On donnat aux domicillies de quoy ce rejouir avec les Cinq Nations et le seul mouton qui nous restais.

Le vent calmat un peut a Soleil coucher.

Jeus une conference secrette, avec Takaonaronta, chef onneyoutte sur la venû des Ennemis au fort Bulle, qui ce reduisit a scavoir.

1° quil y en avoit en grand nombre venû par eaux et par terre.

2c quil disoit estre autant de monde quil en avoit esté a Carillon,

3° que les Cinq Nations etait autant allarmé de leurs approche quil lavoit été du corp de 1500, hommes que le Ch^er^. de Levis devois conduirent a Seanektatie.

Le chef des onneyouttes que nous avions rencontré a lance aux cabanes a trois lieues de Choueguen etant un de ceux qui mavoit parlé avant la prise du fort Bull, le Ch^er^. de Longeüil trouvat bon que ie luy fit present en mon nom de Ganindahihenha dun habillement complet pour lengager a continuer detre attaché aux français, il est du Village qui nous est le plus attaché car dans lassemblé que fit le gouverneur ils dits aux onnotagué Mes freres les retard que vous avée aporte a terminer les affaires, ont fait que personnes naura plus de vivres pour sen

retourner, vous agisse très mal, ce chef sappelle Takaouainta Laviange qui vat tomber.

Le 7, a six heures du matin, nous sortimes de la Riviere de Choueguen, le vent etoit faible mais bon, avant le depart tout les Sauvages, des Cinq Nations assurait le Gouverneur quils tiendroit exactem^t^. les promesses quils luy avoit donné.

A midy le Ch^er^ de Longeüil vint a mon canost Diner et me di que Mr de Noyant Lieutenant de Roy des Trois Rivieres, commandant au fort frontenac luy avoit demandé de me laisser pour commander aud^t^. fort, pendant quils yroit a Quebec voir son fils unique qui étoit garde Lamarine sur un vaisseaux de Roy.

ie luy repondit que je feroit ce quil ordonneroit mais que dapres les chosses que Nous venions de scavoir de ce qui ce passoit au fort Bull ietais obligé de luy dirent que lor ce que ie seroit commandant à Catatarakoüis, ie debarrasseroit les murs du fort des Barraques et angords que lon avoit mis de contre et des monceaux de vivres qui en otais les deffences, et que ie nepargnerois Rien pour le Rendre, a lepreuve dun coup de main, et pouvoir attendre du secours de Montreal si jetais attaqué.

A sept heures et demy du soir nous arrivames au fort frontenac Le Gouverneur informa Mr Chavois de Noyant, des objest relatif a la mission quil venoit de faire, a ce quil me dit, de qui il sut quil avoit reçu une lettre de Mad^me^ de Noyant qui luy marquois que son fils étoit partie pour Leurope, ce qui determinais ce Lieutenant de Roy a rester au fort frontenac.

Le 8, Nous partimes a six heures du matin et arrivames a Chouegatsie a huit heures et demy du soir, Le Ch^er^. de Longeüil Reçu une lettre du Marquis de Vaudreüil qui luy donnois avis quils avoit sut que six milles Anglois etoit partie pour sopposer

aux 1500 hommes quils devoit envoyer aux ordres du Ch^er^. de Levis, a Scanektasie et luy en Joignois de ne point sexposer a aller aux villages des Cinq Nations sans avoir La certitude de netre point insulté.

Cette lettre nous fit Beaucoup de plaisir parcequel etoit a lappui de la conduite que nous avions tenu.

Le 9, nous partimes a sept heures dumatin et arrivames au Coteaux des Cedres à huit heures du soir, nous faision dilligence pour rendre compte au General de notre Campagne.

Le 10, nous partimes a huit heures du matin et nous arrivames a Montreal a quatre heures apres midy Le Ch^er^. de Longeüil rendit compte au Marquis de Vaudreüil.

Le 11, on Remit au Général la copie des parolles quavée donné les Sauvages, les Reponses qui avoit esté faittes a quelques une, la copie de celles quils avoit faittes aux parolles de ce général, et un etat separé, des nouveles que nous avions apprises.

Le 12, le Marquis de Voudreuil me dit, de partirent pour Quebec que dans quinzes jours il me manderoit pour me confier un commandem^t^. vers la Rivieres des Iroquois, et mecrirois combien jamainerois dhommes du gouvernement de Quebec.

ie Partie a dix heures acompagnant le Ch^er^. de Longeueüil que ses affaires demandais a Quebec, nous vimmes coucher aux Trois Rivieres a dix heures du soir.

Le 13, Nous cejournames dans cette ville ou le Gouverneur avoit quelques ordres a donner.

Le 14, Nous partimes en poste a la pointe du jour et nous arrivames le meme jour a Quebec a onzes heures du soir.

## JOURNAL D'UN VOYAGE, DE QUEBEC A CARILLON, PAR J. G. C. DE LERY, CAPT. DES TROUPES DETACHEES DE LA MARINE SERVANT EN CANADA EN 7BRE ET 8BRE 1758

### SEPTEMBRE

Le 11, sur La nouvelle que le Marquis de Vaudreuil Cavagnal Reçut que Lennemis avoit pris le fort frontenac ou catarakoüis, et faisoit des preparatif pour augmenter cette avantage, Jus ordres de conduirent, un dettachement de Canadiens a Montreal.

Le 15, Jarrivés a Montreal et Recu ordre de me rendre a chouegatsy, ou Lagalette avec une Brigade.

Le 16, sur la certitude que LEnnemis avoit abandonné le fort frontenac, apres lavoir Brulé, et setais retiré par la Riviere Choueguen, et voullais faire une seconde entreprise sur Carillon Jus ordre de my Rendre, mais de rester au fort St Jean, ou M^r^ de Scadupé Cap^t^ Réformé étoit commandant de prendre Le detaille des Magazins Batteaux &ca et de faire defiller avec Dilligence les Brigades français et sauvages qui seroit envoyés a Carillon.

### OCTOBRE

Le 5, je partie de Montreal et arrivé au fort St Jean a 7 h. du soir javais fait partirent mon negre et mon Esquipages quelques jours avant, il y avoit 1200 h. de deffillé.

Le général mavoit retenu aupres de luy depuis mon arrivée a Montréal dans le dessin de me donner le commandeman^t^ dun comp vollant, a St frederic Mais ne s'en etant pas expliqué ou-

vertement, Le marquis de Montcalm, en noma un autre.

Le 6, a 11 h. du matin ie fit partirent Mr Couterot Lt des trouppes dettachés de la marine dte de la Collonie avec sept soldats deux cent trentes trois canadiens et douzes sauvages, de la Baye des puants. deux autres Brigades furent arreté nayant point de chaudiere a Leurs donner a 7 h. du Soir il en arrivat Roctoyades enseigne arrivat avec 110 Canadiens des Trois Rivieres et sept soldats.

St Luc LaCorne cap$^{te}$ arrivat avec douzes Canadiens, quelques sauvages nepisingues, algonkins, et Iroquois Dommicillies et Leurs Interprettes.

Ie passé une partie de la nuit avec Le garde magasin, les calfats et employés a preparer tout ce qui Etoit necessaire pour faires partirent tous ce monde. le Lendemain matin.

Le 7, a une heure du matin arrivat un courrier du marquis de MontCalme avec ordre de le faire passer en dilligence au marquis de vaudreuil, ce qui fut executé.

| | hommes | |
|---|---|---|
| | soldat | canadiens |
| LaCorne LaColombierre Cap$^{t}$ partie le premier avec | 10 | 100 |
| Legardeur ch$^{er}$ de Repantigny L$^{t}$ apres avec | 19 | 117 |
| Roctoyade Normanville ens$^{gne}$ apres avec | 7 | 110 |
| St Luc LaCorne cap$^{t}$ avec 10 sauvages avec | | 12 |
| Levreaux de Langis L. avec 10 | | 10 |
| Le Sr perthuis Interprete partie le dernier avec des Iroquois au nombe de 100 | | |
| 120 sauvages | 36 | 349h |

Tous les outils necessaire pour le remuement des Terres avoit Ete Embarqué dans les Brigades.

des Chaudieres couvertes envoyer par Sorel etoit arrivé apres celles envoyés par la prairie de la Magdelaine.

a huit heures du soir Les milices du gouvernem[t] des Trois Rivieres arriverent a lExceptions de Celles de Ste Anne et de St Pierre Les Bequest, et de Gentilly.

il arrivat 16 hommes de la p[te] Clerc.

Jenvoyes dans la nuit un Courrier a Ste Theresse et a Chambly pour dirent aux Milliciens des Trois paroisse des Trois Rivieres qui y estoit de ce presser de me joindre.

Le 8 a 9 h. Me Beaubassi[n] L[t] partie, et St Blain enseigne avec 145 canadiens.

a 11 h. des Noyelle Lanoix L[t] partie avec 21 soldats de la Collonie Rouville cap[t] Commandant au fort de Chambly mecrivit que 75 hommes trouppes et millices de Quebec passoit a son poste pour me joindre.

a 3 h. apres midy M[r] Landrieves des Bordes escrivain principal arriva de Carillon ou il dit ni avoir rien de nouveau et que beaucoup de decouvertes Etoit en campagne

a 5 h. un sergent dix soldats des Troupes de terre et dix huit canadiens arriverent de Quebec.

Les milliciens des Trois paroisses des Trois Rivieres arriverent,

Jenvoyés un Courrier a Ste Theresse pour presser de me joindre les sauvages qui y Etoit.

Il plus toutes lapres midy avec aBondance.

Le 9, ils plus en abondance il ne fut pas possible de faire partirent auqun canost 40 abenakis Resté a Ste therese arriverent.

Le 10, à 5 h. ½ nattendant plus de Trouppes de millices ni de Sauvages a faire passer ie partie, avec un sergent et Dix soldats des Trouppes de terre de la Sarre quatre vingt canadiens et 40 ABénakis et 33 soldats des trouppes dettaché faisant ensembles 164 hommes.

Le vent étoit sud assé fort pour retarder ma marche Je vint cependant couché a la p^te^ a Scononton Eloigné de St Jean de (blanc) lieues il tomba de la pluie par Intervalle toutte la journé.

Le 11, a onzes heures du soir Jarrivés a Carillon, ayant fait La plus grande Dilligence, Dans lincertitude ou jetois des nouvelles de LEnnemis jappris que lon n'en avoit point Eut qui annonsasse quil entrepris cette anné de nous attaquer tous mon monde, couchat dans les canost.

Le 12 ie rendit compte au Marquis de MonCalm, de mon dettachement, dont chaques partie fut joindre son corp et moy celuy des Trouppes dettaché de la marine, ou ie fit dresser ma tente.

Le soir, les Sauvages partie de St Jean le sept arriverent.

Le 13, Le Ch^er^ de Levis Brigadier avec L'Ingenieur et plusieurs autres officiers eut la complaisance de me conduirent aux retranchement, et de mexpliquer les Raisons des differens mouvent (sic) qui si etoit fait de la part de LEnnemis et de la notre le neuf juilliet dernier.

depart dun courrier pour Montreal, ie Rendit compte au general vaudreüil de mon arrives.

Le 14, il Tomba de La pluie Toutte La nuit.

Le 15, Beautemp.

Le 16, depart de vingt Sauvages pour aller en decouverte au fort George a la teste du Lac St Sacrement.

il a fait Tres beau tems.

Le 17 Départ de neuf algonkin et nepisingue pour aller a la decouverte a LEtablissem^t^ de Lidius.

Le 18 LEvreaux ch^er^ de Langis L^t^ est arrivé de Sarasteaux avec un prisonier qui raporte que les Ennemis Retirent Leurs Camp du fort George.

Le 19 a 1 h. depart de Mr Rigaud de Vaudreüil gouverneur de Montreal, Dumas major, Lavalterie et Legardeur Repantigny capitaine avec des canadiens pour Montreal, ie fut de garde au poste Dupin de sucre.

Le 20 Beautems Soleil, ie fut de garde poste de la chutte du Lac St Sacrement.

Le 21, Je revint au camp.

Le 22, 23, et 24, Rien d'Interressant.

Le 25 au Soir Le L$^{t}$ Wolf allemant officiers vollontaire partie en parlementaire avec des Lettres pour le fort George.

Le 26, arrivé dun soldat deserteur des Trouppes Réglé en garnison au for George.

Le 27, au soir le L$^{t}$ Wolf qui Etoit partie le 25, est revenû et a rapporté que les ennemis evacuais le Camp du fort George

Le 28 jus ordre de partirent des le matin ie passé à St frederic pour voir le fort ou ie navais point arreté en montant.

Le 29, Jarrivez au fort St Jean a 7 h. du soir ayant eut Bon vend de Sud.

Le 30, ie partie le matin ie sauté les Rapides dans mon batteaux ie Diné a Chambly, ie fit partirent mon negre dans le d$^{t}$ Batteaux pour Quebec avec mon esquipage et des canadiens de ce distric Jepris la poste par le Chemin de La Bataille et Jarrivay a Montreal à 7 h. du soir, ou le general Vaudreuil me reçu tres bien.

Le 31, ce general me fit rester, pour affaires de services.

## NOVEMBRE

Le 1$^{er}$ ie reste encore a montreal pour le meme objet que La veille.

Le 2 Partie de Montreal a 8 h. du matin apres avoir pris

congé du general Vaudreüil Cavagnal, ie vint en poste coucher a Ste Anne.

Le 3 ayant marché toutte la nuit.

Le 4 a 11 h. du soir Jarrivéz a Quebec ; depuis mon depart de Montreal le tems avoit esté serain mais tres froit.

Copie de Lordre qui ma eté donné pour faire cette campagne.

Pierre Rigaud M^is^ de Vaudreüil commandeur de Lordre Royal et Millitaire de St Louis Gouverneur et Lieuten^t^ general pour le roy en toutte La nouvelle france Terre et pays de La Loüisiane

Nous ordonnons à M. de Léry cap^t^ dans les trouppes du detachement de la marine de partir incessament de cette ville pour se rendre au fort St Jean ou il attendra le detachement des Trois Rivieres, et dont il fera partirent avec les Differentes Brigades desTinées pour Carrillon les officiers des Trouppes de la marine.

il fera aussy prendre par les Dittes Brigades les outils pour Carrillon qui sont a ce poste, Dou il partira ensuitte luy meme avec la derniere Brigade pour ce rendre au dit poste de Carrillon et finira la campagne sous les ordres de M. de Rigaud de Vaudreüil gouverneur de montreal dans larmée commandé par M. Le Mr^quis^ de Montcalm marechal des Camp et armées du Roy.

Luy enjoignons de presser les Brigades quil rencontrera sur Sa routte et dans le cas ou il y rencontra pareillement quelques dettachement ennemis nous lautorison a aller a Leur poursuitte.

Fait a Montreal le 5 octobre 1758.

Signé Vaudreüil.

## JOURNAL DE Mr. DE LERY

### 1759

---

Le 15. Mr. le lieutenant de Roy de québec me remy lordre de Mr. le general en datte du 4 de ce mois pour allér a lilet du portage et faire larriere garde des familles des paroisses du sud qui avais ordre d'evacuér pour ce Rendre a la pte. de levis, je devais voir a lilet du portage et a la ouelle Kamouraska si les habitans ce preparais a la transmigration ordonné par le général, jarrivée a la ouelle le 21 avant le Courrier qui portais les ordres de Mr. de vaudreüil. je fit assembler les habitans qui parurent disposé a executér les ordres que le Courrier qui arrivat Remis aux capitaine, quoy que je leurs assurasse que lennemis ne tarderais pas à paraitre il ne purent le Croire et les semences davoines qui leurs Restais à faire, me fit craindre ce qui est arrivé quil ne fissent pas les Caches de leurs effest. Je fit la même mission aux Kamouraska et a lilet du portage ou il y avais deux vais'eaux moüillé portant pavillon blanc qu'il avait assuré, je présumé quil avais quelques nouvelles jecrivit au Commandant qui menvoyat des paquest de la Cour, et que le 20 il avais vûe par le travers De Rimousky 10 vaiseaux, jenvoyér par un Exprest les paquest de la Cour a québec, et la lettre Que mecrivais le Capitaine a loccasion des dix vaiseaux quil avais aperçu au bike et Rimousky;

Le 22, voyant que les vent de N. E. duroit depuis quelques jours je çoupsonnée que les 10 navires qui avait parut a Rimousky le 20 pourrait estre anglais puisquil navoit pas fait routte, jenvoyé un exprest au S^r^. de Plaine qui etait en observation a la R/des Capes pour luy marquér d'envoyér a la descouverte de ses vaisseaux.

Je recu un courrier de Québec qui maporta une ordre de M^r^. Ramzay en datte du 19 may pour faire evacuer S^t^. Barnabé et le bike, de faire à semblér toutter les chalouppes du sud pour les y envoyér, jexpedié sur le champ un courrier avec ordres a tous les capitaines d'envoyér les chalouppes qui etais dans leurs paroisses, armée du monde nécessaire pour les conduire et des vivres pour 12 jours.

a 11 h. du matin les feux parurent a lilet du Portage et M^r^. de plaine renvoyat mon courrier pour me dirent quil avais vûe les feux a Kakona et a la R/ du loup.

a 5 h. du soir le courrier de m^r^ aubert qui etait en observation a S^t^. Barnabé arrivat, je fut persuadé que cetait des vaiseaux anglais et que la flotte pouvait suivre, je donné ordre a touttes les familles de ce mettre en marches, ils avais passé la journée a cachér leurs effest ce quil naurais voulue faire que quand les feux parurent disant toujour que les Anglais ne viendrait point, et je profité du trouble ou ils etait pour les faire descampér le lendemain;

M^r^ aubert marquois que le 19 il avais vûe 15 vaiseaux qui a leurs maneuvres paraisois anglais, jen Rendit compte a M^r^. le lieutenant de Roy de Quebec; je fit demandér des munitions de guerre mais il ne sen trouvat point, jenvoyér ordre aux capitaines des coste de men faire parvenir de celles qui etait en chemin pour les entrepost, et a m^r^ de montesson de faire partirent touttes les familles quil etait venû arrangér jusqua S^te^. an-

ne et de menvoyér les hommes portant les armes avec des vivres conformement aux ordres de M^r^. le général

je donné contre ordres a tous les Capitaines pour les chalouppes que javais demandé pour la transmigration de S^t^. Barnabé et le Bike qui ne pouvoit avoir lieu ;

Le 23, je fit partirent deux Sauvages pour avertire a Temiskouata que les anglais etoit a S^t^ Barnabée

a 7 h^h^. du matin un Courrier de S^t^. Barnabé arrivat par lequel japris que les anglais etoit dans la même position et avoit detaché deux vaiseaux pour allér Croisér.

je profité de ce Courrier pour marquér au Command^t^. de Québec que je fesois partirent deux familles et que les autres avoit de la paine a ce mettre en marche, que la vûe des vaiseaux ennemis les ferait pressér que comme il leur fallais des hommes pour conduirent les fammes enfants et les animaux, je resterais seul avec trois Sauvages et que je suiverois lesd^te^ familles.

M^r^. de Plaine vint et nous primes des arrangem^t^. pour les habitans de la Riviere du Loup.

A 2^h^. apres midy il arrivat 15 hommes de la R/ Ouelle et des munitions.

A 5^h^. M^r^. Damour venant de Kakona me dit que dix vaiseaux etait mouillé le matin a lisle Verte et que quinze autres etoit au Bike et avait envoyé une chalouppe a la R/ des Trois Pistolle, je depesché un courrier pour en donner avis a Québec et un a la R/ des Capes,

Je posé une garde.

Le 24. Il arrivait 20 hommes de S^t^. Roch et S^te^ Anne sans vivres que je leurs fit delivrer ché grand maison de meme qua ceux de la R/Ouelle et a tous les Sauvages qui venait d'embas pour se rendre a Québec, il en arrivat de Beaubasin qui me dirent avoir vû cinquante voilles au Bike et dix a Lisle Verte, je-

vrivit au Command^t^. de Québec pour luy faire part de cette nouvelle et luy observer que je ne pourois pas suivre la flotte avec le monde que javois que jestimais qun camp serait bon a la R/ Ouelle.

Jecrivit a M^r^. Lintendant pour luy demander le moyen de faire subsister les milliciens qui me joignait a chaque instant.

Je reçu le soir une lettre de M^r^. de Plaine pour me faire sçavoir qun Sauvage luy avoit dit avoir vu vingt vaisseaux a lisle Verte et quelques chaloupes a la R/ du Loup, que le fermier avoit abandonné les animaux, je fit partirent sur l'heure sept pour aller reconnoitre les chalouppes et amener les bestiaux de la ferme.

M^r^. de Plaine me marquat que touttes les familles de la R/ des Capes etait partie, ceux de lilet du Portage evacuerent dans la journée.

Le 25, a 6^h^. du matin une goelette passat et mis en travers je crus que cetait une descouverte envoyée de Québec, elle fit roulli derriere les Pellerins ; a 8^h^. M^r^. de Monteson qui avoit fait partire les familles jusqu'au Cap S^t^. Ignace arrivat, M^r^. Dacier de Québec vint a 10^h^. avec une ordre de M^r^. le Command^t^. de Quebec pour aller reconnoitre les vaiseaux, je luy donné dix bons hommes pour remplir sa mission.

Je recu deux lettres de M^r^. de Montcalme et deux de M^r^, de Ramezay, celles de M^r^. de Montcalme portoit en subtence quil ni avoit plus moyen de replier, ce qui etoit a S^t^. Barnabé et de me conformer autant que les circonstence me le permettrait aux instruction de M^r^. de Vaudreüil en ramenant les fammes, les enfans et les Bestiaux et dobserver la maneuvre des hommes, une etait du 24. may et lautre sans datte ; celle de M^r^ etoit du 24. et manoncait six batteaux pour faire passer la R/ Ouelle aux

familles, de laisser les poste garny de chevaux et de men tenir du reste aux ordres que javais;

Le 26. M^r^. Dacier arrivat a 9^h^. du matin et dit avoir reconnut de Kakona 16 vaiseaux mouillé a lisle aux Pommes et avoir parlé a neuf canots de Mikimake venant de Rimousqui ou il navait rien vûe; a 10^h^. je recu une lettre du Pere Jesuitte qui etoit à Temiskouata et me demandait deux ommes pour sen revenir, que je luy envoyer sur le champ.

A 2^h^. M^r^. Dacier partit pour aller a Québec rendre compte de ce quil avoit vûe; à 3^h^. il parut neuf voilles qui mouillerent au pot à l'Eau de vie, jen rendit compte à Québec sur le champ et chargé M^r^ de Monteson qui partait pour aller presser le depart des familles, de faire passer ma lettre de poste en poste, jenvoyer quelques hommes à la R/ des Capes pour en garder lentrée, je doublé la garde et fit distribuer de la poudre et des balles à tous le monde.

Le vent fut au N. E., jexpediez un courrier pour le Bike et lisle Verte pour compter le nombre des vaisseaux ennemis et venir men rendre compte;

Le 27, N. E. et grandes mers, je reçu une lettre de M^r^. le marquis de Vaudreüil en datte de Québec le 25 may qui me renvoyait à mes instructions.

Apres le diné les vaisseaux parurent sous voille, je laissé à la R/ des Capes des hommes que ji avoit envoyés la veille, et jen mis quatre à Lilet du Portage pour y establir un poste.

Lorsque les vaisseaux furent vis avis moy je les suivis avec le monde que javais qui pouvoit aller à deux cents hommes, je crus quil mouillerait aux Kamouraska mais le vent leur etait si favorable quil pousserent jusqu'à lisle aux Coudres et je resté aux Camouraska ou jarrivé bien plus tar qu'eux; jex-

pedié un courrier à M^r^. le général pour luy rendre compte que javois vue defiler dix gros navires, un moyen, trois senaux et quatre goelettes; à 7^h^. je reçu une lettre de M^r^. de Plaine qui etait en observation à la R/ des Capes qui me renvoyoit le monde que ji avais envoyé la veille et maprenait quil etait resté un gros vaiseau audesous du pot à l'Eaudevie;

Je reçu une lettre de M^r^. le général pour lexactittude des feux jenvoyé sur le champ à M^r^. de Plaine et donné ordre à tous les capitaines de tenir la main à ce que la garde sen fit bien, je fit tuer des moutons pour donner aux miliciens.

Le 28. Jecrivit au M^r^. de Monteson de prendre les bateaux dont il aurait besoin pour la R/ du sud sur les six que lon envoyoit à la R/ Ouêlle.

Il fit un gros N. E. avec de la plui et brume.

Les familles étoit touttes partie à ce que me d^t^. le Capitaine Paradis.

Le 29. Je fit partirent deux hommes pour Lisle Verte et jecrivit à M^r^. Aubert à S^t^. Barnabé que mon courrier devait laisser au capitaine Costé pour luy faire passer afin que les deux hommes que jenvoyois qui navait que trente lieues à faire pussent estre icy le 1^er^ juin.

Le 30. à 8^h^. il arrivat un courrier de M^r^. de Plaine par lequel japris que M^r^. Aubert avoit vue à S^t^. Barnabé le 27, une frégatte qui navait pas fait routte quoy quil eut un bon vent de N. E.

Japris à midy que le vaiseaux mouillé au Pot à leaudevie était allé embas, jexpedié un courrier à Québec pour en donner avis.

Jenvoyé 200^ll.^ farines pour les gardes de Kakona et autres qui en manquoit.

A 4^h^. apres midy il passat un batteaux qui razat Lisle

aux Corneilles; japris que le pere Jermain etoit depuis deux jours à la R/ des Capes venant de Temiskouata.

Le 31. Je reçu une lettre de M^r^. de Vaudreüil et le pere Jermain arrivat, je luy fournit le monde quil me demandat pour les esquipage et je fit distribuer des vivres à ses Sauvages qui etoit en petit nombre. M^r^. de Vaudreüil me marqua daller camper à la R/ Ouelle avec 200 hommes et dobserver la manoeuvre de lennemi;

*Juin*

Le 1^er^ je reçu une lettre de M^r^. le général du 31 may par laquelle il me marquoit quil avait consenti que les familles senfonsasse dans les bois que M^r^. de Monteson qui avait esté à Québec me communiqueroit à quel condition et quil ne setoit determiné à leur acorder que sur les vives sollicitations qui luy en avoit esté faitte.

Jecrivit à M^r^. le général que le courrier etoit de retour de S^t^. Barnabé et luy envoyé la lettre du Capitaine Costé qui demandait des fusils, je renvoyé des habitans et ne gardé que 200 hommes.

Le 2. à 4^h^. du matin il arrivat un courrier de S^t^. Barnabé qui annoncait que le 31 may cinq voilles estoit à lisle du Bike.

Je fit partirent cinq hommes pour aller à la garde des feux et à Laporte, à lilet du Portage et à la R/ des Capes et je partie pour la R/ Ouelle ou jarrivay le soir;

Je fit partirent deux batteaux qui avoit servi à passer les familles et en donné un au capitaine de S^t^. Michel et lautre à celuy de S^t^. Valliers pour les rendre à Québec.

Je reçu une lettre de M^r^. de Vaudreüil en datte du 1^e^. qui mordonnoit de ne garder avec moy que 100 hommes et M^r^.

Lintendant me marquoit de les nourire à la viande et d'en donner des certificats que cette depence ne valloit pas la paine d'envoyer la personne que je luy demandoit pour cela, les vents furent S. O.

Le 3. je fit partirent cent hommes et en gardé meme nombre pour me conformer aux ordres de M^r^. de Vaudreüil à qui jenvoyé un courrier pour luy demander cent voyageurs du gouvernem^t^. de Montréal afin que ceux dicy pussent aller loger leurs familles dans les bois. Les vents furent S. O.

Le 4. à 10^h^. je reçu une lettre de M^r^. Aubert du 1^er^. il navoit qu'ne goelete daugmentation, je fit partirent un courrier pour en informer M^r^. de Vaudreüil.

A 3^h^. le courrier de M^r^. arrivat, il setait arreté à la R/ du Loup et mavait envoyé la lettre que javais fait partirent le matin pour M^r^. le général.

Le 5. à 4^h^. apres midy les fumées parurent aux signeaux du Kamouraska.

M^r^. de Monteson arrivat qui me communica lordre à l'occassion des familles quil avait fait mettre dans les bois.

Le 6. matin je fit partirent un courrier pour avertirent à Quebec que les fumées avait parut la veille et je me plaignis à M^r^. de Vaudreüil de la trop grande cantité de Canadien qui desertait, quil etait besoin d'en faire une exemple;

Le 7. japris que les fumées avait esté faittes par des sauvages qui estoit en routte pour Quebec, jexpedié un courrier pour en donner avis à M^r^. le général.

Jexpedié un autre courrier pour aller voir ce qui ce passait à Rimousky et luy donner un fusil, M^r^. Thobot luy ayant pris le sien lorsquil lavait surpris.

Le 8. à 7^h^. il arrivat un courrier de Rimousky qui maprit que le 6. il ny avait aucun Batiment nouveaux et quil estoit

moüillé à lisle Verte; à 1h. je fut averty qu'ne voille partait de lisle aux Coudres, je fut à la Pte. de la R/ Ouelle avec ma longue vue qui me fit connoitre que cetait une grande goelette, il ventait N. E. elle mouillat à la Pte. aux Iroquois à 10h. ½ — A une heure il passat un vaisseau portant pavillon rayé de bleu, blan et rouge au mat de mizaine que jestimé estre de 80 canons, il etoit suivie d'un de 60. d'un autre de 50. d'un senaux et trois goelettes qui furent à lisle aux Coudres;

Lofficier que Mr. le général avoit envoyé au mois avril au haut de la R/ St. Jean ramasser les sauvages, arrivat seul il ny en avait pas trouvé, il party pour Québec.

Le 9. Mr. de Monteson partie pour acsellerer larangement des familles dans les Bois.

Il parut quelques fumées aux Eboulements et à la baye St. Paul, jestimé que cetait des fourages que lon avait brulés.

Le vent fut au N. E. jusqua 5h. que deux bateaux et un vaisaux moüillerent à la Pte. aux Iroquois, jenvoyé une garde les observer pandant la nuit; à 8h. un courrier de la R/ des Capes qui allait à Quebec me dit que la goelette qui etoit moüillé hier à la Pte. aux Iroquois letait aujourd'huy au Pot à l'Eau de vie, je profité de loccasion de ce courrier pour escrire à Mr. le marquis de Vaudreüil.

Le 10. un courrier party hier de Rimousky est arrivé au matin pour annoncé quil y avoit un navire et un batteaux moüillé à St. Barnabé ou il etoit passé, sans arreter, le 8 de ce mois, un vaiseau, un bateau et une goelette.

A 6h. il arrivat un détachemt. de 110 hommes conduit par un sergent, tous du gouvernement de Montréal, je renvoyé les hommes de la Coste du Sud que javais pour la garde et leur donnér des vivres pour ce rendre chéz eux; à 11h. du soir il passat un courrier qui portoit les ordres du général aux offi-

ciers des millices de ce tenir prest à marcher avec tout leur monde au premier ordre.

Le 11. à 5h. il passat un senaux et deux bateaux qui moüillerent à Lisle aux Coudres.

Le vent fut au N. E. tres foible;

Je fit changer les fusil cassé quavoit le detachemt. de Montréal;

Le 12. à 9h. il passat un navire qui fut à lisle aux Coudres, le vent N. E. je reçu une lettre de Mr. de Vaudreuil pour faire arreter les hommes suspectes.

Le 13. je fit partirent un sergent pour porter des lettres que jescrivais à tous les capitaines de millice depuis Kamouraska jusques et compris Berthier, à l'occasion des deserteurs et jean suspecte de la garde des forts pour signeaux, des gardes cotes, et de ce tenir prest au premier ordre pour partirent avec tous le monde en etat de porter les armes qui serait dans les paroisses.

Le courrier que javais envoyéz à Rimousky le 7 arrivat, par qui je su que le 10. may il ni avoit rien de nouveaux qu'n senaux qui etoit venû de la descouverte ver le nort, je lexpedié pour Québec rendre compte de son voyage à Mr. le général.

Il plut jusqua midy et bon N. E. tout le jour.

Jecrivit à tous les capitaines de faire rendre les bateaux de Roy qui etait dans leur paroisse au port de Berthier;

Le 14. il fit beau temp et les vents au N. E.

Je reçu le soir un Courrier de Québec qui ne portait aucune nouvelles, je le fit repartirent de même.

Le 15. il plut par orage, les vents foibles et variables.

Un des courriers que javais à Québec revint qui me dit qu'en y allant le 14 il avoit vû faire la traverse à 7 vaiseaux qui etoit mouillé à present à St. François; je reçu une lettre de Mr.

le général qui me marquoit la même nouvelle et sur les representations que je luy avoit faitte à plusieurs fois de la façon dont je devais maneuvrer lorsque le reste des vaisseaux ennemis arriverais que je le prié de mordonner plus positivement et en termes moins généraux que par ses precedentes lettres, il me marquoit par celle cy en datte du 14 may, je sens bien que la flotte anglaise ne passera pas ensemble, vous pourré aisement juger d'apres les connaisance que vous aurés si elle est entierement, entierement en riviere et ce sera bon que vous costoyerés les vaiseaux qui passeront avec tous les habitans que vous auré rassemblés pour vous joindre a larmée, je sens aussy quils laisseront quelques batimens en bas, et sur les connaissance que j'en auray je prendray les arrangemens les plus convenables;

Le 16. le vent S. O., à 3$^{h}$. apres midy il dessendit un vaiseaux de la prairie, je fit partirent un courrier pour Rimousky et je marquois à M$^{r}$. Aubert d'envoyer à la descouverte jusquau Cap Chat;

Je fit partirent un autre courrier pour mener à Québec un homme que M$^{r}$. le general demandoit.

A 9$^{h}$. du soir un courrier passat pour Quebec, porta les observation de M$^{r}$. de Plaine sur le retardement de la flotte anglaise à paraître; je fit mouiller quatres bateaux du Roy dans la R/ avec leurs agrès afin de les avoir tout prest à men servirent sil venait quelques berges ou chalouppes le long de la coste et de pouvoir men emparer.

Japris par la correspondance que javais avec les capitaines de millice que des Kamouraska à Quebec la garde si faisait avec la plus grande exactitude conformement aux ordres que jen avais donnés le 12 et le 13 de ce mois;

Jecrivit à M$^{r}$. le général et luy fit part quelques idés que

javais sur la façon dont les anglais pouvoit maneuvrer à Quebec.

Le 17. beau temp, le vent foible au S. S. O.

Le 18. beau temp foible, vent de S. le matin et N. E. le soir.

Je reçu une lettre de M^r^. Lintendant qui me priait de continuer à donner le prêt en viande au detachem^t^. de 110 voyageurs que javais;

A 10^h^. du soir il arrivat un courrier de Rimousky M^r^. Aubert mecrivoit du 17. apres midy que le 16 il avoit entendu plusieurs coups de canon et le 17. à midy avoir reçu une lettre du S^r^. Lepage qui luy marquoit qu'n homme disoit avoir vue 14 navires à trois mats et croyoit en avoir vu plusieurs dans le mirage, ce courrier avait des lettres pour M^r^. le général, je le fit passer sans me donner le temp d'escrire;

Le 19. à minuit 1/4 les feux des signeaux parurent, jexpediez un courrier pour les suivre jusqua Quebec afin de les faire paraitre ou il auroit pût manquer, je profité de cette occasion pour envoyer un homme timbré à Quebec.

Jecrivit deux lettres à M^r^. de Vaudreüil pour luy rendre compte de letat ou etait les chausses à la Coste du Sud.

Le vent de N. E. fut impetueux avec la pluis jusqua cinq heures du soir que la pluis cessat.

Je reçu deux lettres de M^r^. le general du 18 qui me marquoit quil metait bien obligé de mes observations sur la maneuvre que les ennemis pourroit faire, que je luy faisais dans ma lettre du 16 juin, quil avoit prevû à touttes choses et que nous estions fort en etat de les recevoir quand il viendront. Il maprenait que 8 prisonniers fait à lisle d'Orlléans luy avoit dit que touttes leurs flottes devoit consister en 22 vaisseaux de lignes, 30 fregattes, galliottes, senaults &^ca^. et d'environs cent

batimens de transport et 15000 hommes de debarquement mais que les premiers prisonniers de lisle aux Coudres avoit dit 30000 hommes que nous avions une batterie à la P^te^. de lisle Dorlleans pour battre les vaiseaux ennemis qui avoit esté joint par quatre monté de lisle aux Coudres.

M^r^. Lintend^t^. mecrivoit du 18. de ne point donner de vivres aux familles qui voulait aller à S^t^. Nicolas et quel devoit rester dans les bois suivant les ordres qu'en avoit donnés M^r^. le general et que javais bien fait dordonner que tous les bateaux du Roy fusent remis au port Courville plus tôt que de rester le long de la coste en perditions;

Le 20. à 7^h^. le courrier que javais envoyé le 16 à Rimousky arrivat, jy avois vûe 132 vaiseaux dont 24 de ligne et le reste petits, le 18 de ce mois et une fregatte par le travers des Kamouraska aujourd'huy au jour qui montait le fleuve, je depesché ce courrier pour quebec, la frégatte moüillait au petit camouraska et une petite corvette vint à la P^te^. aux Origneaux;

Le vent foible et variable.

Le 21. il arrivat un courrier de la R/ S^t^. Jean et trois Sauvages qui ne maprirent rien. Je fit donner des vivres pour les rendre à Québec, le vent fut au S. S. O. fort tout le jour, cependant on aperçut de la R/ des Capes 80 voilles, et des Kamouraska 16. M^r^. de Plaine envoyat un courrier à Québec en rendre compte, je ne le vit point jetais allé visiter les gardes;

Le 22. à 10^h^. arrivé de M^r^. Aubert venant de Rimousky qui rapporta que 147 voilles ennemis etois depuis lisle aux Basques jusqu'au haut de lisle aux Lievres sur lesquels 14 depuis 60 jusqua quatre vingt canons, 16 fregattes depuis 26 canons jusqua 50. et le reste navire, senaux, bricantin, goelettes et bateaux.

A 5^h^. du soir je reçu une lettre de M^r^. de Vaudreüil du 20.

et une du 21. par laquel il me marquoit de faire déffiller les habitans à laproche du gros de la flotte quil marquois estre les vaisseaux quavais annoncé M^r^. Aubert, et de prevenir les habitans de ce fournirent de vivres jusqua Quebec que le Roy les leur payerait et que ceux qui en avais en donnassent à ceux qui n'en avois point, que le Roy payerais pareillement.

Je luy repondit que je men rapportais à une lettre que je luy ecrivit le matin et quil etois necessaire quil envoyat luy même cette ordre pour les raisons que je luy marquois dans lad.^te^ lettre, je fis partirent un courrier pour porter au capitaine des Kamouraska ordre de ce tenir prest avec tous son monde à me venir joindre lorsque la flotte monterait devant ché luy.

A 6^h^. du soir les gardes que javais manoncerent trente vaiseaux mouillé au haut de lisle aux Lievres.

## JOURNAL DE LA CAMPAGNE DE 1755-1756

Journal de la campagne de M. de Léry, commandant du détachement que M. le marquis de Vaudreuil s'est déterminé d'envoyer sur les forts remplis de vivres et de munitions de guerre destinés pour l'entreprise que les Anglais ont médité de faire, cette année, sur Niagara et Frontenac (1755-1756).

### *Hiver de* 1755 *à* 1756

"Après plusieurs nouvelles qui apprenoient à M. le marquis de Vaudreuil que les deux forts, qui sont aux deux extrémités du portage qui conduit de Corlar à la rivière, qui est celle même qu'on traverse au fort de Chouaguen, étoient deux entrepôts, où les Anglois faisoient de grands amas des choses

nécessaires pour leur projet de prendre le Canada, il décida qu'il devoit tenter presque l'impossible pour s'opposer de bonne heure à la marche de nos ennemis. On verra par la suite de ce journal, qu'il y avoit une impossibilité apparente de pouvoir seconder ses vues par la longueur du chemin qu'il nous falloit faire à pied, les vivres sur le dos, l'inconstance des sauvages qui chaque jour nous menaçoient de nous abandonner, et les mauvais temps de la saison d'hiver qui devoient faire un très grand obstacle à notre marche. Malgré tout, le départ est fixé au 24 février.

Le 24 février. — Le détachement s'étant rendu à Lachine, M. le marquis de Vaudreuil s'y rendit aussi avec plusieurs officiers qui lui firent compagnie; il le passa en revue, visita les armes et renvoya les soldats ou habitants qui lui parurent trop foibles pour un voyage de cette nature ou n'avoir pas assez de volonté. Il en revint le soir très satisfait de l'envie et du zèle de toutes la troupe, des officiers surtout, qui se montrèrent déterminés à tout entreprendre.

Le 25. — Il fit un si grand froid quil ne fut pas possible de prendre son parti sur l'embarras douteux d'aller à pied ou en bateaux à la Présentation, où étoit marquée l'assemblée générale des sauvages qui devoient être des nôtres.

Le 26. — Le froid ayant encore augmenté la nuit du 25 au 26, nous jugeâmes le matin qu'il étoit impossible de commencer la route autrement qu'à pied. Comme major du détachement, par ordre de M. de Léry, notre commandant, je fis charger les traînes. Nous partîmes et vînmes coucher à la Pointe-Claire, trois lieues au-dessus, Le soir, M. de Langy, officier des troupes de la marine, alla au Sault-Saint-Louis assister au festin de guerre que les sauvages de ce village faisoient avant que de partir. Il eut ordre de nous rejoindre le plus tôt qu'il

pourroit. On envoya aussi un courrier au village des Deux-Montagnes pour avertir les sauvages que nous devions les attendre au fort de la Présentation, et qu'ils n'avoient qu'à s'y rendre.

Le 27. — Nous avons marché avec beaucoup de peine, faute de neige, et nous nous sommes rendus au côteau des Cèdres, où M. Varin avoit assuré que nous trouverions nos vivres rendus pour la dite route. Nous avons été très surpris à notre arrivée de n'en trouver pas même suffisamment pour donner le prêt ce jour-là. Sur le rapport que j'en ai fait à M. de Léry, il a fait partir M. de la Saussaye officier, pour en rendre compte à Monsieur le général. Ce même jour, sur les quatre heures, après le départ de l'officier, il nous est arrivé dans des voitures une partie des vivres et de l'équipement pour notre détachement. J'ai fait sur-le-champ la distribution du tout. Quelques heures après, nous avons appris par un sergent de nos troupes que les bateaux chargés de vivres qui nous précédoient et que nous comptions déjà rendus, se trouvoient arrêtés et pris dans les glaces, sans qu'il fût possible de les en tirer. Il étoit pourtant nécessaire qu'ils se rendissent, sans quoi nous ne pouvions point partir de la Présentation, puisqu'ils étoient chargés de tous nos vivres. Le sergent est parti subitement pour donner avis de ce contretemps à Monsieur le général, et nous serons à l'ancre jusqu'à son retour, dans l'incertitude du parti qu'il y a à prendre.

Le 28. — J'ai fait délivrer le reste du corps de réserve et disposé notre départ pour le lendemain.

Le 29. — Nous serions tous partis des Cèdres, dont le séjour commençoit à nous ennuyer beaucoup, d'autant plus que les vivres qui s'y consumoient inutilement ne pourroient se réparer, si nous n'avions été rejoints par M. de Langy qui nous

conduisoit vingt-cinq Iroquois du Lac qui demandèrent à passer le jour pour se préparer au voyage. On ne les refusa pas, et nous sommes obligés d'attendre que le cérémonial soit fini pour achever le décampement. M. de Léry profite de ce retardement pour leur faire dire par l'interprète, au moyen d'un collier, qu'il les attache immuablement à sa volonté qui est celle de leur père, et qu'il attend d'eux qu'ils surmonteront avec lui tous les obstacles qu'ils rencontreront dans leur marche. Nous avons été très contents de leur réponse; mais, à la première occasion, on va voir qu'ils oublièrent tout.

A sept heures du soir, sont arrivés M. Langy et le sergent qui conduisoient quarante Canadiens avec plusieurs traînes, pour en réparer plusieurs des nôtres qui étoient déjà hors d'état de servir après deux jours de marche seulement. Dans le même instant, l'officier commandant la première division qui étoit parti, le matin, nous fit savoir par un courrier qu'il a trouvé de si mauvais chemins, qu'il a jugé à propos de ne pas avancer plus loin, jusqu'à ce que M. de Léry voie par lui-même la vérité des choses. Mais la lettre de Monsieur le général, dont est chargé M. de la Saussaye, ne lui permettra pas de rien examiner; il l'engage à surmonter tous les obstacles. Nous l'avons fait, contre toutes les apparences de réussir.

Le 1er mars. — MM. de Lery, de Montigny et moi, et le reste du détachement, avons parti à une heure après midi, et, malgré beaucoup de pluie qu'il a fait tout le jour, nous avons arrivé à la Rivière au Baudet dans le lac Saint-François. Chemin faisant, nous trouvions partout les débris des traînes cassées de la division qui nous précédoit, à qui M. de Trégarois donne ordre de partir. Nous avons estimé cette journée de six lieues.

Le 2. — On a envoyé un sauvage et deux Canadiens de la Présentation pour prévenir de l'arrivée du détachement qui est

venu coucher ce soir au-dessus de la pointe Maline (Maligne).

Le 3. — Le détachement s'est rendu aux Milles-Roches, où on l'a employé à trainer sur les glaces, à force de bras, les bateaux chargés jusques au pied du Long-Sault, où la navigation étoit libre. Les Abénaquis ont rapporté que les Anglois avoient voulu engager les Cinq-Nations à prendre la hache, en leur présentant un collier de porcelaine noire, et qu'elles l'avoient refusé.

Le 4. — Le détachement n'a pu faire que quatre lieues, à cause des glaces, et a campé vis-à-vis l'Ile-au-Chat.

Le 5. — On a fait quatre lieues et on s'est rendu au-dessus du Rapide-Plat.

Le 6. — Le détachement s'est rendu vis-à-vis le fort de la Présentation, et M. de Léry s'y est rendu sur l'invitation des sauvages d'assister à leur festin de guerre.

Le 7. — On s'est servi de bateaux pour traverser le détachement du côté du fort, et on l'a fait camper un peu plus haut, le long de la petite rivière de Chouaguen, qui donne le nom au village que les sauvages ont sous le canon du fort. M. de Léry, ayant assemblé les sauvages, les a harangués. Ils lui promirent de le suivre.

Le 8. — (Ce jour) fut employé à distribuer les munitions, former des compagnies, ainsi qu'un ordre de marche et de bataile.

Le 9. — M. de Léry fit la revue générale du détachement. Comme on alloit partir, il est arrivé dix Iroquois de la Présentation, qui revenoient de Chouaguen, avec neuf prisonniers anglois. Leur déposition étoit conforme à celle de l'onéyout qui avoit déterminé le projet de Monsieur le général sur le fort. Les sauvages du Lac, les Algonquins et Népissings, ont joint.

Le 10. — Distributions de vivres, festin général des sauvages.

Le 11. — Les soldats et miliciens ont été camper à une lieue et demie du fort.

Le 12. — Le détachement réuni avec les sauvages a campé à trois lieues du fort, le long de la rivière de Chouegalsy.

Le 13. — On a sépourné, parce que deux Iroquois sont venus avertir qu'il arrivoit un Onontagué qu'il soupçonnoit d'être espion. On l'a interrogé ; on a fait la visite des vivres, et on s'est aperçu que quelques soldats et miliciens avoient laissé partie de leurs vivres au camp . Il fallut les y ramener pour les prendre. Plusieurs officiers voulurent traverser la petite rivière sur des patins, ils pensèrent se noyer ; le fils de Réaume, officier de milice, y périt. On obligea MM. de Cournoyer et de Richerville de quitter le détachement, étant incommodés.

Le 14. — On fit trois lieues par un très mauvais temps. Les sauvages vouloient renoncer à l'entreprise. On leur dit qu'on se passeroit d'eux. La nuit du 14 au 15, deux sauvages de la Présentation arrivèrent pour apprendre l'incendie de dix cabanes de leur village. Tous les sauvages vouloient relâcher. M. de Léry essuya leurs larmes, assura quononthio rétabliroit les cabanes, les autres nations s'en rendirent caution, et, sur cela, il ne relâcha que 20 sauvages.

Le 15. — Séjour à cause du mauvais temps. Les sauvages ayant proposé de revenir après l'expédition par la baie de Niaouré, M. de Léry a écrit à M. de Vaudreuil de faire trouver au fond de cette baie des rafraîchissements et des bateaux pour le retour.

Le 16. — On a continué la route le long d'un petit lac. On y a passé les charge sur des traineaux ; on a ensuite marché dans

des bois très mauvais; on a fait six lieues, et on a campé sur le bord d'une rivière qui prend sa source à ce petit lac.

Le 17. — On ne fit que cinq lieues, et, comme on arriva de bonne heure et qu'on se trouva dans un endroit de chasse, on tua plusieurs chevreuils qu'on distribua à la troupe.

Le 18. — On fit cinq lieues, et on s'arrêta sur le bord de la rivière de Chouegalsy qu'on avoit abandonné depuis trois jours. On Saperçut que l'Onontagué s'étoit sauvé. Les sauvages coururent après, et on l'arrêta. M. de Léry l'engagea, par deux branches de porcelaine, à promettre de ne pas s'en aller, et cependant on le fit garder à vue.

Le 19. — De la pluie et du mauvais temps qui obligèrent à séjourner. On a envoyé quelques découvreurs qui n'ont rien appris.

Le 20. — On arriva sur le midi à la rivière aux Ecorces, qui va tomber dans la baie de Niaouré. On ne put la passer qu'à la nuit, parce qu'il fallut faire des radeaux. Vingt sauvages de la Présentation ont abandonné le détachement.

Le 21. — On a fait six lieues par une mauvaise route; rivière à traverser jusques au-dessus de la ceinture; montagnes escarpées.

Le 22. — Séjour, les sauvages ayant voulu tenir des conseils et proposé d'envoyer des découvreurs.

Le 23. — Dès la pointe du jour, M. de l'Espervanche est parti avec trois sauvages pour la découverte. Les sauvages vouloient séjourner et attendre son retour. On est parti à deux heures après-midi, et on a rejoint M. de L'Espervanches à quinze lieues du fort qui n'avoit vu aucune trace. On a assemblé les chefs des différents villages, et on est convenu d'envoyer une découverte jusqu'au fort.

Le 24. — MM. de Florimond et d'Espervanche sont partis pour la découverte, dès la pointe du jour, avec dix sauvages. Le détachement est parti à deux heures après-midi. On a fait environ cinq lieues et campé au bas d'une montagne. Les vivres manquant, on a tué deux chevaux dont on a fait la distribution à la troupe.

Le 25. — Jour de la Vierge. On entendit la messe solennelle. On marcha jusqu'à midi. M. de Léry, n'ayant point de nouvelles des officiers découvreurs, fit partir Perthuis, interprète, avec cinq Iroquois, et leur donna des branches de porcelaine pour arrêter les sauvages étrangers. Les sauvages reconnurent la piste de deux chasseurs, ce qui leur fit craindre d'être découverts. Un sauvage arriva à toutes jambes dire que l'on avoit rencontré six Onéyouts. On les joignit, ainsi que les officiers découvreurs partis la veille, qui n'avoient pu faire leur découverte, parce que les Sauvages les avoient égarés. M. de Léry donna trois paroles aux Onéyouts, en présence des chefs; par deux branches de porcelaine, il essuya les larmes de leurs parents qui étoient morts; par un collier de six pieds de haut, il les engagea à n'être pas surpris de sa marche, qui n'étoit que pour leur bien et pour leur rendre des terres que les Anglois avoient usurpées; par un autre collier en forme de hache, il lest invita à se venger de l'Anglois et les assura du secours de leur père. Les Onéyouts acceptèrent les colliers promirent de les rendre à leur village pour y parler des bonnes affaires; ils dirent qu'ils étoient partis depuis deux jours des forts, et qu'on y attendoit le colonel Johnson.

Le 26. — Le détachement partit de bonneheure, et, après avoit fait quatre lieues, arriva sur le midi à un quart de lieue du fort. On envoya à la découverte MM. de Montigny et de Portneuf, qui rapportèrent qu'ils avoient vu les forts d'En-Haut et

d'En-Bas en bon état, et qu'il passoit à tous moments des chariots de vivres ; ce qui fit d'autant plus de plaisir que le détachement n'avoit pas mangé depuis deux jours. Sur les quatre heures, il arriva un Onéyout de la part de ceux que l'on avoit vus la veille pour dire que, quoiqu'ils fussent au fort, ils ne découvriroient rien aux Anglois, qu'ils ne boiroient pas, parce que les sauvages sont indiscrets dans l'ivresse ; et ils convinrent des moyens de se reconnoître avec nous, dans le cas où les Anglois voudroient les engager à nous poursuivre.

La nuit du 26 au 27, il a neigé sans discontinuer jusqu'à huit heures du matin ; le détachement a beaucoup souffert du froid.

Le 27. — Le détachement partit à huit heures du matin. A peine arrivé sur le bord du chemin, il trouva plusieurs chariots chargés de vivres qui passoient. Les sauvages s'en saisirent sans faire aucun bruit, et on fit la distribution des vivres à toute la troupe.

Les dépositions des prisonniers portèrent qu'il y avoit dans le fort du côté de Chouaguen cinquante hommes de garnison, et quinze dans une maison vis-à-vis des bateaux, pour leur garde. Dans le fort du côté de Corlar, il y avoit cent cinquante hommes, et cent dans une île. Comme on achevoit d'écouter leur déposition, on vit venir neuf bateaux sur des chariots, et ils furent pris avec leurs conducteurs. Les Onéyouts voulurent nous quitter. M. de Léry fit donner l'absolution ; on avança en bon ordre jusqu'à deux arpents du fort, et de suite on courut se saisir des meutrières. Une partie de la troupe fusilloit ceux qui se montroient, et d'autres, entre autres les soldats de terre, s'occupèrent à abattre les pieux et briser la porte ; ce qui fut fait au bout d'une heure de temps, malgré le feu continuel et les genades que les ennemis jetoient. A peine étoit-on entré,

qu'on s'aperçut que le feu qui avoit pris dans des maisons de l'intérieur alloit se communiquer à la poudrière ; on n'eut que le temps de se retirer à deux arpents que le feu y prit. Le fort fut entièrement rasé.

On vint camper ce même jour à une demi-lieue du fort ; l'on passa la nuit. Le grand fort ayant envoyé vingt hommes au secours ou pour avoir des nouvelles, ils furent défaits par les sauvages, qui étoient restés en arrière. La perte des ennemis a été grande, et par celle du fort et par celle de l'amas considérable de vivres et munitions qu'ils y avoient. Les prisonniers ou les chevelures ont été au nombre de quatre-vingt. Nous y avons eu un soldat de la marine tué, un sauvage tué, quatre blessés, ainsi que deux soldats des troupes de terre.

Le 28. — On vint camper à cinq lieues du fort. On a appris depuis que le colonel Johnson avoit marché au secours, mais trop tard.

Le 29. — Beaucoup de neige ; on ne fit que quatre lieues.

Le 30. — On a envoyé les Abénaquis de Saint-François porter les nouvelles à M. le marquis de Vaudreuil, et on a fait six lieues.

Le 31. — Le temps fut assez beau ; on en fit huit.

Le 1er avril. — On manquoit totalement de vivres par le peu d'attention à les conserver ; on envoya trois sauvages à la baie de Niaouré, où M. de Cournoyer devoit être avec des bateaux, pour lui dire d'envoyer vingt Canadiens porter des rafraichissements. Suivant la mauvaise coutume des Canadiens, on avoit mangé en quatre jours les vivres distribués pour huit.

Le 2. — Malgré le mauvais temps, l'envie de trouver des vivres dont on manquoit totalement, fit faire sept lieues.

Le 3. — On fut découragé, en arrivant à la baie de Niaouré, de n'y trouver aucun bateau ; le détachement travailla à

faire des cajeux pour traverser de l'autre côté, malgré la certitude morale de périr faute de vivres et de souliers. Comme on étoit dans cette triste situation, les bateaux arrivèrent ; l'on distribua les vivres, et, comme il n'y avoit pas assez de bateaux pour amener tout le détachement, M. de Léry s'embarqua avec la plus grande partie, et M. de Montigny conduisit par terre les plus ingambes, pour aller de la bais de Niaouré au fort de la Présentation.

Le 4 et le 5. — Tout le détachement partit et celui qui descendoit par eau vint coucher à l'Ile-au-Chevreuil, où il resta dégradé par les vents contraires la journée du 5.

Le 6. — On arriva le soir au fort de la Présentation.

Le 7. — Séjour, et la portion du détachement aux ordres de M. de Montigny qui venoit par terre rejoignit.

Le 8. — L'entier détachement s'embarqua, et le vent étant favorable, on vint camper sur les dix heures du soir de l'autre côté du lac Saint-François.

Le 9. — Le détachement rentra à Montréal sur les trois heures après-midi.

Memoire pour servirent (sic) aux journaux de M^r^. de Lery

SCAVOIR

1751

M^r^. de Lery party de Québec dans le vaiseaux du Roy *le chariot Royalle* par ordre du Marquis de la jonquiere gouverneur general du Canada pour aller a la Cour de france Rendre compte a M^r^. Rouillié, ministre de la marine, des affaires qui setoit passé aux frontières de lacadie entre les anglais et les

français, le vaiseaux my a la voille et arrivat vis a vis Lisle dieu ou le S^r^. de léry debarquat avec ses plans et memoire qu'il fut remettre au ministre quil trouvat a Versailles, on luy prit ses memoires que lon na pas suivie et ses plan et on luy dit quil pouvoit sen retourner il recu une bourse de 1500^l^.

1752

Il party de france le 25 juillet 1752 dans un vaisseau marchant *La sultane* fretté par le Roy pour porter des munitions a Loüis bourg; le marquis de la galisonniere, cy devant general en Canada, luy conseillat ce voyage pour prendre des connaissance de louis bourg.

Il arrivat a Loüis bourg ..... le 10. 8^bre^.
Il en party ..... le 25. 8^bre^.
Il arrivat a Lisle S^t^. Jean dans le port lajoye .... le 27. 8^bre^.
Il party de lisle S^t^. Jean ..... le 29. 8^bre^.
Il arrivat a beausejour dans la baie française le 31. 8^bre^.
Il party de beausejour pour quebec ..... le 4. 9^bre^.
Il arrivat a jemséque ..... le 9. 9^bre^.
couchéz a S^te^. anne jusqu'au..... 10. 9^bre^.
party de S^te^. anne ..... le 11. 9^bre^.
arrivé a Québec ..... le 23. 9^bre^.

Du 25 juillet au 23. 9bre fait 4 mois moins deux jours.

EXTRAIT DE MON JOURNAL

François Joseph chaussegros de Léry né à québéc le 11. 7^bre^. 1754 Passa en France en 1762. avés moi dans un paquebot ou etoit des Troupes.

En arrivant il fut mis chéz les Benedictins anglais Rue S^t^. Jacques a paris pour y faire des etudes, et apprendre cette Langue.

En 1763. il fut mis a la pention academique de M^r^. Berthieux Rue et faubourg S^t^. Honnoré.

En 1773 — Le 1^er^ février — il fut admis aspirant au corps du génie et envoyé a lecolle de meziere.

Apres avoir eté en garnison, a Loriant, Breste, Arras &c^a^ a La martinique Tabaga, et La guadeloupe, En 1788, il a été fait capitaine au corps Royal du génie, et en 1790, on le croit en activité a La guadeloupe.

En 176. . . — Le Général etc^a^.

## EXTRAIT DE MON JOURNAL

### 1769

Le général Carleton commandant me dit : vous avés laissé deux de vos enfans en france Vous devriés les faire venir a quebec &c^a^.

Jecrivis a une de mes soeurs (Mad^me^. de repentigny, qui etoit alors a lisle de Ré ou le ch^er^. son marie etoit L^t^. col. command^t^. du depot des trouppes des collonies) et lui marqué la reconnoissance que javais des soins quils avoit pris de mon fils aîné depuis 1767. que les sirsconstances ou je me trouvois faisoit que je la priais de menvoyer ce fils le printemps prochain &c^a^.

### 1770

Isle de Ré le 5. avril 1770. le ch^er^. de repentigny mecrivit une tres longue lettre cotté B. dont les premieres lignes etoit je

me doute bien monsieur Léry que tu va etre bien courroussé de ce que ma femme et moi avons gardé ton fils ainé, je sens que ta tendresse se revolte contre la notre, il ecrit a mon fils et apres lui avoir marqué tous ses regrets de voir partir son frere de ne pouvoir dans le moment aller te rendre tout ce que son respect et sa tendresse lui disent au coeur pour toi et sa chere mere, et fini quetant placé dans le genie il obtiendra un congé pour vous aller voir &c[a].

Nous le gardons il sera notre second fils ne ten inquiete point son couzin laime autant que nous, il etoit affligé de son depart et il est au comble de la joye de scavoir quil nous reste &c[a].

1770

Le 7. avril le meme ecrit. la lettre cotté C. datté de Lisle de ré.

Je tai ecrit longuement, je me borne a te dire en gros que ton fils est devenu le notre ne ten inquiete point je te prie — quelque evenement qui arrive nous le soutiendrons jusqua ce quil soit en etat de se passer de nous et daider a ses freres, il sera bon sujet bien organisé de la plus interessante figure il vous resemble a tous deux il doit passer a lexamin lautomne prochain, compte sur notre tendresse pour lui et notre amitié pour toy.

1769

Le 27 f[er]. 1769. Dans une lettre cotté A. nous aprenons que mon frere est nommé comd[t]. major general des trouppes de la Compagnie des Indes, sans tes projest mon cher Lery et la

defence de placer tes enfans il auroit emmené ton ainé avec lui, cette enfant est fait pour reusire par tout enfin voila mon cher et plus ancien ami un mur de separation entre toi, moi et une soeurs dont tu connois toute la tendresse, nous ne pouvons blamer le parti que tu prends les efforts que tu a fait lors de ton sejours en france te justifient vis a vis les honêtes gens, &c[a].

Une lettre du meme de Tours du 27 may 1789 ou il est dit, Nous tavons ecris mon cher lery le mois passé je ne te rediré pas ce que ta soeur ta marqué ce seroit te rappeller le souvenir de demarches dicté par une tendresse peutétre pas assé reflechi pour tes enfans, &c[a]. Nous avons des exemples denfans dont les peres sont tranquilles sous la domination anglaise pand[t]. quil servent en france, enfin que dire à un homme qui a fait tout ce que lon pouvoit exiger de lui si ses ordres reste sans execution et ses demarches sans succes, de plus cher ami dis moi quand les choses auroient reussi pleinement suivant tes desirs, crois tu que ton fils bien placé en france neut point eté aussi heureux pour ne pas aller jusquau comparatif quil le seroit en Canada et crois tu que mon frere sen chargent comme il le desiroit et lenmenant avec lui dans un pais aussi sain que le Canada il nut pas été mieu placé que dans sa malheureuse patrie avéc tous les avantages dont tu te flattois realisé, jen suis faché et vraiment touché crois que des dispositions et ordres absolû dans le domestique comme dans le gouvernement sont toujours bien hasardés dans un intervalle de douze cents lieues. &c[a].

1775

Comme tu a eprouvé mon cher Lery les inconsequences du Bureau des Collonies relativement aux Trouppes de ce de-

partement &c[a]. il vienne de reformer mon regiment pour substituer à sa place un depot de recrus à lisle de Rhé &c[a].

1770

De larochelle le 20 mars 1770. Mad[me]. de repentigny mecris, Je vous ait écris il y a quinze jours et ne pouvois pour lors rien vous dire sur le partie que nous prenions pour vos enfans, le mieu est bien de garder Léry pour le faire entrer dans le genie il fait des merveilles dans sa classe de mathematique ce seroit faire perdre la fortune de cette enfan je ne men consoleroit pas.

1770 à lisle de ré

Le 8 avril, Mad[me]. de Repentigny mecrit, je vous ait marqué par ma precedente que javais ecrit pour moposer au depart de Lery, vous seré gimagine bien couroussé et Mad[me]. de Lery &c[a].

1769 à tours

30 avril je recois dans linstant une lettre de M[r]. Landrieve qui dit que M[r]. Mills en angleterre a qui il avoit ecrit sur la demande quil lui avoit fait de vos affaires pour scavoir si ce que vous aviez demandé vous etoit accordé, lui repond quille ne sçait pas de quoi il est qui estion, quil ses informé et que lon lui a repondû que lon navoit nul connoissance que lon eût rien demandé pour vous, je crain bien mon cher frere que ce ne soit une equipé comme l'année derniere, jen suis dautant plus faché que Repentigny est parti pour Linde major général et

command[t]. touttes les trouppes, sans les ordres precis que vous nous avés donné et qui nous ont liés les Bras, votre fils auroit été fait lieutenant et Repentigny sen seroit chargé. &c[a].

1770

De Lisle de ré le 2 X[bre]. 1769 Mad[me]. repentigny vous ne dessidé rien sur le sort de vos enfans que lon ne vous a point envoyés les choses ne setant point trouvé conforme à vos lettres &c[a].

1770

19 mars. M[r]. Landrieves comissaire de la marine ecrit quil envoit mon second fils avéc un conducteur dans la dilligence par Lisle dou il sera mené à Londres quil a son extrait Baptistaire et un passeport, ce voyage coutera cher &c[a].

1770

18 mars. Mad[me]. Landrieves ecrit vos souhaits ne seront acomplis qua moitier vous nauré le plaisir de voir qun de vos enfans qui est le Cadet, Mad[me]. de repentigny a pris sur elle de garder lainé, elle ce fait fort de le placer dans le genie &c[a].

Jespaire quil vous parviendra en bonne santé je me felicite bien de ne vous lavoir pas envoyer lanné derniere. il a eu le bonheurre davoir la petite verolle vous ne doutté point des soins que je me suis donné pour le tirer de cette maladie.

1768

22 avril de Mad[me]. Landrieve.

Monsieur et tres cher frere jai reçu la lettre que vous mecrivé du 1[er] 7[bre] ou vous me marqué la resolution que vous avés

prise de rester sujet de S. M. B. vous ne devés pas douter du chagrin que cela ma causé nayant plus desperance de vous revoir et vos chers enfans.

Mon mary vous a marqué les raisons qui lont empeché de vous les faires passer cette année je ne leurs parle point du parti que vous prené pour eux il sera assé tems de Leurs faire sçavoir lorsque vous aurré quelques autres occasion pour les faire passer surement &c[a].

M[r]. Landrieve ecris au bas de la lettre:

Jai une triste nouvelle à vous apprendre qui est la mort de votre frere qui commandoit à Kourou à la Nouvelle Cayenne &c[a]. ce sont les fievres. &c[a].

1770

Paris 11 Janvier. M[r]. Landrieves ecrit je vous ai ecrit mon cher le 19 mars dernier en envoyant votre fils cadet à Calais pour le faire passer à londre à ladresse du docteur Broklesby. Jai apris quil etoit partie le 11 avril sur le Peters Cap[t]. Th[s]. Woder.

Mad[me]. de repantigny vous a ecrit quel setoit opposé au depart de votre ainé. &c[a].

1769

30 mars à Paris. M[r]. Landrieves il y a touttes apparence que vos enfans subiront cette année le meme sort que lanné derniere, votre ami le major les a demandé des le commencem[t]. de fevrier, je me suis expliqué avec lui sur les arrangements proposés, il vient de me marquer quil nen a jamais eu aucune connoissance, lexecution ne repond pas toujour à vos projets.

## EXTRAIT DE MON JOURNAL

Louis René chaussegros de Lery né le 13 8$^{bre}$ 1762 ayant fini ses etudes philosophie comprise au Seminaire de quebec le 15 Aoust 1782.

Le 13 octobre Dimanche je parlé au General Haldimand pour le prier de lui donner une place, il me repondit en presence du Major Larnaux, quil nen avoit pas dans le moment, mais quil saisiroit loccassion de lui en procurer de le garder chez moi que javais des parties que je pouvoit lui montrer, que quant on connoissoit un sujet capable on disoit voila ce quil me fault, et on le prenoit. il la partie du Clergé nous avons besoin de quelqun à la tete &c$^{a}$. — Repondu quil n'avoit point de panchant que . . (illisible) je repondit que je le feroit mais que Son Excellence seroit informé si elle le desiroit des Tuteurs de mon fils par Leveque et les directeurs du Seminaire de Québec, que j'allais lenvoyer à lecolle de M$^{r}$. Tanswell pour quil ce perfectionnast dans la traduction de langue anglaise je fit venir Mon fils et il lui fut presenté au Levé par un de ses aides de Camp.

Le 14 Janvier 1783. Je diné au Chateaux avec Mon fils, Leveque de quebec y etoit le général parlat de lhistoire, Monsieur dit voilla M$^{r}$. chaussegros qui est tous frais moulu et qui nous satisfera, le Jeune homme sen acquitta à la satisfaction de la Compagnie quelques temps après nous y dinames encore avec Leveque mais ce fut la derniere fois pour mon fils, on croit qune personne ayant apris que javais offert mon fils fut offrir les siens et que le general, qui en avoit Besoin, pour ne pas lui deplaire negligeat le mien, qui ne discontinua point daller à son levé.

Le 29 Juin. Jai representé au General Haldimand que le 13 Octobre dernier à la sortie de mon fils de la philosophie javais eus lhonneur de lui offrir pour être employé au service du Gouvernement, que Son Excellence mavoit repondu alors quel saisiroit loccassion de lemployer, que javais attendu jusqua present et lui faisoit le meme offre, que par le moyen des parent que javais en Europe il pouroit y etre placé, quil avoit 31 ans &c[a].

Le general me repondit quil y avoit Beaucoup de personnes qui avoit été fort à leurs aises dans les Collonies qui etoit obligé de venir ici pour y avoir soutenû la cause du Roi aux quels il devoit donner de preference et quil etoit faché de ne pouvoir rien faire pour mon fils, je lui donneré un passeport s'il s'envat mais quil ne sadonne point aux femmes comme font les français, — je lui repondit que lapas etoit seduisant que je lui recommanderoit de sen mefier, mais sans grande esperance de reusire, mais que souvent on suivoit ce panchant sans negliger ses devoirs il me conduisit jusqua la porte de la petite Salle me chargea de presenter ses obeissance à Mad[me]. de Léry et de lui dirent quil étoit faché de ne rien faire pour son fils.

Je le remercier de sa franchise qui musse eté plus favorable l'anée dernière, je fit le salut et me retiré.

Enfin le 23. Aoust au soir mon fils sembarqua et le 26. le vaisseaux mis a la voille, ayant été arrété par le N. S. il fut a Londres de Londres en France ou le ch[er]. de Repentigny et mes autres parents le placerent le 8. Janvier 1784, dans les gardes du corps du Roy Compagny de Villeroy.

Gaspard Roch George chaussegros de Lery né à quebec le 22 X[bre] 1771.

Le 30 Juillet 1787, je recu une lettre datté de paris ecrite

par M^r^. desmeloises ch^er^. de S^t^. Louis ci devant aide major des Troupes en Canada et parant de Mad^me^. de Léry qui annoncais qua ses recommandations et a celles de mes amis, il avoit su le 14 Mars, par M^r^. de foureroy Marechal de Camp grand croix de Lordre de S^t^. Loüis Directeur du genie resident a versailles Pour le service de ce corps lui ecrivoit le 14. Mars que M^r^. G. R. G. Chaussegros de Léry etoit enregistré pour etre admis a lexamin du genie au mois de Decembre suivant.

A la reception de cette Lettre je demandé a mon fils alors agé de seize ans quels professions il pensoit pouvoir prendre il me repondit ce quil avoit dit plusieurs fois, *Ingenieur,* alors je lui montre La lettre ci dessus dont il parut extremem^t^. satisfait alors il avoit finy sa seconde au Seminaire il devoit commancer la rethorique et fut chéz M^r^. Tanswell pour ce perfectionner dans la langue anglaise Le 4. 8^bre^. Mad^me^. de Lery parla a Milord dorchester du voyage forcé de son fils george en france, il demanda dans quelle corps il seroit, elle repondit dans le genie.

Le 25. Octobre Jeudy Mon fils G. R. G. C. de Lery partie dans gipson navire . . . . . pour Langleterre et de la a paris ou il a été a lacademie, pour instruire pour le genie et Lartillerie, il debarqua a douvre le 6. X^bre^. et arriva le 10. a paris et entra le vingt a lecole de mathematique faubourg S^t^. Antoine a paris, ou il etoit encore au 18. X^bre^ 1789. sans scavoir quant il y auroit un examin pour le genie, Rapport a le revolution de france et ou il aprenoit le Cours de M^r^. Bezont pour le Corps Royal de Lartillerie, a tous evenements.

Louis
Phelypeaux

Enregistré au Bureau du Controlle de la marine en la Nouvelle France, a Quebec le vingt sept aoust mil sept cent quarante deux./.

Varin

## EXPECTATIVE D'ENSEIGNE EN SECOND POUR LE SIEUR DE LERY
(1er avril 1741)

De par Le Roy

Sa Ma^té^. ayant fait choix du S. de Lery pour remplir l'une

## BREVET DE SOUS-INGENIEUR EN CANADA POUR LE SIEUR DE LERY FILS
(1er Janvier 1739)

De par le ROY

Sa Ma^té^. estimant nécéssaire d'etablir un sous ingenieur en Canada, et sachant que Le S. Chaussegros de Lery fils a l'experience nécéssaire au fait du Genie pour se bien acquitter des fonctions de cet employ Sa Ma^té^. l'a ordonné et etably en qualité de sous ingenieur en Canada.

Mande sa Ma^té^. au S. Marq^s^. de Beauharnois son Gouverneur et Lieutenant general aud^t^. pays, de le recevoir et de le faire reconnoître en lad^e^. qualité de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra. Fait à Versailles Le 1. Janvier 1739./.

des premieres enseignes en second qui vaquera dans les Compagnies d'infanterie entretenues en Canada, Elle veut quil en soit pourvu lorsque lad. Enseigne sera vacante ; Mande sa Ma^té^. au Gouverneur et son Lieutenant General aud. pays de tenir la main a l'execution du present ordre.

Fait a Versailles le Premier Avril 1741.

Louis
Phelypeaux

Enregistré au Bureau du Controlle de la Marine de la Nouvelle France a Quebec le onze Septembre mil sept cent quarante un./.

Varin

## BREVET D'ENSEIGNE EN SECOND D'UNE COMPAGNIE D'INFANTERIE POUR LE SIEUR DE LERY (1er avril 1747)

De par Le Roy

Sa Ma^té^. ayant accordé au S. de Lery une expectative d'Enseigne en second, de Compagnie d'infanterie en Canada, Elle veut quil soit pourvu de lad^e^. Enseigne vacante par l'avancement du S. Daillebout des Musseaux fait enseigne en pié. Mande sa Ma^té^. au Gouverneur et son Lieutenant general en Canada de le recevoir et faire reconnoître en lad^e^. qualité de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra.

Fait à Versailles le 1. Avril 1742.

Louis
Phelypeaux

Enregistré au Bureau du Controlle de la marine de la Nouvelle France, a quebec le p^er^. octobre mil sept cent quarante deux./.

Varin

## BREVET D'ENSEIGNE EN PIED POUR LE SIEUR DE LERY L'AINE (15 février 1748)

De par Le Roy

Sa Majesté ayant fait choix du S. Lery l'aîné pour remplir l'enseigne en pié de Compagnie d'Infanterie vacante en Canada par l'avancement du S. La Corne dubreüil fait Lieutenant, Elle mande au Gouverneur son Lieutenant general ou Commandant general de la Nouvelle France de le recevoir et de le faire reconnoître en la ditte qualité d'enseigne en pié de tous ceux et ainsy qu'il apartiendra.

Fait à Versailles le quinze Fevrier 1748.

Loüis
Phelypeaux

Registré au Bureau du Controlle de la marine a Quebec le quatre Novembre mil sept cent quarante neuf./.

De par Le Roy

Sa Majesté ayant fait choix du S^r^. de Lery enseigne de Compagnie d'Infanterie en Canada pour y remplir la Lieutenance vacante par l'avancement du S^r^. Ch^er^. de Lignery fait

Capitaine, Elle mande au Gouverneur son Lieutenant general de la Nouvelle France de le recevoir et de le faire reconnoître en ladite qualité de Lieutenant de tous ceux et ainsy qu'il apartiendra.

Fait à Versailles le premier Avril 1751.

Loüis
Rouille

Enregistré au bureau du Controlle de la marine en la Nouvelle France a quebec le vingt deux Septembre mil sept cent cinquante un./.

BREARD

## BREVET DE CHEVALIER DE SAINT-LOUIS POUR LE SIEUR DE LERY
(1er Janvier 1759)

De par Le Roy

Sa Majesté ayant associé a l'Ordre militaire de S$^{t}$. Louis le S$^{r}$. de Lery Capitaine d'Infanterie en Canada Et le service auquel il est destiné ne lui permettant pas de se rendre à sa suite pour être reçû audit Ordre, Elle a commis et commet le S$^{r}$. M$^{is}$. de Vaudreüil Gouverneur son Lieutenant general de la Nouvelle France pour le recevoir et admettre en son nom, voulant qu'il se rende aux jour et lieu qui lui seront préscrits par ledit S$^{r}$. M$^{is}$. de Vaudreüil pour prêter en ses mains le serment qu'il est obligé de faire en lad$^{e}$. qualité de Chevalier.

Fait à Versailles le premier Janvier 1759.

Louis
Berryer

Brevet de Chev^r. de l'ordre Militaire de S^t. Loüis pour Joseph Gaspard Chaussegros de Lery Ecuyer fils de Gaspard Chaussegros De Lery che^r. de S^t. Loüis Ingénieur en chef du Canada, du 1^er. Janvier 1759.

## PASSEPORT POUR LE SIEUR DE LERY, CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET CAPITAINE DES TROUPES

(14 Juillet 1763)

De par Le Roy

A tous gouverneurs et nos Lieutenan generaux en nos provinces et armées, gouverneurs particuliers et Commandants de nos Villes, places et troupes, et à tous autres nos officiers, Justiciers et sujets qu'il appartiendra, Salut. Nous voulons et vous mandons très expressement que vous ayez à laisser seurement & librement passer les^r. de Lery Chev^er. de S^t. Louis, ci-devant Capitaine dans nos Troupes en Canada, sa femme et leurs deux enfants allant en Angleterre avec leurs domestiques et bagages pour passer en Canada sans leur donner ny souffrir qu'il leur soit donné aucun empêchement, Mais au contraire toute l'ayde et assistance dont ils auront besoin ; Le présent passeport valable pour une année seulement : Car tel est notre plaisir. Donné à Compiegne le quatorze Juillet 1763.

Louis

Par Le Roy

Gratis le duc de Praslin

on avoit sans doutte oublier en france que javais eut un passeport le 9. X^bre. 1762. car on menvoiyat celuy cy comme on fit a tous les officiers de Canada qui etait partie sans en prendre &c^a.

## BREVET DE PENSION POUR LE SIEUR DE LERY
(7 Septembre 1782)

Departement de la Marine

| | |
|---|---|
| Colonies<br>Le S^r chaussegros de Lery | Brevet d'une Pension de 600^l produisant net 590^l accordée sur le fonds des Colonies par decision du 24. mars 1762 pour tenir lieu d'appointemens conservés. |

Au S^r. Joseph Gaspard chaussegros de Lery né a Quebec le vingt juillet mil sept cent vingt un et Baptisé le vingt un du même mois dans la paroisse notre Dame de lad. Ville en consideration de ses services en qualité d'ancien Capitaine des Troupes du Canada, des quels appointemens il a été payé par quartier jusqu'au dernier decembre mil sept cent soixante Dix huit, a la déduction des quatre deniers pour Livre attribués aux invalides de la marine.

Aujourd'hui sept septembre mil sept cent quatre vingt deux Le Roy etant a Versailles, Sa Majesté s'etant fait representer, en conséquence de ses lettres patentes du 8. Novembre 1778 et de sa declaration du 7. janvier 1779. les titres en vertu desquels les appointemens ci dessus désignés ont été accordés aud. S^r. Joseph Gaspard chaussegros de Lery ancien capitaine des troupes du Canada, montant net annuellement a cinq cent quatre vingt dix livres, Elle lui en a confirmé la jouissance a

titre de Pension sur son trésor Royal; Et pour assurance de tout ce que dessus, Sa Majesté m'a commandé d'expédier le présent Brevet, qu'elle a signé de sa main, et fait contresigner par moi son Conseiller Secretaire d'Etat, et de ses commandemens et finances.

Louis
Castrige

## COMMISSION DE L'HONORABLE THOMAS DUNN, ADMINISTRATEUR DU BAS-CANADA, A LOUIS-RENE CHAUSSEGROS DE LERY POUR EXERCER LA CHARGE DE GRAND VOYER DU DISTRICT DE MONTREAL.
(7 Avril 1806)

---

The Honorable Thomas Dunn, Esquire, President of the Province of Lower Canada, and Administrator of the Government of the said Province &c$^{a}$ &c$^{a}$.

To all whom these Presents may Concern, Greeting.

Know ye, that being well assured of the Loyalty, Prudence and Integrity of Louis René Chaussegros de Léry Esquire, I have thought fit to constitute and appoint him the said Louis-René Chaussegros de Léry, to be Grand Voyer and Surveyor of Highways and streets, of, in and for the District of Montreal, in the room and stead of the Honorable René-Amable de Boucherville, who has resigned the said Office, with power to cause the Highroads, streets and Bridges, and Public Ferries to be duly repaired, when ever it shall be necessary, ac- shall hereafter be made for that purpose, To Have, Hold,

Exercise and Enjoy the said Office of Grand Voyer and Surveyor of the High-ways and Streets aforesaid unto him the said Louis René Chaussegros de Léry, during pleasure.

Given under my Hand and Seal at Arms at the Castle of Saint Lewis in the City of Quebec this seventh day of April in the year of Our Lord One Thousand Eight hundred and Six, and in the Forty Sixth year of His Majesty's Reign.

Thom. Dunn President

By His Honor's Command
Jno Taylor Depy Secry

---

## DIVERS EPOQUES CONCERNANT LOUIS RENE CHAUSSEGROS DE LERY, DERNIEREMT. GARDE DU CORPS DU ROI DE FRANCE

---

Il est né le ..... 13 octobre 1762

Est arrivé à Québec venant de Paris le.. 14 juin 1770

Il a fini ses etudes mathematique et astronomi compris au Seminaire de quebec le 15 aoust 1782

Il fut proposé pour etre Lt. dans lartillerie par le general Guy Carleton a present lord Dorchester en ..... 1774

Milord Towshend général de Lartille-

rie lui repondit que l'on ne pouvoit servir dans ce corps sans etre protestant sur quoi le général Carleton et M^r^. de Lery ne sexplique pas. la lettre dont ci joint copie est du 1^er^ mars ..... 1775

Il servit a québec dans lartillerie sous le Cap^t^. Jones, et fut de la sortie le ..... 6 mai 1775

Il fut presenté au general Haldimand le 10 aoust 1782 demandant une place dans le militaire et eû lesrance de lavoir, mais il en fut debouté sans que lon en sut la raison en ..... aoust 1783

Il partie pour LEurope, avéc un passeport de ce général le ..... 26 aoust 1783

Il fut garde des Corps du Roi de France dans la Compagnie du duc de Villeroy, le 8 janvier 1784

Il a fait son service aupres du Roi jusquau 1^er^. octobre il avoit alors le grade de Cap^t^. de Cavallerie ..... 1^er^ octobre 1789

Il a emigré pour joindre les princes frere du Roi le ..... 1^er^ octobre 1791

Il a fait la campagne dans les Gardes du Corps dans larmée du centre sous les ordres du Roi de prusse en ..... 1792

Les gardes ont été licenciés le ..... 9 octobre 1792

Il est venû en angleterre ou il est Resté jusquaux ..... 18 avril 1794

Il est arrivé a québec le ..... 26 juin 1794

Il offrit ses services au commandant en chef quelques jours apres son arrivée

Il fit demander une Compagnie dans le Corps des Royaux canadiens que les sirs

constences ne permirent sans doutte pas de lui accorder en ..... 1795

On ecrivit au gouverneur Simco pour avoir une place dans son gouvernement du Haut Canada, la lettre en Reponse fut diton remise a un duc qui voyageait et elle na pas eté Recu.

On a ecrit a son altesse Royal le prince Edouard lui demandant une place dans son Regiment des Royaux fusillé, le ..... 20 janvier 1796

Son altesse Royal honoré dune reponse (la copie de la lettre est ci jointe) le ..... 13 mars 1796

---

En 17 . . a larrivée de france de mon second fils Louis René je fut trouver le Gouverneur qui mavoit engagé a le faire venir en Cana et lui fit part de lembara ou je me trouvoit pour payer la grande depense que javais faitte pour le faire venir de paris a québec il me repondit que le gouvernement ne pouvoit pas entrer ni prendre en consideration cette affaire.

ce fut alors que jurecour a un de mes amis M^r^. D. . . . . qui me preta la somme necessaire pour me liquider.

je senti dans ce moment toutte lobligation que javais a ma Soeur/Mad^me^. de Repentigny/. de ne mavoir pas envoyer mon fils ainée et de le placer dans le genie ou il pouvoit par la suitte avés de laptitude jouer un grand Rolle.

Je mis Loüis René aux Seminaire, ou il apris le latin, la Retorique, logique, filosophie, lastromi et la navigation, apres quoi je loffri au general Haldimand qui ne laccepta point, ce qui me forca de le Renvoyer en France &c^a^. (Note de M. de cording to such laws and Ordinances as are now in force, or de Lery père).

## CONCESSION DU FIEF DE LA RIVIERE DUCHENE PAR M. DE FRONTENAC A M. DE SAINT-OURS (25 avril 1674)

---

Loüis de Buade, comte de Frontenac conseillé du Roy en ses Conseils gouverneur et Lieutenant general pour Sa Majesté en Canada, acadie, Isle de terre-Neuve et autres pais de la France Septentrionalle à tous ceux qui ses presentes Lettres vairont, Salut; Sçavoir faisont que vue la Requeste a nous presentée par les$^{r}$. de S$^{t}$.. ours, capitaine a ce quil nous plut luy accorder en tître de fief, seigneurie et justice, deux Lieues de terre de fond le long du fleuve S$^{t}$. Laurens a commencer quatres arpan$^{s}$ en descas la Riviere duchene et montant le long dud$^{t}$. fleuve et deux Lieues de profondeurs dans lesd$^{tes}$. terres qui sont non concedé, ensemble le billet de M$^{r}$. talon cy devant intand$^{t}$. de la justice, Police et finance de ce pais portant permission de travailler sur lad$^{te}$. habitation aux promesse de luy en delivrer le titre en datte du . . . . MVI$^{c}$. soixante, Nous en vertu du pouvoir a nous donnée par Sa Majesté et en consideration des services que luy a Rendu led$^{t}$. S$^{r}$. de S$^{t}$. ours, tant en France quen ce pais ou il se seroit habitué depuis quelques années; et desirant lengager à les continuer a lavenir, avons donnée, accordons et concedé, Donnons, accordons et concedons par ses presentes aud$^{t}$. S$^{r}$. de S$^{t}$. ours deux Lieues de terre de frond le long du fleuve de S$^{t}$. Laurent, a commencer quatres arpans au dessous de la Riviere duchene en montant le long dud$^{t}$. fleuve, avec deux Lieues de profondeur dans lesd$^{tes}$. terres, Pour du tout jouir par lui, ses hoirs et ayant causes en fief, seigneurie, et justice, a la charge de la foix et hommage que

led^t^. S^r^. de S^t^. Ours, sesd^ts^. hoirs et ayant cause seront tenûe de porter au chateaux S^t^. Loüis de cette ville duquel il Relevera aux droits et Redevances accoutumée et au desirs de la Coutume de la prévauté et vicomté de Paris qui sera suivie a cette egard par provision et en attendant quil en soit autrement ordonnée par Sa Majesté, et que les appellations du juge qui pourra être etablie aud^t^. Lieu Ressortisant par devant Le Lieutenant général de la ville de quebec, a la charge quil tiendrat et fera tenir feu et lieu par ses d^t^. tenanciers; sur les concessions quil Leurs accordera et a faute de ce faire il Rentrera de plain droit en poscession des d^tes^ terre, et conservera led^t^. S^r^. de S^t^. Ours les bois de chene qui se trouveront propres pour la construction des Vaisseaux sur la terre quil se sera Reservée pour faire Son principal manoire, même quil fera la Reserve des d^ts^. chenes dans letendue des concessions particullieres faittes a ses tenanciers; Pareillem^t^. quil donnera incessam^t^. avis au Roy ou a la Compagny Royalle des Indes Occidentalles, des mines, minieres ou mineraux si aucun ce trouve dans letendu dud^t^. fief, et à la charge dy laisser les chemins et passages necessaires, le tout sous le bon plaisir de Sa majesté de laquel il sera tenûe de prendre la confirmation dans un ans du jour d'icelle en témoin de quoy Nous avons signé ces presentes; a y celles fait apposer le seau de nos armes et contre signé par l'un de nos secretaire, Donné a Quebec le vingt cinquieme jours d'Avril Milles six cents soixantes quatorzes; Signé

Frontenac

Contre signé Lechasseur

Et Scellée

Pour vrais Copie

J. F. Cugnet G. P. T.

Copie du 1re. Titre de La Riviere du Chene du 25. avril 1674. Enregistré au Registre des fois et hommages.

Signé J. F. Cugnet G. P. T.

## ORDRE DU ROI QUI ETABLIT LE SIEUR DE LA BOULARDERIE COMMANDANT DANS LES TERRES ET ILES A LUI CONCEDEES (15 février 1719)

De par le Roi.

Sa Majesté ayant accordé au Sr. de la Boularderie Enseigne de ses vaisseaux une Concession a l'Ile Royale en francalleu Noble par Brevet de ce jourd'hui, et lui ayant permis par un Ordre particulier de ce jour de faire faire la pêche de la Morue dans le port d'Orléans ci-devant Niganiche avec cent pêcheur, estimant aussi nécessaire de l'établir Commandant tant dans la dite Concession que dans led. port d'Orléans, Sa Majesté de l'avis de Monsieur le duc d'Orléans Régent veut que le dit Sr. de la Boularderie ait le commandement dans les terres et Iles a lui concédées et dans le port d'Orléans sous l'autorité des officiers Majors de l'Ile Royale et en leur absence des dits lieux et ce tant qu'il plaira a Sa Majesté laquelle Mande et ordonne au Sr. de St. Ovide Gouverneur de l'Ile Royale de faire reconnaître le dit Sr. de la Boularderie en la dite qualité de tous ceux et ainsi qu'il apartiendra. Fait à Paris le quinze février mil sept cent dix neuf.

Louis

En marge : — Enrégistré au Controle de la Marine a Louisbourg Ce six août M VIc vingt trois.

Levasseur

Enrégistré au Registre du Conseil Supérieur par moi Greffier de l'Amirauté Commis d'Office par Monsieur de Mezy Commissaire Ordonnateur de l'Ile Royale a l'absence de celui qui doit être nommé a Louisbourg le dix neuf novembre mil sept cent dix neuf./.

Varin
Fleuriau

Vû par nous Con^er^. du Roi Com^re^. de la marine ordonnateur a l'Ile Royale.

Signé et paraphé Ne Varietur au désir de l'acte passé devant les Notaires garde-nottes a Rouen soussignée ce jourd'hui douz^e^. avril mil sept cent vingt neuf.

Le Poupet de la Boularderie
M^ie^ Durand ve Lheritier
Le Boucher de Neuville
P. Lheritier
Godard George Lange
Coignard
Ls. (signature illisible)
Lemoine

## ORDRE DU ROI QUI PERMET AU SIEUR DE LA BOULARDERIE D'OCCUPER LES GRAVES, ETC, DU PORT D'ORLEANS
(15 février 1719)

De par le Roi

Sa Majesté ayant écouté favorablement la demande que

le S[r] de la Boularderie Enseigne de ses vaisseaux auquel Elle a accordé une Concession en franc-alleu Noble a l'Ile Royale, lui a fait de lui permettre d'occuper dans le port d'Orléans cidevant Niganiche situé en la dite Ile Les Graves, Terrains et Chafaux qui lui seront nécessaires pour la pêche de la Morue qu'il est dans le dessein d'établir dans le dit port avec cent pêcheurs qu'il y menera, et en même temps de défendre a tous pêcheurs et autres de l'y troubler et inquiéter. Sa Majesté de l'avis de Monsieur le duc d'orléans Régent a permis et permet au dit S[r] de la Boularderie d'occuper dans le dit port d'Orléans les Graves, Terrains et Chafaux qui lui seront nécessaires pour la dite Pêche, a condition qu'il aura dans le dit port cent pêcheurs pour la faire, défend Sa Majesté a tous pêcheurs et autres d'y troubler et inquiéter le dit S[r]. de la Boularderie. Mande et ordonne Sa Majesté a Mons[r]. le Comte de Toulouse Amiral de France, aux Gouverneur et Commissaire Ordonnateur de l'Ile Royale de tenir la main a l'exécution du présent Ordre et a tous autres de s'y conformer. Fait à Paris le quinze février mil sept cent dix neuf.

Louis

En Marge : — Enrégistré au Controle de la Marine à Louisbourg ce six août M VI[c] vingt trois./.

Levasseur

Enrégistré au Régistre du Conseil Supérieur par moi Greffier de l'Amirauté Commis d'office par Monsieur de Mezy Commissaire Ordonnateur de l'Ile Royale en l'absence de celui qui doit être nommé à Louisbourg. Ce dix neuf novembre mil sept cent dix neuf.

Varin
Fleuriau

Vû par nous Con^er^. du Roi Com^re^. de la marine ordon^eur^. a l'Ile Royale.

Berner ?

Signé et paraphé Ne Varietur au désir de l'acte passé devant les Notaires garde-nottes a Rouen soussignés ce jourd'hui douz^e^. avril mil sept cent vingt neuf.

Le Boucher de Neuville
Le Poupet de la Boularderie
M^ie^ Durand ve Lheritier
P. Lheritier
Godard George Lange
Coignard
Ls (signature illisible)
Lemoine.

## CONCESSION PAR LE ROI AU SIEUR DE LA BOULARDERIE DES GRAVES, TERRAINS ET CHAFAUX DANS L'ILE DE NIGANICHE

(27 février 1720)

De par le Roi.

Sa Majesté ayant écouté favorablement la demande que le S^r^. de la Boularderie Enseigne de ses vaisseaux auquel Elle a accordé une Concession à l'Ile Royale lui a fait de lui per-

mettre d'occuper dans le port d'Orléans ci-devant Niganiche les Graves, Terrains et Chafaux qui lui seront nécessaires pour la pêche de la Morue qu'il était dans le dessein d'établir dans le dit port avec cent pêcheurs, Sa Majesté lui en aurait accordé la permission; mais le dit S^r^. de la Boularderie ayant représenté que la plus grande partie des Graves du dit port qui sont en petit nombre étaient occupées par des habitants qui y font la pêche, et ayant supplié Sa Majesté de lui permettre d'occuper dans l'Ile de Niganiche qui se trouve à l'ouvert du dit port d'Orléans la même quantité de Graves et Terrains qu'il aurait occupé dans le port, Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le duc d'Orléans Régent, a permis et permet au dit S^r^. de la Boularderie d'occuper dans la dite Ile de Niganiche les Graves, Terrains et Chafaux qui lui seront nécessaires pour la dite pêche de la morue, à condition qu'il aura dans la dite Ile cent pêcheurs pour la faire, défend Sa Majesté à tous pêcheurs et autres d'y troubler ni inquiéter le dit S^r^. de la Boularderie Mande et ordonne Sa Ma^té^. à Mons^r^. le Comte de Toulouse Amiral de France, au Gouverneur et Commissaire Ordonnateur de l'Ile Royalle de tenir la main à l'exécution du présent Ordre, et à tous autres de s'y conformer. Fait à Paris le 27^e^. février mil sept cent vingt.

LOUIS

En marge: — Enrégistré au Controle de la marine à Louisbourg ce six^e^. août M VI^c^ vingt trois.

Levasseur
Fleuriau

Signé et paraphé Ne Varietur au désir de l'acte passé devant les Notaires garde-nottes à Rouen soussignés Ce jourd'hui douz^e^. avril mil sept cent vingt neuf.

Le Poupet De la Boularderie
M^ie^ Durand ve Lheritier
P. Lheritier
Godard George Lange
Coignard
Le Boucher de Neuville
Ls. (signature illisible)
Lemoine

---

## LOTERIE DE GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY, INGENIEUR EN CHEF DE LA NOUVELLE-FRANCE (1732)

---

A Monsieur le lieutenant général civil et criminel de la Prévosté de Québec.

Supplie humblement Gaspard Chaussegros de Léry, ingénieur en chef dans les places de la Nouvelle-France, et vous remontre que désirant faire une loterie, il est nécessaire que les effets qui la doivent former soient auparavant veus et appréciés par deux experts, et ensuite les lots et billets faits en votre présence, pourquoy il a recours à vous, Monsieur, à ce qu'il vous plaise nommer telles personnes que vous jugerez à propos pour faire la dite visite et appréciation et ensuite indiquer le jour et lieux où il vous plaira que les effets vous soient représentés avec l'état d'estimation pour être faits les lots et billets en votre présence et ferez justice.

CHAUSSEGROS DE LERY.

Veu la présente requête, nous permettons au dit sieur de Léry de faire la d. loterie et pour cet effet nous nommons d'office pour estimer les marchandises et effets dont elle sera composée les sieurs de Voisy et Brière, marchands, lesquels prêteront serment en notre présence et de Mr le procureur du Roy et greffier de cette Prévôté, de la faire en leurs âmes et consciences. Fait à Québec, le 28e mars 1732.

ANDRE DE LEIGNE.

L'an mille sept cent trente-deux le trantie. jour de mois d'avril, neuf heures du matin, en présence de M. le lieutenant général de la prévoté et procureur du Roy au d. siège, nous arbitres nommés par mon d. sr lieutenant général pour faire l'estimation des effets que M. de Lerry ingenieur du Roy en ce païs, en ten (sic) mettre pour composer une loterie, avons fait l'estimation des d. effets sur le pied du détail ainsy qu'il en suit:

SCAVOIR :

| | l. | c. | d. |
|---|---|---|---|
| 64 paires de pantouffles brodées en soye | 144. | | |
| 230 ad. herbée | 632. | 10. | |
| 137 ad. communs fins | 205. | 10. | |
| 20 paires de souliers d'enfants | 35. | | |
| 25 paires souliers noirs à femme | 106. | 5. | |
| 450 paires souliers à hommes | 247. | 10. | |
| 16 paires bas à cadet | 12. | 10. | |
| 5 pièces de mazamet | 15. | | |

| | |
|---|---|
| 8¾ pièces de flanelle rayée | 21. 17. 6 |
| 4 pièces mousseline | 22. |
| 94 pièces cotton | 423. |
| 161. de cloux à ardoise | 36. |
| 2 chapeaux de castor | 36. |
| | 1937. 2. B. |

Arresté le présent état à la somme de dix-neuf cent trente sept livres deux sols et six deniers, à Québec, ce 30e avril 1732.

ANDRE DE LEIGNE. BRUGUIERES.
DE VOISY. BOUCAULT.

## ORDONNANCE DE M. HOCQUART, INTENDANT, AU SUJET DE LA MONNAIE DE CARTE (28 août 1740)

DE PAR LE ROY

Gilles Hocquart Chevalier Conseiller du Roy en ses Conseils Intendant de justice, Police et Finances en la Nouvelle France.

Le Public est averti que le premier Octobre prochain jusques et compris le 10e. du meme mois pour toute prefixion et delay La Monnoye de Carte, les acquits et ordonnances seront reçus en la maniere accoutumée dans une des Salles du Palais a Quebec pour la distribution et repartition des Lettres de Change, Passé lequel temps les porteurs de la monnoye de Carte acquits et ordonnances n'y seront plus reçus; Et sera la pré-

sente publiée à Quebec, Montréal et aux Trois Rivieres. Mandons &c[a]. Fait a Quebec le 28[e]. Aoust 1740./

Hocquart
Par Monseigneur
Bénard

28[e] aoust 1740.

Ordonnance de M[r]. Hocquart p[r]. les acquits des Lettres de change.

## NOTES SUR GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY
(avril 1741)

---

Gaspard Chaussegros de Lery, né a Toulon en provence Le 13 octobre 1682, marié à Québec en Canada, le 13 oct[bre]. 1717 a d[me]. Marie René Legardeur de Beauvais, et mort à Québec Le 23 mars 1756.

D'abord ingenieur à la suitte de Larmée Djtalie, commande par Monsg[r]. Le duc Dorlleans, Blessé a Lattaque du Chemin Couvert de Thurin en 1706, aide de camp de Henry Leonor Hureault Marquis de Vibray Lieutenant Général Command[t]. dans La Valdode, Ingenieur sur Lescadre du Ch[er]. de Tourville aux costes d'Ecosses en 17— Capitaine au Régiment de Sault, Ingenieur en chef Command[t]. les fortifications en Canada en 1716, Rang et Ancienneté de Capitaine dans les troupes de La Marine au Dit pays le 1[er] avril 1720, et Chavalier de St Louis le 1[er] Avril 1741.

## LETTRE DE M. DE MINES A M. DE LERY
## (6 mai 1747)

Monsieur et Cher Cousin j'ay resceu vos deux lettres dont je suis tres sensible a votre attention de m'avoir instruit de vos conqueste je l'ay trouvée tres bien entreprise et bien executée en vray militaire il est a desirer qu'on vous fournisse du caneva vous etes en etat de le remplir en tout point. je ne scaurois vous exprimer ma joye et vous mobligerés tres fort de me continuer vos attentions. je reviens a vos petites affaires vous avées perdu ces jours passé a S$^{t}$. adelle votre tante qui a testé dont je vous envoy la Copie du testament cest une sainte sans en douter vous verrés par la copie du testament que lheritage nest pas grand chose mais pas moins il faut le perssevoir et pour cela vous aurés la bonté dobcerver toutes les regles que je vous envoy pour faciliter la vente dune maison qui est le fond de lheritage Cest ocurence de vente vous sera plus advantageux a present attendu que les maisons ont augmenté considerablement a cause de la guerre qui attirent quantité detranger il n'est pas douteux qua la paix elles diminueront ainssy mon cher cousin comme vos interest me tiennent a coeur il faut tirer le meilleur party que faire ce peut vous resceverés le testament avec un model de procuration que vous observerés je vous offre tout ce que vous me jugerés capable pour vos interest de toute votre famille vos deux oncles ont eu part comme vous verrés apres eux leurs heritier, il est vray qu'elle a chargé un peu advantageusement sa soeur agneau. Cest pourquoy il faut vite vendre cette maison afin destinguer le legat qui porte interest du jour du descés de la testatrisse vos deux tante ont une portion chaqu'une egalle a la votre ce petit secour sera un peu heureux pour votre tante veufve du Capitaine dinfanterie qui est toujours

plus mal dans ces affaires elle vient de plasser son fils garsson de port sil est heureux il faira son chemin cela fait un tres honeste garsson que sil navoit pas des sentimens si delicat il ce presente un mariage dune fille qui est amoureuze de luy et qui a eu le malheur de faire un pet a vingt ongle qui n'est pas de son bail. Cette fille auroit aumieux de quatre mil livres de rente mais il ne veut pas entendre aucune proposition pour cela. il a le coeur heaut jespere quil faira quelque choze au cervice.

Je necris pas a mes parens a cauze que ma santé est si delabrée qua peinne puis je vous donné des marques de tout mon amitié ainssy sil vous demandent de mes nouvelles vous leurs dirés que vous en avés apris indirectement que je suis toujours tres inquomodé que cependant que vous alliés madresser vos papiers pour gerer pour toute votre famille adieu mon cher cousin concervés vous rescevés mes amitiés de bon coeur je vous prie de presenter nos tendres sentimens de la part de ma femme et de moy a Madame de Lerry il est party quatre gros Vaiss$^{x}$ de ce port dont on ignore leurs mission nous venons daprendre quil iront en Canada. nous netions pas sorssier pour deviner cependant sil y vont tous les Capitaines sont de mes anciens camarade a qui je vous prie de faire honeteté et de les presenter a tous vos parens Mr dur . . . qui les comande tous est fort amy de notre famille Mr de panat loge chez notre tante a notre maison paternelle. Si vous mecrivés je vous prie de me donner des nouvelle de Mr. de roquemore major du regiment de la reine qui est mon bon amy adieu concervés votre santé pour etre en etat de cervir votre prince je serai toute ma vie avec des sentimens les plus attaché a vos merites.

Monsieur et Cher Cousin

Votre tres humble et tres Obeissant serviteur

A toulon ce 6 may 1747. Demine

## LETTRE DE M. CHAUSSEGROS A M. DE LERY SON FRERE

(25 avril 1749)

---

A Toulon le 25^e^. avril 1749.

J'ay recue mon tres cher frere la lettre que vous m'avez fait plaisir de m'ecrire ravi de vous savoir tous en bonne santé de même que du Retablissement du cher fils qui m'auroit rendu tres inquiet si je n'avois pas scu lés assurances que le Médecin vous en a fait. J'ay receu aussi les 2. procurations pour passer la Vente de vôtre maison a M^r^. de Mine, que je n'ay pas jugé a propos de laisser sortir de la famille a ce prix lui ayant dit que s'il l'acheptoit je la prendrois par retrait en ayant usé avec toute la politesse qu'il merite et come etant alié pour ne pas se constituer en frais de port et d'autre et j'ay creu que vous ne seriez pas faché que je profite de cette preference pour le meme prix de 7500^l^.On nous a dit que cette procuration ne pouvoit point avoir de valeur pour moy et qu'il faloit que vous en envoïassiez une autre et que vous y laissiez le nom en blanc, vous ferez agir M^r^. Bourgine qui a un ami ici qui pourra retirer votre argent ou les lettres de change que vous adresserez a Toulon, je ne compte pas achepter votre maison de la maniere de M^r^. de Mine car je veux vous payer en argent comptant en me donnant une année de delays si cela vous convient come je l'espere. Vous aurez la bonté, de prevenir la dessus M^r^. Bourgine afin que je puisse faire tous mes payemens. M^r^. de Mine avoit dit qu'il y avoit de gens qu'il en devoit davantage je lui ay repondu que s'il y en avoit que j'etois pret a passer contract

avec eux ne cherchant que vos interets mais il ne m'en a point indiqué n'y ne s'en est point presenté, il vient d'achepter une maison aupres de celle ou il demûre devant le couvent de S^te^. Usule.

On se loüe fort de la fregatte le Canada sur ce qui m'en a eté dit par ces M^rs^. de Rochefort qui sont venus armer ici pour l'Escadre de M^r^. de Court tous ces officiers m'ont dit beaucoup de bien de M^r^. de Beauvais qui a comandé cette fregatte je serois ravi de le voir dans ce pais pour pareille comission. le Caribou est venu aussi, et sur le pied qu'on construit les V^x^. le Roy en feroit beaucoup avec une grande economie puisque les Bois coutent ici 3 fois plus, il ny a que les journée des ouvriers un peu plus fortes, le fer, le chanvre et le godron etant a un prix a peu pres come ici. On dit qu'on doit y etablir une fonderie pour y faire de canons de fer a cause que la qualité vaut encore mieux que celui d'Espagne. La guerre qui vient d'etre declarée avec les Anglois va interrompre beaucoup toute sorte de comerce aux colons mais le Roy ne pouvoit faire guere autrement puisque nous ne les avions pas moins pour enemis par Terre come par mer a nous engager aux même armemens et a la meme depense de plus plus de 2. ans, qui etoient sur ces Cotes emparer de la Rade des Iles d'hyeres a faire a tous moment des avanies sur nos marchands qui entroient et sortoient de ce port jusqua ce qu'il a falu les attaquer avec l'Escadre d'Espagne detenue ici 2. ans entiers ; le 22. fevrier le combat commença a une h^e^. apres midy a notre veüe a 5. ou 6. lieues au large au S. O. du Cap Sepet, ce combat dura jusqu'a 5 h. ½ ou 6. h. du soir, les Anglois ayant le vent sur nos 2 escadre combinées avec les Espagnols et fondirent presque tous sur eux etant 12 V^x^. et nous 20. compris 9. petites fregattes et les Anglois 35. aïant 10. V^x^. de 3. ponts. M^r^. de Court avoit fait signal aux Espagnols

de se tenir aupres de nous; mais il n'en firent pas cas et ont dit qu'ils n'avoit pas veu lesd$^{s}$. signaux, cela fut cause que les anglois les voyant si ecartés de notre ligne l'amiral Matheus les attaqua seuls vigoureusem$^{t}$. M$^{r}$. de Court voulut virer de bord en meme tems pour les aller secourir; mais quoy que le vent ne fut pas fort la mer etoit grosse et fut refusé ne pouvant arriver sur les Espagnols pour les secourir qu'un peu tard. Les Espagnols etoient presqu'aux abois y aïant alors un V$^{au}$. le Poder qui s'etoit rendu et le Real (qui etoit le commandant de 119 canons) qui avoit ses mats d'une et ses vergues presque tout-abas s'etant deffendu lui seul avec tous les Anglois qui etoient venu sur eu au nombre de 18. V$^{x}$. s'etant batu d'une maniere extraard$^{re}$. quand M$^{r}$. de Court enjoint le combat dura encore une heure et apres les Anglois s'ecarterent de nos escadres la nuit les mela presque tous, le lendemain nos V$^{x}$. reprirent le poder et ses cherent et come les Espagnols etoient fort maltraités ils se mirent sous le vent de notre escadre Les Anglois qui s'etoient retirer aussi vinrent vent arriere sur nous, alors M$^{r}$. de Court mit en pane en bon ordre pour les recevoir quoy qu'il n'eut que 17. V$^{x}$. de ligne et les Anglois presque le double cependant quand ils ne virent que nos V$^{x}$. ils changerent de Route et le lendemain 27. Nous perdimes de veüe les Anglois et les Espagnols. M$^{r}$. de Court fort en peine des Espagnols detacha des fregattes pour les decouvrir et jugea a propos de les aller chercher sur la cote d'Espagne ou il aprit a Alicante qu'ils etoient arrivés a Cartagene, ou il fut quelque jours apres y aïant resté jusques au 4. avril etant arrivé ici le 13$^{me}$. dud. rien qu'avec Notre escadre, il ny a eu a ce combat que 6. V$^{x}$. Espagnols qui se sont battus, et autant des Notre (ces 1$^{ers}$. ont perdu environ 7 ou 8 cents homes tués ou blessés, notre perte a été fort petite n'y aïant eu qu'environ 40 ou 50 homes tués ou blessés ny aïant

eu ni officiers ni garde de la marine tué ou blessés, les anglois ont perdu a ce qu'on dit plus de monde que les Espagnols et quand nos V^aux^. sont revenus ici l'escadre de l'ami^l^. Matheus etoit passée devant les cotes 2. jours auparavant croisant du coté de Villefranche. Notre armée de Terre comandée par le prince de Conty avec celle de don philipe est dans le comté de Nice et ils se sont rendus maitre de toute cette compté depuis 2 jours. L'armée navalle des Anglois est venüe mouiller hier aux Iles d'huyeres avec 2. galeres du Roy de sardagne, et l'on croit qui doivent s'en aller a Mahon. Nous n'avons pas plutot declaré la guerre au Roy d'angleterre qu'il est arrivé un Ambassadeur extraord^re^. envoyé de cette cour pour faire de proposition de paix. l'ambassadeur anglois qui devoit partir a cause de cette declaration a eu ordre de rester encore a paris c'est milord quinston qui eu cette comission il a eu plusieurs conferences avec le Roy et nos ministres et on assure que nous aurons bientot la paix. Dieu le veuille. je ne doute pas que mon frere ne fasse honeur a la lettre de change que vous luy avés adressé a ce qu'il a promis. Ma soeur ma chargé de vous faire ses complimens. Mon epouse mon fils ainé le cadet et la petite vous assure de leur respects, et vous prie mon tres cher frere de me continuer votre amitié et detre bien persuadé de tout l'attachement le plus tendre et le plus parfait avec lequel je suis

Chaussegros

L'ordre vient d'arriver a M^r^. de Court de remettre le comandem^t^. de l'escadre a M^r^. de Gabaret et de s'en aller a sa terre de Gournay ce general doit partir apres demain vous en aprendrez les Raisons par M^r^. les Marins qui iront a quebeq en croit M^r^. de L'Etenduere L'escadre est toujours en Rade au

nombre de 21. V^x^. ou fregattes il y aura encore bientot 5. V^x^. compris qui sont le Tonant de 80. canons et 5. V^x^. Espagnols qu'on avoit laissé de 50. canons. et si l'amiral Matheus est encore sur les Cotes on ira l'attaquer.

Monsieur Chaussegros de Lery Ch^er^. de S^t^.

Louis Cap^ne^ aux colonies et Ingenieur en

Chef de la Nouvelle France

A Quebeq.

## LETTRE DE M. DE MINES DE QUINSON

## A M. DE LERY

(3 mars 1750)

---

Monsieur je vous donne advis qu'un monsieur chaussegros officier mort au service de lenpereur vous laisse huit cent milles livres et plus le prince a envoyé une personne expres en provence pour chercher les heritiers le testateur laisse aux mess^rs^ chaussegros qui produiront etre sorti de digne en provence notre tante la veufve de lingenieur a deja trouvé antoine chaussegros de digne marié a blignole dont vous sortés tous de cet antoine je vous fays mon conplimens vous serés mieux instruit dans sept a huit jours la chose est tres sur.

je vous ecris a la hate pour profiter du courrier je desire que vous en jouissiés avec longue santé cette occasion nous donnera lieu de vous voir dans ce pais pour vous marquer toute lestime et lamitié avec laquelle jay lhonneur detre

Monsieur

Votre tres humble et tres Obeissant serviteur

Demine de quinson

a toulon ce 2 mars 1752.

A M^r^. Chaussegros de Lery Lieu^t^. dans les trouppes de Canada
a Paris.

## LETTRE DU CHEVALIER DE LA CORNE A M. DE LERY (5 septembre 1750)

Ce 5^e^. 7^bre^. 1750, à memeramkouc

J'ay recu Monsieur votre lettre par Du Sault qui est arrivé a minuit La lettre que vous m'avez envoyez est de La Porelle qui commande au port toulouze, il ny a que des amitiez dedans.

Je suis bien faché que les habitans soyent malades dans le plus fort de leur Recoltes je ferez ce que je pourrez pour vous envoyer des Canadiens comme vous demandé M De Bailleul fait la même demande Les secrets sont arrivés ils raportent

que les anglois ont toujours dessein de venir icy mais qu'ils nont pas de monde absolument ils le sçavent pas.

Des Députés qui arrivent de Chibouctou et du port royal (disent) quils nont pas 8 batiments dans tous leur postes — garant dit dans les Cotes quils viennent icy avec 3000 hom[es] cest je croy pour empecher les Sauvages d'aller sur eux voila ma pensé Les Lettres et factures de m[r] Le Loutre qui etoient dans Jalin sont a chibouctou M[r] Cornuallis a dit aux deputés quil y avoit 600 Sauvages a beaubassin avec les français de M Loutre pour sopposer a leur descente mais qu'il en enlevra la piece il a dit encore que Lisle S[t] Jean navoit que pour un mois de vivres et moy pour trois — La facture de M[r] Le Loutre ou il y a des fusils 2000 de poudre et autant de balles Le tout signé de M[r] Bigot le met bien en jeu cependant on repondra en france que se sont les presents ord[re]. qu'on a coutume de faire a nos Sauvages — ils auront vu vos Lettres et celles de ligneris je pense qu'il ny a rien dedans je vais faire partir pour quebeq. Les anglois ont renvoyez les 6 matelots françois a la riviere S[t] Jean comme lhomme de Copeguit vous la dit et les tentes doivent etre arrivés a pegiguit par les 50. chevaux qui leur avoient eté menez Lhomme de Copeguit ou ceux qui sont avec luy me paroissent suspects comme je lay marqué hier a M Le Loutre voyez ensemble si on peut les arrester L'anglois donneroit toutes choses au monde pour sçavoir des nouvelles seures dicy il faut bien nous garder et ne les pas craindre n'ayant pas encore de forces —

Jay lhonneur detre tres parfaitement Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

Le Ch[er] De Lacorne

ont dit qu'ils nont que 600 hom$^{es}$. de chibouctou rendus a Pegiguit et qu'il ny avoit point de troupes dans les 14 arrivés aux mines ils comptent prendre 200 accadiens pour faire marcher devant eux, mais ils ont pris les Bois avec leurs armes on accommode 7 a 8 Chalouppes et esquifs au port royal pour faire paroitre leur nombre plus grand . . ce sont des acadiens qui les accommodent et qui doivent sechapper sur le champ crainte d'etre pris de force.

M$^{r}$ Hour second de M$^{r}$ Laurence qui commande doit venir me parler pour m'enlever de Ligneris s'il le peut une personne sure ma fait avertir de sa trahison Les sauvages scavent tout et veulent l'enlever a ce qu'ils disent pour le faire hiverner dans leur cabanes. Leur vûs sont d'aller s'etablir chez Heberts il est difficile de les empecher.

Il faut faire venir toutes les familles de ces côtes la et leur Bestiaux si cela se peut et que les hommes les plus resolus restent pour mettre le feux a leur granges et maisons c'est le seul moyen de les empecher d'y mettre ils ne manquerons pas de mouiller a oueskak sils veulent passer il faut leur donner le Coup Doeuil et dans la R$^{r}$. on pourra parler — le plus Bref sera le mieux.

Ils nont eté a la riviere S$^{t}$ Jean que pour prendre bois-hebert par surprise comptant le recevoir a son bord comme il a fait lanné der$^{re}$ il faut envoyer des vivres a oüeskak farines lards et Beufs — avec des canots et les faire garder crainte de desertion.

Il faut garder les anglois prisonniers chose des plus essantielles comme on va faire icy de ceux des deux rivieres — et nos soldats vereux auronts des mouches apres eux — ensuite tout irra bien jespere jenvois avertir tous les habitans de se rendre icy au p$^{er}$. vent de sud rouest — il nous en viendra un nombre de

Chipoudy ne faite passer que la charge d'un esquif icy avec une barrique de vin et un quart d'eaudevie lautre barrique restera a oueskak avec le quart d'eaudevie pour le besoin.

Il nous faut des Beufs a oueskak et a Beausejour et faire Boulanger dans plusieurs maisons au premier sudrouest surtout a Beausejour ou irronts les sauvages demain ou lundy le Pere Germain partira demain pour cet endroit tous ses gens sont dans la resolution de bien faire.

J'ay lhonneur d'etre tres parfaitement Monsieur
Votre tres humble et tres obeissant serviteur
Le Ch^er^ De lacorne

ce 12. 7^bre^ 1750.

---

J'armerez tout le monde dicy et vous devez avoir bien de la Poudre et des balles chez oliviers et a oueskak.

Jassure M Le Loutre de mes respects je compte qu'il va rassembler tous ses sauvages et autres.

## LETTRE DE MADAME GAUDIN CHAUSSEGROS A M. DE LERY (2 avril 1752)

---

A toulon ce 2 D'avril 1752.

Jay Reçu Mon cher neveu, Vos Deux lettre par la quelle je vois tous les mouvements que vous vous etes Donné auprès de Mg^r^. Roüillé pour la place Daide de port pour mon fils Cadet, on ne peut Rien adjouter a votre maniere Dagir pour ce

qui me Regarde, je voudrés Bien etre a mesme de me Revanger en vous proqurant partie de ce pretendu eritage, jusque aujourdhuy je nay Rien de positif a pouvoir vous Dire, jay ecrit dans tous les endroit quil faut pour tacher de trouver Des papiers quy puissent prouver que nous sortons de la famille destiene chaussegros, mais comme il faut chercher de près de 200 ans, la chauses ne serat pas cy tot trouvée soyés persüadé que je noublierés Rien pour que cette affaire Reusisse a notre satisfaction, et vous serés informé de tout ce qui se passera a ce sujet, votre famille vous est Bien aubligé de ce que vous voulés Bien Leurs envoyér votre portrait pour mois a mon partiqulier je seray plus satisfaites de Voir loriginal, je lay offert a votre tante jermaine que poliment elle ma Repondu quelle ce contanteroit de le voir, et quelle me le sederoit volontier des que nous laurons Receu, je me flate que toutes lé fois que vous verés M^r^. Gaudin, vous voudrés Bien luy faire votre Cour et celle de mon fils cadet, card vous nignorés pas quil a toute la confiance du ministre, a legard de la paranté il me seroit Bien Difficile de vous dire a quel degrés nous sommes parant avec M^r^. gaudin, tout ce que jen scais nous portons le meme nom, et mesme armes, et suis plus que flatée quil veuille nous Reconnoitre pour cest parans, avec cette forte protection je suis plus que persuadée que vous et mon fils cadet ne tarderés pas a vous Recentir Bientot des graces du Roy. cy vous avés aucasions decrire a votre famille donnés luy des asseurances damitié de tous vos parans, jay Receu une lettre de mon fils lingenieur par laquelle il me fait part dune gratiffication que le Roy vient de Luy acordé, marqués moy je vous prie cy vous avés Reçeu de cest nouvelles, cy vous luy ecrivés adressés votre lettre au port Loüis et mandés luy votre adresse je serois au comble de ma joye cy vos affaire vous permetoit de venir dans ce pays, jen seray plus

Les anglois ont faits partir des batiments pour aller joindre leur deux corsaires qui sont a tagamigouche je vous enverrez ce que vous avez demandé au pere Germain au sujet des habitans faite passer en diligence les effets venus de jaidaik et tachez de menvoyer un canot chargé de quart de lards de chez oliviers vous en allez recevoir 15 quarts qui sont a La Baye verte jen ay besoin ici n'en ayant plus.

L L

Je vous envois la piece en question
L L
Je repondré tantot a M Le Loutre
L L

Monsieur De Lery
Officier Commandant
a la Pointe a Beausejour.

## ORDRE DU CHEVALIER DE LA CORNE A M. DE LERY

(12 septembre 1750)

---

ce 12 7$^{bre}$ 1750.

Il nous faut preparer Monsieur a recevoir les voisins qui vont venir au premier bon vent suivant le rapport de nos Courriers qui ont vu entrer 14 Batiments et 3 qui etoient aux mines

que satisfaites puisque sela me procurerois davoir le plaisir de vous assurer de Vive Vois que pe suis mon cher neveu, Votre tres humble et tres obeissante servante.

Gaudin chaussegros

Monsieur De lery, Lieutenant
Destrouppes dettachée de la marine,
a L'hautel du S^t^. Esprit Rüe platrieres
A paris.

## LETTRE DE M. DE MINES DE QUINSON A M. DE LERY (2 avril 1752)

---

A Toulon ce 2 avril 1752

Monsieur

Cest avec juste raison que vous devés etre surpris de mon cilence vis a vis la nouvele que je vous ay anoncé mais lardent zele de notre tante chaussegros la veufve du cap^ne^ dinfanterie joint au mien ont précipité notre joye, et nous n'avons pas voulu vous laisser ignorer un bonheur paireil a Celuy la.

Mad^e^ Chaussegros veufve de lingenieur a qui a eté donné la nouvelle la premiere est a la poursuite de cet affaire on a monté par degré jusquau pere de notre grand pere qui est antoine chaussegros de digne marié avec giote de brignolle de sorte quil faudra donné encor un pere a celuy la ce quon cherche soi-

gneusement et pour lors on remettra le testament que quant on aura exactement prouvé la filiassion vous pouvés etre assuré que le bon coeur de notre tante la veufve du Capitaine aime notre branche au dela de toute expression quant a moy je pence que vous me rendrés justisce soyés tranquille des quil y aura quelque chose de nouveau vous en serés instruit il faut du temps a tout. je vous scays gré des nouvelles que vous me donné de ma soeur jay resceu une lettre par laquelle elle me dit quelle a un rumastisme.

Je suis charmé que vos familes en Canada ce portent bien jay toujour a coeur tous mes parens jusquaux plus petit il est a desirer pour moy qu'ils fascent de meme a mon egard.

jay lhonneur detre avec toute lestime possible

Monsieur

Votre tres humble et tres Obeissant Serviteur
Demine de quinson

A M^r^. de Lery a Lhotel
de S^t^. Esprit A paris.

---

## LETTRE DE MADAME GAUDIN CHAUSSEGROS A M. DE LERY

(4 avril 1752)

A toulon ce 4 avril 1752

Jay reçu Mon cher neveu les deus lettres que vous avés eu la bonté de mecrire je suis toujours plus reconnoissente aus marques damitié que vous me donnés pour ce quil regarde Mon

fils cadet cé le plus grand bien que vous pouvés luy faire en luy procurant la plasce daide du port cultivés sil vous plait Monsieur gaudin qui a entierement la confiense du ministre il est à meme de nous rendre des grand services à tous vous vous plaignés de ce que je pouvois vous faire un plus grand detail sur le pretendu eritage je suis bien aisse de vous dire que cella né pas à mon pouvoir si Monsieur demine vous a fait une redaction toute diferente de celle que je vous ait fait ce quil ne ma point consulté et quil vous a ecrit tous les vois de villes que chaqun a fait sur ce pretendu eritage vous deviés avoir un peu plus dindulgence pour moy de croire que si javois pu vous dire le lieu de la naissence de ce Monsieur chaussegros et ce quil faisoit et landroit ou il est mort je naurois pas manqué de vous en informer Monsieur le baron doulliere cousin à Monsieur de lanfant commissaire ordonateur qui est actuellement à la cour cé ce meme baron quil ma dit à mon céjour à aix ou jai resté quinze jour dans le carnaval que ci nous pouvions prouver etre de la famille detiene chaussegros quil pouvoit nous procurer au dessu de trente mille livres de rente javois consu que le non detiene etoit un non de bateme et que par consequent nous aurions peu etre de cette famille mais depuis jai apris que le veritable non de ce Monsieur etoit detiene et que le non de chaussegros luy avoit été donné par un roy ayant eté aportée de luy tenir letrier lorsquil monta à cheval et il luy dit vous vous apellés detiene desormé vous vous apelerés chaussegros et vos arme ceront une bote. ce pendant je fait toujour cherché le contra et le mariage heilleur pour tacher de decouvrir si nous pourions etre de cette famille si javois eu le bonheur de decouvrir quelque chosse quil peut prouver que nous sommes rellement de cette maison personne que moy nauroit eu plus danpressement à vous instruire que moy soyés ant persuadé ce-

pendent je vous fait toujours les memes offre de service ma maison et ma table ce né point un conpliment cé damitié tous vos parent me charge de vous remersié de votre bon souvenir ecrivés moy le plus souvent que vous pourrés soyés persuadé que personne net quavec plus de reconoissence et damitié Mon cher neveu

Votre tres heumble servante

gaudin chaussegros

recevé je vous prie les respect de mon fils et de ma fille qui est agée de 11 ans ils auroit grande envie lun et lautre de faire votre connoissence.

Monsieur Delery Lieutenant
Des trouppes Dettachée De la marine
à l'hautel Du S^t^. Esprit, Rüe platrieres,
A Paris.

---

## LETTRE DE MADAME GAUDIN CHAUSSEGROS A M. DE LERY

(6 juin 1752)

A toulon le 6 juin 1752

J'ay Reçu, mon Cher neveu, la lettre par l'aqu'elle vous m'aprenés que vous devés passer dans le Canada, j'aurois mieux aimé que vous m'eussiés apris que vous vouliés venir faire un tour à toulon, toute votre famille en auroit eté charmée, et moy à mon particulier, j'ay Reçu depuis deux jours votre portrait qui m'a fait beaucoup de plaisir, je l'ay Remis à

votre tante Chaussegros comme etant votre plus proche avec condition qu'elle me le remetra quand elle le jugera à propos, il ne sera pas sitot que je le voudrois, j'ay bien de Remerciement à vous faire de toutes les peines que vous vous etes donné pour mon fils cadet. Je viens de Reçevoir une lettre de mon aisné qui masseure de vous avoir écrit; je serois charmé que sa letre vous feut parvenüe; à legard de la pretendüe succession nous n'avons encore rien trouvé qui puisse nous prouver etre de cette famille, et par consequant il faut nous consoler de cette succession, si nous trouvions quelque papier dont il feut dit que nos encetres etoient de la famille d'Estienne Chaussegros nous ne serions plus parents que de nom, et par consequant il ne manque pas de Chaussegros dans toute la province qui sont apres tout comme moy à faire des Recherches; Si votre pere avoit quelque papier ou idée de cela je vous prie de m'en faire part, et en travaillant pour mes enfants je travailleray pour luy et pour vous; Il est Bon de vous dire qu'estienne est son nom de famille, et que le nom de Chaussegros luy a eté donné par un prince et qu'il a les memes armoiries que nous;

Je suis chargée de la part de tous vos parents de vous faire bien d'amitié, je vous offre tout ce qui depend de moy je m'en acquiteray au cas que vous m'employé, ce que je souhaite avec tout le zele possible, milles amitiés à votre cher pere à qui j'ay ecrit et aux dames vos soeurs; j'espere que si vous etes de Retour en autone comme vous mavés ecrit, j'auray le plaisir de vous voir dans ce pays. Comme il y a aparence que vous passerés avec votre General M[r] duquesne qui me faisoit lhonneur d'etre de mes amis je vous prie de Luy temoigner de ma part, que j'ay eté charmée que le Roy l'aye choisit pour General dans ce pays, et suis seure que vous en serés tres satisfait.

Je suis avec toute la tendresse possible, mon cher neveu
Votre tres humble servante

Gaudin chaussegros

M[r] de motheux qui se trouve icy present me charge de vous prier de faire bien son compliment à son amy duquesne.

Monsieur de Lery Lieutenant
des troupes detachées de la marine
A La Rochelle.

---

## LETTRE DE M. DE MINES DE QUINSON A M. DE LERY

---

(6 août 1752)

A toulon ce 6 aoust 1752

Monsieur Madame notre tante veufve de Lingenieur est venue hier chez moy pour me faire des reproche de se que je vous avois donné advis de Lheritage en question et ma mis plus amplement au fet de cet affaire. voicy de quoy il sagit un jentil homme titre de cette province entendit votre noms et dit quil y avoi un de ses amis qui pourroit faire la fortune à cette famille si on prouvoit sortir de la tige detienne Chaussegros de digne et quil scavoit ou prendre lheritage si la preuve étoit constatée. Madame notre tante Monsieur agit en consequence

pour remonter jusqu'a cet eehelon dctienne. Cependant sa crainte paroit fondée, au nom detienne, elle croit que ce nom soit de maison et non de batheme. Ce qui donneroit atteinte à tout espoir. Cet affaire est entre bonne main comme je vous ay dit. Lesprit, les peinnes, et la vigilence ne manquent pas de sa part Cest un os fait expré a rongé pour elle et suis tres persuadé quelle noubliera rien pour ce defendre. Jen accepte Lheureux evenement par lattachement sincere avec lequel je suis Monsieur Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

Demine de quinson

Je vous offre mes services en tout ce qui dependra de moy, et serois charmé que vous vinssiés dans ce pays pour nous embrasser jattens ma soeur dans un an icy vous devriés profiter de sa compagnie la famille en seroit charmée.

Ma[de] Demine est sencible à votre attention et vous presente ses sivilités.

Monsieur de Lery
des troupes detachée de la
marine à lhostel S[t]. Esprit
rue platriere *A Paris.*

# LETTRE DE M. DE MINES DE QUINSON A M. DE LERY

(4 juin 1752)

A toulon le 4 juin 1752

Monsieur

citost votre lettre resceue jay mits la main à loeuvre pour vous repondre inparfaitement à toutes vos demandes il y a quelque temps que je nay veu Made votre tante je ne scays autre chose que ce que jay eu attention de vous mander. Cependant comme je vois que vous etes decidé à repasser en Canada pour conferer avec Monsieur votre pere sur le party que vous devés prendre pour cet affaire il est pressan que M[r] votre pere doit avoir quelque connoissence de son grand pere et pourroit peut etre avoir oüir dire etant petit garsson la branche dont on est en recherche actuelement ce qui est tres sur qu'il y a une considerable succession que je crois en argent en despost à un quelqu'un voila le grand danger je m'envays suivre Mad[e] votre tante sans affectation afin de decouvrir ce que jen pourray et en fairay part à M[r] Thorron que je crois etre le nom que vous mavés marqué dans votre lettre de tout ce que je pourray decouvrir mais à traver de toute ma bonne volonté il conviendroit que vous revinciés avec les Vaiss[x] pour agir par vous meme votre presence jouint aux connoissences que Monsieur votre pere pourra avoir sur sa famille vous etes en etat den tirer partie. Cest le meilleur cervice que je puisse vous donné à ce sujet je vous attends pour noel, je suis tres sencible à la generosité que

vous faites à Madame Votre tante des douzes cent livres que vous voulés bien faire faire un quitus par Monsieur Votre pere je luy en ay fait part elle en a evanoüy de joye et vous en remercie par les bonnes prieres quant à ce quittus il conviendroit que cela fut au profit de la fille cest à dire par une ecrite privée en faveur de francoise chaussegros sa niepce et son desfaut à jean chaussegros son neveu frere de francoise.

notre cousin a quinze ans et huit mois taille cinq pied un poulce et demy brun dassés joli figure tres sage sapliquant aux mathematique depuis quil est sorty du Colege. il n'est pas rompu dans le monde vous savés que lindigence abat les coeurs mais il promets infiniment si la fortune le favorize un peu ce sera un tres galant homme.

Made Demine vous remercie de votre souvenir elle vous souhaite un bon voyage et vous prie de presenter ses civilités à monsieur votre pere et toute votre famille pour moy je suis enchanté que vos reflection entre luy et moy me donne ocasion à luy marqué toute ma tendre affection et mon attachement comme un vray et sincere parens que je me fays gloire detre Sa generosité me flatera plus que sil repandoit des grasse les plus eminante à ma famille dans le moment que je vous ecris je viens davoir une attaque de suffocastion et je finis en vous asseurant de toute la tendre amitié et que vos interest me sont gravés dans le Coeur jusqua votre portrait.

Demine

## LETTRE DE M. DE MINES DE QUINSON A M. DE LERY

---

(1755)

Monsieur et Cher Cousin

J'ay resceu votre lettre de lannée derniere avec plaisir puisquelle maprend que vous jouissez dune parfaite santé je souhaite que cela continue afin que vous puissiés depouiller et jouir de lheritage qui ce reveille encor. On a decouvert lendroit du Chaussegros cest à Cayene ou il est mort on a ecrit en consequence il y a six mois on attend reponce aux demandes qui sont son baptistaire son mortuaire son contrat de mariage sil a eté marié et son testament on cest adressé à m^r^ du tillet ecrivain principal qui fait fonction de comissaire de S^t^ domingue. je commance à croire quelques verités citost que je seray instruit je vous en fairay part et vous agirés en consequence je nay point mis en usage la lettre de credit que vous aviez ecrit à m^r^ toron à la rochelle pour fournir aux despences nessessaires à ce sujet ainssy par les premiers vaiss^x^ vous fairés fort bien de donner vos ordres ladessus en faveur de qui vous jugerés à propos je vous offre toujours mes services comme aussy au cher Cousin votre fils pour lequel je minteresse tres fort jay connu par relation de lettre avec luy le caractaire desinteressé et noble pour ses parens. ses calités sont rare dans ce siecle et sont tres respectables chez les gens dhonneur je vous prie de lenbrasser pour moy made votre soeur vefve du Capitaine qui vous est bien attachée na pas encor plassé son fils elle ce re-

mue beaucoup mais il faut encore reveiller de votre part M^r^ le Conte de Galissoniere sur la promesse qui vous fit dans son temps de le faire entrer dans les eleves ecrivain tout cela eguillone les protection votre neveu est tres sage et meritant vous en serés content.

Jay eu le malheur de perdre le baron dargence mon neveu mort le 5 janvier dernier M^r^ le garde de ceaux en a paru touché par la lettre quil en a ecrit au Comandant de la Compie de M. B^rs^ les gardes de la marine. ce cher neveu parfait en tout est mort entre mes bras sous noeufs jours de maladie j'ay eté obligé daprendre cette nouvelle à ma soeur qui etoit retournée dans ses terres depuis six mois pour y vaquer à ses affaires la pauvre femme a resceu un coup bien cruel et moy aussi.

Je vous prie de faire mes excuses à monsieur votre fils si je ne luy ecris pas par cette voys cest partie remise mais jassure Madame ma chere Cousine de mes respects mad^e^ de mine vous presente ses civilités et vous prie de les faire agréer à toute votre aimable famille.

Je vous prie de me croire avec les sentiments les plus sincères et les plus attachés

Monsieur et Cher Cousin

Votre tres humble et tres Obeissant serviteur

Demine

A toulon ce 1755.

Si vous me faites reponce epargnés vous la peine du duplicata attendu que je rescois toutes vos lettres ayés la bonté de le dire à vos parens je vous prie de presenté mes tendres respects et ceux de ma femme à madame ma chere cousine votre brüe.

Monsieur de Lerye
Ch^er^ de lordre de St Loüis
Ingenieur en Chef en Canada
A Quebecq

---

## ORDRES DE SERVICES DE M. DE LERY

---

Etat des ordres de Services qui ont esté donné à M^r^ De Lery ch^r^. De S^t^. Loüis capitaine dans les trouppes du Roy en Canada, dans une boete Marqué comme en Marge

SCAVOIR :

1. Ordre de M^r^. de Bienville gouverneur Du Mississipi pour allér chercher une Routte pour les cthicachas.....du 29 9^bre^ 1739.

De M^r^. Le marquis de Beauharnois gouverneur général du Canada

1. Ordres pour conduirent un detachem^t^. de Montréal à S^t^. frederic.....du 22 may 1743.

1. Ordre pour conduire de chambly à S^t^. frederic lartillerie et de faire faire le corps de garde aud^t^. fort ..... du 13 juillet 1743.

1. Ordres pour faire construirent des forts dans tous le gouvernem^t^. de Montréal ..... du 30 juin 1744.

1. Ordres pour mettre Lartillerie de Montréal et des postes en état ..... du 10 juillet 1744.

1. Ordres pour travailler aux portes De la ville de Montréal ..... du 24 aoust 1744.

1. Ordres pour traivailler au fort chambly ..... du 23 juin 1745.

1. Ordres pour allér visiter le fort S^t^. frederic et ordonnér les Reparations ..... du 22 juillet 1745.

1. Ordre pour allér au fort S^t^. frederic ..... du 23 juillet 1746.

1. Ordre pour allér dans le detachem^t^. de M^r^. Rigaud qui prit le fort de Massachusette ..... du 26 may 1747.

Ordres de M^r^. Le ch^r^. Boisbertelot de Beaucourt gouverneur de Montréal.

1. Ordres pour allér avec 70 hommes portér la guerre sur les anglais anniez et Loups ..... du 1^er^ octobre 1747.

1. Ordre pour conduirent de Montréal à Québec 15 prisonniers flamands ... du 25 janvier 1746. (1748?)

Ordres du Marqüis de Lagalissoniere gouverneur general.

1. Ordre pour allér à S^t^. jean y conduirent les travaux du Roy et allér à la R/

chassy ou ce font les bois des vaisseau y prendre des esclairsisem$^{t}$. ..... du 28 mars 1748.

1. Ordre pour construire un fort à S$^{t}$. jean et y commandér ..... du 18 avril 1748.

1. Ordres pour allér au fort du detroit ..... du 26 may 1749.

1. Instructions pour les operation astronomiques à faire aud$^{t}$. Voyage ..... du 26 may 1749.

Ordres De M$^{r}$ Le marqüis de la Jonquiere gouverneur general.

1. Ordre pour commander deux vaisseau allant à Lacadie ..... du 1$^{er}$ may 1750.

1. Ordre pour luy Remettre des papiers ..... du 23 avril 1750.

1. Ordre pour construire un fort à Beausejour et un aux gasparaux en acadie ..... du 12 avril 1751.

1. Ordre pour allér dans une chaloupe armé de 27 homme à la poursuitte dune chalouppe qui croise dans le fleuve audessous de Lisle aux coudre ..... du 20 7$^{bre}$ 1751.

Ordres de M$^{r}$. Le marquis du Quesne gouverneur general.

1. Ordre dallér commandér en second au fort du detroit ..... du 19 mars 1754.

1. Ordre dallér de Montréal à niagara command$^{t}$. une brigade 12 canost ..... du 2 may 1754.

1. Ordre dallér avec lad$^{t}$. Brigade de niagara à chatakoin ..... du 2 may 1754.

Ordres de M$^{r}$. Rigaud gouverneur particullier.

1. Ordre pour le suivre à la no^lle^. Engleterre ..... du 16 aoust 1746.

1. Ordre pour Revenir à Montréal — étant Malade à S^t^. Jean ..... du 23 fevrier 1757.

Ordres de M^r^. Le marqüis de vaudreüil gouverneur general.

1. Ordre pour commandér 360 hommes et allér prendre le fort bull ..... du 23 fevrier 1756.

1. Instruction joint aud^t^. ordre ..... du 23 fevrier 1756.

1. Ordre pour faire travaillér aux fortification de Quebéc ..... du 23 juin 1757.

1. Instruction joint aud^t^. ordre ..... du 23 juin 1757.

1. Ordre pour allér parlér aux cinq nations avec M^r^. Longeüil ..... du 9 juillet 1758.

1. Ordre pour prendre le commandem^t^. à la place de M^r^. de Longeuil en cas de Maladie ..... du 9 juillet 1758.

1. Ordre pour allér à S^t^. Jean faire partirent les trouppes et Millices pour Carrillon et si Rendre apres ..... du 5 8^bre^ 1758.

1. Ordre pour allér aux camouraska au devant de la flotte anglaises ..... du 1^er^ avril 1759.

Ordres de M^r^. le marquis de Montcalm.

1. Ordres dallér apres lennemi avec un detachem^t^. de 200 hommes et apres de former un camp à S^t^. Frederic ..... du 3 8^bre^ 1756.

1. Instruction joint aud^t^. ordre ..... du 3 8^bre^ 1756.

## LETTRE DU CHEVALIER DE LA CORNE A M. DE LERY

---

M. De Lery dira à M. De Bailleul d'envoyer chercher les deux esquifs qui doivent etre dans les rivieres des heberts pour leur ordonner d'aller prendre les effets du Roy qui nous viennent par La baye verte et de leur faire faire diligence. cest Paul Melanzon, et Mich[au] damboise qui les commandent.

M[r] De Lery mettra un homme bien fidel au portage pour garder les effets et les livrer aux canots et un autre pour les livrer à bord des esquifs. Il faira rester les caisses de fusils à la Baye verte pour etre transportté à Ejaidaik n'en ayant pas de besoin; ny les ayant demandez François arsenaux luy nommera des gens seurs pour garder les dits effets &c il demendra à tous les Cap[nes]. ou autres officiers des Beufs que lon payera 150. dont une partie sera en argent si on ne peut pas faire autrement il nous en faut absolument et cela promptement jen manque le S[r] alexis Landry du Lac luy indiquera ou il y en a.

Le Che[r] De Lacorne

---

## MEMOIRE DES SERVICES DE FRANÇOIS-JOSEPH CHAUSSEGROS DE LERY NE A QUEBEC EN CANADA 11 7bre 1754

---

A eu une lettre de cadet dans les Troupes donne par le marquis de Vaudreüil cavagnal Gouverneur general du Canada datté du.....1756.

Est passé en Europe avéc les Troupes en 1761.

En 1773

Le 1er fevrier a eté admis à L'Ecole du genie a meziere Lt. en second au traittement de 720l, et le logement.

En 1775

En 9bre. Sortie de meziere et servie à Breste en calité de Lt. en second avéc une lettre dassurance pour la premiere place vacante d'ingenieur ordinaire au corps Royal, qui pour lors etoit complet, le 1er avril 1766.

En 1777

Le 29 mars, à 900l, dapointement, a été au port Louis deux mois avant. Apres a été à la ferre en picardie à la suitte du Regiment dans une artillerie, ou il nest resté que six semaines, le ministre de la guerre layant envoyé en Residence à Arras en Artois, employé comme il lavoit été au port Louis et à Breste.

En 1780

En avril employé à Breste, depuis le mois de mars 1779.

En 1780

Employé à Breste depuis le mois d'avril 1780.

En 1781

Le 5 X^bre^. embarqué à Breste, venant du port Louis ou il etoit employé alors: sur le.....commandé par le Comte de Vaudreuil partie ce jour pour la Martinique ou il est arrivé, le 5 fevrier 1782, il avoit eté remplacé dans le corps du genie en 1780, à son arrivé dans les Antilles il etoit employé Ingenieur ordinaire, aux appointem^t^. du Bureaux de la guerre de 1080^l^. et dun traitem^t^. extraordinaire de la marine de 4200^l^.

En 1782

En Juillet a eté envoyé à la guadeloupe.

En 1785

il ecrit de la guadeloupe le 27 Mars, qu'il a eu linterim d'ingenieur en chef à lad^te^. Isle pendant une année, ou il est à present sous ordres.

En 1785

il ecris le 24 Juin de la guadeloupe quil part ce jour pour etre employé à lisle de Tabago ou il crois nêtre que quelques mois.

Tems ou terme, auquel Joseph Francois Chaussegros de Lery Ingenieur au Corps Royal peut pretendre avoir la Croix, reste à augurer les occassions perilleuses &c^a^. qui peuvent en avancer le terme.

du 1er fevrier 1773, quil a été admis à l'Ecole de meziere Lieut. en second, au 5 Xbre 1781, quil est partie pour les Antilles

| | anné | mois | anné |
|---|---|---|---|
| | 8 | 10 cy | 8 10 |
| du 5 Xbre. 1781 au 5 Xbre. 1785/ Lt. en pied depuis Lanné 1780/ employé aux Antilles | 4 | adoubler | 8 |
| du 5 Xbre. 1785, au 1er fevrier 1786 | 2 | adoubler | 4 |
| du 1er fevrier 1786, au 1er fevrier 1787 | 1 | adoubler | 2 |
| du 1er fevrier 1787, au 1er juillet 1791 | 4 5 | adoubler | 8 10 |

| | ans | mois | anné |
|---|---|---|---|
| Terme de la decision | 18 5 | forme | 28 |

Nota. Par Lordonnance ou decision donné par le roy 1er. Juin 1781 concernant Lordre de St. Louis la Croix en est accordé aux officiers des Troupes de larmé à 28ans. de services.

art. 2 Le service de mer et dans les collonies sera compté une anné pour deux.

## ORDRE DE M. DE VAUDREUIL A M. DE LERY
(9 juillet 1758)

Pierre Rigaud Mis. de Vaudreuil Commandeur de l'ordre Royal et militaire de St. Loüis Gouverneur et Lieutenant General pour le Roy en toute la nouvelle france terres et pays de La Loüisiane.

Nous ordonnons à M. de Lery capitaine d'une des compagnies des troupes du Detachement de la Marine de partir incessamment de cette Ville sous les ordres de M. de Longueuil Gouverneur des trois Rivieres et de suivre la destination que nous luy avons donné./.

Fait à Montreal le 9 juillet 1758.

Vaudreuil

---

## LETTRE DE M. LANDRIEVE DES BORDES A M. DE LERY

---

(3 août 1761)

A Quebec le 3 Aoust 1761

Monsieur

M^r^. Murray Gouverneur de Quebec vient de m'ecrire que les Congés de M^rs^. les officiers des troupes de Terre et du détachement de la marine, restés dans ce Gouvernement depuis la Capitulation du 8 Septembre de l'année d^re^, devant expirer dans peu, et voulant executer lad^e^. Capitulation en tous points, il est dans les sentimens de les faire passer en france dans le commencement de Septembre prochain, eux, leurs familles, domestiques et Bagages; Qu'il me charge de les en avertir et de lui en faire remettre l'estat pour qu'il prène ses mesures en conséquence.

Comme je pars pour montreal, ou je pourois recevoir trop tard votre réponse pour remplir les Intentions de ce Gou-

verneur, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien marquer incessament à M^r^. Cramahé secrétaire du gouvernement de Quebec, combien de personnes de votre famille et de domestiques vous comptez emmener avec vous.

J'ai l'honneur d'estre tres parfaitement

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant Serviteur

Landrieve

Com^re^. de S. M. T. C.

---

## ENGAGEMENT D'HONNEUR DE GASPARD-JOSEPH DE LERY AU GENERAL MURRAY

---

(10 octobre 1761)

Je soussigné Gaspard Joseph Chaussegros de Léry, chevallier de S^t^. Loüis capitaine dans les trouppes du detachem^t^. de la marine servant en Canada, donne parole sur mon honneur à Son Excellence le Brigadier James Murray de ne point servir jusques à ce que la difficulté qui est entre les generaux de leurs majestés Le Roy de France et celui de la Grande Bretagne, au sujet des Blessés dont je faisoit nombres; et qui furent porté par les français à lhopital Général de quebec, le jour de Laiffaire du treize Septembre mille sept cent cinquante neuf ne soit dessidé, Fait double à quebec le 10 octobre 1761.

Léry

Double de la parolle exigé par le Brigadier Murray et à lui donné le 10 8^bre^ 1761.

## LETTRE DE M. NEVILLE NEVILLE, MINISTRE PLENIPOTENTIAIRE D'ANGLETERRE, EN FRANCE, A M. CHAUSSEGROS DE LERY

---

(Paris, 8 juin 1763)

Paris Le 8 juin 1763.

Monsieur :

Je vous assure que je prend bien part à tous les De Sagremens que vous avée essuié depuis votre Sejour en Angleterre mais jespaires que lorsque les affairs du publique Seront arrangé Lon pensera à celles des particulliers et je me flatte que vous ne seré point oubliéz,

J'ai Rendu Compte à milord Egrémont des Informations que vous maviez donnée icy et que je douttais Nûllement de tous ce que javois oüy dire de votre caractere, et de votre Merite, comme officier que vous ne puissiez Rendre Au Roy des Services Eessencielles E n Canada, S. E. ma Escouté avec Bonté, et mavait promis même de pensér à vous, mais il nest point surprenant vû la multiplicité des grandes affaires dont il est chargée, que cette circonstance luy ait echappée, jen ay parlé aussy a Mr Wood mais par la Meme Raison il aura pût loublier aussy vous ne féré pas mal de Luy faire souvenir en luy montrant ma lettre même vous pouré la commûniquer a Milord Shelburne en luy presentant mes très humbles respects et je me flatte quntel temoignage de ma part des services que vous avéc Rendû peut contribuer a vous attirer sa protection.

Afin de ne rien negliger qui pût m'acquitter envers vous, j'ai encore parlé à Milord Duc de Bedford sur votre compte et j'ai tous Lieu de croire quil ne vous Refusera pas son temoignage et Son Soutiens.

Je nay que le temp d'ajoutter mes complimens à Madame De Léry et de vous assuré combien je suis mon chér monsieur.

Votre tres humbles et tres
obeissant serviteur

RI. NEV. NEVILLE

Sur Le Dos est Escrit
A Monsieur
Monsieur Lechr. De Léry at
Mrs Cent Livres in great
Bell-Allay opposite to
Token House yard
London

---

## BILLET DE M. NEVILLE NEVILLE AU CHEVALIER DE LERY

---

(1763)

Mr. Neville Neville est tres touchée de la perte que Monsieur et Madame De Lery ont fait d'un aussi charmante enfan

et Leurs en fait des complimen de condoleance du fond de son coeur, il sera charmé de voir Mr de Lery en Burlington Street demain Matin a 9 heures et en attendont peut avec plaisirs assurer Mr. et Mme. de Lery que leur affaire Sont en Bon train.

Samedy matin à 10 h.

---

## LETTRE DE M. ACCARON A M. DE LERY

---

(6 9$^{bre}$. 1763)

A Fontainbleau 6 9$^{bre}$. 1763

C'est, Monsieur, par l'ordre de Mgr le Duc de Choiseul que M. De Lery n'a point été compris dans l'Etat du 3$^{e}$. quartier du Traitement des Officiers du Canada résidans en Tourraine ainsi que tous ceux d'entr'eux qui come lui sont repassés dans eettc Colonie pour l'arrangement de leurs affaires et dont le retour parait incertain et leur existance même douteuse; Cependant sur les représentations que je viens de faire au Ministre, il a bien voulu en considération de l'objet de la pension de L'enfant de M. De Lery a laquelle ce payement doit etre appliqué, ordonner qu'il vous soit continué jusqu'a nouvel ordre.

Vous pouvés, Monsieur vous présenter chez M De Vaudesir qui a actuellement les ordres nécessaires pour payer le 3e. quartier.

Je suis bien charmé que cette occasion me mette a portée de vous renouveller les assurances du très sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être M., votre &ca Signé

Accaron./.

---

## MEMOIRE DU CHEVALIER CHAUSSEGROS DE LERY AU GENERAL MURRAY

---

(7 septembre 1767)

Votre Excellence a été surprise d'apprendre a Son arrivée à Québec que je cherchois a Retournés en france et parû desirer de scavoir les Raisons pour les quels j'avais fait des demarches aupres du Monsieur Le duc de choiseuil pour y parvenir;

Je doit pour en Rendre Compte prendre les chosses depuis mon départ de quebec avec touttes ma famille en 1761 que je me Rendit a versailles ou je sollicitay une place et des graces que mes services me semblais avoir merité je prouvay pendant pres d'une année de la part de Monsieur, Accaron, chef du Bureau des Collonies; touttes les Remises, touttes les Espérances et tous les Refus imaginables quil seroit trop long de Rapporter icy;

J'appris que les préliminaires etoit signé et le Canada cédé a la couronne DAngleterre, je Redoublé mes Instances dans les bureaux pour continuer mes services, on ne m'offrit qu'une plantation a defricher a Lisle Ste. Lucie ou a Cayenne jus Beau Representer mes Services. M. Accaron convenoit quils avoit été distingué et finisoit toujour par ses mots.

Le Canada n'est plus a nous et tous ses services ont été inutilles il disoit eependant que si je voullais attendres je serois placé tres avantageusement, mais que quand au moment present il netoit pas favorable je Repondit toujour que je serois anchanté de pouvoir attendre et que je le priois de m'en fournirent les moyens; que j'avois à paris mon Epouses et quatre Enfans, et que vingt cinq Loüis a quoy le Roy avait Reduit nos appointement de capitaine netoit pas suffisant pour nous soutenir dans la province de france la plus fertilles et que s'il pouvoit me procurer une gratification ou une acompte sur des papiers Royaux dont jetois Porteur venant de mes appointemens; de faurnitures faittes par mes fermiers a Lieutenant de L'armée, et d'une terre que j'avais vendû, j'attendrois le moment destre placé, Monsr. Accaron me Repondit de la part de Monsieur Le duc de choiseuil que ce que je demandois netoit pas possible a faire au moment ou jecris je nay point Encorre reçu un Sols de ces papiers qui en monte a 94000 livres tournois sur lesquels la cour de france a fait une Diminuturé onnereuse et sur le produit des quels j'ay été forcé de passer des obligations pour le soutiens de ma famille.

Je fit encore un autre demandent qui toutte modique qu'il etoit me fit essûyer un nouveaux Refus et penser que je repasserois en Canada.

Apres d autres tentatives plus vives et plus Reiteré et aussy infructueuses, je dit dans les Bureaux que je retournois en

Canada, on me repondis que je nabandonnerois point aussi aisement L'Esperance que lon mavoit donné d'avoir une bonne place, enfin lassé destre Remis de jours En jours et craignant de me trouver avec ma famille dans la position la plus critique et Dailleurs peut au faitte de la Lure des Bureaux je pris le partie Daller a l'hotelle de Son Excellence le duc de Bedford pour lord Embassadeur et ministre plenipotentier a la cour de France, Monsr. Nev. Neville ce presenta je luy fit part de touttes les demarches cy dessus et je le priay de demander au duc de Bedford ce que je pouvois esperer de la protection du gouvernement Britannique En retournant en canada.

Peut de jours apres Mr. Nevilles, me repondit de la part de Son Excellence le duc de Bedford qu'il avait eû des informations favorables sur mon caractère, et que si je voulais etre sujest anglais etant le premier gentil homme de Canada qui Repasserois dans cette collonie je pourrois me croire assuré que je serois aussy celuy qui Recevrois les premiere graces de Sa Majesté.

Je me regarde des Lors comme Sujet Anglais Mr. Nev. Neville vint Le lendemain a lhotelle d'hollande ou je logeois, faire une visite a Madame De Lery et luy dit que Son Excellence le Duc de Bedford l'avait chargé de nous assurer L'un et l'autre, du soutient et de la protection de sa Majesté Britannique et que nous ne devions Rien craindre desormais.

Sur les moyens de soutenir notre famille qui nous serois abondamment fournit, il ajoutta que quant le Roy Son maître me donnerois une pension de 200 Livres sterling ce-la ne pourroit point porter préjudice aux autres graces dont les services que je luy Rendrois par la suittes En Canada seroit susceptible;

Depuis ce jour j'ai souvent vûe Mr. Neville il m'a même offert de Largent pour faire le voyage de Paris a Londres que je Refusay par ce que javois vendû des pieces d'argenteries qui avoit fournit assé Despece pour la route et Deux ou trois mois que je comptois Restés a Londres.

Les promesses des ministres plenipotentiers de Sa Majesté Britannique joint a la Reputations dont jouissois la nation anglaises a paris ne nous Laissoit point Lieu de doutter que des que nous euserions partie et agissant comme nous avons fait nous ny trouvassions les avantages promis et mérité;

J'ai été quinzes mois a Londres sans avoir sû que Mr. Neville ait obtenû que 400£ Sterling en forme de gratification il ma dit plusieurs foix pour lors qu'il ne tenoit point a luy que je nusse la pension annüelle qu'il mavoit fait esperer a paris, qu'il en etoit penetré de doulleur, quil fallais prendre patience et espérer que les affaires sarrangerois de façon que jaurois les 200£ par la suitte, il a même été un temps ou il a pensé lavoir obtenû comme Lannonce Le Billiest No 2.

Mr. Nev. Neville a Dit a milord thansend les mêmes chosses que je viens d'exprimer et il ma promis de L affirmer Lorsque je L'exigerois ce que je fais a present si sa majesté Britanique Laprouve, La lettre No L est une preuve au soutiens de ce que je dis.

Le Sejour que j'ai fait a Londres pandant 15 mois occasionnée par les Raisons que les Secretaire d etat de Sa Majesté scaves — La maladie de Madame de Lery et La mort d'un de mes enfans ma coutés plus Du Doubles que la gratification que j'ai Reçu.

Milord comte Egremont qui m'avoit donné plusieurs audiences pour affaires de services, me fit lHonneur de me faire

presenter au Roy par Milord Eglintonne au mois de juillet 1763.

J'arrivay a québec en Septembre 1764. jeu l'honneur d'Ecrire à Mr. le Duc de Bedford, a Milord Shelburne, a Milord Thansend a Mr. Charles Thansend a Mr. Nev. Neville et a Mr. de Grenville je faisois part au dernier de mes Reflections sur une affaire dont javais eu l'honneur de conferer avec luy, et Disois a tous que j'avais été Extremement surpris dapprendre que le général, Muray navois Recu aucune lettre de Recommandations a mon sujet et je faisois Resouvenir Milord Shelburne des Recommandations que Milord duc de Bedford luy avait fait en ma faveur Lorsqu'il Etoit premier Seigneur des plantations jecrivis aussy a quelques amis touchant ce que j'apprenois en arrivant du local de la Colonie &c.

Le 4 Septembre 1765, je me trouvé chéz le general Murray Lorsque Mr. de La Valterie, Canadien, arrivat de France a la demandent de Monsr. son pere Officier agé Quatre vingt quatres ans qui L avoit demandé pour le voir et Luy Laissé son hereditté ce general Reçu assé froidement ce jeune officier et dit que tous ceux qui venoit de france etoit autant despions que cette cour envoyais En Canada je dis au general que les officiers francois ne pouvois pas être Suspecter de faire ce metier que jesperois quils leurs Rendrois plus de justice par la Suite que Mr. de La Valterie Setablirois sans doutte sur une seigneurie qu avoit Mr son pere (depuis le pere est mort le fils a laissé le service de france et a Epoussé une demoiselle canadienne et est tres bien etablis). Le gouverneur me dit que je faisois elever deux de mes Enfans en france que cela me Rendois suspecte et quil avoit des ordres a mon sujet. je luy Repondis que ces Enfans etoit a paris. Lors que les Sirconstances en avoit Engagé même à venir en Canada et que l'onne mavoit point par-

lé de même à Londres que luy même mavois fait lhonneur de me dirent quil navois Reçu aucune lettre a mon sujet, le general me dit qu'un gouverneur netoit point obligé a dirent les ordres quils avoit & que si lon ne mavoit point parlé de meme a Londres, sous trois jours je Recevrois ordres de vider le collonie, je luy Repondit que je serois prest et je me retiray chez moy dou jecrivit sur Lheure a Mons. Le Duc de choiseuil pour le prier de me procurér en france le meme grade dans le service que javois Lorsque jen Etoit partis, et une pensions pour mo i Epouses.

Le general Murray me fit dirent par un de ses amis quil na oit aucune ordre a mon sujet que jetois le maitre de Rester en Canada ou jetois aimé que cenetoit que la vivassité qui lavoit fait parler differamment, quil viendroit peutestre des arrangements de la cour de londres qui ne me conviendrois point ny aux autres Canadiens que dans ce cas il me donnerois le temps nécessaire pour vendre ce que javois si cest arrangement netoit pas de mon gout je me rendis quelques jours apres chez Mr. le general Murray a qui je Rendit compte de la lettre que javois ecritte a Monsieur Le duc de choiseuil et que je lavois adressé à Mr. Le Comte de Guerchy a Londres avec prières de la faire passer. Le general m'engagea a Rester je luy dit que ma lettre etant partie je devois en attendre la Reponse, et me preparée a Laisser la Collonie si tot que je l'aurois Recu.

A Larrivée de votre Excellence a quebec je luy demandé la permission de Rester en Canada jusquace que mes affaires fussent terminé. Votre Excellence parut susprise de ma demandent et pour quoy j'attendois encore une anné a partirent ce fut dans ce moment que jus lhonneur de luy dEtaillé mes Liaisons avec Mr. Neville &c. ce que le general Murray mavoit Dit le 4 Septembre 1765 &c Les lettres que j'avois ecrittes a

Mr. Le duc de choiseuil &c Les avis que javois Recu &c. Votre Excellence me repondit quil étoit fachéz que jusse vendu ma seigneurie qui auroit été une ressourrce pour mes Enfans que votre Excellence navoit aucune ordre Semblables a ce que Mr. Murray mavoit dit le 4 Septembre 1765 quil ne pouvoit meme point les soupsonner et que vous massuriés et tous les Canadiens de la Bienvillance de Sa Majesté et que vous Espairies que sil venois des arrangement il ne pourrois que nous encourager a nous attacher a votre gouvernement.

Votre Excellence ce souvient parfaitement que plusieurs gentilhommes Canadiens luy ont dit que le General Murray leurs avoit dit la même chose que moy sur les arrangement qui pourrois venir de la cour et qui peutestre ne leurs conviendrois point;

Sur ce qui metoit Revenû que le duc de nivernois cetoit plain au duc de pralins que je navois point été chéluy a Londres comme avoit fait plusieurs canadiens et que même javois eû d'autres tors a son occasion jus l'honneur de luy ecrire le 25 dout 1766 pour le prevenir de ses Bruits et le prier de me Rendre la justice qui metois dû a Cette Derniere Occassion.

Je Reiteré mes demandent a monsieur Le duc de choiseuil en 1766 et sur ce que javois appris des dispositions defavorables de ce ministre a mon Egard parce que jétois devenû sujest anglais javois lhonneur de luy observer que je navois eû des liaisons avec les ministres plenipotentieres de Sa Majesté Britanique que longtemps apres la signature des preliminaires et apres avoir Dit dans les Bureaux de versailles que puis que les services distingué que javois Rendus au Roy en Canada et ceux de mes Encestres ne pouvoit pas me procurer un Bien être pour ma famille qui etoit pour lors la seul canadienne qui fut en France je devenoit sujet de Sa Majesté Britannique, que je

netois party de paris quapres avoit eû les passeports des deux cours pour me Rendre en Canada, que si dans Les Liaisons que javois eû avec Son Excellence le duc de Bedford et Mr. Nev. Neville jusse manqué a ce qu'un homme d'honneur ce doit je naurois point eu l'honneur destre présenté au Roy d'Angleterre et que, je naurois jamais pencé a retourné en france sans les arrangements que lon faisois craindres aux canadiens de la part de la cour de Londres et sans ce que mavoit dit le general Murray le 4 sepbre 1765, enfin j'exprimais tous ce que peut penser un homme qui se voit rebuté d'une nation avec qui il a choisie de vivre et à qui il a rendu service sans y etre forcé par dautres obligations que Lenvie de meriter sa confiance, et par la suitte y etablir un Etat fixé et honorable a sa famille, j'ai eu lhonneur d'Escrires au Secretaire detat de Sa Majesté Britanique pour luy rendre compte des raisons qui mont fait demander mon retour en france il est aisé de se persuader qu'un officier qui nest pas riche ne peut sons sabimer passer plusieurs fois damerique en Europe et d'Europe en Amerique et d'une Dominations a une autre il ne faut pas moins pour si determiné que les motifs qui my ont forcé.

Ce sont les conferences que jay eû avec les ministres plenipotentiers d'angleterre et la confiance qu'ils mont inspiré pour Leurs nations qui mont my dans la position critique ou je suis, et dont elle seul peut me tirer en me faisant un sort convenable à mon Etat. Sans ses conferences et L'Effest quels ont produit apres l'Epoque du 5 Septembre 1765 jaurais pû Retourner en France et y jouir des graces du Roy comme plusieurs officiers canadiens ont fait.

J'ai eu lhonneur de communiquer à Votre Excellence les Lettres que jay Recu de paris en 1766 & 1767 elle y a vu le plus grand Danger pour moy si je mexpose a paroitre en France, je

joins icy une extrait de celles qui paroisse meriter le plus d'attentions;

Extraits des Lettres davis; donné De Paris au chevr. de Lery.

Dans une Lettre de paris du 7 décembre 1765, en reponse a celles escrittes de Quebec au mois de Septembre de la même année.

On a parlé pour vous dans les Bureaux un des chefs a dit, Lon nest pas disposé icy en sa faveur il a travaillé hautement à Londres contre Ladministration françaises il sera difficile de Dissuadér le ministre mais Lhumanité peut estres viendras audevant de son Etat affligean et fera oublier le Repréhensible;

Dans une lettre de la meme personne du 29 janvier 1766;

Le ministre A rejetté avec indignation L'article du travaille qui vous conserne et apres vos demandes sur ce que le general Murray vous dit Le 4 septembre dernier, et Mr. saprochant de moy je vous Diray tous bas a L'oreille (me dit-il) que M. Leduc de choiseuil et dans les disposition de faire arreter le chevr. De Lery sil ce presente en france, puisque vous etes son amy vous pourré luy marquer, en lui faisant mes excuses si je ne reponds point à sa lettres, il est plus fort que moy dapprendre à quelqun quelque chosses de desagreable, je suis bien faché que le ministre nay pût estre flechis parce que jay entendu dirent et je scay du Bien du Chr. de lery; il fauts Regarder sa patrie comme sa famille, et croire que nos meilleurs amis ce Rencontre toujours dans nos parens quelques tracasseries que nous ayons ensemble, il est facheux pour luy qu'il serve dExemples aux Canadiens;

Une autre Lettre du 1er Mars 1766 par une dame.

Ne vous exposé pas a Revenir en france vous y seriez mal acuilly j'ai sû que le ministre avait dit que lon vous arretat Mr. xxxxxx la apprit aussy il doit vous en avertirent mais croyéz que j'en suis sur, on vous a fait donner lavis tous ce que la cour de Londres a désiré de vous pour le payement des papiers canadiens; ne parlé pas dans vos lettres à M. de xxxxxx de la confidance que je vous fait il y auroit Du Risque pour luy si elle était ouverte; j'ai Rompûe des L'ances pour vous, au Reste vous étiez repassé au Canada pour n'en plus sortirent; la Providence n'abandonne point ses enfants et nous esperons que vos affaires prendront a la fin une Bonne tournure sous le gouvernement ou vous etes, quand a celui d'icy le secrétaire detat, qui ne veut pas que lon luy parle de vous persuadé peut estre que votre Retraite en Angleterre na été occasionné que par la misere ou vous seriez tombé icy ou vous depandiez de M. accaron ex jesuitte et lhomme le plus dur que jay connût, a ordonné apres votre départ quen considerations des deux enfans que vous aviez laissé a paris le traittement de 600 l que vous aviez comme capitaine Leurs seroit payé ce qui a Eté executé depuis votre depart.

Probablement si vous ne pouvé point replacér vos enfans en Canada vos parens de france en prendront Soin je sais combien il serois dur pour vous de ne les jamais Revoir ils sont de la plus agreable figure Lainé est un homme quil est temps de placé.

Dans un Billest de paris du 31 mars 1767 :

Les affaires de notre amy non point change de face et je ne prevois pas d'Evenement qui puissent opérer de change-

ment, tous les Esprits sont dans la même fermentation que le premier jour il faut y etre pour le croire, et les Raisons que lon pourroit donnéer ne sont d'aucun poix, je trouve Sa situation des plus critiques et je serois fort embarassé de luy donner un conseil la dessus ; et en pareille cas je ne pouvois prendre que le partie de la prudence ;

Une lettre de paris du 16 Mars 1767 :

Les impressions que lon a donnée au duc de choiseuil de tes Liaisons avec les ministres du Roy dangleterre sont de nature a les avoir toujours presentes et [ce] que le general Muray ta dit le 4 sep^bre^. 1765 ne les a point effacé et il Repond toujour quil ne veut point que lon luy parle de toy, il a même dit quil te ferois arreter si tu paroissois en france tu en scay assé pour tirer les consequences sur les quels tu dois devoir craindres ou esperer en venant en france, il vaut mieux attendre que le ministre change se que lon ne peut presumer Raisonablement, jamais le duc de choiseuil na été si puissant ny si absolue il a ainsy que le duc de pralins ton noms si present qu'il LEntend a demy mot.

Tu a icy deux Enfans de la plus agréable figure Lainé est grand et en age dentrer au Service, mais a loccasion du Resouvenir que les ministres ont de toy si tu le destine à servir en france il faudra luy faire changer de noms tu marquera celuy que tu veux quil porte celuy doleanson étoit un de tes parents qui a été Brulé par les Iroquois qui na point Laissé d'enfans et que tu peut luy donner ;

Une lettre de paris du 10 Avril 1767 :

Le C xxxxxxxx a parlé au premier commis toujours même Reponse et point dapparence que les preventions contre

vous puissent changer, Vous juger Bien que c'est vec paine que je vous le marque mais je suis trop dans vos interests pour ne vous pas dirent les choses tel quil sont, et je vous exposerois Beaucoup si je vous flattais car les Esprits aussi mal disposé quil le sont vous courreries tous les Risques imaginables en venant icy, cette affaire que je croyois navoir pris naissance qua Londres étoit Lors de votre depart de france, ou lon veut que vous ayéz Eûe des conferences avec lambassadeur dAngleterre avans la signature de la paix et que les connaissence quil en a tirér ont fait tor a la france; Vous voyez que lon ce croiroit Bien notorizé a vous maltraiter, il nest pas possible de si exposer il fauts que vous Restiez ou vous etes il y aurois de la follie de ne point profiter des avantages que vous pouvé trouver chéz la nation anglaise sur tous avec les parties que vous possedé pour les fortifications, vos connaissances en Canada ou vous etes né et aimé, et joigné a cela les Sauvages que vous connaissié et Lobligation ou les anglois seront de vous proteger Sils apprenne que vos Liaisons avec leurs Embassadeurs Ruine votre fortune, et que le general Murray vous a dit le 4 sep$^{bre}$. doit soublier, il en a parût fachez et même etre votre amy a votre soeurs femme du chevallier de Repantigny qui la vûe a Londres au mois de mars derniere a qui il dit devant temoins quil avoit pour vous une estime particuliere et quil ne vous voulais pas de malle de ce que vous cherchier a Retourner en France, que vous aviez mal pris ce quil vous avoit dit qui nétoit qu'un advertissement d'amy comme elle le conoit vif elle parût se contenter de cette aveux dautant quil est a presumer que cela ne peut avoir de suittes facheuses ny pour vous ny pour luy.

Dans un Billiest il est Dit :

Vous avé mal fait de partirent si vite de france vous Etiez aimé dans les Bureaux ou vous naviez contre vous que Mr Ac-

caron qui ny est plus on y a été fachés et surpris de vous scavoir en angleterre, vous avé mal fait aussy d'Estre présenté au Roy on a Regardé cela icy comme un serment trop autentique qui a Dit on fait trop de Bruit et vous fait icy un tord ireparable puis que vous ny pouvé plus venir ce que lon vous a dit le 4 Sep$^{bre}$. 1765 ne pourra jamais effacer vos demarches et quelques DuReté que l'on ait Eû icy pour votre famille quelques Droits que vous eussiez a pretendres des graces il y a apparence que tout est dit icy pour vous Soyéz sur que lon y sera charmée si vous scavéz que vous ayéz ce que vous merité, Ou vous etes.

Voila tous les avis que j'ai recu depuis Deux ans; Votre Excellence Juge bien que je ne peut pas me présenter En france et que je manquerois a la confiance qui est dû a votre gouvernement si je ne luy en Rendois aussy d'Etailléz que je le fait;

Quant au local présent Votre Excellence qui est à la tête de cette province depuis une année a pût scavoir et a vûe par cela même la conduitte que j'ai tenû tant avant quapres votre arrivé né pour etre dans Laisance et ayant Servie vec Distinction une fatalité que je ne peut comprendre ma privér des avantages que j'attendois d'abord de La France et de ceux que Monsieur Nev. Neville ma fait espérer auprès de Sa majesté Britanique;

Votre Excellence scait a present dans le Detaille possible Létat de mes affaires je la prie de porter au pier du trone de sa majesté Britannique Létat ou je suis Reduit et pour quel cause, Son Excellence Le Duc de Bedford et Mr. Neville peuvent dire sils ont eûe des Liaisons avec moy pour quels sujet quel effect ils ont produit et pour quoy les promesses quils m'ont fait n'ont point été acomplis.

Je joint icy copie d'une Lettre et d'un Billiest que Mr. Neville ma écrit qui est tous ce qui me Reste de piece de ma corespondance avec luy, il est a Londres aporté de leurs donnér la croyance qu'il merite et Les Raisons pour les quels il les a Escrittes c'est a un sujet que le Roy employe a luy Rendres comptes de ce qu'il a Promis pour Son service et point a un etranger nouveaux Sujest a Etre la Victime de sa credulité ny de la legéreté d'un ministre qui pourois setre un peût trop avancé, par zelle pour le service de son maitre;

Son Excellence Le duc de Bedford ma promis de semploye pour me faire avoir des graces du Roy et qu'il noublirois point le service que javois Rendû et ne semploirois pas pour d'autres gentils-hommes de Canada qu'il nût obtenu pour moy et quil sestimeroit fort heureux de Rendre justice a un aussy galend homme que moy. Je nay parlé a personne en Canada qua Votre Excellence des promesses qui mont été faittes.

Votre Excellence a vu de quel Oeil je suis Regardé des Canadiens et Des Enciens Sujest,

Il paroist et il est prouvé par tous les avis que jay Recu de france que je ne peut pas y allér sans courir des Risques, parce que les connoissances que jay donné aux ministres d'angleterre ont fait tor a la france, et que lon y Est persuadé que mes Liaisons avec Les Ministres n'ont point été LEgalles quoy que, je les croix de La plus grandes Légitimité ne les ayant eu quapres la signature des preliminaires qui ce doit a la couronne dangleterre ma personne et mes biens en Canada et même apres avoir avertie que je partais et obtenû un passe port en Consequence,

Dans lamertume de la Doulleurs que je Ressend de LEtat affligeant ou ma plongé ma liaison avec Mr. Nev. Neville je supplie tres Respectueusement Sa Majesté Britanique de mho-

norer des marques de sa Bien Veillance pour le soutiens de ma famille, et que si je tois encore asse malheureux pour ne Les pas obtenir de vouloir Bien ordonner quel partie elle souhaittes que je prenne pour que je my conforme.

Je sais combien ce mémoire est Long mais je nay pas pût me refuser d'Entrér dans tous les d'Etailles quil quontient si ma fortûne étoit encore au même etat ou je lay vûe je me serois Restrain a Rétablir la confiance que mes amis peuvent avoir perdû en moy depuis que Monsieur Le duc de Choiseuil leurs persuade que jay manqué a ce que je me devoit; a ne rien demander a Langleterre pour mon bien etre, et a Reflechir sur les demarches que Mr. Neville Neville ma fait faire pour Lavantage de sa nations, qui ont été Loccasion de fait qui mont été si contraire que je suis a present dans LEtat le plus critique ne pouvant point par la suitte procurer le necessaire a ma famille qui est composé de sept personnes, etat que Votre Excellence seul sçait et qui na point encore transpiré dans le publique par les Egards que jay Crûe de voir a la nation avec laquel je me suis Liées, et je ne peut croire quil a Bandone un homme de mon caractère qui sest engagé dans Ses Interest aussy avant que je lay fait apres etre devenu sujet de sa couronne.

Comme les deux enfans que jay Laissé a paris dont un agé de 14 ans (ce nome françois Joseph) et Lautre de cinq (René Louis) pourrois apres ce que le generalle Murray ma dit occasionné des difficultées pour avoir les graces dont Sa majesté Britannique voudrois mhonnorer Soit en me donnant une place dans Larmée ou une pention jassure que je suis disposée a les faires Revenir de france des quil sera necessaire, Votre Excellence connoit ma position qui ne me permet pas de payer les frais de ce voyage je la prie de demander qu'ils le soit par le

Roy, et que mon fils ainé entre de suitte au service En Calité d'officier,

Afin de ne rien Laisser dincertain sur mes Resolutions je joint icy trois Lettres a Cachet Vollant pour lès personnes qui sont chargée de mes Enfans a paris qui sont Mr de St. Amand fermier-général Rue St. Marc Mesdames de Repantigny et Landrieves des Bordes Deux de mes soeurs Rue de la hachette, et une a mon fils ainé afin que si sa Majesté accorde ce que jay Lhonneur de demander Ses Lettres soit mises a la poste pour que mes deux enfans Soit Remis a LEmbassadeur dangleterre a paris pour les faire venir a Londres et que si au contraire jetois assé malheureux pour être Refusé je pris quil soit jettée au feux.

Après cette nouvelle demarche de ma part ce que votre Excellence sçait de ma conduite avant et après Son arrivée dans cette province, des services que je peut Rendre dont je la prie de Rendre compte au Roy il ne me Reste plus qua faires des veux pour la Reussites de mes dessins et destres assée heureux par la suitte pour que mes enfans, et moy Rendions a sa majesté des services qui luy soit agreable.

Je joint icy une Lettre pour mon fils que je supplie qui ne luy Soit Remise que lors quil sera chéz LEmbassadeur dangleterre jay Eut lhonneur de Remettre a Milord Halifax un certificat de mes services en Canada signé des genereaux français;

fait a Quebec Le 7 septembre 1767.

LE CHr DE LERY

## COMMISSION DE GUY CARLETON, GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUEBEC, A JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY, POUR EXERCER LA CHARGE DE GRAND-VOYER DANS LE DISTRICT DE QUEBEC

(24 février 1768)

Guy Carleton Lieutenant Governor and Commander in Chief of the Province of Quebec &a. &a.

To all to whom these present Letters shall come, sendeth Greeting.

Whereas it is necessary to Appoint a proper Person to be Surveyor of the Highways and Streets in this Province, in the Room of Francis Joseph Cugnet Gentleman, who hath quitted the said office, and whereas I am well Informed of the Loyalty and Integrity of Joseph Gaspard Chaussegros de Lery of Quebec Esquire and of his Capacity to do duties of the said Officer in a manner that may be useful to the Public; Now know all men by these presents that I have by virtue af the Power and Authority given to me by His Majesty in this behalf Constituted and appointed and by these present Letters under my Hand and Seal do Constitute and appoint the said Joseph Gaspard Chaussegros de Lery Esquire, to be Grand Voyer and Surveyor of the high ways and Streets in this Province with Power to cause the high Roads, Streets, Bridges and public Ferries to be repaired when ever it shall be necessary according to said laws and Ordinances as are now in force, or shall thereafter be made by the Governor and Council for that Purpose.

Given under my hand and Seal at the Castel of Saint Lewis in the City of Quebec, this Twenty forth day of Febuary in the Eight year of the Reign af His Majesty George the Third by the Grace of God, King of Great Britain and the Territories there unto belonging and in the year of our Lord one thousand Seven Hundred and Sixty Eight.

(Signed) Guy Carleton L. S.

By the Lieut. Governor Command
(Countd.) George Allsopp

---

## LETTRE DE MADAME LANDRIEVE DES BORDES A M. DE LERY

---

(22 avril 1768)

22 avrille

Monsieur et tres chere frer,

Jai reçu la lettre que vous mecrivé du premier septembre ou vous me marqués la résolution que vous avez pris de rester sujet de Sa Majesté vous ne devez pas douter du chagrin que cela ma causé nayant plus desperance de vous revoire et vos chere enfans que jaime comme les mien.

Mon mari vous marque les raisons qui l'on empeché de vous les faire passer cette anné je né pas parlé a vos enfans du parti que vous prené paur eux il sera assé tems de leurs faire

savoire lorsque vous auré quelque autre aucasion pour les faire passer surrement dailleur cela auroit peut faire tort a lainé dans sa pantion pour ces etude Mad. repentigni na pas eté moins sensible que moi a la résolution que vous avez prisse dautont quelle imaginoit que vous etiés sur d'un emploi et quelle a veû par vos derniere lettre que vous n'en avez point et que vos mesure etoit malle prise du coté de lambasadeur puis quil na pas voulu ce charger de vos anfans et quil a dit quil navoit eu aucune nouvelle a ce sujet la elle vous ecri pour vos afaire et landrieve nayez point dinquetude de vos anfans je ne les feré partir que sur les ordres que vous donneré et feré en sorte de leur adoucir le voyage le plus quil me cera pocible jai reçu vos lettre dans le meme tems et jai veû quil etoit inutille de faire aucune des demarches que vous me marqués veû le parti que vous prenés janbrasse vos anfans et M[d] de Lery qui je croi a bien du chagrain inci que vous.

Md repentigni est etabli a tours ou elle ce plait beaucoup quoi quelle est eu autans de chagrain que moi sa santé est meilleur que la miene qui est derangé depuis ma derniere couche que jai fais dans le mois daoust dernier d'une fille que jai perdu a mon grand regret jai mecri baucoup ce commancement danné a eté cruelle pour moi pour les chagrain.

Jai fais part de vos lettre a repentigni laîné qui est bien faché de vous voire obligé de prandre le parti que vous prené il doit vous avoire ecri.

Mes anfans qui sont toujour a nombre de deux ce porte bien piere polle parlle souvent de vous et de sa cousine lilique jai remis a houdin le corps que vous demandé pour elle M[d] repentigni ma laissé vôtre portrait dont je conte faire tirer une copie pour moi je conte aussi vous envoyer le mien que je né pas fais tirer cette yver ayant le coeur trop triste et me trou-

vant trop changée pour me faire pindre dans cette etat qui ne me seroit pas favorable jesperoit sortir de paris ce printems mais je vois bien que je passeré encore letté le sort de mon mari netant pas encore decidé il a eu une letre du ministre tres satisfesante dont il vous envoy copie adieu mon chere frere je suis et seré toute la vie votre tres afectioné et tandre soeur

Lery Landrieve

Mes compliment a tous nos parens et ami

Je vous ay ecrit mon Cher ami au mois de Janvier dernier et je me refere a ma lettre, vous avés cy jointe une lettre de Mons$^{r}$. de S$^{t}$. Amant qui vous parle de vos affaires, vous luy marquerés sans doute vos intentions touchant La Bordes qui ne veut entendre parler d'aucun arrangement, si vous luy demandés vos enfans marqués luy tout uniment de les faire passer a Londres a la personne que vous chargerés de les faire passer en Canada, car autrement il ne s'en meleroit point, je ne compte pas etre alors a paris, je voudrois que vous eussiés pû prendre un autre party, mais les circonstances pour vous sont toujours les mêmes, et on ne revient point de ses preventions, travaillés a vous faire quelque sort ou vous etes, car il n'y a nulle apparence de changement.

Mons$^{r}$. de S$^{t}$. Amant a fait l'impossible pour faire liquider les derniers papiers que vous luy aviés envoyés mais inutilement, je m'en suis chargé pour tacher d'en tirer quelque parti, on m'a promis que j'en aurois quelque chose, mais ce n'est point encore decidé.

Mille assurances de mon plus parfait attachement a Mad^e^. De Lery, l'embrasse vos chers enfans, et suis avec tous les sentimens que vous m'avés connû votre tres humble, et tres obéissont serviteur.

Landrieve Des Bordes

J'ay une triste nouvelle a vous apprendre, qui est la mort de votre frere qui comandoit a Kourou a La nouvelle Cayenne, M^r^. Fiedmont la marqué au Chev. De Repentigny luy disant quil est mort des fievres, et quil a chargé un des M^rs^. Desligneris de prendre connoissance de ses affaires, sans entrer dans d'autres Details, je ne doute nullement de votre sensibilité sur cette mort, je le regrette infiniment en mon particulier, mais nous avons tous le méme sort a suivre, et il faut se resigner a la volonté du Seigneur.

---

## LETTRE DE M. LANRIEVE DES BORDES A M. DE LERY

---

(30 mars 1769)

Paris le 30 mars 1769.

Nous avons reçû Mon Cher, ma femme et moi en janvier dernier les différentes lettres que vous, et Mad^e^. de Lery, nous avés ecrites, je suis tombé malade vers ce tems là d'une révolution d'humeurs qui m'a fait appréhender quelque tems, mais

je suis rétabli, ma femme qui est sur son 7^e^. mois de grossesse, ne se porte pas bien, vos deux enfans se portent bien, Mons^r^. Bertaud est content de l'ainé, il mord dans les mathématiques, le Cadet apprendra bien quant il sera dans quelque ecole, il est trop dissipé avec nos deux enfants, et par Compagnie ils ne font pas grand chose les uns et les autres, il y a toute apparence que vos enfans subiront cette année le même sort que l'année derniere, vôtre ami le major les a demandé dès le commencement de fevrier, je me suis expliqué avec lui sur les arrangemens proposés, il vient de me marquer qu'il n'en a jamais eû aucune connoissance, qu'il a fait à ce sujet là toutes les informations possibles, sans avoir pû rien découvrir, je crois que vous n'en apprendrés point d'avantage, l'execution ne répond pas toûjours à vos projets.

Nous avons appris avec plaisir que vous exerciés la charge de grand voyer à Quebec, je voudrois que l'on put y joindre celle de Montréal et que vous fussiés fixé là, je le préfererois à toute autre chose.

Vous apprendrés que Mons^r^. Repentigny l'ainé passe major général à Pondichery,il auroit été charmé d'emmener avec lui vôtre fils ainé, si vous ne m'aviés pas donné des ordres aussi stricts sur vos enfans, je le lui auroit bien donné, il faut pourtant songer à en faire quelque chose, il a perdû son frere qui étoit capitaine de frégate, il a été ainsi que le Chev^er^, des plus sensibles à cette perte, son fils doit être fait garde marine, prenés des mesures plus sures a l'occasion de vos enfans.

Vous avés ci-joint une lettre de Mons^r^. De lapotherie pour Mons^r^, de St. Ours à l'occasion de leur affaire de succession, il nous a ecrit depuis son arrivée à la Guadeloupe, où il est arrivé en parfaite santé, et où il a été reçû au mieux vous pourrés n'en remettre qu'une parce qu'il vous cite dans l'autre.

Mad^elle^. Loir avoit chargé Mons^r^. Houdin de vous faire quelques emplettes, et de vous les faire passer, il vient de me marquer que son commissionnaire de Londres lui ecrit de ne lui adresser aucuns effets pour Canada, que le Gouvernement a fait des déffenses les plus rigoureuses à ce sujet. Le Corps de Mad^elle^ Lery est fait je l'ay payé 30^l^., je comptois vous le faire parvenir par cette voye, il poura bien rester.

Vous trouverés ci-joint le produit en argent des papiers que vous aviés chez Mons^r^. de S^t^. Amant en certificats de L'acadie, et en ordonnances du Canada, qui ne se monte en argent qu'à 331^l^. 1^s^. que vous auriés néanmoins perdû en entier, si je n'avois pas trouvé le moyen de les faire passer avec d'autres, j'ay porté cette somme à vôtre compte en déduction de 334^l^. 7^s^. 3^d^. y compris led. corps que vous me deviés en particulier, Mons^r^. de S^t^. amant ne m'a rien dit sur les 995^l^. 1^s^. que j'ai payé pour vous à M^r^. Landrieve de Paris, je n'ai pas voulû non plus lui en parler, que vous ne l'en prévéniés, vous avés cy jointe une de ses lettres qui vous mettra au fait de vos affaires avec lui, Mad^e^. Laborde ne vous a pas traitté aussi amicalement que vous vous attendiés.

Je marque à mon neveu de remettre à Mad^e^. De Lery quatre Loüis quelle donnera à la Soeur S^te^. Marie, quant et comment elle le jugera à propos.

Nous n'avons pas plus de nouvelles de Mad^e^. De Lotbinierre, que si elle étoit aux antipodes, donnés lui néanmoins des nôtres.

On m'a dit à l'occasion des certificats que vous me demandés, qu'on est à même de prendre dans la Colonïe toutes les attestations que vous pouvés désirer.

On vient de me proposer d'aller à L'Isle S^te^. Lucïe, mais

j'ai remercié, je crois que je serai obligé de renoncer au service, si on ne m'employe point en France.

Ma femme et moi vous souhaittons et à toute votre famille tout ce que vous pouvés désirer, nos deux enfants se portent bien.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments d'attachement que vous me connoissés votre serviteur et vrai ami

Landrieve Des Bordes

Comme vos papiers vont etre convertis en contrats, vous pouvés remettre à M^r^ Lamouline ce que j'ay remboursé pour vous à M. Landrieve de Paris.

---

## LETTRE DE MADAME LE GARDEUR DE REPENTIGNY A M. DE LERY

---

(30 avril 1769)

A tours le 30 Avrille 1769

Je réçois dans linstan une letre de landriéve qui dit que M^r^ Mils en angleterre à qui ille avoit écrie sur la démande quille lui y avoit fait de vos anffant pour scavoir sy ce que vous aviez demendé vous étois acordé luy répond quille ne cé pas de quoy ille est question quille cest inffformé et que lon luy a répondue que lon navoit nulle connoissance que lon eu rien démandé

pour vous je crain bien Mon cher frère que ce ne soit encore une équipé comme lannée dérniere. jen suis dautan plus peinnée que *repentigny est placé et partie pour les indes majors généralle et commandant toute les troupes sous les ordres* précis que vous nous avez doné et qui nous ont liéé les bras votre fils aurest étez fait lieutenan et repantigny sen ceroit chargé. vous jugé bien quille ne luy oroit pas étez difficille de poussé cette anffan quille auras regardé comme à luy et qui pouvois mètre à meme de faire une fortunne brillante jen suis désespéré et suis tres perssuadée que lon vous trompe voy la une belle ocassion menqué pour luy malheureusement ce M^r^ navoit répondu qun mois apres le départ de répentigny cars malcré toute vos letre sy nous léussion recüe plutos nous éussion prie le cértain pour lincértain et ille ceroit partie ille ce porte bien et lautre aussy landrieve et sa famme en ont grand soin et laime baucoup et ne néglige rien pour son éducation sy lery étois placé celuy la ne minquiéterois pas étant encore jeunne ces une chose bien difficille que de placé les jeunes gens aujourdhuy nous contons que repentigny cera garde la marinne au mois de juillette la mort de son oncle est une terrible pêrte pour luy, ille est régrété de toute la marinne sy répentigny est sages ille auras de lagrément dans ce servisse la mémoire de son oncle luy en procureras beaucoup M^d^ Nouchétte est morte à blois chez M^r^ fetez elle a eu une maladie tres longue et bien souffrante M^lle^ du linos ce marie avec un américain qui a 30 mille écus et qui en êspere encore autan dune tante qui na point danffant lilique ne tardéras pas à en faire autan Nos canadienne sont trouvé fort aimable dans ce paiy si elle avoit toute de largent élle ce marirois par préfférence au autre mais on aime lespèce et on a raisson car ille en faut pour vivre plus que lon ne ce limaginne toute est double de prix depuis deux ans le vin qui

coutois icy 30[l] la barique vaut 130 livre je suis venüe dans de mauvaisse année on entend parlé que de banqueroute on crain celle du roy qui mêtrois le comble à tout.

Nos réconnoissance perde 31 pour cent les interes en ont êté bien paiyée mais ille niya plus de loterie ce qui annonce que lon en toucheras jamais le fond.

Je conte que dufflos vous auras paiyéé les 7300 quille devoit paiyéé au mois de mars et les trois année dinteres lors que vous orez touché cette argent je vous prie de remêtre à m[d] villeray trois cent livres ces de largent de son fils qui est mort à S[t] domingue que lon nous a rémis icy vous prendré des letre déchange sur france et point sur londre ille y a trop de pêrte tous les Canadien ce porte bien Courtemanche est toujours à paris et sa famme pas plus avéncé que le prémier jours je ne cé pas comment ille itienne ces bien couteux pour eu chévallier a eu une santé bien chanchélante tous livers la morts de son pauvre frére y a bien contribuez pour moy je me porte à merveille je ceroit contente sy javoit une maison de campagne mais cela ne ce peut que quand nous oront touché ce qui nous est düe en canadas nous i passerion lété cela nous epargnerois baucaup le sejours de la ville est tres couteux toute lannéé quoy que nous ménion un bien petis train nous avont peinne a atrapé le bout de lannéé ces deux annéé icy nous ont couté et cela a diminuéé nos rénte landrieve est toujours a paris sa famme est prête dacouché.

Ille niy a aucun changément dans le ministère je né pas recüe une seulle letre de M[d] lobiniére faite luy nos compliment et amitiés que devien telle et ces anffant élle me fait bien pitié ille paroit que cette mine nest point surs sa tere du moins on en écrie de même a Marin je crois quille faudrois bien de lors pour rétablir ces affaire ille cést bien malle aréngé je vous récom-

mande mon baumme si ille ne passe perssonne adréssé le a Viallars qui nous én donnéras avis mille amitiez à S$^{t}$ Marie et a tous nos amy embracé bien lilique pour moy et les petis anffant chévallier et moy fésson bien des compliment a M$^{d}$ léry dite luy que nous luy souhaitons une bonne santé et plus danffan je crois que céla luy est bien contraire.

Repentigny a léssé sa fille a S$^{t}$ dény sy son pere passe quéelle annéé au inde ille cera bien riche sa place est magnifique on aten dumas qui est rélévé avec tout le déssagrément possible jatan de vos nouvelle je désire bien quélle soit bonne mais je crain que ce ne soit comme lannéé dérniere ce ceroit cruelle pour votre fils qui annonce baucoup de douceur je croy quille cera sages ces bien heureux dans ce siécle la jeunesse est bien dérangé repentigny paroit doux aussy mais je ne ceré tranquille que lors quille auras été au departement un an sans faire détourderie ille y a la bonne et mauvaisse compagnie scavoirs de quélle coté ille tourneras je suis avec tous latachement possible

Votre affectionée se$^{ur}$

Lery répéntigny

## LETTRE DE JOSEPH-GASPARD CHAUSSEGROS DE LERY A M. DE SAINT-AMAND

---

(1er juin 1772)

Lettre d'affaires mais qui contient certains renseignements intéressants sur la famille d'Esgly et les seigneuries canadiennes. " Le 24 janvier 1772, j'ai acheté la seigneurie de Gentilly . . . Le 11 mars 1772, j'ai acheté de M. de Lotbinière la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. Le 8 juin 1768, j'ai acheté pour une rente viagère de vingt-cinq piastres d'une de mes cousines la seigneurie de Le Gardeur. . . Le 7 mars 1770, j'ai acheté pour 963 l. la seigneurie de Perthuis . . J'ai un fief de l'hérédité de Mme de Saint-Ours, ma grand'mère maternelle, l'Eschaillons, située paroisse St-Jean d'Eschaillons. J'ai à Québec une maison, côte Ste-Famille, qui a coûté 28,000 livres et qui ne se vendrait pas 15. J'ai une autre maison, rue St-Louis, proche le Château, qui m'a coûté en 1766 3200 l... Dans la seigneurie de Rigaud Vaudreuil est une mine d'argent dont je vous ai parlé dans ma lettre du 15 février 1767. Des personnes de bon caractère m'ont dit que la mine était bonne. J'en ferai tirer et en enverrai à Londres pour en faire faire un nouvel essai et, par curiosité, je vous en ferai passer quelques livres.

---

## LETTRE DE MADAME LANDRIEVE DES BORDES A M. DE LERY

(18 mars 1770)

18 Mars 1770

Mon chere frere,

Vos souhait ne seront a compli qua motier vous nauré le plaisir de voire qun de vos anfans qui est le Cadet Madame repentigni a pris sur elle de garder lainé elle ce fait fort de le placé il sera en etat de passer a lexamin pour entré dans le genie en 7$^{bre}$ prochain il paroit avoire beaucoup démulation, M$^{r}$ berteau en est tres contans, il a diné aujourdhui avec nous, vous trouveré le Cadet bien robuste je me flate quil vous parviendra en bonne santé je me felicite bien de ne vous lavoire point emvoyez lanné derniere il a eu le bon chence davoire la petite verolle le mois 8$^{bre}$ dernier dont il cest tres bien tiré vous ne douteré pas de tous les soint que mon mari et moi nous sommes donné pour le tiré de cette maladie, mon segon fils la eu peut de tems apres luy qui ce porte a merveille inci que lainé il vous asseur tous deux de leurs respect et sont bien fâché du depart de leurs cousin inci que moi qui voudrois bien a present ne lavoire jamais connu je vous previen quil est dune vivacité extraordinaire il demande a estre mené dousement autrement on le rendrois dun caractere tres dure ce nes pas vis avis de vous mon chere frere que je fais cette observation je connois trop votre tandresse pour vos enfans mais ces dans le cas ou vous

le mettré dans une pention quil faut prandre garde que ces maître ne le traite pas trop durement, nous ladressont à Mr tousain qui conte partir a la fin du courant il nous assure de tous les soins pour luy dans le vaisceau, vous devez bien jugé de ma sensibilité a ce depart il nous a bien promis a sa tante jermin et mois quil ne nous oubliroit pas il emporte ces livre dont je conte il ne fera pas grand usage.

Le chevallier de repentigni a eu le commandement du depots de lisle de ré et vien doptenir le brevet de lieutenant collonelle sont fils vien dêstre nommé garde marine il doit estre a présent a rochefort cela donne beaucoup démulation au votre, il seroit bien malheureux quil n'en profita point je me suis fais pintre contans vous emvoyer mon portrait et celuy de mon mari par votre fils mais sont départ est trop promct les portrait ne sont point encore fini je feré mon pocible pour vous les faire passé cette anné vous remetré celuy de mon mari a Lamouline a qui je vous prie de dire bien des choses de ma part inci qua tous nos parens et amie a qui jecriré par une autre aucasion, etant trop pressé jai eu un vroy plaisir en recevant la lettre de ma chere niesse embrasse la pour moi inci que toute vôtre chere famille je conte bien luy faire reponce mais je crain quelle ne disse que sa tante ne scait pas ecrire il est vray que jai mieux lue sa lettre que celle de sa chere maman, a qui je necris point par cette aucasion embrasse la pour moi, et donné moi de vos nouvelle et de celle de mon chere neveux sitot sont arivé par la voix la plus courte vôtre fils ainé vous ecrie adieu mon chere frere je seré pour la vie votre tendre soeur.

Lery Landrieve

Vous voyés mon Cher, par la lettre de ma femme les motifs qui font rester votre ainé en France, que je ne sçaurois moi méme qu'approuver, parce qu'on ne doit envisager que l'avantage de nos enfans, qui ne sont plus à nous, dés quils peuvent etre utiles a eux mesmes et a l'etat, jadresse votre Cadet au Docteur Brocklesby a Londres comme vous me le marqués, et qu'il veut bien se charger de vous faire passer ainsi qu'il me la marqué, je l'envois aujourdhuy avec un conducteur par la diligence de L'Ille, d'ou il passera a Calais ou je l'adresse à Mons^r^. Audibert Dupont, en le priant de l'adresser a Douvres pour le faire passer a Londres, il emporte avec lui son passeport, et son extrait Baptistaire j'ai prevenû le chef du Bureau des Colonïes de son depart, et que l'ainé restoit, je me proposois de l'envoyer avec Rustan sa femme, une fortier de la petite Rivierre marïé a un nommé Barle, et avec Pierre Martel, mais comme Mons^r^. toussaitn Pothier me marque qu'il part a la fin du mois, et qu'il aura grand soin de lui, s'il embarque sur le méme vaisseau, je l'envois a cet effet, ne sçassant quant les autres partiront, ce voyage coutera cher, mais c'est la seule Depense que je vous porterai, le Docteur Brocklesby m'ayant marqué qu'il payeroit son sejour a Londres, et son passage a Quebec il emporte avec lui tant vieux, que neuf pour quoi vous n'avés rien a payer

26 chemises
6 bonnets de cotton, et 1 de laine
2 P^res^ Bas de laine, et 5 P^res^ de fil
3 P^res^ de souliers
2 P^res^ de draps de lit
9 serviettes
12 mouchoirs
2 gilets

3 cols noirs
1 robe de chambre
1 chapeau
1 relincotte neuve de drap avec la veste, et 2 culottes
1 vieil habit de ratine complet
1 vieil habit Bleû complet

Je ne lui ai point donné de livres, et seulement l'indispensable, car il est si broüillon que je crains qu'il ne perdit tout, il avoit commencé son rudiment, et a ecrire, il a beaucoup de facilités mais point d'application, l'age ramenera tout car les enfans changent de Bien en mal, ainsi que de mal en Bien.

Je ne sçais si vous aurés appris la catastrophe du Mississipi, le com^re^. est ici arreté depuis le mois de janvier, on ne le voit point, je lui ay ecrit, il m'a repondû le 17 fevrier, il se porte bien, faites en part a sa famille, je le verrai, dés que la chose sera possible.

Je n'ecris point a mon neveû par cette occasion faites lui part de ce qui nous interesse, son pere et son frere se portent bien, mon frere le Chanoine est mort, j'ay payé pour Guerbois ce qu'il m'avoit marqué de payer.

L'interest des papiers du Canada est reduit a deux et demie pour cent, ainsi voila encore les rentes des Canadiens diminuées, vous ne recevrés point de lettres de Mons^r^. de S^t^. Amant par votre fils qui part precipitemment, j'ai pourtant eté chés lui, mais je ne l'ai point rencontré.

Mille amitiés de notre part a Mad. De Lery a vos enfans, a la Soeur S^te^. Marie, a la famille de Mad. De Lotbinierre, et à nos amis, nous vous embrassons tous de coeur, et je suis pour toujours

Votre serviteur et ami

Landrieve Des Bordes

Mad. Germain est toujours ici, sans rien obtenir, perthuis toujours ici.

Mesd[elles] Pean et Delino mariées la premierre a un officier des gardes françoises, et l'autre a un Americain.

Ma femme doit accoucher en juin, après quoi nous quitterons Paris.

Nous avons eû des nouvelles de Repentigny Lainé de L'Isle de France du mois de juillet, Mad. Charly est toujours a S[t]. Domingue.

Mad. et Vergor sont a Lafleche, elle est fort mal de son sein.

---

## LETTRE DE M. LE GARDEUR DE REPENTIGNY A M. DE LERY

---

Ile de Ré le 5 avril 1770

Je me doute bien Mon cher Léry que tu vas être bien courroussé de ce que ma femme et mes garcons (aient) gardé ton fils ainée. je sens que ta tendresse se revolte contre la nôtre. mais ton fils est dans le meilleur train il a pris le mort aux dents, il passera cet automne à l'examin il scaura les 3 volumes de m[r] Lecamus et ira à l'école de Meziére destiné aux ingenieurs il a tout ce qu'il faut pour réussir il écrit sur cela la lettre la plus sensé à son cousin apres luy avoir marqué touts ses regrets de voir partir son frére de ne pouvoir dans le moment aller te rendre tout ce que son respect et sa tendresse luy di-

sent au coeur pour toy et ta chere lisette et fini par luy dire qu'une fois placé, et ses ecoles finies il demendera un congé pour vous aller voir qu'il sent tout ce qu'il en coutera à vôtre tendresse mais que laimant pour luy plus encore que pour vous, vous imposeres silence à vôtre tendresse pour n'ecouter que son avantage quil fera mettre en état d'aider ses fréres. enfin Mon amy il dit les choses les plus sensées à son cousin. nous etions encore indécis, mais cette lettre et lepoque de la violence que nous faisons à tes volontés nous le gardons il sera nôtre fils ne t'en inquiête point. son cousin luy est aussi attaché que nous, il etoit aussi affligé de son départ il a été au comble de sa joye quand nous l'avons assuré qu'il ne passoit pas nous ne te demandons rien pour luy tant qu'on luy continuera ta pension il en profittera et nous pourvoirons au reste pars qu'elle ne seroit pas suffisante si elle cesse il ne s'en sentira pas repose toi sur nous de son sort j'ay écris à ton cousin qui doit etre actuellement à la veille dêtre brigadier il est a bellegarde en roussillon il faut que ton fils prenne le nom de chaussegros il est plus connu dans le corps et dans les bureaux que celuy de léry. tu aura sans doute éprouvé une perte sur tes papiers par l'arret du 20$^{e}$ j$^{er}$ der ce cruel arrest nous coute plus de 80 mille francs sans quoy tu n'aurois pas vû non plus ton second fils. repentigny a tres bien subi son examin j'en suis asses content si Dieu luy fait la grace de continuer. il a eu l'adresse de mettre au tirrage pour l'encienneté 64 gardes apres luy sur 68 quil y a eu. compte sur nos soins pour ton fils qui est aussi le nôtre il est de la figure la plus avantageuse adroit a tout ce qu'il fait doux enfin fait et organisé pour réussir et se faire aimer.

Je suis pour la vie ton plus vrai et sur amy je ne renonce point encore à t'embrasser un jours fais un million de tendre amitié pour moy à ta chere lisette et à tes enfants à cette pau-

vre M^de^ lotbiniere et à son fils je ne leurs écris point pour ne la point exposer à une reponse qui deplairoit peut etre à son monstre de mari pour la vie ton frére amy

Le che^r^ Repentigny

Lieut-colonel

Recommende à vialars de me donner avis de la reception de la caisse et d'attendre ma réponce avant de la faire partir et tu mettras sur la caisse curiosité du canada et tu ladressera à m^r^ viallard.

Repondu le 22 9^bre^. 1770 par New York.

---

## LETTRE DE M. LE GARDEUR DE REPENTIGNY A M. DE LERY

---

(7 avril 1770)

Ile de Ré le 7^e^ avril 1770

Je t'ay écris longuement Mon cher Léry par miquelon je me borne, accablé que je suis de réponces et de lettres, à te dire en gros que ton fils est devenu le nôtre ne t'en inquiéte point je te prie quelqu'evenement qui arrive nous le soutiendrons jusqu'a ce quil soit en etat de se passer de nous et aider ses fréres il sera bon sujet bien organisé de la plus intéressante figu-

re il vous ressemble à touts deux il doit passer à l'examin cet automne et s'il le subit bien il sera à l'ecole des ingenieurs à mesiéres encore un coup compte sur nôtre tendresse pour luy et nôtre amitié pour toy. j'ay écris à ton cousin chaussegros pour le recommender. il est à la veille dêtre Brigadier je ne luy demende que sa recommendation je luy dis que nous nous chargeons du reste. courtemanche apres avoir comme bien d'autres, sollicité en vain et mangé en esperances ce quil avoit de plus clair est enfin à loche avec ses 600[l] pour toutes resources et pour rendre la chose plus touchante s'est avisé de faire une fille. on a couppé bras et jambes en finances le 20 janvier d[er] nous y perdons pres de 90 mille francs mon fils est à rochefort j'en suis asses content il ne desiroit que de voir lery rester en france il a eu l'adresse en tirant pour l'encienneté de mettre 64 gardes marine apres luy sur 68 quil y a eu de fait les petits landrieves on eu la petite vérole elle est encore grosse nous embrassons ta chere lisette et les enfants tendrement m[de] lotbiniere et son fils pour la vie cher et unique amy

ton serviteur et frere

Monsieur de Léry

Ch[er] de S[t]. Loüis à québec

en canada.

## LETTRE DE MADAME DE REPENTIGNY A M. DE LERY

(20 mai 1770)

A la rochelle le 20 May 1770

Je vous ai écrit ille y a quinze jours et ne pouvois pour lors rien vous dire sur le partie que nous prénion pour vos anffant le mieu est bien de gardé lery pour le faire entré dans le génie jen ai écrit à M^r^ et M^d^ Landriéve et né point eu de leurs letre depuis ce qui me mest dans la plus vive impatience ille faut que lun ou lautre soit bien malasde je prend toujours le partie de vous écrire pour vous doné de nos nouvelle et sitot que joré la réponce je vous diré dans linstan ce que nous fesson vos letre du canada ne nous sont parvenuë que dans le mois de févriée le 26 ainssy que celle de M^r^ St luc avec une letre déchange de 5400^l^ je vous envéré copie de son compte je luy redoit 5876 ^l^ 2^s^ 6^d^ sur le qu'elle ille y a à rabatre 360 pour les 12 pour cent quille porte sur une letre de change de Courtemanche de 3000^l^ et quille avoit eu au pairs ces luy même qui rélève cette érreur vous obssérveré que ces cette somme doit luy être paiyée en argent au cours du Canadas men aiyant porté le change à 12 dans le compte que jé par consséquen le change est paiyée.

Je suis icy depuis huit jours chez M^r^ Léry, chevallier est allé mené son fils à rocheffort ille est garde marinne et a passé par l'examein de M^r^ bérau on ne les recois plus quille ne sache les 2 premiers volumes de matématique ille sen est bien tiré

son père la mis en penssion chez M^r^ bonnaventure jespere quille nous doneras de la satisfaction ille a tous ce qui faut pour reussir sille veut et la figure fort agréable ille les grand fort et vigoureux.

Comme je me flate bien que lery nous resteras nous allon nous ocupé de luy ille fait des merveille dans les matématiques ille est à son 3^e^ volume de Camus ille faut pour estre reçue dans le corps du génie quille sache les 3 mais de la façon dont ille travaille dans un an ille ceras en étas detre mis à lexamein ce ceroit en vérité faire perdre la fortunne de cette anffan je ne men consollerois pas ni chevallier Malcré toute les perte que nous venont déssuiée nous nous en chargeront avec plaissir des quille ceras placé la grande difficulté est de réussir vous ne sauriez croire combien cela est difficile ille y avoit 3 ans que repentigny étois inscrit et jugé sille faut estre bien servie ille y an nas eu à la promotion 30 et ille y avoit 14 cent démendant.

Chévallier a eté fait lieutenan colonelle ces un grade qui le ménéra à quelle autre chosse et quy luy assure toujours 12 cent livre de penssion en ce retiran cela ne dédommageras pas de la réduction des contras que lon a mis à deux et demie pour cent ainssy que tous les papier royau frape sans misséricorde sur toute les arrest pleuve rien nes exemp des charge toute la finance paiye des sommes ces listoire de la banque nous sommes fort heureux dêtre placé nous eussion eté fort à létroit perdant à cette reduction 18 cent livre de rente on ne trouverois pas 10 pour cent de nos contras en argent comptant ille sont dans le même descrédit que vous avez vuë les ordonnanmes M^d^ landriéve est encore crosse ille on furieussement perduë aussy ille conte lésser paris ce printems tous les canadien

ce porte bien ille y an nas baucoup qui sont rachevé de ruinnée à tous ce cy.

M^d^ lapérélle a mariée sa fille ainnée M^lle^ duffis avec M^r^ *Casignan* servant dans le génie qui est fort estimé dans son corps qui a 3 mille livre de rente en fond de tère ille a fait une bonne affaire ne luy aiyant doné que 16 mille livre on ne marie guére les fille avec sy peut dans ce paiy ille y an a baucoup qui résteron faute dargent bien des amitiéz et des compliment à m^d^ lery je né reçuë qune seulle de vos letre depuis lannée derniere qu'elle que précaution que lon prenne ille les énorme ce qui sen pers car conté que je vous écrie trés souvent jaffranchy mes letre jusque à londre et ces misérable coréspondant nen sont pas plus exact faite mes compliment à la Mere S^t^ Marie à m^d^ lobiniére son fils que jembrace et vos petis anffant de tous mon coeur a lilique surtous bien des chosse je né pas de peine à croire quélle est jolie élle prometois bien jaten à demain à finir ma letre.

le 21 pars ma prémiere dans quélle que jours je vous ecriré du possitive pour vos anffant je ne cé ce que fait landrieve depuis un mois nous nen avont aucunne nouvelle je suis avec tous latachement possible votre affectionée se^ur^

lery repentigny

## LETTRE DE M. LANDRIEVE DES BORDES A M. DE LERY

(11 juin 1770)

Paris 11^e^. Juin 1770.

Je vous ai ecrit mon Cher le 29 mars dernier en envoyant votre fils Cadet à Calais pour le faire passer à Londres à l'adresse du Docteur Broklesby, qui me marqua bien son arrivée chés lui, je lui ai ecrit depuis 2 lettres pour sçavoir quant il le feroit partir, mais il ne m'a point repondû, je ne l'ai pû sçavoir que par Mess^rs^ Pierre Ogier, et Antoine Vialars, ausquels j'en avais ecrit, qui m'ont marqué qu'il etoit parti le 11 Avril sur le navire le Peters Cap^ne^. Th^s^ Woder, nous souhaitons bien ardemment qu'il soit arrivé à bon port, son voyage jusqu'a Calais avec un conducteur comme vous me le marquiés a couté 296^l^. 7^s^. suivant le memoire que j'en ai donné à Mons^r^. de S^t^. Amant, qui me les a payé, parce que je le fis partir par la diligence de L'Isle afin de s'embarquer avec Mons^r^. Toussaint, qu'il a manqué, il en auroit couté moins s'il fut parti seul par le Carosse, mais j'ai fait pour le mieux, il n'a emporté que le linge et les hardes qui lui servoient chés nous, nous n'avons pas voulû lui en donner d'avantage, crainte qu'il ne le perdit, mais il avoit tout son necessaire, et vous n'avés aucun compte pour lui avec nous, il a eû la petite vérolle en 8^bre^ dernier.

Madame De Repentigny vous a ecrit, pour vous marquer qu'elle s'etoit opposée au depart de votre ainé, je n'ai pû que l'approuver, Mons^r^. Bertaud son maitre en est tres content, il

compte qu'il poura etre presenté à la fin de l'année à l'Examen pour le Genïe, ce seroit un grand coup, s'il pouvoit etre reçû, mais il n'y aura point de difficulté pour l'année prochaine, à ce que son maître m'a dit, il est fort doux, et il s'applique de son mieux, Mons$^{r}$. de S$^{t}$. Amant continuë à toucher votre traitement. Je lui ai dit de vous envoyer des quittances en Blanc à signer.

Mon neveû m'a marqué que vous ne deviés lui remettre qu'au mois de janvier dernier les 995$^{l}$. 1$^{s}$. que j'ai payé pour vous à Mons$^{r}$. De Landrieve de Paris, je lui ai marqué de remettre quatre Loüis à Mad$^{e}$. De Lery pour notre Soeur S$^{te}$. Marïe.

Nous sommes enchantés du parfait retablissement de Mad$^{e}$. De Lery qui vous a donné une fille an mai dernier, ma femme feroit volontiers un echange avec elle, d'un garçon, dont elle est accouchée du 9. le plus heureusement du monde, nous voila avec 3 garçons, qui ne sont pas une Compagnie pour la mere, les 2 ainés sont en pension, le Cadet a attrapé la petite verolle en 9$^{bre}$. dernier en jouant avec votre Cadet dont il s'est tiré à merveille, il paroit que votre ainée s'est bien tirée de l'inoculation; votre chute n'a point eû de mauvaises suittes nous en sommes charmés, vous avés besoin de vous conserver pour vous, et pour votre famille.

Nous n'avons de Mad$^{e}$. Lotbiniere que les nouvelles que vous nous en donnés, Mes$^{rs}$. De Vaudreüil, et De Rigaud ne sont pas contens de son mari. Je ne scais s'ils ont tort, nous souhaitons que la grande voyerïe de Montreal, soit reunïe à celle de votre province, c'est ce qui vous convient le mieux;

Je n'ai pas trop approuvé que mon neveû se fut faire notaire. J'ignore quelles sont ses fonctions en qualité d'avocat, je ne lui connoissois pas grandes lumieres pour le Bareau.

Nous avons sçû larrivée de Repentigny l'ainé a Pondicheri de la fin de 7$^{bre}$ le Chevalier a été fait Lieutenant Colonel, son fils Garde marine a Rochefort, dont on est fort content, ils se portent tous Bien, nous avons remis lannée derniere a Mad$^{e}$. Campbelle le Corps de votre Demoiselle, pour vous le faire passer.

Mad$^{e}$. De Rocheblave est morte a Gorée du mois de 9$^{bre}$. dernier elle laisse 3 enfants, Mad$^{e}$. De Vergor est morte a Lafleche du mois d'avril dernier, c'etoient deux Dames de merite, qui ont emporté les regrets de tous leurs amis, Labbé fournel est aussi mort.

Nous avons fait mettre la Croix a votre portrait, dont nous avons une Copïe, ma femme et moi nous sommes faits prendre, elle veut vous envoyer son portrait, et le mien a Lamouline, mais nous ne sçavons pas quand et comment.

Mons$^{r}$. Foucaut est toujours detenû pour l'affaire du Missisipi qui est pour lui une affaire de politique entre la Cour d'Espagne et la notre, la premierre en defere la décision a celle ci, qui use de menagemens, je l'ai veû 2 fois, il se porte a merveille, et a beaucoup de facilités, mais on ne sçait quant il aura sa liberté.

Mad$^{e}$. Germain a obtenû pour son mari l'adjonction a la majorité du Port Loüis, celui qui est en fonctions a 92 ans, (déchiré) la mit de 4 à 5 mille livres au moins.

Mille assurances d'amitié de notre part a Mad$^{e}$. de Lery a toute votre famille, a celle de Mad$^{e}$. Lotbinierre, a la Soeur S$^{te}$. Marïe, et a tous nos parens et amis, nos enfans embrassent leur cousins, et leur cousines, ils parlent toujours de celui qui est parti.

Tous les Canadiens se portent Bien, soit ici, soit ailleurs, faites en de méme de votre coté, vous connoissés tous les sentimens du parfait attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'etre votre tres humble, et obeissant serviteur et ami,

Landrieve Des Bordes

Monsieur De Lery Chevalier de
*Saint Loüis*
A Quebec

## LOUIS-RENE CHAUSSEGROS DE LERY

Louis René Chaussegros de Lery né le 13 8$^{bre}$ 1762 après avoir fait ses etudes au seminaire de Quebec offrit ses services en l'année 1782 au general haldimand qui lui donna quelque esperance il s'occupa alors a apprendre la langue angloise jusqu'en 1783 que ce general lui dit qu'il n'avoit rien a lui donner, il passa en france joindre des parants qu'il y avoit qui le firent recevoir garde du Roi le 8 janvier 1784. Les gardes n'ont plus fait de service aupres du Roi apres les 5 et 6 8$^{bre}$. 1789 L. R. C. De Lery s'ait emigré en 8$^{bre}$ 1791 et rejoignit le corps des gardes qui etoient a coblents sous les ordres des princes francois, il a fait la campagne dans l'armée du centre sous le roi de prusse : ayant eté licentié avec les autres emigrés apres la Campagne dans le mois d'8$^{bre}$ 1792 il est venu en angleterre d'ou il parti pour le canada avec une Lettre de m$^{r}$. Ting de la part du ministre pour le lord Dorchester a qui il offrit ses services quelques jours apres son arrivée dans le mois de juin dernier.

## ETAT DES PAPIERS QUI SONT DANS UNE BOETE MARQUE COMME EN MARGE SCAVOIR

---

de feu M^r^. De Lery ch^r^. de S^t^. Loüis ingenieur en chef.

1. Commission de Capitaine du mois avril 1720.
1. Lettre du Ministre de la marine pour Sa Reception a Lordre de S^t^. Loüis du 17 May 1741.
1. Certificat de Service du 25 aoust 1706.
1. Idem.....du 24 8^bre^ 1706.
1. Idem.....du 24 Juillet 1711.
5. pieces.

de M^r^. De Lery fils de celuy cy dessus, qui est ch^er^. de S^t^. Loüis et capitaine au Canada.

SCAVOIR

1. Brévest d'ingenieur du 1^er^ Janvier 1739.
1. Expectative d'enseigne du 1^er^ Avril 1741.
1. Brevest d'enseigne du 1^er^ Avril 1742.
1. Brevest d'enseigne en pieds du 15 fevrier 1748.
1. Brevest de Lieutenant du 1^er^ Avril 1751.
1. Commission de Capitaine du 1^er^ May 1757.
1. Brevest de ch^r^. de S^t^. Loüis du 1^er^ Janvier 1759.
5. pieces.

1. Lettre de M^r^. Beruyér Ministre de la marine pour la Reception de ch^r^. de S^t^. Loüis du 20 Janvier 1759.

1. Certificat de Lingenieur en chef de la Loüissianne du 11 Mars 1740.

1. Certificat de M^r^. de beaucourt gouverneur de Montreal du 16 8^bre^ 1744.

1. Certificat de M^r^. De Vaudreüil gouverneur general du 20 fevrier 1762.

1. Ordre du M^r^. De la jonquiere gouverneur general pour prendre le commandement de Lartillerie du Canada du 17 8^bre^ 1749.

5 pieces.

Un passeport de S. M. T. C. du 9 X^bre^ 1762.

Un passeport du duc de Bedford du .... fevrier 1763.

2 pieces.

1. Etat des services de M^r^. De Lery du 20 May 1766.

1. Permission de Rester une année en Canada de M^r^. de Vaudreüil du 13 8^bre^ 1760.

1. Lettre du Commissaire de S. M. T. C. pour passer en France du.....1761.

---

## LETTRE DE L'HONORABLE JUGE OSGOODE A M. DE LERY

---

(13 août 17.....)

Monsieur,

J'avois hier l'honneur d'accompagner le General a Lorette Je pris l'occasion a propos des Sauvages de parler a son Excellence au sujet de l'emploi de M. D'Estimauville et de lui

nommer Monsieur votre Fils pour succeder dans ce departement — Mais le General m'a repondu qu'il avoit promis a M. D'Estimauville de ne point declarer la place vacante avant l'arrivé du Chevalier Johnson — Ainsi vous voyes, Monsieur, je n'ai pas tardé a songer a vos interest, quoique mon entremise n'aye point reussi comme je l'aurois desiré.

J'ai lhonneur detre avec respect,

Monsieur,

Votre tres humble

et obeissant serviteur,

W^m^. Osgoode

A L'Honorable J. G. C. De Lery

A Quebec ce 13 Aoust.

---

## LETTRE DE M. X. À M. LE GARDEUR DE REPENTIGNY

---

(1er février 1773)

Copie de la lettre de M. X. ecritte à M. De Repentigny.

Date Vs^lles^ le 1^r^ fev^r^. 1773.

J'ay reçu M. la lettre que vous m'avez fait lhonneur de mecrire le 21 du mois d^er^. à l'occasion de M. chaussegros, neveu de M^e^ Votre epouse, qui se destine au corps du genie le ministre n'a encore rien prononcé sur le resultat de l'examen des jeunes eleves et consequem^t^. j'ignore encore quel pourra etre

le sort de M. Votre neveu, mais puisque vous voulez bien me consulter sur la pension que vous vous proposez de luy faire dans le cas ou il serait admis à l'Ecole de Mezieres je repondray à votre confiance en vous assurant que vous ferés bien de reduire votre bonne volonté en faveur de M. votre neuveu à une somme de L200. d'autant que les eleves à mezieres y touchent 720[l]. de traitement et jouissent du logement: je presume qu'en luy donnant une plus grande aisance ce serait donner lieu à la dissipation et que vous feriez bien de luy en eviter le moyen. vos soins genereux en faveur du jeune homme me font sincerement desirer qu'il soit du nombre des elûs et qu'il vous donne autant de satisfaction que vous paraissez avoir de bontés pour luy, quant à moy s'il se conduit bien, je concourray avec le plus grand plaisir à faire tout ce qui dependra de mes soins &c[a].

P. S. M. Votre neveu Monsieur fait partie des sujets qui passeront cette année a Mezieres. L'ordre en vertu duquel il doit sy rendre luy parviendra demain.

Pour copie Repentigny

Je prie Monsieur S[t]. Amand d'envoier cette copie a m[r] Léry père quand son fils l'aura vu je garde l'original.

## LETTRE DU GENERAL TOWNSHEND A M. DE LERY

(1er mars 1771)

Monsieur,

Je vien de recevoir votre lettre du 7ème decembre j'ai un tres grand plaisir de scavoir que vous et Madame de Lery ce portent bien et je seray toujour fort heureux davoir occasion de vous rendre aucun service dans ce pais, mais la demandent que vous me faittes me paroit estre absolument hors de mon pouvoir parce que les jeunes officiers du genie et de lartillerie (les deux corps dont Sa majesté ma donné le commandement) sont tiré de Lascademie Royal a Voolwick, etablis exprest pour les instruirent dans touttes les sciences qui sont nécéssaire pour cette profession, et dont les plus accomplis ont toujour la préférance, et outre cela Monsieur je crois que lon ne pouroit pas meme chéz vous sans estre protestant, sur laquel ni vous ni le general Carleton ne sont point expliquez.

Vous mavéz rendu justice en supposant que rien ne me donneroit plus de plaisir que de vous faire du bien sil seroit convenable a la confiance dont Sa Majesté ma honnorée.

Il ni a personne qui sinteresse ou qui ce rejouisse plus que moy dans la Bienveillance et la Bonté de nôtre Souverain généreux et de son parlement pour les interest de Canada et de ses Braves sujets les Canadiens que je nestime pas moin pour leurs attachement fidelle a la capitulation de quebec (que le hazard voulû quil fit et qui fut apres confirmé par Sir Jeffrey

Amherst) que pour leurs caracteres de Bravoure et de fidelitéz.

Ce caractere est aussy honnorable quil est juste, et jespaire quil sera un fondement perpetuelle dune alliance cincere entre les deux nations.

Vous voulléz bien me permettre dajoutter sur la scituation presente d'une partie de nos collonies, que je ne scauroit pas croire ces gens qui disent que les Canadiens sont désatisfait au contraire je me flatte quil ne pouroit que destre heureux sous un gouvernement si doux et sous un gouverneur si aimable ou quau lieux de cette persecution republicaine contre les gens de bien qui suit toujour ou le bas peuple est le plus puissant les loix sont annéantie et la loyautéz protestéz,

Ayéz la bonté de faire mes complimens et ceux de Miladie Townshend, a Madame De Lery et soyéz persuadéz que je serez toujour fort heureux davoir des nouvelles de votre felicitez.

Je suis avéc beaucoup damitiés,

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

Signé Townshend

A Londre le 1er Mars 1775.

# LETTRE DE L'HONORABLE M. DE LERY A. M. DE SAINT-AMANT

(13 septembre 1772)

A Quebec le 13 7$^{bre}$ 1772

Jay eut lhonneur de vous escrire par tripta (triplicata) le 1$^{er}$ et 2 juin et 16 juillet dernier jespaires que mes lettres vous seront parvenue et je my refere Celle cy est pour vous faire scavoir que ie nay point recu de vos lettres que celle du 14 fevrier et nous nattandons plus de vaisseaux de Londre cette année a moins que je nen recoives par les paquebot qui vont de Londre a N$^{lle}$ Yorke tous les mois jecris le 13 de ce mois une lettre commune a M. et Md$^{me}$ de Rigaud de Vaudreuil a St Germain en Lais a qui janonce que ie vous ait prier de Leurs Remettre sur une bonne quittance de Leur part le onze novembre prochain Milles Livres tournois, ie crois quil ne recevront point ma lettre avant ce terme vous en jugeré M$^{r}$. par la reception de celle cy.

Le vaisseau par qui ie vous escrit est chargé de 45 mille livres sterling de pelletrie et il nest pas le seul qui en porte a Londre on entant que cette province paye cette année tout ce quel devoit et les 2/3 en sus en bled, huiles, Molu, Bois de construction, Mairain, feuillard, potasse, planches, anguilles et saumons sallé, Lard idem, peltrie, pois, farine, ecorce depinette pour faire la bière, graine de lin, Beauvais Capitaine du Conderable? voguera juste aussi vitte.

Jaurois bien desiré scavoir le sort de mes papier a la Rus-

si, mais suivant laparance ceux qui avoit été chargé de vos lettres les auront perdu, jay lhonneur destre.

a Mr. de St Amand

Je vous prie de dirent a mon fils que nous sommes en bonne Santé s'il est placé ie vous seré obligé de me le marquer tout de suitte en adressant votre lettre a Mr. Watson & Ratchleigh Marchand a Londre avec priere de me la faire passer par la poste de Nou[lle] Yorke.

Bien des chosses de ma part ie vous prie a M[lle] Loir son parain boisseaux est en bonne santé.

Jay lhonneur de presenter mes respect a Mad[me] de St Amand Md[me] de Lery et sa fille sont allé passer 8 jours a la Nouvelle Beauce.

Jay lhonneur destre avec lattachement le plus sincere Monsieur votre abéissant serviteur.

Le Canada a cette année une recolte en bled et autres grains plus abondantes quel ne la jamais esté Les peltrie y sont aussi tres abondantes Le vaisseau le[q]. par qui je mets cette lettre en apporte pour 45 milles livres sterling.

Je vous prie de faire scavoir a Monsieur de Bougainville Brigadier des armées du Roy Capitaine de vaisseau, Secrétaire duCabinet du Roy que ie luy fait mon compliment sur tous ce que ie sais dans la Gazette qui luy arrive dheureux nous avons servi ensemble.

# LETTRE DE MADAME DE LERY AU GÉNÉRAL TOWNSHEND

(7 décembre 1774)

Milord

Les Dispositions favorables du Roy pour les Canadiens mengage davoir lhonneur de vous prier de procurer au second de mes cinqs fils, Loüis réné Chaussegros de Lery une Lieutenance dans Lartillerie dont vous estes grand maitre, et que ce soit pour servirent sous les yeux du général Carleton a Québec le tems nécessaire pour estre en état de suivre Le Compagnie ou vous Lattacherés.

Jespaire, Milord que vous voudré bien vous resouvenir qu'en Lannée 1759 vous me fites Lhonneur de me dirent a Québec que sil ce rencontrait quelques occasion ou vous puissiez me rendre services vous les saisiriez avec plaisirs, et qua londres en 1764. vous parlates a M^r^. Grenville et renouvelates les mesmes promesses, ce qui joint avec le Bil pour la province de Quebec, me donne lieux de croire que la demandent que jai Lhonneur de vous faire reusira.

M^r^. de Lery a Lhonneur de vous assurer de ses respects luy et moy avons celuy de les presentér a Miladie Thansend dont les graces et les calitéz sont tres ventéz icy par les personnes qui vienne de Londres.

Je suis avéc le plus respectueux attachement,

Milord

Votre tres humble et tres obeissante servante,

Signéz Brouague de Léry

A Quebec Le 7. decembre 1774.
Au tres Honorable
Lord Townshend Grand Maitre de Lartillerie Dangleterre &c$^{a}$. &c$^{a}$ à Londres.

---

## LETTRE DE M. LE GARDEUR DE REPENTIGNY A M. DE LERY

---

(29 mars 1775)

Rochefort le 29$^{e}$ mars 1775

Comme tu as éprouvé mon cher Léry les inconséquence du bureau des colonies relativement aux trouppes de ce departement tu ne sera pas étonné d'apprendre que M de Surtine qui a remplacé M turquot seccesseur pendant un mois de M. de Boines que M de Surtine dis-je vient de reformer mon Reg$^{t}$. pour substituer en sa place un dépot de Recrus a Lile de Rhé, comme ce Reg$^{t}$. etoit deja pour la police dissipline, tenue et qualité des hommes un des meilleur et plus beaux qu'il avoit fait le service depuis sa création ou formation du pr 9bre 1773 avec la plus grande exactitude et le plus brillament je ne puis devi-

ner ce qui a pus determine cette reforme sur laqu'elle je m'impose silence comme il m'en avoit couté tres gros pour mon deplacement et mon etablissement a rochefort 6 mois de séjour à paris, que mes appointement de reforme ne sont que ceux des colonels qui mont point achetés que l'on m'assure que je seray placé incessament ce dont je n'ose me flatter pars que la faveur l'emporte toujours. toutes ces considerations réunies m'ont decidé a rester a Rochefort où la vie est alors bon compte je me suis sequestré et réduit aux visites de bienseance pour mon fils, et comme sans me derenger je ne puis dans ce moment rendre ce que je recevois, je me suis interdis de manger nulle part, il faut que je tache de regagner par l'oeconomie ce que je croiois que le service me dedomagerois. jétois forcé de donner 900[l] de pension a mon fils que je mets dans mon menage en restant a rochefort voila mon plan il est le 44eme Garde des trois ports et sil y avoit une promotion un peu forte il seroit enseigne de R[lln] car on est tres satisfait de luy il est sage pas aussi appliqué que je le voudrois mais tres aimable de la figure 3 pieds 4 pouces au moins.

Je ne scais si ton fils te tient autant rigeur qu'à nous au mois de may der je luy écrirés de paris pour luy faire passer ses 130 pour ses six mois que je luy devois je luy dis de m'écrire sil vouloit toucher cette pension par mois ou par quartier je suis a reçevoir sa réponse sa tante luy a ecris pour le gronder de son silence il a creu plus court de ne point repondre plus tost que de s'excuser mal. c'est mon amy une maladie de famille car ses cousins sont encore a me donner signe de vie le lieut. de R[lln] que j'ay vu à lile de Rhé qui est on ne peut plus aimable en a beaucoup ris avec nous, au demeurant il ecrit a mon fils il paroit quils ont une correspondance suivie l'essentiel est que lon en est tres content au moins M piêtre en aoust m'en dit les cho-

ses les plus satisfaisante. il ny a eu que 3 ingenieurs cette année mais je ne fais aucuns doute qu'il sera ingenieurs l'an prochain au mois de janvier. tu peux être tranquille sur son compte se sera un bon sujet.

La compagnie des gardes de la marine de rochefort supprimé en 1772 par M de Boynes vient d'y etre rétablis elle arrive dans les prs jour davril, une avanture arrivé a bout de l'insubordination la plus scandaleuse par la maladresse du comd$^{t}$. en second et qui a pensé devenir funeste aux principaux qui en ont été quit pour être cassé et mis en prisons pour un an on a fais faire une ordonnance où il seront un peu plus géné il ny a pas de mal. Les 3 compagnie seront composés de 50 gardes chacunes et 20 aspirants. touts ce qu'avoit fait M de Boynes a été detruis il a paru une ordonnance provisoire qui renvois a lordonnance de la marine pour le service des ports de 1689 et en tout ce qui ny est pas contraire à celle de 1765. L'artillerie est revenu à son encienne constitution, au lieu de compagnie franche c'est un corps de 100 compagnie de 65 hommes qui doit etre portés a 120 commendé par un lieut, de R$^{lln}$ et deux enseigne sous la denomination de corps roial d'infanterie de la marine, divisé en cinq division de 20 compagnie et chaque division en deux section commendé par le plus encien des cap$^{nes}$ de ces compagnie appellé chef de section un major Général dinfanterie et de marine, dans chaque port, c'est rembure qui reunit ces deux place icy de plus un major d'infanterie capne de r$^{lln}$ aussi 2 lieuts-aide major et deux enseigne sous aides major par division et un quartier mêtre. ce corps aporte sa joy dans le renvois de M de boynes jusquau délire. je n'en ay point fait paroitre mais le mal quil m'a fait en me faisant colonel est irreparable pour moy. en restant à lile de Rhé commend$^{t}$ les trouppes des colonies etant parvenu a donner a ce commendement la mê-

me consideration que les Reg$^{t}$. avec lesquels j'y servois et par la manière dont javois monté la besogne je jouissois de l'estime ainsi que ma trouppe dont elle navois jamais jouis auparavant et dont sans etre prophete on peut assurer que ce depot rejouira jamais, en restant dis-je a lîle de Rhé j'aurois eté fais Brigadier lan prochain a mon rang. la guerre se declarant ou j'aurois été tué ou je serois mort lieut$^{t}$. Général. touts ces avantage evanouis me font juger et confirmer dans mes principes quil ny a rien digne de nous attacher dans ce monde que d'aimer Dieu *et illo servire* Mon frére que mr de Boynes avoit depouillé de son Reg$^{t}$. (par le même R$^{lln}$ qui luy portoit lordre du Roy d'en prendre le commendement) pour le donner a son lieut. colonel, au moins un tres mince sujet, cet officier a peine en possession du Reg$^{t}$. dont ses maneuvre avec le premier du bureau de l'inde avoient depouillées mon frére a manqué si grossierement à M Lagg gouverneur Général de l'inde quil la fait arrêter, mettre en prison et sortir pour le renvoier en france, mais comme ces espéces dhommes sont inconséquent en tout point il a fait mille bassesses infructueuses pour obtenir sa grace mon frère apres sa destitution pret a revenir en france a été envoié Gouverneur de Mahé par M Lagg. il y est encore je suis faché quil ne soit pas arrivé j'avois au départ de M de Boynes compris le silence et les memoires détaillés sur cette manoeuvre avoit disposé les choses on ne peut plus favorablement pour luy. le colonel n'a pu obtenir de Retourner reprendre son Reg$^{t}$. MM. les Ma$^{s}$ de levis, et de visé, lieuts. Généraux, ce der. lamy intime de mon frére et le mien et lieut. colonel du Reg$^{t}$. des gardes francoises devoient avoir une audience la semaine der$^{e}$. de M de Surtine pour luy demender avec l'interest de l'amitié de la justice et de lestime de rendre le Reg$^{t}$. a mon frére quil prefere

a son gouvernement je ne suis pas de son avis. j'attends sur cela des nouvelles de versailles je t'en feray part.

Sa fille est toujours a St denis grande bien faite de lesprit infiniment mais avec tout ses crins cest a dire sans usages ny façons et au moment de me rester sur les bras car son pére est absolument sans resource, sil n'est pas emploié il devoit lorsquil a pris le Reg$^{t}$. de pondichery 25 mille francs. jespére que l'embarras où il fut trouvé le rendra plus rengé. courtemanche est toujours a loches criant misére maccablant de lettre me disant que je l'abandonné quoyque jusqua ma reforme je l'ayes aidé au dela de ce que je pouvois, et cepand$^{t}$. ne le laissant menquer de rien.

Le fils de denoielle mort a goré capne, que j'avois tiré de ce trou pour le faire passer lieut. a la martinique, vient d'y epouser une veuve de son 3$^{eme}$ mari qui luy a donné cinquante mille livres de rente, elle a une fille d'un M pinelle son second mari agé de 11 ans que le beaupére a son arrivé en france a retiré de paris ou elle etoit elevé pour l'envoier a loches chez sa mére avec 3000$^{l}$ de pension je crois bien que cette education ne vaudra pas celle de paris mais c'est pour arriver a son but il la veut marier a son petit frere qui est a l'ecole militaire, cette jeune personne a un proces avec ses oncles si elle le gagne elle aura plus de cent quatrevint mille livres de rentes si elle le perd elle restera avec cent ou cent dix mille livres de rentes.

Voila mon amy des miracles de la providence. landrieve a passé lhyvers a une castelle quil a acheté pres tours anviron 25 ou 30 mille francs trop cher ses enfants sont on ne peut mieux la soeur aime encore plus largent que luy ils sont cepand$^{t}$. honorables chez eux pean est toujours a paris suivant l'affaire du pauvre M Bigot dont je desire bien la fin. la fame de penisseau vient d'epouser le Mq$^{s}$ de frenois frére de pere de Mde de me-

loise c'est un homme de qualité aimable qui a mangé environ 30 mille livres de rentes Voisin de la campagne de cette famme pres fontainebleau il s'est attaché a 26 mille livres de rente dont elle jouit, et la épousé.

La fille de delino marié a un jeune ameriquain est passé le mois de novembre der a St dominque où ils vont établir une habitation qui sils sont heureux dans dix ans leurs peut donner 60 mille livres de rente si le mari meurt je connois un de ses amis qui surement prendra la veuve et luy pretera le jour du mariage plus de quinze cent mille francs dans une habitation de plus de 500 negres. cournoier aides major du Reg[t] du corps et a la veille d'en être major vient d'epouser une fille a St dominque qui luy a donné 250 mille francs Michel perault chargé de la regie de lhabitation de Mde de Macnemara soeur du vice amiral fait des merveilles on est on ne peut plus content de son intelligence et honeteté chose rare dan ce pais. mille choses tendres a ta chere fame pour nous et a tes enfant sois tranquil sur Lery.

Je ne puis mon amy ecrire 3 lettre de cette longeur je te prie den extraire les nouvelles et les envoier à St ours ou St luc que je previens au sujet que tu leurs fera part des nouvelles. parles de nous a la Soeur Ste marie pour la vie ton plus sur amy.

Repentigny

Laroque nest plus chef des Bureau celuy qui le remplace etoit mon amy je ne sais sil le sera.

Je viens de faire une habitation a St dominque j'y ay 25 negres si je suis heureux mon fils aura 30000[l] de rente.

Laperelle qui est icy te fais bien des amitié.

## LETTRE DE M. DE LERY AU GOUVERNEUR CARLETON

(17 juillet 1775)

Monsieur

Jai lhonneur de remercier votre Excellence de la lettre de Milord Townshend qu'il a eut la bonté de me faire passer par M^r^. Dunn jen garderéz le contenue in petto a cause de larticle de la Religion sur lequel il est surpris que Votre Excellence ny moy ne nous soyons point expliqués elle est en reponse a celle que Mad^me^. De Lery luy escrivit le sept decembre dernier, la part que Votre Excellence a bien voulûe prendre a ce projest fait que nous luy avons la même obligation que sil avoit reusit;

Depuis la publication de la loi millitaire j'ai continuez le detaille des chemins pour les habitans qui ce sont adressé a moy M^r^. Dunn a qui jen ait parlé ma dit quil etoit nécessaire que je le fit et que Votre Excellence lapprouveroit, je prend cette occasion de luy en rendre compte, de lassurer du tres sincere et inviolable attachement que je luy ait voüé, et du profond respect avec lequel j'ai lhonneur destre, de Votre Excellence.

Le tres humble et tres ôbeissant Serviteur

Léry

A Québec le 17. Juillet 1775.

# LETTRE DE M. DE LERY AU GENERAL TOWNSHEND

(18 novembre 1775)

A Quebec le 18 Novembre 1775.

Milord

Jai recu la lettre que vous mavéz fait lhonneur de mecrire le 1^er^. mars en reponce a celle de Madame de Lery du sept decembre dernier, par laquel, je vois Milord quil nest pas possible de placer dans lartillerie le jeune sujest preposé puisquil professe une autre religions que la protestante, Mad^me^, de Lery et moy persuadé de vos bontées pour ce qui nous interesse vous avons Milord la meme obligation que si ce projest du général Carleton eut reusit a placer notre enfans.

Agrées je vous prie Milord que Miladie Townshend trouvent dans cette lettre les assurance de nos respects, Mad^me^. de Lery vous presente les siens et croit comme moy que les offres que vous avéz la bonté de nous faires auront leurs executions lorsque loccassion sen presentera.

La ville de quebec ou je suis bloqué avéc ma familles par les nouveaux angleterrien, nous obliges a des soins et le depart precipité du vais^x^. ou je mest cette lettre ne me permettent pas Milord dentrer dans les detailles de ce qui sest passé pour nous conduirent a la position critique ou ce trouve les bons sujest du Roy je diray seullement, Milord que des anciens sujest on profités de la credulité et simplicité de beaucoup dhabitans des

campagnes pour les angager a ne point prendre les armes pour le gouvernement, et meme a faire que quelques uns les ont pris contre.

M^r^. Grand, a qui je remest cette lettre aurra lhonneur de vous dire Milord les faits relatifs aux affaires de cette province qui seroit trop long de detailler dans une lettre ce Monsieur a eté attaché au partie du Roy il vous dira aussy que jai ainsi que les autres conseilliers monté la garde comme volontaire.

Jai lhonneur destre, Milord avec lattachement et la reconnaissance les plus sincere et les sentimens le plus respectueux.

Milord

Votre tres humble et tres obeissant Serviteur

Le C. De Lery

Au tres Honnorable Lord Townshend

grand maitre de Lartillerie dAngleterre &c &c &c
A Londres.

---

## OBSERVATIONS SUR LA LETTRE ESCRITE PAR MAD^me^. DE LERY, A MILORD TOWNSHEND, GRAND MAITRE DE LARTILLERIE DANGLETERRE.

---

Le 6 X^bre^. 1774, le general Carleton dit a Md. de Lery, le lord Thownshend est de vos amis je vous conseil de luy escrire,

et de luy demander une lieutenance dans lartillerie pour votre fils chaussegros, je luy escriray aussy et luy demanderé quil serve a Quebec aupres de moy.

Le 7. le lettre fut escrittes remise au general et partie par N^lle^ Yorke cotté A.

En Juillet 1775, M. Dunn me remy une lettre de Lord Thownshend, adressé au Général pour moy, en datte du 1^er^. mars 1775 dont la copie, cotté C.

Le 17. Juillet 1775. Jecrivis au general Carleton pour le remercier de mavoir fait remettre la lettre de Lord Thonsend; et luy promettre le secret sur la raison qui avoit enpesché que mon fils ne fut placé dans lartillerie, Cotté D.

Le 18. 9^bre^ 1775 je repondit a Lord Thownshend le lettre cotté B.

No^ta^. Le 23 aoust 1775. je fut au Chateaux pour montrer au général, la lettre de Lord Thownshend et la reponce que je luy faisoit, il me dit quil ne ce melait point de cette affaire, je luy repondit que cetait luy qui lavoit commencée que jen vairais ma lettre et garderois le secret de la raison qui lavoit empesché de reusirent, etant dune dangereuse consequence dans les sirs constance que la noblesse canadienne sut que leurs religions enpeschait quils eussent des emplois dans le millitaire, le general me fit assoir et me dit que demandait ton, je repondit cest une affaire finy, et nous parlames dautres chosses.

Ort de cette affaire je nay parlé qua Monseigneur.

Nest il pas a croire que le general ayant fait escrire en 1774 pour placer un de mes enfans dans larmé quen 1775. le 20 may. quil me proposat de servirent je luy en demandé une pour moy même apuyer des raisons que je luy donne et de celles quil mavoit luy meme insinués que je nay pas eut le tor que sa conduitte vis a vis moy depuis a put faire croire, &c^a^.

## LETTRE DE M. DE LERY A L'ABBE DE LA CORNE

(30 octobre 1757)

A Mr. Labée LaCorne

Monsieur

Jay reçu la lettre que vous mavés fait l'honneur de mécrire le 8 avril dernier et je ne scaurois trop vous remercier de la bonne disposition ou vous estes touchant mon affaire avéc Monsr. du ponceaux — Monsieur Labé desglis na point recu vos nouvelle il doit vous escrire une lettre a laquel je me refere Monsieur et Madame de Lery sont tres sensible a votre tendre souvenir et me charge de vous assurés de leurs amitiés.

Je suis avéc Respect
Monsieur
Votre tres humble et tres ôbéissant serviteur

Signé Brouague

A Québec le 30 8bre. 1757.

## LETTRE DE JAMES GREEN A M. DE LERY

(6 novembre 1778)

Quebec 6th. Novr. 1778.

Sir,

I have the honor to enclose by Command of His Excellency General Prescott, a Commission appointing you a Captain in the 2nd. Battalion Royal Canadian Volunteers from the 25th. of the last month — in doing which I have much personnel gratification, and beg you will accept my Congratulations in the occasion.

I have the honor to be
Sir
Your most Obedient
humble Servant
James Green
Mily. Sure.

Captn. De Lery 2d. R: C: Vrs.

## ETAT DES SERVICES DE CHARLES CHAUSSEGROS DE LERY

(12 juillet 1783)

1740. cadet a Leguillette
44. Une expectative d'enseigne en second
45. Enseigne en second
50. Enseigne en pied a L'isle Royale
51. Lieutenant

46. Une Campagne de quinze mois dans l'acadie sous les ordres de M^r^. Ramezé, commandant douze cens homme.

Le blocus du port Royale par ordre de M^r^. Lajonquiere commandant notre escadre dans a Lifaix apres la mort du duc denville.

47. La campagne dhiver des mines dans l'acadie sous les ordres de M^r^. Coulon de Villier et le combat qui se donna a notre avantage contre les troupes anglaise.

51. par ordre de M. Desherbier commandant Lisle Royale une campagne de treze mois sur la frontiere de l'acadie pour létablissement de beausejour.

par ordre de M^r^. Cintour deschaillon commandant la dite frontiere avoit fait faire le fort des Gaspareau situé dans la baye verte.

par ordre de M^r^. Cintour Deschaillon commandé le dit fort lespace de six mois.

53. par ordre de M^r^. le marquis duquesne une campagne dhiver pour l'entreprise de la belle riviere en qualité de second dun detachement de trois cens homme commandé par M^r^. de Boishebert.

par ordre de M^r^. Lagalissoniere travaille au fortiffication de quebec sous les ordres de M^r^ de Lery ingenieur en chef des mines.

par ordre de M^r^ le marquis duquesne une campagne sous les ordres de M^r^ marin pere pour letablissement du fort et La presquille scitué sur le lac erié et du fort de la riviere au beuf scitué sur Lad^ite^ riviere.

58 Le siege de L'isle Royale.

60 par ordre de M^r^ berryer parti le onze avrille de bourdeaux sur le navire la fidelité capitaine Kanon le vingt-neuf du

d[it] mois coulé a fond en pleine mer de cens cinquante homme je suis le dix huitieme existent le reste anglouti.

61 par ordre de M[r] daubigni commandant le port de Rochefort armé sur la prame du Roy la Cunegonde depuis le vingt-cinq may dix mois de campagne.

1762 ici finy Le memoire des services de mon seul frere quil mavoit envoyé à paris lorsquil etoit au Corps des Troupes de Loüis Bourg en garnison a Rochefort, depuis jai sut quil avoir esté cap[t]. partie pour Cayenne ou guane françaises, et etoit mort a Rokoux, ou Kouroux, ou il commandait leloignem[t] occassionne que je nen ait pas put scavoir lannée M[r]. fiedmont Marechal de Camp qui je crois y commandait alors ne refusera pas de Rendre temoignage des services quil y a Rendû et jai Lieux d'esperer quavec ceux de notre pere et les miens des avantages aux fils que jaurés en Europe.

Je certifie tout cecy de bien veritable donné a quebec sous mon seing le 12 Juillet 1783.

J. G. Chaussegros de Léry

## ACTE DE NOTORIETE DU 4 OCTOBRE 1787

## TENDENT A FAIRE REFORMER LE BAPTISTAIRE DE GASPARD ROCH GEORGE CHAUSSEGROS DE LERY

---

(4 octobre 1787)

AUJOURD'HUI quatrieme jour d'octobre apres midi de l'année mil sept cent quatre-vingt sept sont comparus en personne devant les notaires Publics en la Province de Quebec residant à Quebec soussigné, Messieurs Joseph Brassard Deschenaux Ecuier seigneur de Neuville, Saint Michel et autres lieux, l'un des Juges à Paix de Sa Majesté, Gabriel Elzeard Tachereau Ecuier, ci-devant Juge en la cour des Plaidoyers communs du District de Montréal, L'un des Juges à paix de Sa Majesté, seigneur de Sainte Marie en la nouvelle Beauce et Michel Amable Berthelot Dartigny Ecuier avocat et ancien notaire en cette Province tous trois residents en cette ville de Quebec, Lesquels ont volontairement certifié à tous qu'il appartiendra qu'ils ont pleine et entiere connaissance que le nom de la famille de Chaussegros de Lery s'écrit et l'ont toujours vû écrit *Chaussegros* et non *Chossegros* comme il est écrit dans L'extrait de Baptême de M^r^. Gaspard Roch George Chaussegros DeLery daté à Québec le vingt deux Decembre Mil sept cent soixante onze signé Dosquet P^tre^. qui leur à été exhibé en notre présence par Gaspard Joseph Chaussegros DeLery son père Ecuier, chevalier de l'ordre Royal et militaire de Saint Louis Seigneur de Vaudreuil en la Nouvelle Beauce, de Le-Gardeur, Gentilly et autres Lieux:

Certifient en outre les dits Sieurs susnommés que le nom de Baptême du dit sieur Chaussegros DeLery Père demeurant en cette ville de Quebec rue Sainte-Famille est *Gaspard Joseph* suivant son extrait de Baptême daté à Quebec le vingt et un Juillet Mil sept cent vingt et un, Signé J. F. Reicher curé de Quebec qu'il leur a exibé et non pas Joseph Gaspard. — Desquelles Déclarations le dit Sieur Chaussegros DeLery père a requis et demandé acte aux dits Notaires soussigné qui lui ont octroyé le present pour être icelui transcrit soit au long soit par extrait sur les Registres des Baptêmes mariages et Sépultures de cette Paroisse de Quebec tant au greffe que partout ailleur où besoin sera à la Requisition de qui il appartiendra au désir de L'ordonnance du neuf avril mil sept cent trente six article trente étant en force en cette Province, et servir et valoir ce que de raison — fait et passé à Québec en L'hotel du dit Sieur Chaussegros DeLery père les jour et an susdits et ont signé après Lecture faite. Signé sur la minute demeuré en L'Etude de Me. Deschenaux comme sur la presente expédition./.

Duchenaux père
G. Taschereau
Berthelot Dartigny
G. J. Chaussegros de Lery
J. Pinguet, Not.
Ls. Duchenaux, Not.

## LETTRE DE M. DE LERY AU DUC DE KENT

(1er octobre 1796)

A Quebec 1^er^. 8^bre^. 1796.

Monseigneur

J'ai eté tres sensible a l'honneur que votre altesse Royal m'a fait de repondre aussi obligeament le 15 aout a la lettre que j'avois pris la liberté de lui ecrire le 24 mai. permettez moi de vous presenter mes remercimens pour la bonne volonté dont votre altesse veut bien honorer mes deux enfans.

Si ce n'etoit pas mésuser des bontés de votre altesse Royale je la prierois de faire ecrire au general prescott en faveur de mon fils le garde du corps du Roi, il pourroit se presenter quelque place a remplir ou a former ici et certainement avec une tel recommandation ce general accueilleroit sa demande, il prefereroit sans doute de servir sous vos ordres mais je vois que malgré vos bontés pour lui, ce ne seroit que dans un tems bien eloigné

J'espere que votre altesse royale voudra bien excuser cette presente demarche et me pardonnera de l'importuner si souvent.

Je suis avec le plus profond respect

De Votre Altesse &c^a^.

## NOTE SUR LES GARDES DU CORPS DU ROI

(27 juin 1794)

Les gardes du corps du Roi ont fini Leur service aupres de S. M. Le 5 octobre 1789 ont toujours recu leurs appointemens jusqu'au 1er. julliet 1791, la majorité du corps passa alors en allemagne pour se reunir aux princes freres du Roi ils ont fait la campagne de 1792 sous les ordres du roi de prusse a l'issue de cette campagne ils furent licencier comme l'armée dont il faisoient partie, le licenciement eut lieu le 9 octobre 1792. depuis lors il n'y a pas eu de rassemblement.

Louis René chaussegros de Lery a fini son service Le 1er. 8bre. 1789 a eté payé jusqu'au 1er julliet 1792, il a passé en Allemagne Le 1er. 8bre. 1791 d'ou il a eté rejoindre son corps a coblents il a fait la campagne dans l'armée du centre sous le roi de prusse a subi le licenciment, est venu a bruxelles a passé en angleterre ou il est arrivé le 27. 9bre. 1791, a séjourné a wolwich et a londres jusqu'au 18 avril 1794 qu'il sait embarqué pour le Canada et est arrivé a Quebec le 27 juin 1794.

## LETTRE DE LOUIS-RENE DE LERY A SON PERE

(1er janvier 1796)

Vaudreuil le 1er. le l'an 1796.

Mon cher Papa

J'ai recu votre lettre du 24 du mois dernier je m'attendois aux refus de tous les cotés ils ne m'ont pas surpris, ce sera un

troisieme sans doute que nous preparons du coté d'Halifax cependant comme je ne veux me rien reprocher je m'en rapporte a vous si vous jugée que cette mesure puisse reussir, seulement j'observerai que je ne crois pas etre assez riche pour me soutenir dans le corps du prince, que je n'ai pas la perspective d'avancement puisque je ne serai jamais en etat d'acheter une compagnie et qu'a la paix le 2$^{eme}$ bataillon sera sans doute reformé et avec lui les nouveaux officiers, que le M$^{r}$. Magdeleine n'est capt. a present que par l'evenement de la levée du 2$^{eme}$ bataillon qui a fait tous les 1$^{er}$. Lieutenants capitaines et qu'enfin j'ai 33 ans quil est un peu tard se mettre a la queue d'un regiment a cet age au reste, je vous le repete, je m'en rapporte entierement a vous.

Ma tante vous fait bien des amitiés M$^{d}$. Bignon vous presente ses respects.

C'est aujourd'hui le premier jour de l'an tems qu'ordinairement on choisi pour faire des voeux pour ceux qui vous interessent en ce jour comme en tous les autres j'en fais pour votre bonheur la continuation de votre bonne santé et enfin pour tout ce qui peut vous satisfaire, tels sont les voeux de votre affectioné et respectueux fils

L. R. C. De Lery

Ne m'oubliés pas je vous prie aupres de ma tante Ste Marie, bien des choses a Catiche a charles et Lery.

## LETTRE DE M. DE LÉRY AU DUC DE KENT

---

(20 janvier 1796)

Monseigneur

Je supplie Votre altesse Royal de me permettre d'avoir l'honneur de lui representer très respectueusement que l'année 1782. j'avoit demandé au General Frédéric Haldimand alors gouverneur du Canada, une place dans le militaire pour mon second fils Loüis René Chaussegros de Léry né le 13. octobre 1762. que j'eus l'espérance de l'avoir, et qu'après avoir attendu une année je ne l'eut point et fut obligé de l'envoyer aux parents que j'avais alors en France qui le firent admettre au nombre des gardes du Corps du Roi le huit Janvier 1784, où depuis il avoit obtenû le Rang de Capitaine de Cavallerie et dans lequel corps il a fait la malheureuse campagne des princes après laqu'elle les gardes du Corps furent congediés sans même recevoir la solde qui leurs etoit due alors qu'il se rendit à Londres et vint à Québec où il arriva le 26 juin 1794. avéc une lettre de Monsieur Dundas, l'un des secrétaires d'état de Sa majesté pour le lord dorchester quil remit et lui offrit ses services, qu'à l'enrolement des Compagnies nommées ici Royal canadien avéc une confiance de circonstances ny ayant ici que deux emigrés de famille canadienne le ch$^{er}$ de la Corne cap$^{t}$. de vaisseaux de haut bord et C. de Lery, cap$^{t}$. de Cavallerie il en fit demander une à sa seigneurie quil n'a pas obtenû, que fatigué d'etre sans emploi et n'ayant pas les moyens de repasser en Europe joindre les emigrés pour la cause du Roi il ma fait par du desire quil

a detre placé il ose esperer d'après les bontés que Votre altesse Royal a eû pour des familles canadiennes qu'il voudra me permettre d'avoir l'honneur de la supplier, de vouloir bien procurer à cette officier une Lieutenance dans son Regiment des Royaux fusillers, le sujet est instruit dans l'art militaire il parle anglais, la reconnoissance que notre famille conservera de cette grace s'il plait à votre Altesse Royale de l'accorder sera sans bornes et egalera le très profond respect avéc lequel jai l'honneur detre

Monseigneur,

De votre altesse Royal le très Humble et très ôbéissant serviteur

J. G. Chaussegros de Léry Ch^er^ de Lordre militaire de S^t^. Loüis membre du Conseil Legislatif du Bas Canada.

A Quebec le 20. Janvier 1796.

---

## LETTRE DE M. DE LERY AU DUC DE KENT

(24 mai 1796)

A Québec le 24 Mai 1796.

Monseigneur

Jai recu la lettre en date du treize mars dont votre altesse Royal ma honoré en reponce a celle que javais pris la liberté de lui ecrire le vingt Janvier dernier Penetré de la plus vive reconnoissance pour vos bontés, ma famille et moi en conserveront le plus precieux souvenir Nous osons supplier Votre altesse

Royal de vouloir les continuer.

Attendre peutestre deux ans pour avoir lhonneur detre dans le regiment de Votre Altesse Royal est une chose à laquelle mon fils consentiroit je pense avec plaisir sil pouvoit avoir ıespoir flateur di etre placé alors, il est a present a Vaudreüil, chéz ma soeur Mad^me^ de Lotbiniere et je vais lui faire part des bontés de Votre Altesse Royal. Étant convaincu quil pense comme moi il aurra la même reconnoissance que si la grace lui avoit eté accordé immédiatement.

Quil me soit permis Monseigneur dobserver a votre altestesse Royal que mon fils a perdu son etat pour une cause bien respectable et quil ce trouveroit extremement heureux d'exposer de nouveaux sa vie pour le service de Notre Souverain.

Je vois bien a present Monseigneur que jauroit du madresser plutot a votre altesse Royal mais lors que mon fils est partie de Londres le sécrétaire du ministre en lui remettant une lettre pour Mylord Dorchester lui dit que lon levoit deux bataillon a Quebec et quil ne doutoit pas que Milord ne lui donna une Compagnie, chose que lon na pû obtenir pour ne pas me trouver dans le même cas a lavenir a legard de mon fils Gaspard-Roch-George né a quebec le 22 X^bre^ 1776. qui servoit en France dans le genie qui sest emigré la premiere année, et est a present ingenieur et officier dartillerie dans le corps commandé par S. A. S. le prince de Condé (ce fils parle anglais) et qui suivant ce que lon nous dit des affaires, Deurope il sera peutestre obligé de revenir en Canada ce qui mengage a prendre la liberté avéc le plus profond respect dimplorer pour lui les bontées de Votre Altesse Royal persuadé comme je le suis quelle protegera toujours les officiers qui embrassent avéc tant de zele la cause des Rois.

## LETTRE DE M. DE LERY FILS AU GOUVERNEUR DORCHESTER

(4 novembre 1796)

Milord,

Jespaire que votre seigneurie trouvera bon que jai lhonneur de la prier de vouloir bien ce resouvenir quen lannée 1774 elle mavoit proposé pour etre Lieutenant dans lartillerie, que la reponce de milord Thonsend alors a la teste de lordonnance me donna lexclusion comme votre seigneurie le vaira par les papiers que vous avés permi a mon pere de vous remettre dont je vous supplie de vous servirent pour me tirer de letat ou une cause bien respectable ma reduit mon embition etant de prouver mon attachem[t]. au Gouvernement sou lequel ma famille est et a votre Seigneurie le profond respect avéc lequel je suis

Milord

Votre &c[a]. Signé C. E. C. de Lery

Quebec 4 9[bre] 1796.

The Right Honorable Lord Dorchester
London
par le v. de sa m. Le Hind

# LETTRE DE M. CHARTIER DE LOTBINIERE A M. DE LERY

---

(6 juin 1796)

Vaudreuil le 5 juin 1796

Mon cher Oncle,

Je ne vous parle pas de laffaire de ma Mère, Lery setant chargé de vous faire passer le jugement qui a été rendu le 1er de ce mois. vous pourez le voir & saurez a quoi vous en tenir sur cet objet. Ce qui me console est qu'on lui a rendue justice & qu'elle touche enfin au moment de rejoindre le calme & la tranquillité, aux quels elle a tant de droit.

Votre meunier a vendu à Bourget 50 minots de Bled à 10l.

J'ai sondé le gué pour charle, mais crois qu'il est presqu'impossible de le faire entrer. Une autre personne se presente, qui a trop dinfluence dans Becancour & le haut du Comté pour qu'on puisse se flater de lemporter sur lui, de sorte que je crois qu'il ny faut pas penser pour cette election.

Ma Mère vous fait ses amitiés ainsy qu'a la famille. Je les assure de mes compliments & ai lhonneur d'être avec un respectueux atachement Mon cher oncle

Votre tres humble & obeist. serviteur
Chartier De Lotbiniere

Je vous ecris bien a la hate etant tres occupé. Ma femme vous dit tout plein de chose —

## LETTRE DE M. CHARTIER DE LOTBINIERE (?)
A.....

---

(9 juin 1796)

A Québec le 9 Juin 1796.

Mon cher Bignon jai reçu Ta lettre en datte de Vaudreüil du 5 de ce mois qui ma fait le plus grand plaisir de vous savoir tous en Bonne Santé et dapprendre la Reussite de ma soeur dans le proces quel a eté forcé davoir jespaire quel sera desormais tranquille, embrasse la pour moi et fait lui et a ton epouse mille amitiés de ma part.

M^r^. Lery qui est extremem^t^. strique sur les bienseance me reprochat il y a quelques jours que ie navois pas eté voir Mad^me^. Montarville ce qui fit que Dimanche gi fut sans examiner les raisons que je croyois avoir de ni point aller. Voici mots pour mots notre conversation, apres les complim^ts^. d'usage, elle me dit quel avoit vû souvent Chaussegros a Boucherville quil paroissoit ne point avoir de deffault — cest ainsi quil fault etre — cest Domage que M^lle^. Boucherville nait point de fortune — et cest de même pour beaucoup dautres demoiselles, — on pense a Boucherville que Mad^me^. Lotbiniere qui le garde chéz elle lui donnera Deux mille Loüis que nous leurs placeriont — il fault etre de Boucherville Mad^me^. pour penser de même si ma soeur le pouvoit et quel me consultais je lui conseilleroit de nen rien faire, outre que la somme est enorme elle a des enfans, a qui elle se doit et mon fils est un soldat qui doit plutôt penser a ce faire passer sergent qua ce marier et jes-

paire que cest ce quil fait Je crois que la demoiselle dont vous parlé feroit mieu de ce deffaire de ce chateaux en Espagne, daillieurs Mad^me^. si M^r^. Chaussegros tenoit compte a ses freres et soeurs de largent que nous avons donné pour lui il sensuivroit quil nauroit rien a recevoir du Bien de sa mere, quant à moi il naura jamais mon aprobation pour un mariage qui le mettrais lui et ses enfans dans la misere, et sil le faisoit il nauroit jamais rien de moi mais jespaire quil ne le fera pas — Plusieurs a Boucherville on ne scait point cela.

Mon cher Bignon par quel fatalité suis je condamné a recevoir souvent de semblables discours sur une affaire qui me donne tant de chagrin; ta mere me connoit assé pour scavoir comme ie suis ferme dans mes resolutions et ces discours me font prendre des precautions a ce sujet. Si ma pauvre femme vivoit que de chagrin nauroit elle pas elle penseroit comme moi Tu est Heureux de navoir pas denfans.

Jai recu ton avis sur Lelection de mon fils auquel ie crois que ie me conformeré, plutot pour lui epargner une affaire que ie crois quil seroit comptant davoir avec une personne qui sen mele que par la crainte de ne pas reusire par les tours que cette personne lui a fait et fera a la famille si on ne larete pas le publique len crois tres capable que tu est heureux mon cher Bignon de navoir pas denfans on dit que Xavier LaNaudiere est parti pour ce faire nomer a S^t^. Jean son frere gaspard a lavalterie Launiere a la Beauce (blanc) a lisle aux Coudres (blanc) au Sud Martinaux a lisle et Beaucoup dautre de cette capacité.

## LETTRE DE M. DE LERY AU DUC DE KENT

---

(1er octobre 1796)

A Quebec le 1er 8bre 1796.

Monseigneur,

J'ai eté tres sensible a l'honneur que votre altesse Royal m'a fait de repondre aussi obligeament le 15 aout a la lettre que j'avois pris la liberté de lui ecrire le 24 mai. permettez moi de vous presenter mes remercimens pour la bonne volonté dont votre altesse veut bien honorer mes deux enfans.

Si ce n'etoit pas mésuser des bontés de votre altesse Royale je la prierois de faire ecrire au general prescott en faveur de mon fils le garde du corps du Roi, il pourroit se presenter quelque place a remplir ou a former ici et certainement avec une tel recommandation ce general accueilleroit sa demande, il prefereroit sans doute de servir sous vos ordres mais je vois que malgré vos bontés pour lui, ce ne seroit que dans un tems bien eloigné.

J'espere que votre altesse royale voudra bien excuser cette presente demarche et me pardonnera de l'importuner si souvent.

Je suis avec le plus profond respect,

De Votre Altesse &ca.

---

## LETTRE DE M. DE LERY AU DUC DE KENT

(21 janvier 1797)

A Quebec le 21 Janvier 1797.

Monseigneur,

Je ne saurois trop temoigner a votre altesse Royale ma reconnoissance pour l'interet dont elle honore deux de mes fils et dont votre lettre du 21 novembre dernier leur assure la continuation.

Le colonel Dalton a dit au garde du feu Roi de France, que votre altesse Royale ecrivoit qu'elle s'interessoit particulierement a lui et qu'en consequence le general prescott saisiroit la premiere occasion de lui etre utile.

Jespere donc, Monseigneur, que par votre protection il pourra etre placé et prouver d'une manière plus particuliere son devouement a Sa Majesté.

Quelque soit l'evenement nos sentimens de respect et de reconnoissance pour votre altesse R. ne sauroient diminuer — c'est danc ces sentimens que je la prie de me croire,

Monseigneur de votre altesse royale &c[a].

## LETTRE DE L.-R. CHAUSSEGROS DE LERY A L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY

(28 X^bre^ 1797)

Mon cher major,

Au moment où la malle pour Halifax fermait hier j'ai reçu votre obligeante lettre. J'ai acheminé celle adressée à Son Altesse Royale. Il me reste à vous remercier de votre bonne recommandation. Je puis bien vous adresser ces deux vers

> Des chevaliers français tel est le caractère
> Leur noblesse en tout temps me fut utile et chère.

Je n'ai jamais douté de votre amitié et de votre bonne volonté pour moi et c'est par l'idée que j'avais déjà conçu de votre caractère bienfaisant que j'ai pris la liberté de vous écrire et de vous demander ce service. Je ne doute pas non plus que votre recommandation ne soit d'un grand poids auprès de Son Altesse, juste et généreux appréciateur du vrai mérite.

Je vais vous parler politique. Voilà encore une nouvelle révolution, les pichegrus devenus des republicains royalistes, la majorité du corps législatif dans les intérêts du Roi, du moins de la royauté, un changement prononcé dans l'opinion publique tout annonçait une amélioration dans le sort des Français mais voilà que tout à coup la lenteur, peut-être la pusillanimité des 500 et des deux directeurs Carnot et Barthelomi, la hardiesse et l'audace — ajoutons la politique profonde de trois directeurs — replonge la France dans la même position où elle était il y a deux ans, c'est-à-dire dans l'attitude menaçante et terrible qui doit porter dans l'âme des souverains

de l'Europe la plus grande frayeur. Vous savez que Cologne, Coblence, Aix-la-Chapelle et Trèves ont demandé à former une république.

Je ne scais mais cette tendance des peuples ou de leurs meneurs à s'ériger en république m'inquiète. Le succès de la république mère peut enhardir les nations gouvernées par des rois à secouer leur joug et, malheureusement, ceux-ci ont si peu d'accord entre eux, forment des plans si mal combinés, que je ne serais pas surpris qu'avant un an toute l'Europe continentale ne fut établie en république, sans en excepter cet honnête homme le roi de Prusse. Quant au Czar il peut s'échapper, mais gare aux lumières qui peuvent pénétrer de la Pologne en Moscovie. Etes-vous de mon avis? L'Angleterre serait le seul royaume conservé si les ministres se conduisent prudemment et, selon moi, sa position peut la rendre la dernière à s'ébranler si toutefois les Anglais sont unis, mais . . .

Formons des voeux, mon cher major, pour que la cause juste triomphe et pour que les méchans qui bouleversent la France et menacent l'Europe soient punis. Ils le sont bien par individus, hélas! quand le seront-ils en masse. C'est ce que je leur souhaite pour eux, et pour vous et votre famille tout le bonheur que vous méritez. Faites agréer à ces dames l'assurance de mon sincère attachement. Comme cette lettre vous parviendra vers le jour de l'an, présentez-leur de ma part les complimens de la saison.

Mon cher major,

Votre très obéissant serviteur,

L. R. C. de Léry

P. S. Un petit mot de reproche au Capt. Montigny de ma part. Je suis surpris de son silence; d'ailleurs, mes complimens.

## LETTRE DE L'HONORABLE GASPARD-JOSEPH DE LERY A SON FILS GASPARD-ROCH-GEORGES DE LERY

---

(14 novembre 1797)

A Quebec le 14 9$^{bre}$ 1797

Mon cher fils,

Jai Recu le huit aoust la lettre que tu ma ecrite du Quartier General Mühlheim le 18 fevrier dernier dans laquel tu paroit indessis sur ton Retour en Canada et que tu a ecrit a Lord Dorchester pour scavoir comme tu y seroit Recu, ce seigneur a demandé den sortirent cest le général Prescot qui la remplacé et on pense quil ne te repondra point cest a toi mon cher fils a prendre le partie que tu croira le plus convenable a ton bien etre Sil sen trouve en Europe de meilleur que dans ta patrie comme on dit la paix faitte entre la france et l'Empereur et que tu a constament suivie depuis le commencement jusqua sa fin le partie que tu avois pris on ne trouvera pas extrahordinaire que tu cherche ton avantage on parle dans le Courrier de Londre que Lempereur de Russie projete de prendre a salonique armé du prince de Condé et que chaques personnes y aura son grade comme ie ne sais pas si tu en a un ie ne peut te Conseiller car si tu allois pour ne pas etre avec distinction il vaudroit mieux revenir ici ou Par une bonne conduitte et des talents on peut en acquerir et dailleurs ou en arrivant on ne seroit pas sur le pavée.

Par une lettre que Mad$^{me}$ Johnstone ma ecrite le 25 avril

que tu lui ecrivoit en 8bre et 9bre quel recu le 15 decembre que tu la prioit de tenvoyer de largent et que tu seroit avec elle vers la fin decembre mais quel navoit pas voulu hazarder largent quen fevrier elle te lavoit fait passer et que tu etoit reste pour faire encorre cette campagne apres que tu viendroit chez elle pour venir au Canada ie vois que si elle tavoit envoyé largent tu seroit peut etre ici apres je lui ait envoye le 12 juin dernier une lettre de change de 31l 10 shellings sterling dont ie pense que tu as recu le montant apresent.

Sil etoit vray que Lempereur de Russi pris les Emigré du corps du Prince de Condé a son service aux meme grade quil avoit dans ce corps avec la perspective davancer davoir des terres, et la noblesse comme lont les sujets de cette Empereur.

Avant de ce determiner a abandonner sa patrie et ses parant il faudroit sassurer de la protection du prince de Condé et Sil disoit que vous auriez les trois avantage ci dessus le croire alors suivre ton panchant soit pour aller en Russi ou venir en Canada.

Comme ie pense que tu reviendra en Canada et que le General Johnstone ou sa femme ne pouront pas avancer Largent pour payer ton pasage jespaires que tu trouvera un Capt. qui voudra bien le recevoir ici comme fit celui qui amenat ton frere Chaussegros tes freres et soeurs te font milles amities Ta tante Ste. Marie prie dieu pour toi.

Si tu prenoit le partie daller en Russi Lorsque jen seroit informé ie tenvairais ton extrait baptistaire que ie pense que celuy que tu a emporté est resté a paris avec ce que tu as pas tes equipages car mon intention est que tu ne paroisse pas comme un homme tombé des nues et sans resources mais uniquement guidé par lhonneur de servire un grand monarque.

Et capable de Rendre services a la puissance qui voudroit

te favoriser. Au Reste mon cher fils je seroit bien aize de te voir ainsi que tes soeurs et tes freres qui tous te font milles amitiez comme il est necessaire que tu scache quels sont mes possession en Canada dont tu a droit a ta part dans la moitié venant de feu ta mere ie ten fait ici un precis.

*SCAVOIR* Les Seigneurie et Fiefs.

Seig^rie^ Rigaud Vaudreuil paroisse St. François situé sur la rivière la Chaudière a 162 habitans paye 1761^l^ de 20^s^ de Cens et rentes a 12 lieues en superficie.

Seig^rie^ Le Fief Ste. Barbe la famine situé sur la Rivière la Chaudière a 14 habitans paye 148^l^ à 1^l^¾ 352^ar^. 80 Per. en superficie.

Seig^rie^ Gentilly paroisse St. Edouard situé a la cote du Sud du fleuve S^t^. Laurent a 128 habitans paye 506^l^ à 5^l^ en superficie.

Seig^rie^ Legardeur Belleplaine situé au sud du fleuve a 39 habitans paye 271^l^ à 3^l^¾ 1626 ar. en superficie.

Seig^rie^ Beauvais rivière au Chene situé au Sud du fleuve dans la paroisse St. Jean a 13 habitans paye 131^l^ 16^l^¼ 1058 ar. en superficie 40 per.

Seig^rie^ Perthuys situé au Nord du fleuve a 3^l^ en profondeur derrière le Cap Santé na point dhabitans donne 25^l^ Pour droit de couppe de bois.

6 356 habitans 2813^l^.16 36^l^ ½ Egale à 258817^ar^ 20 per.

En superficie et il en a presentement que 42480 arpents en superficie de conceder dont il sen suit quil reste a conceder 216337^ar^. sur lesquels on peut soustraire 1/3 des terres point cultivables faisant 72112^ar^. ½ il resteroit a conceder 144224 ^ar^. ½ qui en les suposant concedé comme les autres donneroit

environs trois fois ½ autant cest a dirent 9787[l] si toute fois la tenure ce soutient mais ces concessions ne peuvent ce faire que dans lespaces de 50 a 60 (déchiré) il y auroit le Revenu des moulins a farine et a eaux que lon feroit.

(Dans la marge: il y a bien de l'opposition).

| | | L. | S. | D. |
|---|---|---|---|---|
| De Lautre part | 2797[l] ,, | | | |
| Le moulin a farine de Vaudreuil a donne cette année 105[mt] bled à 8[l] | 840 ,, | | | |
| Celuy de Gentilly a donné cette année 120[mt] à 6[l], 12[s] | 792 ,, | 4633 ,, | 0 ,, | 0 |
| Le moulin a scier de Gentilly a donné | 204 ,, | | | |
| Le moulin a scier de Vaudreuil ne donnera que lan prochain | | | | |

---

1797 le 22 juin les personnes qui ont été nommé pour fixer la cotisation des maisons pour paver les Rues de Québec, ont taxé ma maison Rue Ste-Famille a 30[l] cours dhalifaxe quel doit être Loué et a payé 10/ 720[l]

ma maison Rue St. Louis a 18[louis] de loyer et paye 6/ 432 — 1152[l] ,, 0 ,, 0

| | | | |
|---|---|---|---|
| Total des Revenus | 5785[l] ,, | 0 ,, | 0 |
| Il faut soustraire pour Lentretien, Reparations des moulins et maisons, et taxes des maisons et arpentages ¼ 1446[l], 5 pour le non payement des nouveaux habitans et des pauvres (cet article nest que retard.[t]) ¼ 1446[l] 5 | 2892[l] ,, | 10 ,, | 0 |
| Reste net | 2892[l] ,, | 10 ,, | 0 |

Chaque année il ce concede des terres ce qui augmente la Recette deux ans apres tu scait que jai 200[l] sterling du Roy.

Grosses Reparations et augmentations arpentages faites depuis et compris lannée 1794 et depuis.

| | L. | S. | D. |
|---|---|---|---|
| En 1797 Jai fait un moulange a Vaudreuil qui a couté | 743 | „ 18 | „ 0 |
| En 1795 Jai fait reparé la maison Rue St. Louis qui a couté | 768 | „ 0 | „ 0 |
| En 1796 Un plancher bois de chene a lecuril | 60 | „ 8 | „ 0 |
| En 1797 Jai fait faire un canal a la maison Rue St-Louis qui a couté | 360 | „ 0 | „ 0 |
| En 1797 Un garde corps a la galerie de la maison Rue Ste. Famille | 128 | „ 10 | „ 0 |
| | 2060 | „ 16 | „ 0 |
| En 1796 Jai fait tirer une ligne a leGardeur qui a couté | 63[l] | | |
| En 1797 Jai fait tirer la ligne 2 lieues du N. E. de Gentilly a coute | | | |

## LETTRE DE M. DE LERY FILS A M. KING

(26 décembre 1797)

26 X[bre] 1797

M[r]. King —

Monsieur

Je prends la liberté de me rappeller a votre souvenir. Le general clarke me fit l'honneur en 1794 de me presenter a vous et vous eutes la bonté de me donner une lettre pour Son Excel-

lence le lord Dorchester, j'ai fait tout mon possible depuis mon retour pour etre placé mais la quantité d'officiers à demi paye qui existoient a toujours eté selon le commandant en chef un obstacle a mon admission dans les bataillons des royaux canadiens.

La mort de mon pere me laisse a la tete d'une famille nombreuse et peu fortunée il etoit membre du conseil legislatif de cette province c'est cette place que je sollicite aujourd'hui, j'ai presenté il y a deux jours un memoire au general Prescott j'en ignore encore le succès, je prends la liberté de vous en envoyer copie en vous priant d'appuier ma demande auprès du ministre, le juge en chef m'ayant promis de parler pour moi je ne trouve plus ma demande indiscrette et vous verrez par le memoire que ça eté la coutume du pays que les ainés succedassent a leur peres dans le conseil quoiqu'ils aient un prince etranger depuis la conquete.

Mon pere jouissoit aussi dune pension de L200 elle se trouve eteinte par sa mort. Si je puis obtenir par votre entremise, sa place au conseil ce sera un pas pour avoir par la suite un emploi plus lucratif et soutenir par les bienfaits de S. M. une famille des plus attachées a son gouvernement et une des meilleurs du pays qu'il est de linterest et de la generosité du roi de ne pas laisser tomber en Canada.

Ceroit-ce etre indiscret de vous prier de me recommander au general prescott Son excellence mavoit promis l'année derniere qu'elle ne m'oublieroit pas dans l'occasion un mot de votre part le lui rappelleroit.

Excusés la demarche que je fais aujourd'hui elle est fondée sur la connoissance que des personnes telles que le general clarke et bien d'autres m'ont donné de votre caractère genereux et bienfaisant.

## LETTRE DE LOUIS-RENE DE LERY AU GOUVERNEUR PREVOST

(Sans date)

A Son Excellence Robert Prescot L^t^. gouverneur du bas Canada capitaine general et commandant en chef du haut et Bas Canada, Nouvelle Ecosse, Nouveau Brunswick et de leurs dependances &c^a^. &c^a^. &c^a^.

Quil plaise a votre Excellence

Louis Réné Chaussegros de Lery desirant prouver son devoûment au Gouvernement et etre employé au service de Sa majesté s'empresse de se présenter pour remplir la place de Deputé agent des Sauvages abenakis devenûs vaccante par le décés de Joseph Launiere Ecuyer; se flatant que son zele et son exactitude lui meriteront lapprobation de ses superieurs, il ose esperer que Votre Excellence qui connoit la situation ou se trouve reduit ce petitionnaire pour la cause la plus respectable voudra bien lui accorder cette grace.

## LETTRE DE M. L. R. C. DE LERY AU GOUVERNEUR MILNES

(sans date)

A Son Excellence Sir Robert Shore Milnes Baronet Lieut. Gouverneur de la province du Bas Canada &c &c &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence.

Le soussigné a l'honneur de representer a Votre Excellence.

Qu'à l'époque de l'avant dernierre paix n'ayant pu trou-

ver du service en Canada il en auroit eté cherché avec l'agrément du General Haldimand en France ou il auroit servi pendant dix années dans la maison de Sa Majesté tres chretienne.

Qu'au licenciment des gardes le soussigné se seroit reunis sous les Drapeaux des freres du Roy a Coblents.

Que le soussigné après deux campagnes infructueuses dans les armées des puissances coalisées seroit revenu en Canada ou le commandant en chef lui auroit accordé une compagnie dans le 2nd. B. R. C. U.

Qu'à son retour dans ce pays le commandant en chef lui auroit accorder une compagnie dans le second B. R. C. U.

Que le soussigné d'après l'experience que lui a donné vingt ans de service et les circonstances ambarassantes dans lesquelles l'a entrainés son attachement a la bonne cause et aux bons principes se flatte que votre Excellence voudra bien lui accorder une place dans l'organisation du corps de milice active ou le soussigné a le plus grand desir de servir.

De votre Excellence

Le tres humble et tres obeissant serviteur

L. R. C. de Léry

Ci devant Capt. 2nd. B. R. C. U.

Que le Soussigné ayant projet d'aller s'établir leté prochain dans la seigneurie de Gentilly point central dans les cotes du Sud entre quebec et montreal ose se flatter que dans cette portion il pouroit selon ses desirs etre de quelque utilité au gouvernement.

## LETTRE DE M. DE LERY FILS AU DUC DE KENT

(Sans date)

Monseigneur

La bienveillance particuliere dont votre altesse Royale a honoré feu mon Pere m'encourage aujourd'hui a solliciter ses bontés pour son fils. Je prends la liberté de m'adresser a elle avec d'autant plus de confiance qu'elle meme a deja daigné s'interesser a moi, et les lettres dont elle favorisa M^r^. De Lery prouvent asséz qu'il n'a pas tenu a v. al. que je naie eprouvé les faveurs du gouvernement. je me flatte donc qu'elle accordera un moment de loisir a la lecture de la lettre et du memoire qui y est joint.

Mon pere a terminé sa carriere le 15 de ce mois. Sa mort me laisse a la tete d'une famille nombreuse et peu fortunée, elle eteint encore une pension de 200 l que le Roi votre auguste pere lui avoit accordé comme au 1^er^. canadien qui avoit eté presenté a son souverain, il possedoit de plus une place dans le conseil legislatif et il avoit eté membre de l'ancien depuis sa formation en 1775, dans l'un et dans l'autre il se montra digne de la confiance du souverain qui l'avoit elevé a cette honorable dignité, c'est a lui succeder que j'ose aspirer aujourd'hui, c'est pour obtenir cette faveur que j'implore la protection de votre altesse, que je sollicite son entremise. Le memoire que je prends la liberté de joindre ici a eté presenté il y a deux jours a son Ex. le general Prescott, j'en ignore encore le succès, le juge en chef m'ayant promis de l'appuier auprès du gouverneur

je ne trouve plus ma demande indiscrete et si, comme j'ai tout lieu de l'esperer son Ex. me presente au ministre pour remplacer mon pere, j'ai la plus ferme persuation d'obtenir cette grace surtout si votre altesse d'aigne appuier mes sollicitations par l'entremise de son auguste frere le prince de galles.

Depuis la lettre que votre altesse royale a eu la bonté d'ecrire en ma faveur au col. Dalton et dont celui ci me fit part dans le tems il ne sait presenté aucune occasion favorable. je me flatte que cette recommandation n'a pas eté oubliée je craindrois detre indiscret en prenant la liberté de supplier votre altesse d'ecrire encore en ma faveur au general Prescott. si le caracterre connu de votre altesse ne me rassurait, je scais que je m'adresse a un prince sensible et genereux au fils auguste d'un Roi qui fut le protecteur de mon pere et dont les bontés vraiment royales degagerent autrefois ma famille des mains de l'infortune.

---

## LETTRE DE MADAME JOHNSTONE A M. DE LERY

---

(2 Janvier 1798)

Woolwich — 2 janvier 1798.

Mon cher Monsieur Combien votre lettre du 13 9$^{bre}$. ma rendu heureux la seule que jaie depuis celle de Chaussegros du 7 septembre je vois que le lieutenant Landman du Genie n'etois pas encore arrivé javois écrit par lui et inclue pour vous une

lettre de votre fils qui est parti pour la Pologne Russe nomé par le prince de Condé, un des Commissaire pour examiner le terein Sa lettre ici incluse vous en fera surement mention, il ma envoié aussi pour vous son portrait a demie fait, cependant tres ressemblant, mais le Colonel Chevalier de S$^{t}$. Louis a qui George nous la recommandé comme un homme d'un tres grand mérite, son nom est de Tinseau, qui nous fait l'amitié de venir passer quelque jour quant les affaires lui permettra, si le gouvernement ne fait rien pour lui, il retourne au printems au prince avec un autre M$^{r}$. Aide de Camp de ce prince George ma envoié son adresse et le moien de lui fair passer l'argent jai a vous dans ce moment £11.10 que vous m'aviez envoié le 12 de juin je lui remettré par ses Mess$^{rs}$. je vous ai écrit aussi par le paquet de 7bre que George avoit été paié par l'agent du Chev$^{er}$. Harries a Franckfort trente Guinez en juin dernier, et que cetoit de sa faute s'il ne les avoit pas reçue plustot ayant negligé pour cinq mois de mécrire et de me communiquer par quel voy je devois lui remettre. Si vous voulé continuer mon cher Mons$^{r}$. de paier a ma niece Manon Bondfield les vingt livre sterling au printems je continueré de même de remettre la même somme a George Manon Bondfield mécrit que sa soeur est marié, quelle espere que je voudré bien lui continuer a elle ce même paiement tant quil sera en mon pouvoir, ainsi je conte fort que vous voudré bien lui conter tous les ans £20 le mois qu'elle voudra les avoir je lui laisse le choix, elle ne me dit pas a qui sa soeur est marié s'est un peu singulier Ne vous inquiété pas je vous prie de votre fils George il est tres aimé du prince et de tous ses superieurs, M$^{r}$. tinseau me dit quil est beau garçon il en fait mille louange, je vous envoiré au printems son portrait et soiez (sûr) que moi et M$^{r}$. Johnstone l'aimont que nous avons soin quil ne manque de rien embrassé

toute votre famille, et faite moi le plaisir de ne pas oublier de dire a ma niece Manon Bondfield que je lui continueré toujour sa pension éxepté qu'elle se maria. Vous auré scu que le pauvre Cap^te^. Boyd a été pris par un corsair et mené a Bourdeaux ce qui (fait) que je n'est pas une lettre du Canada, aussi il y a eu un batimens je crois le nom Deleiyd, ou Adelayde je ne sais précisément le nom, enfin il sest perdu sur cette cote il ni a eu que quatre matelots de sauvés on dit quil y avoit beaucoup de passager, je suis inquiete de savoir qui ils etoient, — Votre derniere me vient de Galway en Ireland par Mess^rs^. Walter & In^o^ Burk. faite moi l'amitié de mecrire par le retour du paquet afin que je sache si vous voulé continuer de paier ma niéce, car je crain que peut (?) George pouroit-etre desappointé si je ne lui remettois pas a tems marqué. — Comme je nai pas une ligne de la famille de M^rs^. Hughes, charlotte leurs filles, est tout a fait dans la désolation, de ne pas avoir de leurs nouvelles quoique je lui dise la cause, voulé vous bien ecrir a M^rs^. Hughes de lui dire que nous nous portons tous bien, que son fils Philip est en Quartié a portsmouth bien portant aussi que j'espere (qu'ils) jouissent tous d'une parfaite santé, je crois quil nous avoit ecrit par le L^t^. Olivier du 4^eme^. Regiment qui a été aussi pris avec 8 autres officiers et conduit a Nantes le pere que Chaussegros connoit en est tres inquiet na pas encore de ces nouvelles. vous voiré par les papiers que la Republic française nous menace de venir fair une dessente et de ce rendre maitre, Nous ne les craignons pas, on est tres bien preparé pour les recevoir si reellement ils sont assez fou de le fair. adieu mon cher M^r^. vous souhaite une bonne santé.

A. B. Johnstone

Le Gen[l] vous assure et toute votre famille de son sincere attachement, j'ecriré a Chaussegros par les batimens du printems dite je vous prie a M[r]. Hughes que charlotte est en visite chés le Gen[l]. Gray Ingenieur qui demeure a londre avec les trois Demoiselles, elle y est depuis le 16 nov[bre]. mais je lai vue il y a quelque jour et elle revient la semaine prochaine.

A Monsieur De Lery
Québec
Canada

---

## LETTRE DE M. DE LERY AU DUC DE KENT

---

(18 avril 1798)

Monseigneur

J'ai recu la lettre gracieuse dont votre Altesse Royale m'a honoré le 12 de fevrier dernier. L'interet qu'elle veut bien prendre a ma situation est bien capable d'alleger le poids de l'infortune et d'adoucir l'etat malheureux dans lequel de cruelles circonstances et la mort de mon pere m'ont precipité.

Je prends la liberté de remercier votre Altesse Royale de la bonté qu'elle a eu d'ecrire a son Excellence le general Prescott en ma faveur, j'ai la plus ferme confiance que le gouverneur d'apres la recommandation bienveillante de votre Altesse royale ne l'aissera pas echapper l'occasion de me favoriser.

Permettez moi, Monseigneur, de presenter a votre Altesse Royale l'assurance de ma vive reconnoissance et du respect profond avec lequel j'ose me dire.

De votre Altesse Royale

Le tres humble et tres obeissant serviteur
L. R. C. De Lery

Quebec le 18 avril 1798.

---

## LETTRE DE L.-R. CHAUSSEGROS DE LERY A L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY

---

(19 avril 1798)

Mon cher major

Je vous remercie de votre obligeante lettre (en date du 14 de ce mois) qui me parvient dans le moment. A mon arrivée ici j'ai trouvé une lettre très gracieuse de Son Altesse Royale en réponse à la mienne. Je vous en aurais parlé et vous aurais remercié plutôt sans l'idée que les mauvais chemins auraient retardé trop la correspondance. Le prince a eu la bonté de m'écrire que pour la place de feu mon père il a depuis longtemps donné sa parole à un autre mais que néanmoins il apprendra avec plaisir que le gouverneur aura fait présenter mon nom à S. M. Il n'a pas manqué ajoute-t-il, d'écrire au général qu'il s'intéresserait vivement à mon sort et qu'il espérait que Son

Excellence trouverait quelqu'occasion de m'être utile, etc. Je ne puis oublier que c'est à vous, mon cher major, que je dois une recommandation aussi pressante et je vous prie d'en recevoir encore une fois mes remerciements.

J'ai fait remettre à Madame votre soeur les 8 piastres et les trois lettres que vous m'aviez données pour elle. J'ai vu qu'elle était en bonne santé, et je me propose quand les chemins seront plus beaux d'aller moi-même à l'hôpital général lui donner de vos nouvelles. Il y a 10 jours que je suis arrivé, à la veille de l'inondation, la qualité des glaces du côté de Montréal me faisait croire que je pouvais impunément passer un jour ou deux de plus avec mes amis de Boucherville. Je n'ai pas payé trop cher ce plaisir mais enfin je l'ai payé puisqu'une journée plus tard je restais à Champlain dégradé — ce qui n'aurait pas été très plaisant. J'ai trouvé les rivières et les glaces du côté de Québec très mauvaises et il y en a que j'ai regardé plus d'une fois avant de me mettre dessus. Nous sommes actuellement dans l'été.

Je ne vous parlerai pas des nouvelles politiques, vous êtes mieux instruit que nous. Les nouvelles domestiques sont curieuses. D'abord Mr Duchesnay a été débouté de ses deux actions. La sentence a été précédée d'une mercuriale délicate donnée aux auteurs et conseillers de l'accord ou transaction, rappel de la sentence, l'avocat général (avocat de Madame) a refusé son ministère dans la seconde instance et Mr Kerr s'en est chargé. Ce jugement a mis du froid entre le grand juge et le puisné De Bonne, celui-ci n'a pas paru à la cour depuis. Il est vrai qu'il est très occupé à la Chambre, il s'agit d'un amendement au bill des chemins qui à mon avis sera pis après ces amendements. Il y a une opposition de MM. Young, Grant, Lees et Cuthbert. Cette minorité est faible et, comme dit Mr

Young, *in point of number.* Young mène la majorité haut la main. Il finissait hier son discours, que des vociférations répétées à l'ordre avaient cent fois interrompu. Chassez-moi, s'écria-t-il, je le désire, il y a si peu de gloire et d'honneur à siéger parmi *such set of men!* La majorité est réellement despote. De Bonne et Coffin sont à la tête et l'ouvrage n'avance pas. Les glaces ont fait quelques ravages. Couillard en a été quitte pour son moulin à scie qui a été enlevé et celui à farine inondé. Je crains beaucoup pour la chaussée de Gentilly. Cependant je vois que ce sont les eaux du fleuve qui occasionne ces ravages, le moulin, je crois, est à l'abri. Séguin vient d'arriver. Il est trois heures. Vous voyés que je ne perds pas de temps à répondre à votre lettre. Voulez-vous bien présenter à Mme votre épouse les assurances de mes sentimens respectueux et de ma reconnaissance pour les bontés qu'elle a eu pour moi pendant mon séjour à Montréal. Mille complimens à ces messieurs et demoiselles, pour vous, mon cher major, vous connaissez l'estime et l'amitié que j'ai pour vous.

Je suis dans ces sentiments votre très humble serviteur,

L. R. C. de Lery

P. S. La famille est très sensible à votre souvenir et me charge de vous en remercier. Lotbinière me prie de vous présenter et à votre famille ses complimens.
Mes compliments à ces Messieurs. Wolf jouit-il encore ? Les combats de coqs sont-ils toujours vos passetems chéris? Puisse-t-il n'y en pas avoir d'autres dans ce pays.

## LETTRE DE WILLIAM DOYLE AU CAPITAINE DE LERY

---

(10 juin 1799)

Adjutant General's Office
Quebec 10th June 1799.

Sir, —

Pursuant to your application of the 6th instant the Commander in Chief is pleased to grant you permission to apply to Lieut. Colonel De Longueuil for a recruiting party consisting of one Serjeant, two privates ond one Drummer to enable you to comply with Lieut. Colonel McDonell's orders.

You will be pleased to communicate this letter to Lieut. Colonel De Longueuil.

The Commander in Chief has prolonged Quar Master Cameron's leave of absence one Month in consequence of a severe indisposition.

I have the honor to be
Sir,
Youd most obedient
humble Servant
William Doyle
Depy: Adjt: Genl.

Captain De Lery.

---

## LETTRE DU VICONTE DE LERY AU GENERAL MORGAN

---

Mon Cher Général,

J'etois chez le G^nl^. en chef, lorsque le G^nl^. Garan lui à Communiqué votre Lettre, Son Excellence n'a point temoigné de prevention contre vous, elle tient à ce que vous allier à Ste. Marie dont il paroit, que le Commandement doit vous être donné, Je vous engage à suivre cette destination, la confiance que vous avez bien voulut m'accorder, m'autorise à vous donner ce Conseil parceque je ni voit que votre avantage et que je connois asser le Marechal pour savoir qu'il ne revient point d'une decision que les circonstances ont naturellement amenées et je ne doute point que vous connoissant mieux il se fera un plaisir de vous obliger, voila du moins ce que jai pû comprendre dans le peu de paroles quil à dit à votre occasion.

Recevez, Mon cher General, l'assurance de mes Sentimens distingués et de mon Sincère attachement.

Le G^nl^. de D^on^. Com^t^.
en chef du genie,
Lery.

L'air de Ste. Marie est bon et je croit que vous aurai des secours de la part des officiers de Santé qui sont employés sous Cadix/.

à Mr. le G^al^ Morgan à Moron.

## LETTRE DE MADAME JOHNSTONE A M. DE LERY

(28 Juillet 18—)

Woolwich 28 juillet

Moncher neveu

Vous recevré par ce même vaisseaux une lettre avec la procuration que lery vous envoi il me paroit tres impatient d'avoir les biens vendu pour placer cette argent en bien fond, il est inspecteur general des fortification en conséquence quil est absent de sa famille depuis le commencement de mai son quartier actuellement est a Bruxelle il estoit a Ments en premier il a saisi le moment que son epouse fut accouché pour me venir voir il na put rester que deux semaines, on lui donne deux aides de Camp un est venu avec lui pour voir Londre ou il avoit des parens, vous voiez que votre (famille va) estre bien alliez mais particulierement dans une si respectable il est heureux on ne peut pas plus et M lery aussi M$^{d}$ Kellermann est soeur du ministre du tresor public M$^{r}$. Barbé Marbois. votre frer me dit que sa belle mere est dun esprit superieur ce Gen$^{l}$ qui me fit lamitié de mécrir apres que son petit fils fut baptisé car je suis la maraine me fait esperer quil viendra en angleterre et quil desire fort de faire notre connoissance jen serois tres aise, lery ma baucoup pressé daller avec lui mais ma tante ne put me permettre de voyager mais je crois lannée prochaine je me determineré daller changer d'air car ma santé et toutafait sur son declein. jai appris avec peine que votre epouse ne jouissoit

pas dune bonne santé et qu'elle étoit descendu au montreal en conséquence l'automne dernier et que vous y seriez aussi en avril jen suis bien je me flatte que vous vous ferez un devoir de faire les affaires que votre frer desire pour lui et que vous ne manquerez pas de lui ecrir par le retour des vaisseaux, il vous avoit ecrit une lettre il y a 18 mois ne lavez vous jamais reçue? Sur ses affaires je lavois adressé au major Hughes pour vous lenvoier — Votre oncle vous fait ses amitiés et votre cousine Hughes assuré je vous prie M[d]. votre epouse de notre parfait attachement.

Mon cher neveu

A. B. Johnstone

---

## LETTRE DE L.-R. CHAUSSEGROS DE LERY A L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY

---

(30 juillet 1800)

Mon cher major,

Il y a bien longtemps que je me suis entretenu avec vous, c'est dire que je me suis privé d'une grande satisfaction. Après un voyage des plus agréable, deux jours sur le lac Ontario, quatre sur celui-ci, un séjour d'environ quatre jours chacun à Kingston, fort George et fort Erié nous sommes enfin arrivés à notre destination c'est-à-dire Amherstburg, situé à l'entrée

de la rivière Détroit, vis-à-vis l'île au Bois-Blanc. Sa situation est plaisante, des rues de cette nouvelle ville on voit le lac. Vous croyez que je plaisante quand je parle de rues d'une ville de quatre ans d'antiquité, eh bien, mon cher major, il y a en a quatre parallèles. Dans celle qui donne sur la rivière il y a deux fort belles maisons à deux étages, et l'une d'elle est décorée d'un fronton qui n'a pas, si vous voulez, toutes les proportions que prescrivent les règles de l'architecture, enfin c'est un fronton, des quais naissants, des maisons qui sortent de terre. Je puis en compter au moins vingt depuis ce printemps. Voici à peu près le beau de notre situation, mais voilà du mauvais. Nous sommes bornés du côté d'en haut par un bois d'environ quatre milles y compris un marais et un très mauvais pont sur une très mauvaise rivière appelée rivière aux Canards, ces vilains voisins nous coupent la communication, avec le haut de la rivière, qui sans contredit, est le plus beau pays que vous puissiez voir, si les habitations de ce côté nous étaient contigues ce serait, je vous assure, une charmante garnison. Quoiqu'il en soit, nous ne nous y ennuions pas. Le capitaine McLean qui commande a eu toutes les attentions possibles. Par ses soins nous avons un très joli logement et lui-même nous est une très agréable société.

J'avais eu l'espérance de vous y voir avec S. A. R. et déjà nous avions fait certains arrangemens. Un cabinet, le seul que nous possédions, vous était destiné la nuit, et nous aurions eu le plaisir de vous voir un peu le jour. Nous apprenons que le duc de Kent ne vient point en Canada par conséquent nous ne nous verrons pas, car je ne m'imagine pas que votre curiosité s'étende au delà du lac Erié et certainement la belle peinture que je vous en ai fait quelque beau style ou pinceau que j'y ai employé, ne vous y engage pas. Quoiqu'il en soit vous êtes

souvent ici avec nous en dépit de vous-même, je vous prie d'en être persuadé. Mde de Lery qui n'a pas encore eu un moment d'ennui me charge de présenter ses civilités à Mde de Salaberry et ses aimables enfans. Elle vous fait ses complimens ; présentez, je vous prie, mes respects à ces dames et daignez me croire, mon cher major,

Votre très humble et obéissant serviteur,

L. R. C. de Lery

Si j'avais été colonel du 1er Batt. R. C. V. j'aurais bien fait ma cour à son A. R. au lieu de lui envoyer une poupée. Je lui aurais fait le cadeau du G. F. and Maurice mais.

Si vous écrivez, comme j'ose m'en flatter, recommandez la lettre au Commissaire Clarke à Montréal. Elle me parviendra. Contez-nous des nouvelles de votre voisinage. On parle d'une loi nouvelle contre les criminelles conversations (1).

---

## LETTRE DE JAMES GREEN AU COMTE DE PUISAYE

(14 mai 1802)

York 14th. May 1802.

Sir,

Lieut. General Hunter having learnt that you still remain at Niagara, has directed me to mention to you, that he should be happy to have an opportunity of seeing you at York, when it may suit your own convenience to come over ; If you will say

at what time you will find leisure for this purpose, the Lieut. General will despatch a Vessell to Niagara to take you over to York.

I have the honor to remain,

Sir,

Your most Obedient and humble Servant,
James Green

Mons$^{r}$.
Le Comte de Puisaye.

---

## LETTRE DE MADAME JOHNSTONE A M. DE LERY

---

(26 mars 1802)

Woolwich 26 mars 1802.

Mon cher neveu

Jai appris que vous deviez etre au Montreal le printems Celle ci est pour vous prevenir que votre ami doit vous envoier sa procuration sitot que la paix general sera signée jai plusieurs de ses lettres, et dans une il me mande — "jai toujour re-"connu a Louis et a George de bonnes et excellentes qualités, "je suis certain que Louis prendra mes interests. je desire con-"server mes droit et les transmettre s'il est possible à Louis qui "me suit immediatement mon projet seroit en vendant a Louis

"de pouvoir retirer chaque année, une somme determinée et "convenir entre nous, pour placer a fur et a mesure en fonds "de terres en france, car tres decidement mon intention n'est "point d'aller en Canada, ma femme na point ce gout la, non "plus et mes interrests icy si opposent absolument" il me promest de nous venir a la paix general. Je lui fis reponse que j'approuvois son plan mais que rien ne pouvoit se faire qua la paix general et que j'auré soin de vous envoier tous les papiers. Je vous ai inclue trois de leurs gravures il ma envoié aussi chacun leur portrait. il est marié et je vous fais part de ce quil men dit "24$^{octe}$. je profite une seconde fois pour vous donner de mes "nouvelles, la paix a cet égard me donne toute liberté : ma "femme vous ecrit de son coté vous avez du recevoir une lettre "de moi qui vous faisoit part, ainsi qu'au General de mon ma-"riage, ainsi vous savez que jai epousé M$^{dlle}$. Kellermann fille "du senateur, soeur du genaral de ce nom et niece par sa mere, "du Ministre du tresor public; C'est vous dire que ma femme "tient a une famille distingué de ce gouvernement, qui même "avant la revolution étoit connue et bien famée en france, mais "ce qui surpasse tout ce que je pouvois vous dire a son egard, "c'est qu'elle est accomplie sous tous les rapports, figure, es-"prit, agremens et sagesse la distinguent de toutes nos fem-"mes du jour elevé par une mere de merite et d'esprit elle a re-"cue une excellente education et les meilleurs principes, enfin, "ma tres chere tante il ne faut que la connoître pour l'aimer et "je suis parfaitement heureux jai lieu de croir que ma Cecilia "l'est de son cote." Sa femme m'ecrit une lettre des plus honnête et prouve qu'elle mérite tout le bien quil m'en fait — landrieve est marié avec une dem$^{lle}$, de S$^{t}$. Domingue il est avec sa mere savez vous quil ne nous a jamais ecrit un mot depuis son depart il y aura deux ans juillet prochain quoique votre on-

cle lui est rendu grand service en lui avançant £50 quil devoit repaier 6 mois après, il n'en a rien fait, s'est une ingratitude si marqué que jai perdu toute patience nous sommes déterminé quil nous paira. M^r^. villeray est retourné a paris depuis 9 mois il est avec sa famille voiez la différence des deux caracteres le dernier m'ecrit une lettre des plus honnete pour nous remercier des politesse quil avoit reçue de nous quant il estoit a Londre. il me mande depuis neuf mois je jouis d'un bonheur dont je n'aurais jamais oser me flatter je jouis d'un traitement exactement chaque mois fruit de mes anciens services c'est avantage joint au recouvrement de quelque rente que par suite de ma prevoiance je métois crées m'assure d'une éxistance passablement sufisante pour moi et ma famille, son fils est lieutenant de marine.

Jai été très près de mourir je nai pas encore sorti de ma chamble une fievre des plus maligne mais dieu merci jen suis debarassé, mais ma toux continue toujour. Votre oncle et cousine se joigne vous assure et a votre chere epouse de notre sincere attachement et suis mon cher neveu.

Votre affectionné tante

A. B. Johnstone

Ladresse de votre frere le General Lery inspecteur General des fortifications rue neuve des Mathurins No 853. paris mais il sera mieux pour vous d'inclure sa lettre a mon adresse, et par un vaisseaux non pas par le paquet il est si chere ecrivé bien clos et fin afin que votre lettre soit sans envelope.

A Monsieur Le Capitaine De Lery
Sous les soins du major Hughes
Montréal
Canada.

## LETTRE DE M. D'ALLEGRE A M. DE REPENTIGNY

(13 février 1803)

Londres 13. Fevrier 1803.

Monsieur

Pendant mon sejour a paris, j'eus l'honneur de voir M. votre frere, il me dit avoir reçu votre lettre, a la qu'elle il avait repondu, que son intention etait de vous rendre ses droits dans le Canada. Lors de mon depart je fus chez lui mais il dit qu'il écrirait par les Etats unis. .

La France, Monsieur, n'est plus a regreter. Les hommes y sont durs et farouches. Ce n'est plus le sejour des plaisirs de la bonne société, c'est celui de la Rapine et celui qui gouverne aujourd'huy, aura de la peine a reformer cet esprit.

Je suis ici avec ma femme et mon fils en attendant l'automne ou j'espere avoir l'honneur de vous voir et vous réiterer les sentimens de consideration avec lesquels j'ai l'honneur dêtre

Votre très humble & très obéissant serviteur
Allègre

Monsieur
Cap[n] De Lery

## LETTRE DE M. L. R. C. DE LERY A M. BABY

(7 octobre 1804)

Boucherville 7 octobre 1804.

Monsieur

J'ai fait inserer dans le complet que le colonel de *Boucherville* vous envoye celui des frais que j'ai fais pour poursuivre les miliciens refractaires a la loi le 22 juillet dernier a Boucherville.

Je n'y ai pas compris le payement de l'avocat que j'ai employé parceque la lettre que vous avez ecrite de la part de son Excellence le Commandant en chef ne nous autorisoit plus a en prendre dans des affaires semblables.

Je vous prierai cependant d'observer que dans cette affaire nous ignorions les intentions du commandant en chef et que la lettre en question n'est parvenu que plus de quinze jours après la condamnation des dits miliciens et que l'avocat des refractaires seroit parvenue a force de subtilités a mettre les juges dans l'erreur si mon avocat M^r^. Reid, dans sa replique n'eut détruit son raisonnement et j'ose meme assurer que ces miliciens auroient été renvoyés absouts, la loi nétant pas des plus claire et le retour des capitaines étant remplis d'erreurs disponibles d'éviter pour des gens ignorans.

Jai lhonneur detre Monsieur
Votre tres humble et obeissant serviteur
L. R. C. de Lery
Lettre autographe signée.

Mr Baby adjudant
general de la milice
canadienne du bas Canada.

## LETTRE DE M. DE BOUCHERVILLE AU BISHOP MOUNTAIN

(11 février 1805)

Mylord,

J'ose encore vous importuner de l'affaire dont vous avez deja eu la bonté de vous occuper, elle m'intéresse si fortement, et le bonheur de ma famille que je sens qu'il est de mon devoir de faire tous mes efforts pour la faire reusir. vous voyez qu'il sagit de la Résignation de mon employ en faveur de M^r^. De Lery mon gendre. le silence de Son Excellence me feroit craindre qu'elle n'approuva pas mon projet. Je vous prie donc, Mylord de mettre sous ses yeux le précis de ce qui s'est passé.

Son Excellence, L'année derniere parut ne pas vouloir consentir à ma résignation aux Conditions dont je viens de parler parce que M^r^ La Croix auroit perdu sa place: ces sentimens d'humanité font Honneur au Coeur de Son Excellence et je me fais gloire de la partager. J'en apporterai pour preuve ce qui suit.

Le Bill des chemins avoit donné aux Magistrats de Montréal le droit de nommer un inspecteur de la ville en consequence ils avoient appointé M^r^. Lacroix l'année suivante; un amandement fait au dit Bill a uni ce droit au Gouverneur qui nomma M^r^ Charland inspecteur, et M^r^. La Croix perdit sa place; ce fut alors que poussé par l'Humanité je nommais M^r^. La Croix mon Deputé et lui assurai la subsistance de sa Famille. Cette bonne action que je ne regretterai jamais, tourneroit-

elle aujourdhui contre son auteur? Non sans doute. Les Magistrats de Montréal en recommandant M^r^. La Croix, assurement ne lui ont pas designé (assigné) ma place comme devant un jour lui servir d'indemnité, il repugneroit à mon coeur de nommer M^r^. De Léry, mon Deputé au préjudice de M^r^. La Croix quoique la loi m'y autorise d'ailleurs, Son Excellence s'y intéresse, et jamais il ne fut dans mon idée de ne rien faire contre son bon plaisir, mais Mylord puis-je voir souffrir mes propres enfans, dois-je les voir dans la même situation ou je trouvai M^r^. Lacroix sans pouvoir faire pour eux ce que j'ai fais pour lui; j'ai à ma disposition de quoi les soulager? Son Excellence est trop juste pour vouloir l'exiger. Que me reste-t-il donc à faire? me sacrifier moi-même Mylord, et c'est ce que je propose remettre entre les mains de Son Excellence mon employ dont M^r^. De Léry sera revétû, et qui aura l'obligation d'appointer M^r^. Lacroix son Député pour tous le temps qu'il tiendra la place de Grand Voyer.

Voila Mylord la seule récompense que je demande de mes services passés et de près de quarante années de dévouement au Gouvernement de Sa Majesté. Je suis persuadé d'ailleurs que celui que je présente pour me succéder aura et le même Dévouement et la même ardeur à faire son Devoir.

Je vous prie, Mylord, d'agréer mes excuses et l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels

Je suis, Mylord,

Votre tres Humble et tres

obeissant serviteur,

Québec le 11 Fevrier 1805

Lord Bishop de Québec

# COMMISSION DE L'HONORABLE THOMAS DUNN, ADMINISTRATEUR DU BAS-CANADA, A LOUIS-RENE CHAUSSEGROS DE LERY POUR EXERCER LA CHARGE DE GRAND VOYER DANS LE DISTRICT DE MONTREAL

---

(7 avril 1806)

The Honorable Thomas Dunn Esquire, President of the Province of Lower Canada, and Administrator of the Government of the said Province &c$^{a}$. &c$^{a}$. &c$^{a}$.

To all whom these Presents may Concern, Greeting.

Know ye, that being well assured of the Loyalty, Prudence and Integrity of Louis René Chaussegros de Léry Esquire, I have thought fit to constitute and appoint him the said Louis-René Chaussegros de Léry, to be Grand Voyer and Surveyor of Highways and streets, of, in and for the District of Montreal, in the room and stead of the Honorable René-Amable de Boucherville, who has resigned the said Office, with power to cause the Highroads, streets and Bridges, and Public Ferries to be duly repaired, when ever it shall be necessary, according to such Laws and Ordinances as are now in force, or shall hereafter be made for that purpose, To Have, Hold Exercise and Enjoy the said Office of Grand Voyer and Surveyor of the Highways and Streets, aforesaid, unto him the said Louis René Chaussegros de Léry, during pleasure.

Given under my Hand and Seal at Arms at the Castle of Saint Lewis in the City of Quebec this seventh day of April in the year of Our Lord One Thousand Eight hundred and Six, and in the Forty Sixth year of His Majesty's Reign.

Thom. Dunn President

By His Honor's Command

Jno TAYLOR DEPY SECRY

---

## LETTRE DE M. CHARLES FREMONT A M. DE LERY

(12 decembre 1813)

---

Chambly, 12[e] Decembre, 1813.

Mon Cher Amy,

Je suis revenu avant hier de Maska et ait reglé tous les comptes avec le Capt: Dawson, il y a encore quatre Louis de dus a Archambault pour divers articles — qui ont servis a reparer la Block House et la maison du Moulin, je t'en enverrai le compte pour le faire approuver — Je t'aurois transmis suivant ton desir, tous les comptes que j'ai payé, mais n'ait pas eu le temps de les mettre en ordre, Mardi au plus tard tu les recevras — pour ce qui est des £12. si M[r] Lotbiniere dit que ce Cousinot peut être cru, il pourroit bien ce faire que moi ou mon

commis en eussions fait la deduction, mais je ne m'en remêt nullement — et dans ce cas les chargerai contre moi — Pour ce qui est de notre compte particulier — je prepererai le tout de maniere à règler avec toi lorsque j'irai à Montréal — le plus difficile cera pour Hogel —

J'ai mis en sureté tous les outils et les ferer venir à Chambly aux premieres neiges — le Col. Guguy refuse prendre charge de la Grande Caserne jusqu'a ce qu'un Ingenieur ou M. Charpentier ait fait rapport sur la solidité de la Batisse &c[a] craignant que les dommages ne se trouvent considerables au primptens — Je les crois cependant fort solide excepté que les Hommes soient alloué de danser et faire tapage dans la maison — Il n'y a ni paillasse couvertes & ni poeles suffisamment. Tu auras sans doute recu a mon adresse les requisitions je te prie de l'ouvrir et la presenter au M. G. Sir Sidney Bukwith — Aussi une estimation p[r]. un Four — pour un Hopital je n'ai pu me procurer une maison, les Gens demandant des prix exorbitant pour des maisons où il sera nécessaire de faire £70. de reparations — J'en fais mon rapport a Sir Sidney, et lui expose que tout ceci vient d'une sorte de coalition entre le Curé et les capitaines de milices et autres exempts par la loi, qui tiennent toute les maisons du village — Les officiés mont obligé de payer au delà du *Lodging* money. — 4 & 5 louis étant le prix pour une couple de chambres.

J'aurois été en ville moi même, mais me trouve souffrant du rhumatisme et crains ne rester sur le *carreau.*

Ton Amy &c[a]
Chs. Frémont

Lt. Col.[l] Delery
D. Q. M. Militia
Montreal.

## LETTRE DE ANTOINE DE JUCHEREAU A M. DE LERY

---

(4 octobre 1814)

Londres 4 octobre 1814

Mon cher Monsieur,

Etant venu à Londres pour des affaires de famille j'ai été prié par votre frère, le Général de Léry, de vous faire passer les lettres cy annexées et établir entre vous et lui un mode facile et sûr de communication.

M^r^. Mayer, chef du Bureau des Archives dans le Ministère Anglais de la Guerre et cousin Germain de mon épouse a la bonté de se charger d'être le directeur de cette correspondance. Ce qui offre un mode sûr, prompt et non dispendieux de communication par la voie des couriers et des paquebots du gouvernement Brit^que^.

Je vous prie donc de m'adresser vos lettres et celles de votre frère, Louis de Chaussegros avec l'inscription suiv^te^:

à M^r^. ch^r^. de L. &c
au château de Fresnoy, près Chambly,
département de l'oise.

Mais vous aurez l'attention de les expedier sous *deux* enveloppes l'une adressée:

To
George Mayer Esq^e^
War Department
Downing Street

L'autre (extérieure) portera ces mots:

To

The Secretary of State
War Department
Downing Street,
G. M. London.

N. B.: / N'oublie pas les lettres *G. M.*

Je vous prie de faire agréer mes respects à Mad.me de Léry et de me rappeler au souvenir de tous vos frères, soeurs et amis.

Recevez les assurances de l'attachement et de la reconnoissance que je vous dois pour toutes vos politesses pendant mon sejour en Canada.

Antᵉ de Juchereau
Colonel du Génie et adjudant
général au service de S: M:
très chrétienne.

P: S: Votre frère Alexandre, que le Roi de France a nommé dans le mois de Juillet dernier au grade de chef de Batⁿ, est parti le 16 dernier pour se rendre à la Martinique.

Sa conduite en Espagne pendant cinq ans de campagne a été extremement louable. Il s'est acquis par son assiduité, sa bravoure, son intelligence et l'amabilité de son caractère l'estime de tous ses chefs et l'amitié de tous ses camarades.

Il montre dans sa conduite et ses discours plus de jugement de maturité qu'il n'en avait en Canada.

## LETTRE DE M. H. J. À CHARLES DE LERY

(14 novembre 1815)

London 14 Nov. 1815.

Dear De Lery,

You will have heard long since, that we arrived, after a very short passage, and that we proceeded immediately to London — Where we have taken a House, for the winter: in the spring we shall embark again for Canada where I shall be happy and contented for the rest of my life. This is a most delightful County, but the expences are so great, that without a mine of wealth, there is no existing in it.

The affairs of France are still very unsettled nor do I think the Bourbons will be able to hold there ground, when ever the allied armies have that Country : all are retreating, except the British and they will shortly retire.

I hope you have made the Index to the Journals of the last Session, as you promised, to my Deputy, and that you have performed all the other necessary part of my duty — You will take care, that the Motion be again made for printing the Journal of the ensuing Session, and if any allowance be made to you, that the £100 granted on former occasions *to me* be not reduced, by any allowance to *yourself* — You will recollect the attempt made last Session, much to my prejudice, when I agreed to pay you for doing my duty, it was for the time I might be absent & on *your* assuring, that I should not lose the

benifit arising from the printing of the Journal of the *next* session—You will go on with it & by the time you have advanced, one half at most, I shall be with you — I have sent M^r^. Ryland the Lifes certificate to settle with Government — he has appeared in good Health — We had no conversation about the *income* tax, which, by the bys, is to be taken off this Session — Parliament dont meet, until 1^t^. February. — There is a surplus of sixteen millions, which Government do not want, in concequence of the early termination of the War and therefore the *faithful Commons* are not to be called on, for any further supplies —

Your *friend* Hale, has not been able to get any thing here; and proposes to go out early in the Spring, with his whole family — he has grown *thinner* than ever — Blackwood, it is said returns also, but of the truth of this I know not —

The new Governor, General Wilson, will take this Letter: he is a very plesant man and a particular friend of M^r^. Smith's family — His family go out in the Spring. —

Sir George Prevost's Trial to his place, in the course of the month — Sir T. Cradock is to be the President — Sir George was, lately, in Town, and was not in good Health. — I saw Gen^l^. Rottenburg, yesterday — he has taken a House at Bath — Baynes resides there also —

M^rs^. J. desires to be remembered to M^rs^. D. & Believe me

Dear De Lery
Yours Sincerely
H. J.

Remember me kindly to Voyer & to all other friends —

Charles de Lery Esquire
Leg^t^. Council &ca
Quebec.

## LETTRE DE M. CHARTIER DE LOTBINIERE A M. CHARLES DE LERY

(22 Janvier 1816)

Montreal le 22e de Janvier 1816 —

Mon cher Cousin,

J'ai recu ta lettre du 30e du mois dernier & y aurois répondu beaucoup plus vite, si ma famille avoit été mieux. Le Docteur Selby t'aura sans doute dit que Josette avoit eu une foulure au bras droit, qui a occasionné un dépôt, & qu'on a été obligé de l'ouvrir à deux différentes reprises. L'enfant a beaucoup soufert pendant un mois. Elle est mieux a présent & elle est rentrée au couvent de samedi dernier —

Ma femme avec tout son embonpoint & son air de santé est presque toujours malade. Elle a encore pris un vomitif ce matin & il n'est pas concevable la quantité de bile qu'elle a. — Je ne lui donne cependant pas sujet d'en faire & travaille constament à la rendre aussi heureuse qu'elle le mérite. —

J'ai lu, mon cher cousin, avec beaucoup d'attention les raisons que tu me donne pour l'affaire du jeune Mondelet. Je les trouvent bonnes & ne peut que les approuver ; ainsi mon cher ami, tu dois etre sure que je ne suis pas peiné de l'impossibilité ou tu est de faire ce dont je t'avois prié. Je ne croirois pas ton fils agé de 16 ans ! Cela nous montre que le tems marche bien vite & que sans sen appercevoir, on gagne rapidement son tombeau.

J'ai relu une lettre de la Supérieure de L'Hopital Général. Elle m'apprend que ma respectable tante apres avoir été bien Je lui ai fais passer une traite de 300 — pour sa rente et désire sincèrement la paier encore longtems a cette bonne tante. Elle est, par ses prieres, la bénédiction de nos familles.

Je suis en ce moment avec mon rhume & garde la chambre depuis 10 jours. J'ai soufert & soufre encore & ne suis pas en etat de descendre pour me rendre à l'ouverture du Parlement. J'envois par cette poste mon excuse à L'Orateur. Ce maudit rhume est une rente qu'il faut que je paie chaque hiver & plus je vais & plus il me fatigue. Cela veut dire que je vieillis & je t'avourai sincerement mon cher cousin que, j'en suis diablement faché.

M^de^. De Lotbiniere te fais ses plus sinceres amitiés ainsi quà ma cousine. Je lui offre mes compli^s^. & dis bien des choses à tes enfans &c^a^.

Je suis toujours mon cher cousin
ton bon ami & bon parent
Chartier De Lotbiniere

p : s :
dis bien des choses à Duchesnay & à sa chere & respectable femme de notre part.

On fait courir le bruit que M^r^. Richardson doit prendre son siege dans le parlement. Je desirerois que ce fut le cas & nous avons besoin de ses talens —

Charles De Léry Esq^r^.
&c^a^. &c^a^.
Quebec.

## LETTRE DE M. A.-G. COUILLARD A M. DE LERY

(25 mars 1816)

S^t^. Thomas 25. Mars 1816.

Mon Cher Oncle

Je n'ai reçu que le 18, votre lettre du 14 dernier. J'ai été en conséquence chez Mad^e^ Reed & chez M^r^. Fraser leur proposer le retrait &^a^. Ils l'accepteront volontairement, sachant que vous avez droit de le faire, et qu'il leur serait couteux de s'y opposer. M^r^. Fraser demande l'argent content; come à l'ordinaire des retraits les arrerages dûs depuis son achat jusqu'au jour du retrait & ses frais — Il m'a declaré qu'ils avaient reçu pour leur part £23 et quelques schillings depuis qu'ils jouissent, en comprenant £50 que leur a envoyé Mon oncle Chaussegros par M^r^. Desplante, à compte de ce qu'il leur revient. Il m'a dit de vous ecrire qu'il ira probablement à Quebec la semaine prochaine, & que vous pourez vous y arranger avec lui, pour vous eviter la peine d'envoyer l'argent ici. M^r^. Boisseau & lui croyent que Md^e^. Ruel ne peut pas accepter le retrait sans s'en faire autoriser par la justice ayant des enfans mineurs, mais que vous pouriez, pour en eviter les frais, garder l'a somme en main, jusqu'à leur Majorité, cette proposition que je pourais lui faire, vous serait sans doute aussi avantageuse qu'a ses jeunes enfans. Le mieux de tout serait de venir vous même, car dans une seule journée vous pouriez faire l'affaire, et revenir le soir boire le Champagne avec moi. Si vous ne pouvez

pas venir, marquez moi le, et si vous le voulez, j'enverrai Guillaume qui apportera l'argent & vos ordres. Vous ne pouriez pas le confier en meilleure main, mais je dirai toujours que vous feriez mieux de venir. Soyez persuadé que rien ne me fait plus de plaisir, que de pouvoir vous rendre service.

Votre Mère se porte bien, vous remercie de votre souvenir pour elle, & vous assure de ses respects ainsi que Ma tante. En le lui témoignant je vous prie d'y joindre les miens.

Ma Mère vous dit mil amitiés ainsi qu'à ma tante, enfin nous nous joignons tous pour vous dire combien votre presence nous serait agréable.

Vous ne me parlez pas de Monsieur Cappé, l'aurai-je a présent ? Je le voudrais bien puisqu'il ne vous sert plus. Si Guillaume allait en ville après votre reponse, il pourait l'amener. Quoiqu'ils acceptent le retrait, vous ferez bien cependant de faire diligence, pour eviter toute contestation en cas qu'il en arrive, ce que je ne crois pas cependant, mais dans de semblables affaires, un homme pourait changer l'opinion en ecoutant celle d'un autre.

Je vous prie de m'excuser sur mon stile & mon ecriture, je suis si pressé, que je suis obligé de vous ecrire *currente calamo*, mais je n'ai rien oublié de votre affaire, mes amitiés à ma cousine.

Je suis Mon Cher Oncle,
Votre respectueux neveu,
A. G. Couillard

Ch^er^. de Lery ecuier
à Quebec.

Si vous ne venez pas, il faut nécessairement que vous m'envoyez une procuration pour faire le retrait. Si vous ve-

Josette a toujours bien mal au bras & elle nous donne de l'inquietude. Je me flate cependant que cela n'aura pas de suite dangereuses, quoi qu'on soit encore obligé de lui faire une seconde incision aujourdhuy ou demain. L'enfant est tres changée & a beaucoup soufert.

Nous fesons nos compliments à ma cousine, & embrassons tes enfans.

Je suis ton serviteur & ami —
Chartier De Lotbiniere

Charle De Lery Esq[r].
Greffier du conseil législatif
&c[a]. &c[a].
Quebec.

---

## LETTRE DE M. A.-G. COUILLARD A M. BIBAUD

---

### BARON LERY, LT-GENERAL

M[r]. Bibaud.

Je vois avec plaisir que vous avez commencé de publier une vie des hommes illustres. J'espere que dans cette espèce de dictionnaire Biographique vous n'oublierez pas ceux de nos compatriotes qui ont bien mérité de leur Pays. Si ces hommes ne sont pas extraordinairement grands pour le monde en général, ils doivent l'etre au moins pour nous. Les Americains font

mes vont te trouver, je te prie de le leur proposer — et ils y gagneront en ce que cela leur assure leurs arrérages. Mais cette convention ne préjudicieroit aucunement à mes droits de reclamations contre mes entrepreneurs pour avoir manqué à leur contrat. — J'espere que M^r^. Baby ne portera aucun empêchement à cela, comme il étoit convenu avec moi que son marché ne priveroit pas mes entrepreneurs de livrer autant de bois qu'ils pourroient, et cela me seroit de grande importance, en ce que je rentrerois d'autant, dans mes deniers déboursés; d'ailleurs j'espere obtenir du Gouvernement de me permettre d'entrer autant de bois que je pourrai en sus de mon contrat, d'autant que c'est dans l'exécution de ce contrat, que je me serois trouvé en avoir plus qu'il ne m'en faut, et que le Gouvernement me devroit cela pour m'indemniser en partie de mes pertes, cela ne priveroit donc pas M^r^. Baby de fournir autant de bois qu'il voudroit pour moi jusqu'à la concurrence de 2,500 à 2,600 cordes. — Je te prie donc de communiquer cette lettre à ce monsieur et de le prier de vouloir s'intéresser pour que ces maitres de batimens consentent à cette proposition de M^r^. Béney — M^r^. Baby me rendroit un service en faisant cela. Je serai à Québec dimanche prochain au soir, et j'arrangerai ton affaire avec moi à ta satisfaction. Mes complimens à M^r^. Baby, j'espere qu'il aura complété ses 2,500 à 2,600 cordes pour moi avec aisance vers le commencement du mois prochain.

Je t'attendois avec Mad. De Léry à S^te^. Marie, nous avons sçu que tu étois à S^t^. Thomas et que dela tu devois visiter la Beauce, nous avons été privés de cet agrement, j'espere que tu reprendras ce voyage avec ma cousine à qui je te prie de présenter mes respects

ton ami
J. T. Taschereau

Je te prie de garder cette lettre.

Charles De Léry Ecuier
Québec.

Pour être remise au plus vite chez M^r^. De Léry et si M^r^. De Léry est absent alors chez M^r^. Baby. —

Si M. De Léry étoit absent de Québec M^r^. Baby fils est prié de décacheter cette lettre. —

---

## LETTRE DE M. CHARTIER DE LOTBINIERE A M. CHARLES DE LERY

---

(26 X^bre^. 1816)

Montreal le 26^eme^ X^bre^ 1816.

Mon cher Cousin,

J'ai eus le plaisir de t'écrire le 18^e^ de ce mois & dans cette lettre, je t'ai fait part du desir que j'avois de voir placer le fils de notre ami Mondelet dans ton office comme un des clers & te disois alors que le jeune homme est plein de mérite, bien instruit & capable d'etre utile dans cette ligne. Je suis persuadé plus que jamais de ces vérités & cest pourquoi je t'ecris de nouveau pour savoir si tu te propose de le recommander pour une place dans le Gréffe du conseil & te prie de me répondre d'une maniere positive à ce sujet.

nez, dites moi le afin que je fasse instrumenter le Notaire & que vous trouviez tout prêt, car il faudra plus d'une journée pour faire les papiers, ce qui pourait vous retarder plus que vous voudriez. Les jours me passent comme des minutes auprès de ma chere Flore

tout à vous,
mon cher oncle.

---

## LETTRE DE M. JEAN-THOMAS TASCHEREAU A M. CHARLES DE LERY

(16 septembre 1816)

S^te^. Marie le 16. Septembre 1816.

Mon Cher De Léry,

M^r^. Béney me dit qu'il a livré 914. cordes de bois au pare, qu'il peut en livrer encore 200 et que s'il étoit pris des arrangemens avec ses maitres de batimens pour leur payer environ £50. qu'il leur dois, il pourroit livrer encore ces 200. cordes, ce qui feroit 1114. cordes et diminueroit d'autant ses dommages et l'acquitteroit d'autant envers ses maires de batiment. Il me propose à cet effet de proposer à ses maitres de batiment que s'ils me transportent ces 200. cordes d'hui à quelque tems, je leur repondrois du payment de ce transport, ainsi que de celui des £50. qui leur est du. Je ne courerois aucun risque à accorder cette demande, en ce que ces 200 cordes m'indemniseroit bien au dela des £50. qui ne seroient payés qu'apres que les 200 seroient livrés. C'est pourquoi mon cher De Lery, si ces hom-

entrer dans leurs Biographies, car ils en ont eux, des noms qui ne sont gueres connus que d'eux-mêmes Pourquoi n'en ferions nous pas autant ? Ne pourions nous pas même regarder comme nôtres, ceux qui, quoique nés ailleurs, ont vecus parmi nous et y ont laissé leurs cendres ? libre à leur pays natal de les revendiquer aussi comme nous pourions reclamer ceux d'entre nous qui se seraient illustrés en pays étrangers.

Je trouve dans la Biographie moderne le nom d'un Canadien encore vivant qui s'est illustré dans un pays étranger et y a obtenu des titres et des emplois auxquels il n'aurait pu aspirer dans sa patrie; c'est le General Baron de Lery, gendre du Marechal duc de Valmy, et par consequent beau frere du brave et aimable General Kellerman. J'espere que vous voudrez bien inserer dans votre intéressante feuille un article qui doit etre lu avec plaisir par des Canadiens.

"Lery (le Baron de) Lieutenant General, Inspecteur General du Genie, Grand Cordon de la Legion d'honneur, Commandant de l'ordre Royal & militaire de S$^{t}$. Louis &c.

"Doué de toute les qualités qui constituent l'officier du Genie, il parvint rapidement dans les premières campagnes de la Revolution aux Grades Superieures & fut nommé General de Division le 1$^{er}$. fevrier 1805. La conduite distingué qu'il tint pendant la Campagne contre l'Autriche lui merita le Titre de Grand Officier de la Legion, le 25 decembre. Employé ensuite en Espagne il eut le Commandement en Chef de son armée dans les Campagnes de 1810. 1811. 1812. il fut cité en toutes occasions avec les plus grands eloges, notamment pour ses travaux au Siege de Badagos. Après la restauration de 1814, il fut nommé membre du Conseil de la Guerre pour le Genie, sous les ordres immediats du Roi, qui le fit ensuite Commandeur de l'Ordre de S$^{t}$. Louis le 23 Aout et Grand Cordon de la

Legion d'honneur le 27 decembre. On le comptait encore en 1816 parmi les Lieutenants Generaux en activité.

Le Biographe oublie de parler de la mention honorable qui fut faite du General de Lery, apres la bataille de Leipzig où il se distingua eminement.

Canadensis

(l'aurore)

Copié du Canadien Vol. VI N° 18. qui l'a pris de l'aurore, le 8 Octobre 1818.

par A. G. Couillard

---

## LETTRE DU VICOMTE DE LERY

---

(22 mai 1822)

Commune d'Aunet le 22 may 1822.
Au Chateau d'Etry,

Monsieur,

Mad^e^. de Lery ma fait part de l'offre obligeante que vous lui avez faite de lui procurer dix mille francs, pour l'arrangement de nos affaires je les accepte avec elle avec beaucoup de reconnaissance nous voudrions connaitre le jour ou positivement il faudroit nous rendre à Paris pour signer le contrat et recevoir l'argent dont nous avons besoin pour le payement des

dettes de mon fils qui m'affligent d'autant plus qu'il vient d'en être decouverte de nouvelles et qui paroissent avoir été faites par des billets signés a Arras. Je crains que cette Demoiselle Lucie, dont il est tant amoureux ne lui fasse faire bien des sotises je suis veritablement affligé de cette conduite qui peut avoir des suites bien affligeante pour nous et pour lui même, nous avons d'ailleur bien a coeur de payer les 3000 f. et ce que vous nous avez dernierement prete.

Nous venons de finir la reception que nous venons de faire à l'évêque de Meaux de part et dautres on à eu lieu dêtre satisfait des témoignages reciproques (qui) ont été faits avec franchise et cordialité.

M^de^ de Lery est toujours souffrante, je crains bien qu'elle n'en soit pas quitte de sitot, elle me prie de la rappeller à votre souvenir et à celui de Madame Duchesne je me joins à elle pour vous prier d'agréer l'assurance de mes sentimens les plus tendres et les plus affectueux.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur
Votre très humble
Serviteur,
Le L^t^. Général
V^te^. de Lery.

## LETTRE DU GOUVERNEUR DALHOUSIE A M. DE LÉRY

---

(27 décembre 1825)

Chateau S$^{t}$. Louis
27$^{th}$ Dec$^{r}$. 1825.

Private

My Dear Sir,

When the report of M$^{r}$ Duchesnay's death reached me in England, I immediately sollicited His Majestys Mandamus to call you to the Executive Council in that vacancy, confident that you would not refuse me your assistance and services in my Administration of the Gov$^{t}$. of the Province. — I have been greatly disappointed in not having received that Mandamus by either of the two last packets. I have in consequence found myself by the pressing accumulation of public business, obliged to fill the vacancy that has occurred, and now offering it to you, I beg to be informed if you have any objection to it.

I have the honour to be,
My Dear Sir,
Your's
Dalhousie

C. E. C. de Léry Esq$^{e}$.

---

## LETTRE DU GOUVERNEUR GOSFORD À M. DE LERY

---

(26 octobre 1835)

Castle St Lewis
26th Oct$^{r}$. 1835.

Sir,

I have had the honor to receive your letter of the 22$^{d}$ instant, tendering the resignation of your seat at the Executive Council, and in reply have to acquaint you, that I will lose no time in transmitting to His Majestys Government, a notification of your wishes, but at the same time I must inform you, that it is out of my power to accept your immediate resignation, or to dispense with your attendance, in the Court of Appeals on the 10th November next.

I am,
Sir,
Yours very faithfully
Gosford

The Honble
Charles de Lery
&c., &c., &c.

---

# LETTRE DE WILLIAM ROWAN A L'HONORABLE M. DE LERY

---

(27 mars 1838)

Government House

Montreal 27th March 1838

Sir,

I am Commanded by The Administrator of the Gevernment to acquaint you that His Excellency has received a Dispatch from the Secretary of State for the Colonies of which the following is an extract.

"His Majesty has been Graciously pleased to approve the "continuance in favor of Mr. Smith and of Mr. De Lery of the "titular distinction which they formely enjoyed as Members "of the Executive Council, and of the Rank and Precedence "which formely belonged to them in that capacity".

I have the honor to be
Sir,
Your Most Obedt.
Humble Servant
Wm. Rowan
Civil Secr.

The Honoble.
Charles E. C. De Lery,
Quebec

## LETTRE DE D. LARUE À M. DE LERY

(21 février 1839)

St. Antoine le 21 février 1839.

Mons[r].

Je reçois ce matin vos deux lettres par lesquelles je vois que vous n'avez pas reçu mes deux lettres une que vous devez avoir reçu par un habitant de St. Antoine vendredy dernier qui est le quinze de ce mois et l'autre par la poste de lundi dernier. J'ai donc été trouvé à cette fin M[r]. Noël pour lui demander ce quétoit devenu ma lettre il me repond qu'il certifiera en tems et lieu qu'il à mis lui même ma lettre à la poste dans le sac, c'est tout a fait surprenant, que sur deux lettres que vous n'en avez pas reçu une au moins celle par la poste, je vous apprenois par icelles le Nombre de Procurations que j'avais de signer, ainsi que bien d'autre choses que je vous répéterai pas ici attendu que je pense que vous aller trouvé cette lettre a la poste, sous le Nom de William Delery Ecuier, N. P.

Je suis rendu maintenant au nombre de 20 Procurations de signés mais après bien des Travaux, il ne m'en restoit plus que deux à St. Antoine, Augustin Coté et Louis Daigle, Coté à signé après avoir été poursuivie, Daigle est aussi sommé pour le 2 de mars il paroit qu'il veut paraitre; tous les autres qui avoient été sommés ont signés avant la dernière Cour, c'est ce que je vous écrivois par cette lettre supposé perdu, ceux qui reste à St. Nicolas qui n'ont point signés sont Carrier, et un nommé St-Hilaire qui vous a vendu sous le nom de Binjamin Moreau comme étant marié a la veuve Moreau c'est ce que je vous écrivois par la lettre perdue, mon fils est monté à St Gilles

pour faire sommer Jean Bte. Monfette pour le deux de mars, il ne veut pas signer a ce qu'il dit avant que de prendre de grandes informations.

Les deux qui reste à St Nicolas peuvent être poursuivis a la Pte. Levis attendu que c'est le même Comté, mon fils part pour aller trouver St Hilaire, ainsi Je vous parlois de tout cela par ma dernière lettre consernant les Cours attendu que vous m'en parliez dans votre lettre, que les personnes de St Nicolas ne pouvoient point être poursuivie a St Antoine vû que ce n'étoit point le même Comté c'est ce que je vous disois par ma lettre de lundi.

Il me reste encore la veuve Jean Bte. Houd dans les concessions de Ste Croix que je n'ai point voulu poursuivre que je me propose d'envoyer quérir avec ma voiture attendu que sur la demande que je lui fesais, elle me fit dire qu'il étoit impossible pour elle de ce transporter chez moi, comme étant trop pauvre et que personne ne vouloit l'amener quoi qu'en payant, et qu'elle avoit un enfant bien malade, elle me fait dire aussi que tout le monde qu'elle peut voir veut l'empecher de signer, — Je vous marquois aussi dans ma dernière lettre de lundi que Carrier seroit pas trop aisé à avoir attendu qu'il Travailloit aux Chantier de Mr. Caldwell cependant j'ai espérance, car j'ai écrit au Greffier de St Nicolas de faire son possible pour me l'envoyer — n'ayez aucunes Inquiétudes rien est négligé, mes deux dernières lettres vous le prouverons si elles ce trouvent comme de fait en allant a la poste vous allez la trouvé, l'autre je n'en dit rien vue qu'un habitant en étoit le porteur — ci-suit les noms de ceux qui ont signés: —

Louis Monfette St, Nicolas
Joseph Gagnon St. Nicolas
Julien Houd St. Antoine

Louis Houd do
Augustin Coté
Joseph Bergeron
Frans. Boucher
Augustin Gingras
Julien Baquet
Ignace Daigle
J. Bte. Chainé
Charles Rousseau
Charles Gingras
Angelle Macé veuve Turgeon
Germain Macé et Geneviève Martineau Vve. Royer
Joseph Rousseau
Pierre Daigle
Alexis Laroche
Benjamin Rousseau
Etienne Huot

Voila tout pour ce moment ecrivez moi par le porteur si vous avez trouvé mes lettres j'aimerois a le savoir.

Excusez l'occasion me presse,

Tout a vous,

D^s^. Larue N. P.

## LETTRE DE HUGH GOLDIE A L'HONORABLE M. DE LERY

---

(21 Janvier 1839)

Government House
Montreal 21st Jan. 1839.

Sir,

Your appointement as a Special Council in November last, having become void as the assumption of the Government by His Excellency Sir J. Colborne on the 17th inst, as Governor General, I have the honor to acquaint you that His Excellency has been pleased to reappoint you to a Seat at the Council Board, and that your new Commission is in course of preparation.

I enclose a copy of His Excellency Proclamation summoning the Council to meet on the 14 Febry. next.

I have the honor to be

Sir,

Youd Obedt. Servt.
Tho. Hugh Goldie
Civil Secr.

Honble. C. E. De Lery.

---

## LETTRE DE D. LARUE, N.P., À M. DE LERY

(4 mars 1839)

St. Antoine, 4 mars 1839.

Monsieur,

J'ai reçu votre dernière avec la copie de l'acte de Louis Daigle qui ne m'a pas servi attendu que ce Daigle à signé la Procuration la veille de la Cour.

Maitre Morisette a paru, et allègue pour Defense qu'il reconnait vous avoir vendu mais que nonobstant cela il ne veut point signer de Procuration, il dit qu'il vous remboursera lors que le Roi lui aura payé ce qui lui a promis; — (farce des farces) il est alors condamné à rembourser le prix de vente avec l'Intéret 10/ pour le Contrat et 10/ de Dommage; mais je crains que ses sommes ne soyent pas aisés a retirer attendu que l'ont me dit qu'il n'a rien.

Maitre Rousseau de S^te^ Croix ne m'a donné aucunnes réponses j'ygnore sur ce ce qu'il prétend faire. Je vous attends au commencement de cette semaine afin que vous examiniez les certificats s'ils ce trouvent quelques choses a changés nous le feront ensemble sans qu'il soit nécessaires de la présence des gens.

Rien autre chose

Je suis Mr. votre ob. serviteur,

D^s^. Larue, Not.

W. Delery, Ecr.

## LETTRE DE LEOPOLD DESROSIERS À M. DE LERY

(5 mars 1839)

Berthier ce 5 mars 1839.

Cher Mons.,

J'ai reçu votre lettre du 2 en reponce j'ai l'honneur de vous informer que j'ai actionné en votre nom le nommé Pierre Brisette pour la somme de 25 piastres dut partie pour argent deboursé, partie pour intérêt et le résidu pour frais encourus pour parvenir a l'acquisition des droits en question, je n'ai point parlé de dommage vu que la cour ne veut jamais en adjugé. Il faudra autant que possible nous donner une idée de ces frais encourus pour parvenir a l'acquisition et que je pourrai produire à la cour.

J'espere que les deux autres individus apprenant que vous avez actionné Brissette se rendront a la raison, j'ai d'ailleur préféré en agir de même, vu que ce sont deux pauvres gueux chez lesquels les frais seront un peu exposés.

Il faudra nous envoyer votre procuration avant le 16 du courant, terme auquel doit paraître l'action intentée.

Je suis Mr. votre serviteur
très humble,
Léopold Desrosiers.

Mr. Delery, Ecuier,
Quebec.

## LETTRE À M. DE LERY

(6 mars 1839)

Quebec 6 mars 1839.

Mons[r].

Votre lettre j'ai reçu mais comme par l'absence d'une personne d'ici je ne pouvois pas vous marquer si définitivement j'acheterois les terres que vous m'offrez ou non j'ai été obligé de retarder ma reponse jusqu'a ce jour.

Le prix que je vous offre et que j'avois dit à Mr. W. Bouthiller que je donnerois est 2/. l'acre tous frais payés j'entends le coût des Patentes et l'enregistrement de vos actes d'achats.

Si vous vous décidez a accepter mon offre, afin de faciliter les choses il vous faudroit donner une Procuration à Mr. W. Bouthiller de Québec pour vendre pour vous les terres que vous avez acquis de tel et tel &c[a].

Permettez moi de vous faire remarquer qu'avant de terminer avec vous pour l'achat de ces terres il vous faudra avoir les ratifications de vos vendeurs sans cela je ne considère point vos titres complets. Je veux bien croire que les Gens ont bien droit de vendre avant l'emanation des P. quoi qu'il soit dit dans leur billet de location qu'ils ne le peuvent pas et que vous aiez réellement leurs terres, mais afin d'éviter toute difficulté j'ai eu soin pour ceux que j'ai acheté de mentionner dans les actes que je passois avec eux le nom d'un de mes Amis comme leur Procureur afin de, lors de l'emanation des Patentes, lui faire ratifier ces ventes en sa qualité de Procureur de mes vendeurs par cela je me suis je crois garanti de toutes difficultés qui pourraient avoir lieu par la suite, en faisant cela je n'ai pas besoin de courir après mes gens qui pour plus tard refuseroit de ratifier mais, je vais droit a mon ami leur Procu-

reur irrévocable et qui comme telle fait ma ratification aussi valable que s'ils y etoient eux mêmes.

Pour ceux dont les Patentes ne sont pas encore sorties il vous faudra a part de vos actes d'achats portant procuration a un de vos Amis ici dites M^r. W. B. ou bien une procuration separée pour ratification après l'emanation des Patentes l'ordre de chaque Milicien aux Com^r. nommé par la Proclamation de Lord Durham à votre ami pour retirer les Patentes de tel & tel pour des lots ou ½ lots dans les townships de —

Roxtor

---

## CONSULTATION LEGALE DE FRANÇOIS-JOSEPH CUGNET

---

Je soussigné, secrétaire français du gouverneur et conseil de cette province, consulté par Monsieur Ignace-François Delzène marchand orfèvre en cette ville de Québec, propriétaire d'un emplacement et maison scis rue Saint-Joseph, faisant partie de plus grand terrain apartenant cy devant à Marie-Madeleine Sasseville veuve d'Abel Sagot dit Laforge, en vertu de l'adjudication qui lui en a été faite en la prévôté de Québec le 14 janvier 1755, Si,

1° En conséquence du titre primitif du dit terrain, de la sentence d'adjudication d'iceluy faite au dit Abel Sagot Laforge et de sa dite sentence d'adjudication, il n'est pas véritablement seigneur, relevant immédiatement de Sa Majesté, seigneur dominant en cette province, du dit emplacement, maisons et terrains en dépendant.

2° Si le défaut de présentation de ses titres, lors de la

confection de la censive du roi en cette ville ayant été empêché de le faire à cause de l'instance pendante dans le temps de cette opération, au Conseil Supérieur entre luy et les héritiers de la dite Sasseville pour avoir les titres de son acquisition, ainsi qu'il apert par un arrêt du dit Conseil, défaut qui a obligé la personne chargée de cette confection, de comprendre dans la censive du roi, faute de présentation de titre les huit emplacements qui dépendent du sien serait un obstacle à recouvrer son droit légitime.

3° Enfin si ayant retrouvé ses titres, la prescription de onze à douze ans, est suffisante contre eux.

Vu

1° une copie collationnée par Rageot notaire royal à Québec du 2 janvier 1691 du titre primitif d'une certaine portion de terre comprise dans l'enceinte d'un clos dans lequel le S. Louis Hébert a fait bâtir et construire un logement pour luy, sa famille et son bestial, desquels terres, logement et enclos il aurait obtenu de Monsieur De Montmorency prédécesseur viceroy, le don et octroy à perpétuité par ses lettres expédiées le samedi 4 février 1623 à lui concédée en fief noble relevant du fort et château de Québec, par Henry De Léry Duc de Vantadour viceroy de la Nouvelle France à Paris le dernier jour de février 1626 en ces termes, Nous suivant le pouvoir à nous octroyé par Sa Majesté, avons donné, confirmé et ratifié, donnons, confirmons et ratifions au susdit Louis Hébert et ses successeurs et héritiers, toutes les susdites terres labourables, défrichées et comprises dans l'enclos du dit Hébert, ensemble la maison et bâtiment, ainsi que le tout s'étend et comporte au dit lieu de Québec sur la Grande Rivière ou fleuve S. Laurent, pour en jouir en fief noble pour luy ses hoirs ou ayant cause à l'avenir, comme de son propre et loyal

acquet, et en disposer pleinement et paisiblement comme il verra bon etre, le tout relevant du fort et château de Québec etc, et que ce titre a été reconnu par Monsieur Boutroue Intendant le 28 avril 1670.

2° une sentence d'adjudication de la prévôté de Québec, en datte du mardy 4e octobre 1712 à Abel Sagot Laforge, d'un emplacement et maison sçis rue de l'hôpital avec le jardin qui est derrière et d'un emplacement et maison sçis rue Couillard (à condition que les cens et rentes du fief y seront comprises) et que le dit Sagot recevra à l'avenir les cens et rentes seigneuriales du fief dont le dit emplacement fait partie, moyennant la somme de 1520l etc.

3° autre sentence d'adjudication de la prévôté de Québec en datte du mardi 14e janvier 1755 par licitation, au s. Ignace-François Delzène, d'un emplacement de 27 pieds de front de figure irrégulière, situé en la haute ville de Québec sur différentes profondeurs, expliquées en la dite sentence, sur lequel emplacement est bâtie une vieille maison de colombage à un étage tombante en ruine etc. Le dit emplacement faisant partie d'un plus grand terrain qui apartenait ci-devant à Marie-Madeleine Sasseville veuve Sagot pour le prix et somme de 4923l pour par luy en jouir conformément et suivant les titres de propriété des dits biens qui lui seront remis, ensemble de 3l 1s. de redevances annuelles dues et annexées au susdit emplacement, qui ont été payées jusqu'à présent par les particuliers cy après nommez, Sçavoir:

| | l | s | d |
|---|---|---|---|
| Par Jacques Gueroult | " | 7 | 6 |
| Par Jacques Greault dit la Rivière | " | 7 | 6 |
| Par Joseph Dorval | " | 5 | " |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Par le S. William | " | 5 | " |
| Par Mathieu Parent | " | 7 | 6 |
| Par Louis Chevalier | " | 7 | 6 |
| Par Jean Savaté | 1 | " | " |
| Et par Dominique Jenson La Palme | " | 1 | " |
| | 3 | 1 | " |

Les arrérages desquels 3[l] 1[s] de cens et rentes seigneuriales dues au susdit emplacement le dit adjudicataire touchera à l'avenir conformément aux contrats d'acquisitions qui chargent ces particuliers des dites redevances sans néantmoins aucune garentie de la part des dits héritiers etc.

4° un arrêt du Conseil Souverain de Québec du 14 avril 1670 qui sur des Contestations mues entre Guillaume Fournier et françoise Hébert sa femme, et Guillemette Hébert veuve de défunt Guillaume Couillard, rappelle la concession de M. de Vantadour en datte du dernier février 1626 dont l'extrait est cy dessus, et qui la reconnait pour bonne et valide.

5° l'enregistrement du dit titre du dernier février 1626 au Cahier 15 d'Intendance des fois et hommages reçus des seigneuries et fiefs page 680 à celle rendue par les prêtres du séminaire de Québec, pour la partie de l'enclos dans la ville de Québec concedé au s. Louis Hébert, qu'ils possèdent en fief, sous le nom du fief du Sault aux Matelots.

6° ce que dit Ferrière dans son grand Commentaire sur la Coutume de Paris édition 1692 tome 1[er] sur le titre des prescriptions f° 656 sur l'art. 112 : f[os] 670 et 672 et sur l'article 123 : f° 721.

" Que les lois qui ont établies les prescriptions, ont requis " trois conditions pour acquérir le domaine des choses, les-

" quelles sont exprimées dans les articles 113 et 154 de la cou-
" tume, Sçavoir, la bonne foy du possesseur, ou juste titre de
" son acquisition et une possession continuée sans interruption
" pendant le temps requis par la loi.

" Que quant à la prescription, il faut qu'elle soit fondée
" sur un juste titre, c'est-à-dire que celui qui se met en posses-
" sion en ait une cause légitime qui soit capable de transférer
" le domaine des choses." *Nullo justo titulo procudente possi-dentem, ratio juris quoerore dominium prohibet; et que, si possessor initium justum non habuit, hoeredi; et conorum possessori licet ignoranti possessio non prodest.*

" Qu'étant nécessaire d'avoir un titre pour prescrire, il
" s'ensuit que celuy qui alléguerait la prescription doit prou-
" ver son titre, comme étant le fondement de son exception,
" car le défendeur dans ses défenses fait dans telles actions la
" fonction du demandeur, et partant il doit prouver ses excep-
" tions et défenses. Que la loi requiert un titre qui soit juste
" parceque un titre qui serait imaginaire ne serait pas un titre.

" Qu'il est à la vérité, sans doute, qu'un seigneur est re-
" gardé seigneur censier d'un héritage lorsque par trente ans
" il a été payé du cens, quoiqu'il n'ait aucuns titres, dans le cas
" ou un autre seigneur voisin n'ait aussy aucuns titres de la
" teneur censuelle, parceque l'héritage semble renfermé dans
" le Détroit et son territoire, mais que si le seigneur qui aperçu
" les arrérages du cens n'a aucun titre de la teneur censuelle
" et que le seigneur voisin en ait, il n'y a pas de prescription.

" Que les cens qui se perçoivent sans titre à l'insu du sei-
" gneur censier ne mutent pas celui qui les a reçus dans une
" véritable possession. Que si une telle possession était reputée
" légitime pour prescrire sur le véritable seigneur censier, ce
" serait donner occasion aux seigneurs qui ont plus d'autorité,

" d'acquérir sur leurs voisins qui auraient moins de pouvoir " qu'eux, où qui faute de connaître leurs titres et en être assu- " rés auraient craints pendant un temps de se faire payer de " leurs censitaires.

7° Ce que dit Ferrière dans son Commentaire sur la dite Coutume édition 1714 tome 2 sur le titre des prescriptions dans les observations du président le Camus page 319.

" Que le juste titre est, *justa acquerendi, vel possidendi* " *causa,* comme donation, achat et autres.

" Que la bonne foy est, *cum quis justo errore, justa re* " *ignorantia putat se rem a domino qui tamen dominus non est* " *aceipore.*

8° Ce que dit Couchot dans son Praticien universel édition 1738 revue et augmentée par la Combe tome 3 sur le titre des prescriptions page 499.

" Qu'il est nécessaire pour prescrire, que la possession " soit de bonne foy que la détention d'une chose que l'on a en " sa puissance et dont on a sujet de croire que l'on est le maitre " est une véritable possession. Que c'est le cas ou après que " l'on a possédé autant de temps qu'il en faut pour prescrire, " on acquiert la propriété que l'on n'avait pas auparavant, et " que suivant tous les auteurs qui ont écrit sur les prescrip- " tions, il faut 20 ans entre présens pour prescrire les droits " seigneuriaux.

9° Ce que dit De Fremenville dans sa Pratique universel des terriers tome 1[er] page 488.

" Que les articles 113 et 114 de la Coutume de Paris, re- " quièrent un juste titre et la bonne foy pour prescrire qu'un " juste titre tel que le définissent tous les auteurs n'est autre " chose qu'un titre fait suivant les lois, c'est-à-dire, un contrat " authentique.

10° Enfin ce que dit Domat dans ses Lois civiles sur le titre de la possession et des prescriptions — titre 7, section 4, page 270 et section 5, page 276.

" Que la prescription est une manière d'acquérir et de " perdre le droit de propriété d'une chose, et tout autre droit " par l'effet du temps qu'ainsi un possesseur de bonne foy ac- " quiert la propriété d'un héritage par une possession paisible " pend^t le temps réglé par la loi, et que l'ancien propriétaire en " est dépouillé, pour avoir cessé de le posséder ou le demander " pendant ce même temps.

" Que la prescription étant fondée sur la durée de la pos- " session pendant le temps réglé par la loi, elle n'est acquise " qu'après que ce temps se trouve expiré.

" Que la prescription est interrompue et cesse de courir " par une demande en justice contre le possesseur car pour " prescrire il faut que la possession ait été paisible et de bon- " ne foy: et la demande en justice fait que la possession n'est " plus paisible, et que le possesseur cesse d'être dans la bonne " foy.

" Mais que celui de qui la possession n'est interrompue " que par autorité, ne laisse pas d'être considéré comme pos- " sesseur, parce qu'il a le droit de rentrer en possession. Ainsi " le temps de la possession de l'usurpateur n'interrompt pas la " sienne.

Le tout vu et bien considéré, je pense

1° Que le titre de concession du Duc de Vantadour, accordé à Louis Hébert, dont l'extrait est cy-dessus, qui a été reconnu en l'année 1670, par M^r Boutroue Intendant, étant de plus rappellé et enregistré dans les Cahiers des fois et hommages, à celle qu'ont fait les prêtres du séminaire de Québec pour la plus grande partie de ce fief, qu'ils possèdent en cette

ville, sous le nom du fief du Sault aux Matelots, et dont ils jouissent en vertu de ce titre, est suivant la loi qui a toujours été suivie en cette colonie quant aux fiefs, un titre authentique qui ne peut recevoir aucune atteinte, étant revêtu de toutes les formalités ordonnées par les Edits et déclarations de Sa Majesté très chrétienne c'est-à-dire ratifié, enregistré et cultivé; que toutes les parties de terres concédées en fief, par ce titre, sont dans la même force et vigueur; qu'aucune des dites parties ne peut être altérée, et que si mon dit S. Delzène ne rentrait pas en possession de sa partie de fief, les Prêtres du séminaire ne pourraient jouir de la leur.

2° Que la sentence de la Prévôté de Québec, qui adjuge cette partie de terrain à Abel Sagot Laforge en fief, relativement au dit titre, est d'une authenticité qui ne peut être suspecte.

3° Que celle d'adjudication de la dite Prévôté à mon dit s. Delzène d'une partie du terrain que s'était réservée le dit Sagot, dans laquelle ce terrain est véritablement démontré, comme le Manoir de ce fief, qui tient en sa censive huit censitaires qui y sont denommés, est une suite naturelle de l'authenticité du titre et de la possession qu'en doit tenir en fief le dit adjudicataire.

4° Que les authorités des différents auteurs cités et raportés sur les articles 112 — 113 — 114 — 123 et 154 de la coutume, sont pour mon dit S. Delzène une assurance de rentrer dans son droit, la prescription n'étant point remplie au profit de Sa Majesté, et que d'ailleurs ses huit censitaires n'ont été compris en 1758 dans la censive du Roy, que faute par le dit s. Delzène d'avoir exhibé ses titres à la personne qui était chargée de cette opération, les dits huit censitaires luy

semblent être renfermés dans le détroit du territoire censier de Sa Majesté.

5° Que par les mêmes authorités, Sa Majesté n'a point encor acquis la possession de ce terrain dans sa censive, le temps réglé par la loi n'étant point expiré, et que mon dit s. Delzène en représentant ses titres à ses censitaires, avant l'expiration du dit temps, recouvre le droit qu'il a sur eux en vertu de ses titres.

6° Que la réunion de ces huit censitaires, faite à la censive de Sa Majesté devient (le titre représenté), nulle de plein droit, parce qu'elle n'a point été faite pour les cas exprimés dans l'Edit de Sa Majesté très chrétienne du 6 juillet 1711 et dans sa déclaration du 17 juillet 1743 puisque par le titre même de M. De Vantadour, il y est dit très expressément, que ce terrain concédé à Louis Hébert, en fief noble, a déjà été par lui dit Hébert cultivé, bâti et mis en valeur.

7° Que mon dit S. Delzène a seulement encouru par le défaut de représentation de ses titres, lors de la confection de la censive de Sa Majesté, et d'offre de foy et hommage au seigneur dominant, la saisie féodale, au désir du premier article de la Coutume de Paris, des faits et revenus de son fief au profit du seigneur dominant. Qu'il n'est par conséquent point en droit de revendiquer les cens et rentes, lots et ventes et autres droits seigneuriaux perçus sur ses huit censitaires, ou qui ont dû l'être par les receveurs de Sa Majesté pendant les douze années de souffrance, faute par lui d'avoir pendant ce dit temps, exhibé ses titres et offert foy et hommage. Mais qu'il est incontestable, suivant la loi des fiefs, que mon dit s. Delzène est véritablement, sur la présentation de ses titres, qui ne peuvent laisser aucun doute de sa légitime propriété, seigneur de la partie de terrain de son acquisition et de ceux qui en dé-

pendent: Et iceluy conseiller d'en offrir foy et hommage et d'en fournir son aveu et dénombrement, et de faire insérer dans la Gazette de Québec, afin d'interrompre la prescription, un avertissement à ses censitaires, de lui payer, à l'avenir, en vertu de ses titres, les cens et rentes portés par leurs contrats primitifs, et les lots et ventes en cas de mutation, et tous autres droits seigneuriaux, et que faute par eux de le faire, il les y contraindra en justice, comme rentrant aujourd'hui dans tous ses droits de propriété, ce qui ne pourra lui être refusé par les juges qui voudront suivre et se conformer à la loi des fiefs ainsi qu'elle a toujours été suivie en cette colonie.

Délibéré et donné sous mon seing et sceau à Québec ce 29 juin 1770.

F. J. CUGNET S^re^ F^r^

## ACTES NOTARIES RELATIFS AUX CHAUSSEGROS DE LERY CONSERVES AUX ARCHIVES JUDICIAIRES (LISTE PARTIELLE)

Contrat de mariage de Gaspard Chaussegros de Lery avec Marie Le Gardeur de Beauvais. Acte de La Cetière, 13 octobre 1717.

Acte de concession par les MM. du Séminaire de Québec à Gaspard Chaussegros de Lery, d'un emplacement à Québec, rue Ste-Famille. Acte de Henry Hiché, 14 août 1726.

Bail de banc, fabrique de Notre-Dame de Québec, à Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Dubreuil, 12 septembre 1727 (N° 2919).

Concession de MM. de Beauharnois et Hocquart à Gaspard Chaussegros de Lery, d'un terrain de 50 pieds de front sur la rue des Carrières, et touchant à l'arrière à la rue Mont-Carmel, vis-à-vis le jardin du chemin Saint-Louis. Acte du 18 mars 1732.

Contrat d'échange entre M. Fleury de la Gorgendière et M. Rigaud de Vaudreuil. Acte de Claude Barolet, 5 janvier 1747.

Quittance de M. Chaussegros de Lery à M. Desauniers Beaubien. Acte de J.-C. Panet, 1er février 1749.

Transaction entre Joseph Chavigny, sieur de la Tesserie, et le sieur Lepellé de Voisy. Le sieur de Lery se portant caution du premier. Acte de J.-C. Panet, 4 septembre 1749.

Contrat de mariage de Louis Le Gardeur de Repentigny et de Madeleine Chaussegros de Lery. Acte de Saillant, 17 avril 1750.

Procuration par Chaussegros de Lery et le sieur Gendron. Acte de Saillant, 22 octobre 1751.

Procuration par Chaussegros de Lery à M. de Lotbinière. Acte de Saillant, 23 octobre 1751.

Procuration de Gaspard Chaussegros de Lery à Charles de Lery. Acte de Saillant, 26 octobre 1752.

Contrat de mariage de M. Chaussegros de Lery et Mlle Martel de Brouage. Acte de Saillant, notaire à Québec, 22 septembre 1753.

Cession de droit par Charles Chaussegros de Lery fils, à M. de Lotbinière. Acte de Dulaurent, 22 octobre 1754.

Bail à ferme de Louise Martel de Brouage, épouse de J.-Gaspard C. de Lery, à Prisque Lessard. Acte de Baro-

let, 21 mars 1756 (N° 3244).

Inventaire des biens, meubles et effets de Gaspard C. de Lery, veuf de Marie Le Gardeur. Acte de Barolet, 15 mai 1756 (N° 3256).

Procès-verbal de la vente des effets de la succession de feu Gaspard C. de Lery. Acte de Barolet, 18 mai 1756 (N° 3258).

Procuration de Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery à Louise Martel de Brouage, son épouse. Acte de Barolet, 22 juin 1756 (N° 3276).

Quittance du sieur Guise dit Flamand aux héritiers de feu Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Barolet, 16 septembre 1756 (N° 3200).

Compte et partage des biens de la communauté de feu Gaspard C. de Lery, arrêté entre tous les enfants héritiers. Acte de Barolet, 26 septembre 1756 (N° 3304).

Bail de François-J. de Vienne à Louis Le Gardeur, sieur de Repentigny, acceptant par M.-Mad. Chaussegros de Lery, sa femme, des meubles, etc. Acte de Panet, 4 octobre 1756.

Transport entre François Martel de Brouage comme tuteur de ses mineurs avec dame Desgly et J. Chaussegros de Lery et autres. Acte de Panet, 9 novembre 1756.

Cession et abandon par Charles de Lery, en faveur de divers. Acte de Saillant, 16 mars 1758.

Bail à ferme de Gaspard Chaussegros de Lery à Joseph Lessard fils. Acte de Barolet, 15 juin 1758 (N° 3569).

Transport par François Martel de Brouage à Joseph-Gaspard C. de Lery et Jean-Baptiste Le Compte Dupré. Acte de Barolet, 1er septembre 1758 (N° 3597).

Procuration par Joseph-Gaspard Chaussegros de Le-

ry et Jean-Baptiste Le Compte Dupré. Acte de Barolet, 6 septembre 1758 (N° 3602).

Vente par Gilles Chaussegros de Lery à Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Barolet, 20 novembre 1758 (N° 3633).

Vente par Bernard Cardeneau et Marie-Anne Guérin, son épouse, à Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Barolet, 24 décembre 1758 (N° 3640).

Acte de déclaration et protestation par Louise Chaussegros de Lery, épouse de Michel Chartier de Lotbinière. Acte de Barolet, 7 janvier 1759 (N° 3645).

Vente de J.-Gaspard Chaussegros de Lery à Dunière. Acte de Saillant, 11 mars 1761.

Vente de Jean-Marie Landriève, en sa qualité de procureur de Jos.-Gaspard Chaussegros de Lery, à Hector-Théo. Cramahé. Acte de Panet, 16 septembre 1762.

Quittance de Jean-Marie Landriève comme procureur de Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery, à Hector-T. Cramahé. Acte de Panet, 28 octobre 1762.

Quittance de Landriève à Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Panet, 17 octobre 1764.

Vente par Gaspard Chaussegros de Lery, Jean Landriève, Marie-G. Ch. de Lery, sa femme & al. à Pierre Hertel, sieur de Beaubassin. Acte de Sanguinet, 20 octobre 1764.

Remise par Gaspard Chaussegros de Lery des billets d'ordonnance lui appartenant, à Renaud Davaine des Meloizes, pour par ce dernier les remettre à Paris, à M. de Saint-Amand. Acte de Sanguinet, 3 octobre 1765.

Procès-verbal d'adjudication en faveur du sieur de Lery d'un emplacement appartenant aux héritiers de feu

Pierre Roussel. Acte de Panet, 4 août 1766.

Acte de vente par les héritiers Roussel à Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Panet, 5 août 1766.

Cession de Jos.-Gaspard Chaussegros de Lery à M.-Madeleine-Régis Chaussegros de Lery, épouse de Louis Le Gardeur, ch. de Repentigny, sa soeur. Acte de Sanguinet, 5 septembre 1766.

Procuration de M.-Madeleine-Régis Chaussegros de Lery, épouse et procuratrice de Louis Le Gardeur, ch. de Repentigny, à Jos.-Gaspard Chaussegros de Lery, son frère. Acte de Sanguinet, 6 septembre 1766.

Acte de vente de Charlotte Le Gardeur à C. de Lery. Acte de Mézière (notaire à Montréal), 18 juin 1768.

Quittance de Jos.-Gaspard Chaussegros de Lery, comme procureur de M.-Madeleine-Régis Chaussegros de Lery, sa soeur, épouse et procuratrice du sieur ch. de Repentigny, à Mic. Duplas et Jean Normand. Acte de Sanguinet, 2 août 1769.

Vente de Antoine Germain tant en son nom qu'en sa qualité de procureur de François Germain, son frère, à Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery, d'un fief situé en arrière de la seigneurie de Portneuf. Acte de Panet, 7 mars 1770 (N° 100).

Gabriel-Elzéar Taschereau, Michel-Amable Berthelot d'Artigny, Joseph Brassard Deschenaux déclarent qu'ils ont pleine connaissance que le nom de famille Chaussegros de Lery s'écrit et s'est toujours écrit Chaussegros et non Chossegros comme il a été écrit dans l'acte de naissance de Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Lery, reçu à Québec, le 22 novembre 1771.

Acte de vente de François Poisson et Marguerite Rivard à M. Chaussegros de Lery. Acte de Berthelot d'Artigny, 29 janvier 1772.

Acte de vente de Joseph, Antoine et Alexis Poisson à J.-Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Saillant, 6 février 1772.

Acte de vente de Chartier de Lotbinière à J.-Gaspard Chaussegros de Lery (fief et seigneurie de Rigaud-Vaudreuil). Acte de Saillant, 11 mars 1772.

Vente par Léon de Champlain à de Lery. Acte de Saillant, 2 avril 1772.

Acte de vente de Pierre Beaudoin, Alexis Lepellé Lamothe et leurs femmes et D[lle] Marie-Joseph Beaudoin à C. de Lery. Acte de Dielhe, notaire, 30 juillet 1772.

Concession par M. de Lery à Joseph Marot. Acte de Saillant, 3 août 1772.

Vente par M. Deschenaux fondé de procuration de M. Chaboisseau, à M. de Lery. Acte de Saillant, 9 septembre 1772.

Vente par M. de Lery à J.-B. Hochin. Acte de Saillant, 9 septembre 1772.

Vente par J.-B. Rodrigue à Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Saillant, 27 février 1773.

Acte de vente de Joseph Poisson dit Gentilly et sa femme à M. Chaussegros de Lery. Acte de Levrard, 13 mars 1773.

Acte de vente de dame veuve Beaudoin et ses enfants à Chaussegros de Lery. Acte de Le Grand, notaire, 4 août 1773.

Vente par Pierre Chaboisseau et Marie Aubin de

L'Isle à Gaspard C. de Lery. Acte de Saillant, 14 août 1773.

Concession par M. Chaussegros de Lery à Augustin Plante. Acte de Saillant, 30 septembre 1773.

Concession par M. Chaussegros de Lery à Jean Busque. Acte de Saillant, 15 décembre 1773.

Acte de vente de Pierre-Joseph Parent et Marie-Françoise Parent à M. Chaussegros de Lery. Acte de Le Grand (?), notaire, 8 avril 1774.

Concession par M. de Lery à François Lessard. Acte de Rousseau, 7 juin 1780.

Concession par M. de Lery à J. Roy. Acte de Rousseau, 27 mars 1781.

Vente de M. de Lery à Augustin Planté. Acte de Rousseau, 27 mars 1781.

Concession par M. de Lery à Pierre Rodrigue. Acte de Rousseau, 19 juin 1781.

Acte de vente par Marie-Anne Aubin de L'Isle, veuve de Guillaume Le Roy, à M. Chaussegros de Lery. Acte de J.-A. Panet, 31 juillet 1782.

Concession par M. de Lery à Louis Gagné. Acte de Rousseau, 17 février 1784.

Concession par M. de Lery à François Fortier fils. Acte de Rousseau, 12 mars 1784.

Concession par M. de Lery à Jean-Baptiste Bourg. Acte de Rousseau, 16 mars 1784.

Concession par M. de Lery à Jean Maheu. Acte de Rousseau, 13 août 1784.

Concession par M. de Lery à Jean Bolduc. Acte de Rousseau, 2 février 1785.

Vente par François Houle à M. de Lery. Acte de

Deschenaux, 4 août 1785.

Vente par François Houle à M. de Lery. Acte de Deschenaux, 4 août 1785.

Vente par Alex. Poisson à M. de Lery. Acte de Deschenaux, 13 janvier 1786.

Vente par Alex. Poisson à M. de Lery. Acte de Deschenaux, 9 février 1786.

Vente par Léon Champlain à M. de Lery. Acte de Alex. Dumas, 23 février 1786.

Dépôt d'un procès-verbal par M. de Lery. Acte de Deschenaux, 3 août 1786.

Acte de Notoriété au sujet de Gaspard-Roch-Georges Chaussegros de Lery, né à Québec le 22 décembre 1771. Acte de Deschenaux, 4 octobre 1787.

Dépôt par l'honorable De Lery. Acte de Deschenaux, 22 décembre 1788.

Titre nouvel de sieur de Lery à Jos. Launières. Acte de Deschenaux, 22 spetembre 1789.

Titre nouvel du sieur de Lery à dame veuve Perras. Acte de Deschenaux, 25 septembre 1789.

Titre nouvel de M. de Lery à Michel Launière. Acte de Deschenaux, 5 décembre 1789.

Titre nouvel de M. de Lery à J.-M. Rodrigue. Acte de Deschenaux, 18 décembre 1789.

Concession par M. de Lery à Pierre Poirier. Acte de Deschenaux, 24 janvier 1791.

Concession par M. de Lery à Jean Bergeron. Acte de Deschenaux, 25 février 1791.

Concession par M. de Lery à Pierre Veilleux. Acte de Deschenaux, 5 mars 1791.

Concession par M. de Lery à Joseph Poisson. Acte de Deschenaux, 18 mars 1791.

Concession de M. de Lery à Joseph Veilleux. Acte de Deschenaux, 23 mars 1791.

Concession par M. de Lery à Joseph Barillaux. Acte de Miray, 24 mars 1791 (N° 23).

Concession par M. de Lery à Jean-Baptiste Rancour. Acte de Deschenaux, 4 avril 1791.

Concession de M. de Lery à Godefroy Bernard. Acte de Deschenaux, 30 septembre 1791.

Concession par M. de Lery à Ch. Toulouse. Acte de Deschenaux, 12 janvier 1792.

Concession par M. de Lery à M. Lymburner. Acte de Deschenaux, 7 février 1792.

Concession de M. de Lery à M. Lymburner. Acte de Deschenaux, 7 février 1792.

Concession de M. de Lery à Paul Bourg. Acte de Deschenaux, 19 mars 1792.

Vente par Pierre Carignan Bourbeau, tant pour lui que pour Joseph Carignan Bourbeau, son frère, à l'hon. Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 15 septembre 1792 (N° 368).

Vente par Antoine Baril, comme chargé du pouvoir de François-Xavier Baril et son épouse à M. Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 31 octobre 1792 (N° 385).

Concession de M. de Lery à François Fortin. Acte de Deschenaux, 23 juillet 1793.

Concession de M. de Lery à Joseph Quirion. Acte de Deschenaux, 2 septembre 1793.

Concession par M. de Lery à Thomas Roy. Acte de Deschenaux, 22 février 1794.

Brevet d'apprentissage de M. Chaussegros de Lery fils, avec M. Berthelot. Acte de Planté, 1er août 1794 (N° 686).

Concession par l'hon. Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery à Jean-Charles Côté. Acte de Planté, 20 octobre 1794 (N° 731).

Brevet d'apprentissage de Alexandre-André-Victor Chaussegros de Lery à Pierre Bédard. Acte de Joseph Planté, 19 février 1795 (N° 844).

Concession par l'hon. Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery à François Poulin. Acte de Joseph Planté, 10 mars 1795 (N° 855).

Concession par l'hon. Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery à Pierre Poulin. Acte de Joseph Planté, 10 mars 1795 (N° 856).

Concession de l'hon. Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery à Joseph Beaufort dit Brunel. Acte de Joseph Planté, 10 mars 1795 (N° 857).

Concession par Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery à Louis-Thimothée Thibeaudeau. Acte de Voyer, 20 octobre 1796 (N° 91).

Concession par Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery à Joseph Launière. Acte de Voyer, 21 octobre 1796.

Testament de Louise Chaussegros de Lery, épouse de Chartier de Lotbinière. Acte de Desève, 4 janvier 1797.

Concession par l'hon. Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery à Godefroy Berman. Acte de Joseph Planté, 29 juillet 1797 (N° 1512).

Procuration par Pierre Perrault à Charles de Lery. Acte de Lelièvre, 30 janvier 1798.

Inventaire des biens de Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery et de Louise Martel de Brouage, son épouse. Acte de Joseph Planté, 23 janvier 1798 (N° 1665).

Partage des mobiliers entre les enfants de M. et M^me^ Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 23 février 1798 (N° 1666).

Procuration par les héritiers de M. et M^me^ Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery à Louis-René Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 26 février 1798 (N° 1669).

Concession par M. de Lery à Jean-Marie Rodrigue. Acte de Joseph Planté, 24 juillet 1798 (N° 1808).

Ratification de Marie-Aug. Chaussegros de Lery, épouse de Jean-Baptiste Couillard. Acte de Lelièvre, 15 octobre 1798.

Dépôt par Louis-René Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 8 avril 1799 (N° 2033).

Procuration par MM. et D^lles^ Chaussegros de Lery à Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 8 avril 1799 (N° 2034).

Contrat de mariage de Louis-René Chaussegros de Lery et de Charlotte Boucher de Boucherville. Acte de J.-P. Gauthier, 19 mai 1799.

Obligation de Alex.-André-Victor Chaussegros de Lery à Antoine Juchereau Duchesnay. Acte de Michel Berthelot, 24 juin 1800.

Quittance par Jean-Baptiste Couillard et son épouse à Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 9 octobre 1800 (N° 2475).

Obligation de M. Charles de Lery à M. J. Voyer. Acte de Dumas, 15 décembre 1800 (N° 23).

Vente de A.-E. Chaussegros de Lery à X.-R.-T. de Lanaudière. Acte de Têtu, 19 avril 1802 (N° 79).

Engagement de Marie Bernier à Charles-E. Chaussegros de Lery. Acte de Voyer, 24 avril 1802.

Procuration du général Joseph-François Chaussegros de Lery, inspecteur général des fortifications du Bas-Rhin, demeurant à Paris, à Louis C. de Lery, son frère, domicilié au Canada (Metz, 17 floréal, an 10 de la République française) (17 mai 1802). Pouvoir pour administrer ses biens et affaires en Canada, toucher et recevoir revenus échus et à écheoir, etc., etc.

Concession par Charles de Lery ès-qualité à François Houde. Acte de Voyer, 3 juillet 1802.

Quittance de Louis-René Chaussegros de Lery et ès- qualité à X. T. de Lanaudière. Acte de Têtu, 21 octobre 1802 (N° 79).

Procuration de Jean-Baptiste Couillard et ux. à Louis-René Chaussegros de Lery. Acte de Têtu, 23 octobre 1802 (N° 79).

Vente par Charles-Etienne Chaussegros de Lery et son épouse, Alexandre Chaussegros de Lery et M^me^ Couillard à un sieur Noël. Acte de Joseph Planté, 16 mars 1803 (N° 3302).

Quittance et ratification par M. Couillard. Acte de Joseph Planté, 31 mars 1803 (N° 3321).

Quittance par Etienne et André Chaussegros de Lery à Jean-Baptiste Noël. Acte de Joseph Planté, 10 mai 1803 (N° 3372).

Quittance par J.-B. Couillard, née M.-Angélique

Chaussegros de Lery, à J.-Baptiste Noël. Acte de Joseph Planté, 7 juin 1803 (N° 3414).

Quittance générale de Louis-René Chaussegros de Lery et ès-qualité à R. T. de Lanaudière. Acte de Têtu, 13 juin 1803 (N° 79).

Vente à rémeré de William Grant à Charles de Lery. Acte de Têtu, 10 juillet 1804 (N° 79).

Obligation de Charles-Etienne Chaussegros de Lery à M. Juchereau Duchesnay. Acte de Voyer, 9 février 1805.

Vente par Alexandre-André-Victor Chaussegros de Lery à Joseph Drapeau. Acte de Joseph Planté, 22 mai 1805 (N° 4039).

Quittance de Antoine Juchereau Duchesnay à Charles-Etienne de Lery. Acte de Voyer, 5 juin 1805.

Constitution de rente par Charles-Etienne Chaussegros de Lery en faveur de M^gr^ Pierre Denaut, évêque de Québec. Acte de Joseph Planté, 13 juillet 1805 (N° 4091).

Ratification de Charles Chaussegros de Lery et ux. à Jehosaphat Mountain. Acte de Lelièvre, 17 juillet 1805.

Quittance par Alexandre-André-Victor Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 6 décembre 1805. (N° 4189).

Résiliation de Charles-Etienne Chaussegros de Lery et John Richardson, ès-qualité. Acte de Têtu, 22 mars 1806 (N° 4403).

Déguerpissement par Mathew Lymburner en faveur de M. C. de Lery. Acte de Joseph Planté, 1^er^ août 1806. (N° 4403).

Retrait par Louis-René Chaussegros de Lery sur Joseph Drapeau. Acte de Joseph Planté, 5 avril 1809

(N° 5080).

Vente par Louis-René Chaussegros de Lery, ès-noms, à Jean-Baptiste Noël. Acte de Joseph Planté, 5 avril 1809 (N° 5081).

Vente par Louis-René Chaussegros de Lery pour Joseph-François de Lery, son frère, à Jean-Baptiste Noël. Acte de Joseph Planté, 5 avril 1809 (N° 5082).

Constitution de rente de Charles-Etienne Chaussegros de Lery à D^lle^ Louise Berthelot. Acte de Joseph Planté, 19 mai 1810 (N° 5380).

Brevet de Charles-Joseph de Lery avec Jean-Baptiste Vallière de Saint-Réal. Acte de Joseph Planté, 21 octobre 1816 (N° 7142).

Vente par l'hon. Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, comme procureur du baron de Lery, à Charles-Etienne Chaussegros de Lery, écuyer. Acte de Joseph Planté, 9 janvier 1818 (N° 7481).

Contre-lettre de l'hon. Duchesnay, procureur du baron de Lery et Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 9 janvier 1818 (N° 7482).

Vente par l'hon. Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, procureur du baron de Lery, à l'hon. Louis-René Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 1^er^ avril 1818 (N° 7512).

Obligation par l'hon. Louis-René Chaussegros de Lery au baron de Lery. Acte de Joseph Planté, 1^er^ avril 1818 (N° 7513).

Convention entre l'hon. Antoine-Louis Juchereau Duchesnay, procureur du baron de Lery, et l'hon. Louis-René Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 3 avril 1818 (N° 7517).

Brevet de Jean-Gaspard Chaussegros de Lery avec Louis Plamondon, écuier. Acte de Joseph Planté, 13 avril 1818.

Echange entre l'hon. Louis-René Chaussegros de Lery et Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 28 avril 1818 (N° 7533).

Ratification par dame Josephte Fraser, épouse de Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Joseph Planté, 7 août 1818 (N° 7627).

Obligation par Charles-Etienne Chaussegros de Lery à Charles-William Grant. Acte de Lelièvre, 18 septembre 1818.

Concession de Charles de Lery à MM. Jean Basque, Jean-Baptiste Grondin. Acte de Voyer, 12 octobre 1818.

Concession de Charles de Lery à MM. Paul Burgh, Louis Maheu. Acte de Voyer, 13 octobre 1818.

Concession de Charles de Lery à MM. François Fortier, Prisque Lambert, Olivier Loubier. Acte de Voyer, 14 octobre 1818.

Concession de Charles de Lery à Joseph Morency. Acte de Voyer, 15 octobre 1818.

Obligation de François Fortier à Charles de Lery. Acte de Voyer, 7 septembre 1819.

Concession par Charles de Lery aux suivants: P. Lessard, P. Pépin, C. Rancour, A. Bonhomme, J. Veilleux, J. Ross, Ch. Pépin, G. Gilbert, C. Ross, O. Rodrigue, C. Poulin, J.-M. Vachon, A. Fortin, J. Rodrigue, J. Morin fils, J. Fortin, Ls Vachon. Acte de Voyer, 7 septembre 1819.

Obligation de André Lacombe à Charles de Lery. Acte de Voyer, 8 septembre 1819.

Obligation de François Gilbert à Charles de Lery. Acte de Voyer, 8 septembre 1819.

Obligation de Jos. Rodrigue à Charles de Lery. Acte de Voyer, 8 septembre 1819.

Concession par Charles de Lery aux sieurs: A. Giguère, O. Lachance, Frs Poulin, M. Bolduc, Joseph Boucher, O. Veilleux, Frs Gilbert, P. Fontaine, Chs-Z. Bolduc, Pierre Lachance, L. Morin, L. Thibaudeau, J. Jobin, Frs Gagné. Acte de Voyer, les 9 et 10 septembre 1819.

Concession de Charles de Lery à Jean-Baptiste Couture. Acte de Voyer, 7 octobre 1819.

Concession par Charles de Lery à Jean Busque, O. Loubier, Charles Ris, O. Gilbert, G. Bernard. Acte de Voyer, les 16 et 18 septembre 1820.

Résiliation d'un bail de Louis Barbeau à Charles de Lery. Acte de Voyer, 18 septembre 1820.

Concession de Charles de Lery à Joseph Rancour. Acte de Voyer, 19 septembre 1820.

Concession de Charles de Lery à P. Fontaine, P. Poulin, Jos. Veilleux. Acte de Voyer, 19 septembre 1820.

Concession par Charles de Lery à Jean Rancour. Acte de Lelièvre, 19 juin 1821.

Concession par M. de Lery à MM. Poulin, Veilleux, Martin, Poulin, O'Clure, Veilleux, Loubier, Bolduc, Fortin, Maheux, Gilbert, Poulin, Pépin, Toulouse, Caron, Fortin, Gilbert, Bolduc, Bariaude, Mercier, Morin, Cloutier, Paré. Acte de Voyer, les 25, 26 et 27 juin 1821.

Autre concession aux sieurs Lachance, Rancour, Leclerc, le 25 juin 1821. Autre à Adam Woods, le 12 juillet 1821. Autre par le même à Simon Loubier, le 16 septembre 1821. Autre au sieur François Rancour, le 19 septem-

bre 1821. Autre par M. de Lery à P. Jacques, le 18 janvier 1822. Autre par M. de Lery à I. Morin et Narcisse Morin, le 2 mai 1822. Autres par M. de Lery aux sieurs Veilleux, Desrosiers, Mercier, Poulin, le 20 juin 1822. Acte de Voyer.

Obligation par Charles-Etienne Chaussegros de Lery, écuyer, à John Neilson, écuyer. Acte de Joseph Planté, 13 septembre 1823 (N° 9365).

Obligation de Joseph Grenier à Charles de Lery. Acte de Voyer, 7 octobre 1824.

Concession de Charles de Lery à Pierre Rodrigue. Acte de Voyer, 20 mai 1825.

Concession de Charles de Lery à Jean Pépin dit Lachance. Acte de Voyer, 17 décembre 1825.

Obligation de Charles Trépanier à Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Voyer, 16 octobre 1826.

Obligation de François Veilleux à Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Voyer, 16 octobre 1826.

Signification du transport de Noreau à MM. Langevin et l'hon. Charles Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 19 décembre 1826.

Retrait de l'hon. Charles-Etienne Chaussegros de Lery au sieur Louis Ruelle. Acte de Voyer, 2 février 1827.

Quittance de Louis Ruel à Charles-Etienne de Lery. Acte de Voyer, 4 avril 1827.

Procuration de François Desève, de Maskinongé, à William Chaussegros de Lery. Acte de A.-B. Sirois (1), 14 février 1829 (?).

(1) Le notaire Sirois commence en 1831.

Obligation par Narcisse Doyon à l'hon. Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 28

septembre 1830 (N° 4060).

Bail de Charles de Lery à Joseph Rodrigue. Acte de Voyer, 15 mars 1831.

Bail de William de Lery à John Molly with the Security of Revd. McMahon. Acte de Le Moine, 5 février 1833.

Bail de William de Lery à Andrews Hennesy. Acte de William Le Moine, 20 février 1833.

Vente de l'hon. Charles-Etienne Chaussegros de Lery à H. Saint-Georges Dupré. Acte de Louis Panet, 26 janvier 1833 (N° 5188).

Bail de William de Lery à David Coyle. Acte de Le Moine, 10 janvier 1834.

Bail de William de Lery à John-Ed. Parry. Acte de William Le Moine, 16 avril 1834.

Signification de transport à la réquisition de D.-H. Saint-Georges Dupré à l'hon. Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 17 avril 1834 (N° 6004).

Bail de William de Lery à John Bowles. Acte de Le Moine, 29 avril 1834.

Bail de William de Lery à John Bowles. Acte de Le Moine, 7 mai 1834.

Bail de William de Lery à Henry McCauley. Acte de Le Moine, 11 mai 1835.

Cautionnement de Charles Chaussegros de Lery à M. Greenough. Acte de Louis Panet, 10 août 1835 (N° 6672 & N° 7241) (acquittance, 23 janvier 1837).

Arrangement entre Charles de Lery senior et Charles de Lery junior. Acte de Louis Panet, 10 août 1835 (N° 6673).

Déclaration de William de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 10 août 1835 (N° 10).

Vente de M. Berthelot à William de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 3 septembre 1835 (N° 26).

Promesse de vente de G. Joly à William de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 3 septembre 1835 (N° 27).

Vente par William de Lery à Jos. Key (?). Acte de A.-B. Sirois, 9 septembre 1835 (N° 30).

Promesse de vente par A.-M. de Salaberry à William de Lery. Acte de Sirois, 9 septembre 1835 (N° 31).

Promesse de vente par A. Guay à William de Lery. Acte de Sirois, 9 septembre 1835 (N° 32).

Ratification de L.-R. C. de Lery à Walton et Stott. Acte de Louis Panet, 29 septembre 1835 (N° 6734½).

Quittance de William de Lery à Jos. Key ou Shey. Acte de A.-B. Sirois, 7 janvier 1836 (N° 459).

Bail de P. Trépanier à C. C. de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 31 janvier 1836 (N° 466).

Bail pour P. Trépanier à Charles de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 5 mai 1836 (N° 311).

Quittance de G.-O. Stuart, ès-qualité, à C.-E. C. de Lery. Acte de Louis Panet, 17 mai 1836 (N° 7026).

Quittance de René Chaussegros de Lery à Charles-Joseph Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 27 septembre 1836 (N° 7146).

Vente par Jean-Baptiste Beaudoin et François Gauthier à William Chaussegros de Lery. Acte de J.-A. Labadie, 13 octobre 1836.

Vente par Henri Michaud et Ardouin Joly à William Chaussegros de Lery. Acte de Th$^{s}$ Leblanc, 15 octobre 1836.

Vente par Jean-Baptiste Rivet à William Chaussegros de Lery. Acte de Th[s] Leblanc, 22 octobre 1836.

Transport par Louis Bougret dit Dufort, Pierre Pelletier, François Longpré, Aimé Viger, Louis Lefebvre, Louis Lamère, Baptiste Fayette, etc., à William Chaussegros de Lery, notaire. Acte de F.-H. Prévost, 10 novembre 1831.

Vente par Joseph Alary et Antoine Paquin à William Chaussegros de Lery, notaire. Acte de Th[s] Leblanc, 7 décembre 1836.

Donation de C.-E. Chaussegros de Lery à C.-F. Chaussegros de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 29 décembre 1836 (N° 453).

Vente par Dame veuve Jean-Baptiste Couillard à E.-Gaspard Chaussegros de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 29 décembre 1836 (N° 454).

Vente par Jean-Baptiste Guillard à William Chaussegros de Lery. Acte de Th[s] Leblanc (?), 11 janvier 1837.

Vente par Louis Marois à William Chaussegros de Lery, notaire. Acte de F.-X. Brunelle, 20 janvier 1837.

Quittance de Charles Chaussegros de Lery à James Greenough. Acte de Louis Panet, 23 janvier 1837 (N° 7241).

Vente par Jean-Baptiste Roy, de Saint-Philippe de Kildare, à William Chaussegros de Lery. Acte du notaire F.-X. Brunelle, 8 mars 1837.

Vente par Pierre Landry à William Chaussegros de Lery. Acte de F.-H. Prévost, 17 mars 1837.

Quittance et ratification de Louis-René Chaussegros de Lery en faveur de Charles-Joseph Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 21 mars 1837 (N° 7321).

Sommation de C.-J. Chaussegros de Lery à P. Trépanier. Acte de A.-B. Sirois, 25 mars 1837 (N° 514).

Bail par William de Lery à Et. Walsh. Acte de A.-B. Sirois, 24 avril 1837 (N° 537).

Bail par William de Lery à J. Codville. Acte de A.-B. Sirois, 29 avril 1837 (N° 538).

Bail par William de Lery à T. Moses. Acte de A.-B. Sirois, 27 mai 1837 (N° 553).

Vente par J.-B. Armstrong à William de Lery. Acte de Louis Prévost, 7 juin 1837.

Transport de brevet par G.-G. Belleau à William de Lery. Acte de Louis Prévost, 16 juin 1837 (N° 230).

Vente par François Milket dit McGirer, Jacques Chaussé, Nicolas Morin, François Rinfret dit Malouin, François Gariépy, André Robivette, Louis Caron, Toussaint Dumont, tous de Saint-Lin, à William Chaussegros de Lery. Acte de F.-H. Prévost, 19 juin 1837.

Cession par Paul Fontaine et Claude Bourgault dit Lacroix à William Chaussegros de Lery, notaire. Acte de François Dessureau, 6 juillet 1837.

Cession par Joseph Gaudette et François Bernard à William Chaussegros de Lery, notaire. Acte de François Dessureau, 13 juillet 1837.

Bail par William de Lery à H.-B. Mignhart. Acte de A.-B. Sirois, 12 août 1837 (N° 597).

Bail de William Chaussegros de Lery à Archibald McArthur. Acte de Louis Panet, 3 octobre 1837 (N° 7557).

Nomination d'experts par Charles-Joseph Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 14 novembre 1837 N° 7601).

Vente par G.-M. Douglas à William de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 21 décembre 1837 (N° 638).

Contre-lettre de William de Lery à G.-M. Douglas. Acte de A.-B. Sirois, 21 décembre 1837 (N° 639).

Prolongation d'un cautionnement par Charles-Joseph de Lery à James Greenough. Acte de Louis Panet, 13 janvier 1838 (N° 7619).

Vente par Louis Lemieux à William Chaussegros de Lery. Acte de Edouard Glackmeyer, 27 janvier 1838.

Bail de William de Lery à A. Hennesy. Acte de A.-B. Sirois, 2 février 1838 (N° 680).

Bail de William de Lery à G. Hann. Acte de A.-B. Sirois, 17 février 1838 (N° 691).

Bail de William de Lery à D. Coyle. Acte de A.-B. Sirois, 17 février 1838 (N° 692).

Bail de William de Lery à J. Fawens. Acte de A.-B. Sirois, 20 mars 1838 (N° 717).

Déclaration de G.-M. Douglas à William de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 30 avril 1838 (N° 753).

Bail de William de Lery à M. Chalmers. Acte de A.-B. Sirois, 30 avril 1838 (N° 753).

Procuration de l'hon. Charles-Etienne Chaussegros de Lery & al. à Alexandre Kidchen. Acte de Louis Panet, 23 octobre 1838 (N° 7815).

Acte de notoriété par Michel Berthelot et Antoine Parant en faveur de l'hon. Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 23 octobre 1838 (N° 7816).

Nomination d'expert — William Chaussegros de Lery par Antoine Juchereau Duchesnay. Acte de Lelièvre, 2 novembre 1838.

Rétrocession de William de Lery à G.-M. Douglas.

Acte de A.-B. Sirois, 5 janvier 1839 (N° 944).

Obligation de William de Lery à C.-J. de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 18 janvier 1839 (N° 948).

Quittance de William de Lery à G.-M. Douglas. Acte de A.-B. Sirois, 22 janvier 1839 (N° 950).

Bail de William de Lery à Th$^{s}$ McLaughlin. Acte de A.-B. Sirois, 2 avril 1839 (N° 1013).

Procuration de Basile Chabot, cultivateur, à William Chaussegros de Lery. Acte de F.-X. Lacombe, 10 mai 1839.

Obligation par William Chaussegros de Lery à Antoine Juchereau Duchesnay. Acte de Louis Panet, 20 décembre 1839 (N° 8283).

Bail de William de Lery à D. Coyle. Acte de A.-B. Sirois, 23 janvier 1840 (N° 1142).

Bail de William de Lery à John Codville. Acte de A.-B. Sirois, 28 janvier 1840 (N° 1143).

Procuration de Marie-Josephte Fraser, épouse de l'hon. Charles-Etienne Chaussegros de Lery, à Jacques-Alexandre Tailhades. Acte de Louis Panet, 30 janvier 1840 (N° 8317).

Bail de William de Lery à W. Whithcomb. Acte de A.-B. Sirois, 15 février 1840 (N° 1166).

Bail de William de Lery à W. Walsh. Acte de A.-B. Sirois, 17 février 1840 (N° 1170).

Notice de transport par dame veuve Romain à l'hon. Charles Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 4 mars 1840 (N° 8367).

Bail de William de Lery à J.-W. Jackson. Acte de A.-B. Sirois, 9 juin 1840 (N° 1250).

Bail d'une ferme de William de Lery à R. Laisne.

Acte de A.-B. Sirois, 25 juin 1840 (N° 1255).

Bail de William de Lery à D. Coyle. Acte de A.-B. Sirois, 30 mars 1840 N° 1418).

Quittance par Robert Allsopp à l'hon. Charles Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 9 février 1841 (N° 8685).

Vente de la seigneurie de Perthuis par Charles-Joseph Chaussegros de Lery et de Louis-René Chaussegros de Lery à James Greenough, de Portland, état du Maine. Acte de Louis Panet, 7 juin 1841 (N° 8831).

Résiliation de M. Chaussegros de Lery à James Greenough. Acte de Louis Panet, 7 juin 1841 N° 8832).

Vente par William Chaussegros de Lery à Isaac Dorion. Acte de Louis Panet, 23 septembre 1841 (N° 8921).

Quittance par William Chaussegros de Lery à Isaac Dorion. Acte de Louis Panet, 10 octobre 1841 (N° 8935).

Transport de bail par W. Scott à William de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 11 octobre 1841 (N° 1522).

Signification de William de Lery à Th$^{s}$ McLoughlin. Acte de A.-B. Sirois, 14 octobre 1841 (N° 1523).

Procuration de William de Lery à Chaussegros de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 18 octobre 1841 (N° 1527).

Quittance de l'honorable Charles-Etienne Chaussegros de Lery à Isaac Dorion. Acte de Louis Panet, 23 mars 1842.

Quittance de Antoine-Nicolas Juchereau Duchesnay à l'hon. Charles-Etienne Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 23 mars 1842.

Marché entre J. Paquet et William de Lery. Acte de A.-B. Sirois, 4 juillet 1842 (N° 1734).

Bail par William de Lery à J. Begg. Acte de A.-B. Sirois, 16 juillet 1842 (N° 1738).

Sommation de William de Lery à F. Maillou. Acte de A.-B. Sirois, 23 juillet 1842 (N° 1739).

Obligation de Charles Chaussegros de Lery à D$^{lle}$ Blacke. Acte de Louis Panet, 4 mai 1843 (N° 9468).

Quittance de Alexandre Chaussegros de Lery à Henry Codville. Acte de A.-B. Sirois, 27 mai 1843 (N° 1963).

Bail à loyer de M. Chaussegros de Lery à Henry Codville. Acte de A.-B. Sirois, 21 août 1843 (N° 1999).

Bail de M. Chaussegros de Lery à Carswell. Acte de A.-B. Sirois, 12 septembre 1843 (N° 2016).

Quittance de Alexandre-René Chaussegros de Lery à Isaac Dorion. Acte de Louis Panet, 25 septembre 1843 (N° 9577).

Transport de Chaussegros de Lery à J. Paquet et J. Dorion. Acte de A.-B. Sirois, 26 septembre 1843 (N° 2029).

Obligation de Chaussegros de Lery à J. Blanchet. Acte de A.-B. Sirois, 28 septembre 1843 (N° 2032).

Contrat de mariage de Alexandre-René Chaussegros de Lery à Cat.-Charles-El. Couillard. Acte de Louis Panet, 11 janvier 1844 (N° 9724).

Bail de Charles de Lery à Th$^{s}$ Drysdale. Acte de A.-B. Sirois, 16 avril 1844 (N° 2156).

Vente par Alexandre-René Chaussegros de Lery à Eugène Trudeau. Acte de A.-B. Sirois, 25 avril 1844 (N° 2161).

Quittance par Charles Chaussegros de Lery à Isaac Dorion. Acte de Louis Panet, 16 juillet 1845 (N° 10,228).

Quittance de Joseph de Lery à E. Trudeau. Acte de A.-B. Sirois, 14 août 1846 (N° 2806).

Bail par Olivier Fiset à Charles Chaussegros de Lery. Acte de Louis Panet, 13 février 1847 (N° 10,680).

Quittance par Alexandre de Lery à Eugène Trudeau. Acte de A.-B. Sirois, 18 février 1847 (N° 2947).

Déclaration par Charles Chaussegros de Lery en faveur de E.-B. Lindsay. Acte de Louis Panet, 5 janvier 1848 (N° 11,034).

Vente par D. McCullum à Alexandre-René Chaussegros de Lery. Acte de S.-J. Glackmyer, 13 juillet 1867 (N° 4884).

Quittance de D.-D. Young à Alexandre-René Chaussegros de Lery. Acte de S.-J. Glackmeyer, 3 mars 1868.

Quittance de D. McCallum à A.-R. Chaussegros de Lery. Acte de S.-J. Glackmeyer, 3 mars 1868 (N° 5066).

Thos Mahoney à de Lery, "Gold Mining Co." Acte de Louis Prévost, 27 juin 1871 (N° 11,087).

---

## LE PLAN EN RELIEF DE QUEBEC PAR MONSIEUR DE LERY

---

Le 15 octobre 1720, l'ingénieur Chaussegros de Léry écrivait au président du Conseil de Marine:

" J'ai l'honneur d'envoyer au Conseil le plan en relief de la ville de Québec qui est entièrement fini; toutes les fortifications approuvées du Conseil dans la haute-ville y sont en relief. J'ai mis une enceinte dans la basse-ville qui serait construite sur une batterie de roche. J'ai observé toutes les pentes

et hauteurs de la montagne, j'y ai mis toutes les maisons qui composent cette ville " (1).

Le Père de Charlevoix, qui se trouvait à Québec en 1720, mentionne ce plan en relief de l'ingénieur de Léry et nous apprend qu'il fut envoyé en France "pour être mis au Louvre avec les autres ".

Ce précieux travail de M. Chaussegros de Léry se trouve-t-il encore au Louvre?

Dans son *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada,* feu M. J.-Edmond Roy nous donne des indications sur ce sujet.

" Nous avons la preuve, dit-il, par les Archives de la Marine, que le plan en relief de Québec fut envoyé en France sur le navire commandé par M. Vautron, en deux caisses, et qu'il fut reçu à Rochefort. "

Puis, M. Roy cite l'entrée suivante du registre du Conseil de Marine, à la date du 24 juin 1721:

" Le plan en relief de la ville et des fortifications de Québec a été envoyé au Conseil de Marine qui l'a reçu depuis peu de jours; il s'agit de dresser ce plan pour le faire voir à Son Altesse Royale; il serait à propos qu'elle donnât des ordres à M. Coche de s'entendre avec M. de la Chapelle pour le lieu où il faudra faire porter ce plan et le dresser."

Puis, en marge de la même entrée, on trouve la décision de Son Altesse le duc d'Orléans:

" Le mettre dans la galerie du palais royal. "

Nous continuons à citer M. Roy:

" Il y a au palais du Louvre, second étage (cour du Louvre d'un côté et rue de Rivoli de l'autre), un musée de Marine.

Ce musée fut établi en 1748 par Duhamel de Monceau. C'est une riche collection d'objets relatifs aux constructions navales et à la navigation, de dessins, d'armes et d'objets historiques. Elle comprend une galerie de pirogues, des cuirassés, des navires marchands. Nous y avons vu un très beau buste de Bougainville et quelques canots d'écorce. Il y avait là jusqu'à ces dernières années des modèles en relief de toutes les villes fortifiées des ports de mer. Pour faire place aux galeries de peinture léguées à l'Etat, on a transporté ces modèles en relief dans leurs ports respectifs. L'on ne se souvient pas d'y avoir jamais vu le plan en relief de Québec."

M. A.-G. Doughty, archiviste du Canada, en 1903, et feu M. J.-Edmond Roy, en 1909, ont fait des recherches nombreuses dans les musées de Paris pour retracer le plan en relief de l'ingénieur de Léry. Leurs démarches ont demeurées infructueuses. Espérons qu'on retrouvera un jour ce plan qui serait d'un si grand intérêt pour l'histoire du vieux Québec.

Au dépôt des cartes de la Marine, à Paris, on possède un dessin qui fut fait vers 1722 et qui porte pour titre: " Plan de la ville de Québec, désigné d'après le plan en relief que monsieur de Chaussegros de Léris, ingénieur en chef, envoya en France en 1720 pour être mis au Louvre avec les autres; fidèlement copié. " Ce plan a été publié dans le *Rapport concernant les Archives Canadiennes pour l'année* 1905, vol. I, p. 20. Le plan donne, entr'autres références: le fort Saint-Louis, la redoute du Cap au Diamant, le cavalier du Moulin, les Récollets, les Jésuites et dépendances, les Ursulines, la paroisse avec le séminaire et dépendances, l'évêché, l'Hôtel-Dieu, Saint-Roch, le Sault au Matelot, l'intendance, l'église de la basse-ville, la batterie de Vaudreuil, la batterie Dauphine, la batterie Royale, la batterie du château, le bastion du Saint-Louis,

le bastion de la Glacière, le demi-bastion de Joubert, la redoute Sainte-Ursule, la redoute du Bourreau, la redoute Saint-Roch, le coteau de la Potasse.

(x)

---

## CARTES ET PLANS DES INGENIEURS CHAUSSEGROS DE LERY, PERE ET FILS

---

Plan de la ville de Québec, capitale du Canada, fait à Québec le 15 octobre 1716.

Salle projetée pour l'Hôpital à Québec et quartier pour les officiers malades. 1716.

Plan de la ville de Montréal, en Canada, Nouvelle-France, dans l'Amérique Septentrionale, fait à Montréal, ce 10 août 1717, par Chaussegros de Léry. Original aux Archives de la province de Québec.

Fort projeté au lac des Deux-Montagnes. 1719.

Plan de la mission du lac des Deux-Montagnes — 1719. Copie aux Archives de la Province de Québec.

Ville de Québec. Plan, élévation, profils de la bâtisse de la potasse, près la cour du Palais. Québec, 12 octobre 1720.

Ville de Québec, d'après le plan en relief envoyé en France en 1720.

Projet pour former un commencement de ville à Chambly, fait à Québec ce 25 septembre 1721 par Chaussegros de Léry. Copie aux Archives de la province de Québec.

Carte des seigneuries d'Argenteuil et des Messieurs du

Séminaire de Saint-Sulpice. Bégon. 1722.

Plan de la ville de Québec fait à Québec le 20 octobre 1722, par Chaussegros de Léry. Copie aux Archives de la province de Québec.

Plan avec profils et élévation du Palais de l'Intendant à Québec montrant la restauration. 1722.

Carte de la concession demandée par le chevalier Bégon. 1722.

Montréal. Plan montrant seulement les ouvrages faits cette année pour les fortifications. 1724.

Carte de la région des Grands Lacs. 1725.

Plan de la ville de Montréal, en Canada, 1725. Copie aux Archives de la province de Québec.

Plan du fort Frontenac, par M. de Léry. 1726.

Lac Ontario, rivière Saint-Laurent, du lac Erié à Montréal, 1726.

Plan de l'entrée de la rivière Chouaguen par M. de Léry, fils, 1726.

Plan de l'entrée de la rivière Niagara par M. Chaussegros de Léry, 21 juin 1726.

Plan et profil d'un nouveau magasin à poudre proposé à faire à la ville de Québec, à la nouvelle fortification. Fait à Québec ce 18 septembre 1726 par Chaussegros de Léry.

Chute de Niagara, au sud du lac Ontario, 1726.

Fleuve Saint-Laurent. 1727.

Le nouveau machicoulis à l'entrée de la rivière Niagara dans le lac Ontario. 1727.

Plan, élévation, profils et terrain de la maison de feu le marquis de Vaudreuil à Montréal. 1727.

Plan du hangar proposé près de la chapelle Saint-Roch, à Québec. 1727.

Entrée de la rivière Choueguen scituée à la côte sud du lac Frontenac, etc, etc., fait à Montréal ce 17e juillet 1727, par Chaussegros de Léry.

Plan de la ville de Montréal dans la Nouvelle-France, fait à Montréal, ce 21 aoust 1729, par Chaussegros de Léry.

Plan du terrain Frontenac, à Québec. 1729.

Plan du fort des Sauvages Renards, scitué entre les rivières des Islinois et celle d'ouabache à 50 lieues à l'est-sud-est du Rocher, dans la Nouvelle-France, fait à Québec, ce 15 9bre 1730, par Chaussegros de Léry.

Blocus du fort des Sauvages Renards par les Français et Sauvages, scitué entre les rivières des Islinois et celle d'Ouabache, à 50 lieues à l'est sud-est du Rocher, dans la Nouvelle-France, fait à Québec, ce 15 9bre 1730, par Chaussegros de Léry.

Carte du lac Champlain avec les rivières, depuis le fort de Chambly, dans la Nouvelle-France, jusques à Orange, ville de la Nouvelle-Angleterre, dressée sur divers mémoires, 1731.

Carte du lac Champlain depuis le fort de Chambly jusques à la Pointe de Chevelure, levé en l'année 1732. Fait à Montréal, ce 2 septembre 1732. Chaussegros de Léry (J.-E. Roy, p. 268).

Carte de partie de la rivière Illinois, par de Léry fils, 1733.

Partie de l'Ile de Montréal de la Pointe Cardinale avec courant Sainte-Marie. Canal commencé par les MM. du Séminaire et abandonné. 1733.

Partie de la carte du lac Supérieur. Fait à Québec ce 25 septembre 1735, par Chaussegros de Léry, fils.

Terrain des Forges Saint-Maurice par Gaspard Chaus-

segros de Léry, 1735.

Plan du fort Frontenac par M. de Léry, fait en 1738.

Carte du lac Champlain, depuis le fort de Chambly jusques au fort Saint-Frédéric, où sont marquées les sondes jusques à 18 brasses, levée en l'année 1732 et sondé par M. de Contrecoeur, fils en 1738. Fait à Québec le 26 septembre 1738. Chaussegros de Léry fils. (J.-E. Roy, p. 267).

Marchicoulis à l'entrée de la rivière Ottawa. 1738.

Maison appartenant aux Anglais à l'entrée de Chouaguen ou Oswego. 1739.

Carte de la Baye St. Paul, scituée à 18 lieues au-dessous de Québec le 2 8$^{bre}$ 1739, par Chaussegros de Léry.

Plan d'une partie de Québec, par Chaussegros de Léry, novembre 1739.

Entrée de la rivière Niagara avec le fort machicoulis, etc. 1740.

Lac Champlain, du fort Chambly au fort Saint-Frédéric (Crown Point) 1740.

Cette carte particulière d'une partie de la Belle Rivière et de la route que le détachement du Canada a tenu depuis le saut de Niagara jusqu'au fleuve St. Louis, pour se rendre au fort de l'Assomption, relevée à l'estime par le Sr. de Léry fils et dessiné par le Sr. de Mandeville en 1740.

Plan de la rivière du Sault de la Chaudière avec les sondages. 1742.

Carte du lac Champlain, depuis le fort de Chambly, jusque ché Lidius, premier habitant anglois sur le bord de la rivière d'Orange, à quinze lieues de la ville d'Orange. Fait au fort St-Frédéric, le 20 août 1743. Chaussegros de Léry fils.

Partie de la rivière Saint-Laurent, du lac Erié au lac Saint-Pierre. Avec notes. 1744.

Plan de la cathédrale de Québec par M. de Léry — 1744. (Publié dans *La ville de Québec sous le régime français* par Pierre-Georges Roy, vol. II, p. 180).

Détroit, fort Pontchartrain, avec plan des terres, village des Hurons, 1749, de Léry fils.

Plan du bassin de Québec dont les distances ont été mesurées sur le pont de glace en 1749, M. de Léry fils.

Fort de Détroit — 1749.

Plan de l'entrée de la rivière Oswego, avec plan de la redoute. 1749.

Plan de l'entrée de la rivière Oswego avec redoute élevée par les Anglais en 1727. 1749.

Plan de la rivière Hudson, New-York, par Chaussegros de Léry, fils. 1750.

Carte du pays des Sauvages Renards, depuis la baye du lac Michigan jusques à leur dernier village, fait à Québec ce 10 novembre 1750, par Chaussegros de Léry.

Carte de la rivière de Détroit, depuis le lac Erié jusques au lac Ste-Claire, donné par M. de Léry fils, 1752.

Plan de l'île de Sable, par M. de Léry fils. 1752.

Carte de l'ouest du lac Erié, donné par M. de Léry fils, 1752.

Plan d'un retranchement de pieux debouts fait le..... pour servirent (sic) à la garde des canots et des équipages du party de guerre allant à la descouverte au fort de Saraitague, lesquels party commandé par M. de Rigaud. Donné par M. de Léry fils. 1752.

Profil et élévation de la caverne qui est sur le bord de la Belle-Rivière, à 40 lieues du fleuve du Mississipi. Levée le 20 septembre 1730 par le sieur Chaussegros de Léry, donnée par M. de Léry fils. 1752.

Plan de l'établissement d'une nouvelle mission située à la côte sud de la rivière de Soultgagi ou de la Presentation, M. de Léry, fils. 1752.

Partie des Cascades et du Buisson dans la riv. de Cataracoui ou fleuve Saint-Laurent, de Léry fils. 1752.

Carte du lac Champlain, depuis le fort de Chambly, jusqu'au fort Saint-Frédéric, levée par le Sr. Auger, arpenteur du Roy en 1732. Fait à Québec le 10 octobre 1740. Chaussegros de Léry fils. Donné par M. de Léry fils. 1752.

Carte de la rivière Couitikouk. Donné par M. de Léry fils. 1752.

Plan du fort Saint-Jean, en bas du rapide de Saint-Jean où les bateaux du lac Champlain viennent ancrés, par Chaussegros de Léry fils. 1752.

Plan du fort Duquesne et des environs. 1755.

Plan du fort Bull, situé par les quarante-trois degrez de latitude septentrionale, sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-France, pris d'assaut par les Français à midy, le 27 mars 1756. (Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour* 1926-1927, p. 389).

Carte de la routte qu'a fait le détachement français qui a pris le fort Bull, le 27 mars 1756, dressée à l'estime par M. de Léry, commandant le dit détachement — 1756 (Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec* pour 1926-1927, p. 393).

Plan du fort Chouaguen ou Oswego scitué par 43$^{d}$. de latitude dans l'Amérique Septentrionale, sur le lac Ontario, pris par les Français le 16 août 1756 (Publié dans *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour* 1926-1927, p. 404).

Carte du lac Ontario et du fleuve St-Laurent depuis le lac Erié jusqu'au dessus de l'île de Montréal. Fait à Québec le

20 septembre 1758, par Chaussegros de Léry.

Développement et plan du fort Frontenac, situé à l'est du lac Ontario à la coste du Nord. Fait à Québec le 1er décembre 1758 par Chaussegros de Léry fils.

---

## NOTICE HISTORIQUE SUR LE LIEUTENANT-GENERAL VICOMTE DE LERY PAR LE VICOMTE DE LERY, SON FILS (PARIS - 1814)

---

### A mes lecteurs

Messieurs,

Quand le corps du génie, si fécond en officiers de mérite, vient de perdre un de ses chefs les plus distingués; quand je pleure à la fois l'ami le plus tendre et le père le plus éclairé, laisserai-je sa tombe se refermer en silence? Non, messieurs, j'éprouve le besoin de vous faire partager ma douleur, je veux vous entretenir, une dernière fois, des précieuse qualités qui assurèrent au général de Léry votre estime, et comme guerrier, et comme citoyen.

Je vais essayer de retracer à votre mémoire quelques-unes des circonstances dans lesquelles il sut déployer, avec le plus de succès, l'énergie de son caractère, et cette supériorité de talens qui le plaça à la tête de son arme, poste dû à sa longue expérience et à la sagacité avec laquelle il sut toujours appliquer les règles de son art à la grande tactique. Dans toutes les oc-

casions qui le mirent en position de commander pendant sa longue et honorable carrière, il sut se concilier l'estime et l'affection de ses subordonnés; sa bourse leur était toujours ouverte, et sa protection, puissante alors, ne leur fut jamais refusée; son coeur noble et généreux ne se rebutait jamais par les nombreux exemples d'ingratitude qu'il éprouvait: Il se contentait, pour prix de ses bienfaits, du concours unanime d'estime et d'affection de tous les gens de bien qui le connaissaient; il obligeait pour le plaisir d'obliger, et sa générosité naturelle s'opposait incessamment à l'accroissement de sa fortune. Il négligeait même les moyens les plus légitimes de s'assurer un bien être.

En Hollande, en Italie, en Espagne, il ne fit jamais d'épargnes sur ses traitemens qui s'élevaient à des sommes considérables: tout ce qu'il n'employait pas à soutenir dignement le rang qu'il occupait, était divisé en gratifications pour les soldats, en secours pour ses officiers; et le seul héritage enfin qu'il ait laissé à sa femme et à son fils, c'est une réputation intacte et de beaux exemples à suivre.

Combien de grands personnages, possesseurs d'une immense fortune, eussent donné, à leur heure dernière, les millions que leur avarice avait entassés pour laisser à leurs concitoyens des souvenirs aussi glorieux, aussi touchans, pour emporter avec eux, comme le général de Léry, la consolante certitude qu'ils ne laissaient après eux que des exemples d'honneur et de vertu, des êtres dont ils avaient assuré le bonheur, quelques envieux de leur renommée peut-être, mais pas un seul ennemi.

J'ai parlé de ses vertus, comme militaire, et je fournirai, à la fin de cette notice, les preuves à l'appui de ce que j'ai dit.

Vous entretiendrai-je maintenant des droits qu'il sut ac-

quérir à la reconnaissance des villageois au milieu desquels il se retira, lorsque l'ordonnance rendue sur la proposition du maréchal Gouvion St-Cyr vint l'envelopper dans la ruine de tant d'officiers-généraux, qui, pour prix de leurs longs services, n'obtinrent qu'une retraite modique et forcée, lorsqu'ils devaient espérer au moins qu'on leur laisserait la liberté de servir jusqu'à leur dernier soupir une patrie à laquelle ils avaient assuré une gloire immortelle pendant trente années de guerres consécutives; un roi, objet de leur vénération auquel ils avaient, pour ainsi dire, fait hommage de leur renommée.

Difficilement justifiera-t-on un acte qui sembla anéantir les services de tant d'illustres vétérans;

Cependant, le coup était porté: il fallut s'y soumettre; retiré à huit lieues de la capitale, dans une campagne agréable qui appartenait à sa femme, le général de Léry cherchait toujours les occasions de servir son pays et son roi: il s'en présenta bientôt une, et elle lui fut d'autant plus agréable qu'elle lui fournit de nombreux motifs pour donner de nouvelles preuves de son désintéressement et de sa générosité; le bourg près duquel était placée sa retraite se ressentit de l'influence bienfaisante de son voisinage, et la place de maire lui fut offerte.

Il ne dédaigna pas cet hommage rendu à ses vertus; il y fut au contraire extrêmement sensible, et presqu'à la fin de sa carrière l'homme qui, si longtemps, avait illustré son arme et brillé dans nos camps, vint, nouveau Cincinnatus, labourer ses champs, aider, protéger la nouvelle famille qui l'adoptait en quelque sorte pour son père, et recueillir enfin une nouvelle et dernière moisson de louanges, d'amour et de vénération.

Entrerai-je dans quelques détails concernant la vie simple et utile qu'il menait dans ce séjour de paix; non, Messieurs: nous laisserons parler ses voisins, tous les villageois qui furent

sous son administration, et dont M. Jouet, adjoint de la commune a été l'interprète, dans un discours qu'il eût prononcé sur la tombe de mon père, sans la modestie qui l'empêcha de parler après mon oncle, le général Kellermann, duc de Valmy.

La voici, cette preuve touchante de l'estime qu'il inspirait, et des regrets qu'il a laissés.

" Messieurs,

Chacun de nous vient, dans cette triste cérémonie, apporter son tribut de regrets pour l'homme de bien dont nous déplorons la perte.

Qui l'eût dit, Messieurs, que ce pieux devoir nous rassemblerait sitôt, quand il y a quelques jours encore nous ressentions l'influence de son administration toute paternelle; qu'au lieu de sa présence qui nous était promise, nous serions réduits à n'accueillir que ses restes inanimés?

La carrière de M. le général vicomte de Léry a été marquée par d'illustres événemens.

Né au Canada, la France le vit bientôt dans les rangs de ses défenseurs; peu de campagnes, peu de siéges mémorables ont eu lieu sans qu'il y ait participé: le maréchal Kellermann sut le distinguer et l'associer en quelque sorte à ses travaux et à sa gloire, en le faisant entrer dans sa famille.

M. le vicomte de Léry avait aussi puissamment contribué à l'illustration de sa patrie adoptive; sa vie entière lui fut consacrée, et, après l'avoir servie de son épée, il vint parmi nous se dévouer à des fonctions civiles qu'il a si bien remplies.

La commune d'Annet conservera toujours, de son administration, un souvenir plein de reconnaissance; nous chérirons sa mémoire, et, dans notre gratitude, nous nous féliciterons de ce qu'une de ses dernières pensées a été pour la commune, puisqu'il a voulu reposer parmi nous.

Ses administrés lui conserveront après sa mort toute l'affection qu'ils lui portaient pendant que sa vie était employée à leur utilité. "

Je n'ajouterai rien à ce discours qui, selon moi, renferme en peu de phrases le plus bel éloge que l'on puisse faire du général de Léry. Oh mon père! votre mémoire est assez honorée par les regrets des bons et simples villageois au milieu desquels vous aimiez tant à vous trouver; vous leur étiez bien cher. J'ai vu leurs larmes couler quand le général Kellermann, dans un discours touchant, fit l'énumération des titres que vous donnaient vos vertus guerrières et civiles à la reconnaissance de vos concitoyens.

Reposez en paix, mânes sacrés; un encens toujours pur s'élèvera jusqu'à vous: il ne sera composé ni de louanges mercenaires, ni de regrets factices; nos voeux pour votre éternelle félicité vous accompagneront dans les célestes demeures, et l'espoir de vous retrouver un jour paré de vos vertus, environné de cette béatitude promise à tous les justes par un Dieu puissant, pourra seul nous faire supporter avec courage des jours flétris par votre absence.

## *NOTICE BIOGRAPHIQUE*

François-Joseph Chaussegros de Léry, Chevalier de St-Louis, fils de M. Gaspard-Joseph Chaussegros, écuyer sieur de Léry, lieutenant de toutes les troupes de la marine du Canada, et de madame Louise de Brouage son épouse, est né le 11 septembre 1754, et a été baptisé le lendemain en l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec.

Il eut pour parrain le sieur François Martel de Brouage, commandant pour le roi de France en toute la côte de Labrador.

Il fut l'aîné de dix-sept enfans dont cinq seulement lui survivent.

A peine âgé de huit ans, on l'envoya au collège à Paris, où il fit lui-même son éducation.

Admis à l'Ecole du génie à quinze ans, il en sortit en qualité de lieutenant en 1775.

Aspirant en 1777, il fut promu au grade de lieutenant le 12 octobre 1780. Il fut décoré de la croix de Saint-Louis dans le courant de juin 1790; il fut nommé par le roi commandeur du même ordre en 1814; mais ensuite, malgré son ancienneté, ses droits reconnus, et ses justes réclamations, il n'a jamais pu obtenir du ministère d'être porté sur le travail qui se présentait tous les ans au Roi à la Saint-Louis, pour nommer les grands-croix de l'ordre. Pendant le mois qui précéda sa mort il adressa de nouvelles demandes à ce sujet dont le résultat eût sans doute été plus heureux, mais il n'a pas eu la consolation de voir l'avénement du roi Charles X, et toutes nos espérances se sont anéanties avec lui.

Le général vicomte de Léry avait été nommé chef de bataillon, sous-directeur des fortifications le 1er germinal an III; promu extraordinairement chef de brigade le 28 février an IV, il fut nommé directeur des fortifications le 5 ventose an VI.

On le nomma encore extraordinairement général de brigade le 17 thermidor an VII.

Le premier consul le nomma inspecteur-général des fortifications, et commandant en chef du génie à l'armée expéditionnaire de Hollande, le 3 floréal an VIII.

Il fut promu au grade de général de division le 1er février 1805.

*CAMPAGNES DU GENERAL DE LERY*

1781. Aux colonies d'Amérique.

1782. S'est trouvé au combat que l'escadre française livra à l'amiral Kempenfeld (1783, 1784).

1785. S'est particulièrement trouvé aux combats des 9 et 12 avril.

1782. A mis deux fois l'île de la Guadeloupe en état de défense (1786, 1787, 1788, 1789, 1790, 1791 et 1792).

*ARMEES DU RHIN*

Ans III. A disposé les ouvrages qui ont servi au passage du Rhin depuis Neuss et Dusseldorf jusqu'à Vadagen.

IV. A marché avec le corps d'armée qui a effectué le blocus de Cassel; a dirigé les ouvrages qui devaient assurer la possession de Morbach-Biberich et Carthorin.

V. S'est trouvé à la retraite du maréchal Jourdan depuis le Mein jusqu'à Dusseldorf; a marché avec ce général pour tenter le déblocus du Manheim.

VI et VII. Campagnes aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin.

VIII et IX. Campagnes aux armées du Rhin et des Grisons.

XII. Armée des côtes de l'Océan.

XIII. Grande armée.

XIV. Prise d'Ulm. Bataille d'Austerlitz.

1805. Sa belle conduite l'a fait nommer grand-officier de la légion d'honneur (1806-1807).

Il est désigné pour commander le génie en Italie.

1809. Nommé commandant en chef du génie au grand

état-major-général des armées d'Espagne, il montra en 1811 un talent consommé au siège de Badajoz qu'il dirigea en personne (1810, 1811, 1812).

1813. Commandant en chef du génie à l'armée d'Espagne.

1814. Commandant en chef du génie à la grande armée dans la campagne de France.

En 1814, le Roi de France le nomma membre de son conseil de la guerre, et grand-croix de la Légion d'Honneur.

Nommé baron en 1811 par Napoléon qui lui donna une dotation en Westphalie, il fut nommé vicomte par le Roi en 1814.

Il fut mis à la retraite en raison de l'ancienneté de ses services, et d'après la loi du 1er août 1805.

On verra par cette notice biographique que le lieutenant-général vicomte de Léry a servi pendant quarante-six années activement; qu'il s'est distingué plusieurs fois, a fait trente-cinq campagnes, a assisté à environ soixante-dix batailles, combats ou sièges mémorables.

Tant de titres à la reconnaissance et à l'estime de ses contemporains me font espérer que l'on accueillera favorablement cet écrit sur la vie de mon père.

En le publiant, mon but a été de satisfaire à la fois les voeux de ses anciens compagnons d'armes, les désirs de ses amis, et enfin le besoin que j'éprouvais de faire partager à toutes ses connaissances les regrets et la douleur que j'éprouverai toujours de sa perte.

Le général de Léry est mort à Chartrelle, près Melun, le 5 septembre 1824, chez M. le comte de Marchais, son ami et son parent, qui lui a prodigué jusqu'à son dernier soupir les

soins les plus empressés et les plus tendres. Je crois devoir payer ici à M. de Marchais le tribut d'éloges qu'il a mérités.

C'est finir dignement cette brochure que de la terminer en donnant une preuve de reconnaissance à celui qui soigna si bien dans ses derniers moments un homme qui professa toujours cette vertu au plus haut degré.

Les restes du vicomte de Léry ont été déposés, suivant ses désirs, dans un cimetière qu'il s'était réservé à Annet, près Clayes, département de Seine-et-Marne, à côté de la retraite qu'il habita pendant les neuf dernières années de sa vie.

*De profundis* (1)

---

(1) Cette notice est l'oeuvre du fils même du vicomte de Lery.

LES RELIURES
D M ENRG.

BNQ
000 448 139